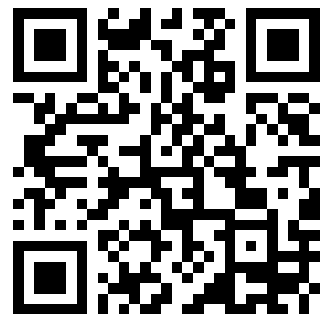

This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

B205 s004 s004

TE
E ET
LOGIE
EVE

S ET
NTS

40

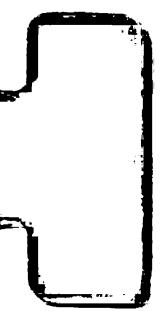


Class. **FDQ 441**.....

Book..... **S68**.....

v.1-3

Acc.....



UNIVERSITY OF IOWA
3 1858 046 230 011

Date Due

Library Bureau Cat. No. 1137

]



MÉMOIRES ET DOCUMENTS

• PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE GENÈVE

SÉRIE IN-4°

TOME TROISIÈME

GENÈVE

A. JULLIEN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

1906

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE GENÈVE

SÉRIE IN-4°

III

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE GENÈVE

SÉRIE IN-4°

TOME TROISIÈME



GENÈVE

A. JULLIEN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

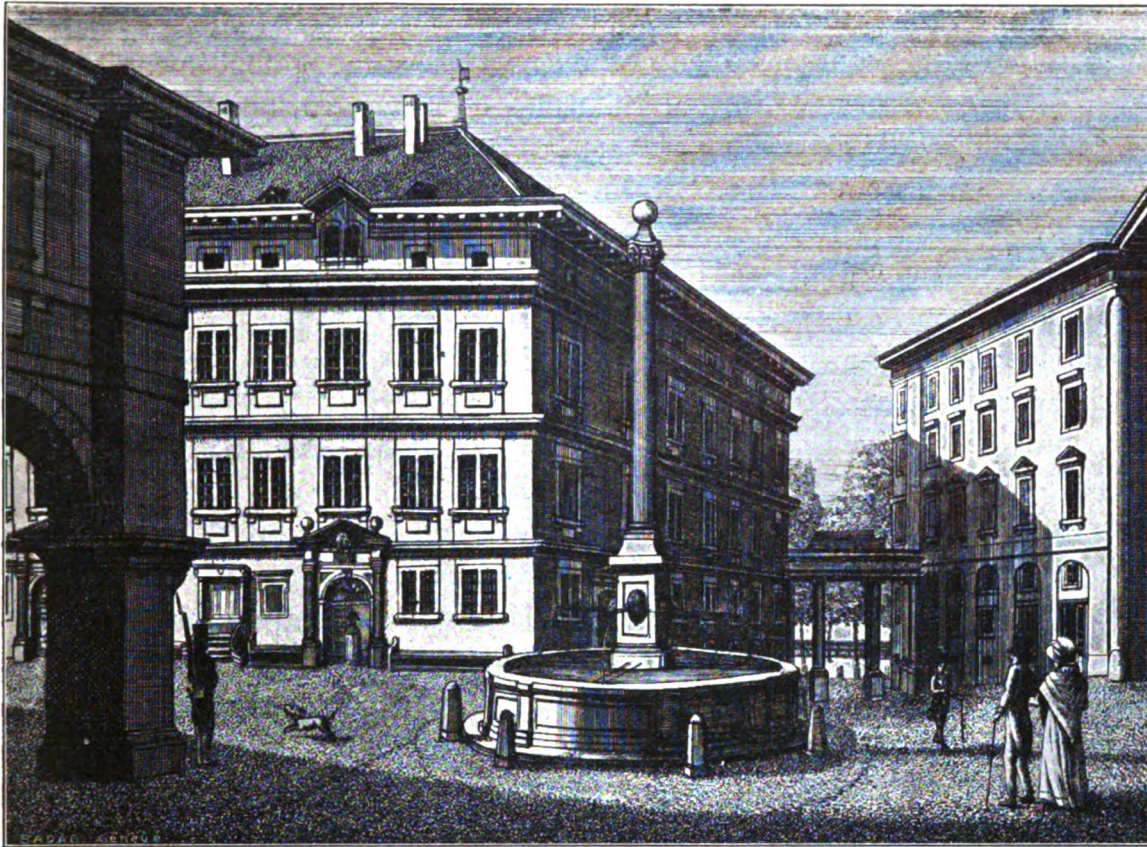
1906

La Maison de ville de Genève

PAR

Camille MARTIN

Illustrations par Fréd. Boissonas



PRÉFACE

L'Hôtel de ville ou, pour employer désormais le terme qui fut en usage jusqu'à la Révolution, la Maison de ville de Genève, n'est certes pas un monument de premier ordre. Les citoyens de la République qui l'a fait construire étaient plus épris de liberté que de beauté, et si la cité de Calvin a joué dans l'histoire de la civilisation un rôle assez considérable, elle occupe jusqu'à présent peu de place dans l'histoire des arts. Nous ne tenterons pas de lui attribuer dans ce domaine une importance qu'elle ne mérita jamais. Nous ne chercherons pas davantage à donner une nouvelle explication de cette infériorité artistique. Il nous suffit de constater que, surtout avant la Réforme, bien des circonstances auraient permis aux arts de fleurir. Genève était, dit-on, une pauvre petite cité sans cesse en lutte avec ses voisins, Genève était le

théâtre de luttes continuelles entre citoyens, Genève fut profondément agitée par la Réforme, Genève n'eut pas le temps de songer au luxe, ni même au confort. Cela est vrai, mais il ne faut pas contempler seulement les points noirs de son histoire. Lorsque Amédée VIII de Savoie eut acheté le Genevois, la ville et son petit territoire furent entièrement enclavés dans les possessions de son puissant voisin et Genève devint, à bien des égards, un centre dans ce nouvel Etat. Le duc possédait à Genève le château de l'Île, occupé par son vidomne; il fit lui-même dans la ville de fréquents séjours; les officiers et les seigneurs de sa cour y possédaient des maisons fortes. Au XV^e siècle, les évêques de Genève arrivèrent à de hautes positions dans l'Eglise. Jean de Pierre-Scize, Jean de Brogny, François de Mies étaient ou devinrent cardinaux lorsqu'ils occupèrent le siège épiscopal de Genève. Et même Amédée de Savoie, le premier d'une longue série d'évêques de sa maison, fut élu pape sous le nom de Félix V. Le lustre donné à Genève par la présence de ces princes et de ces prélats fut augmenté encore par l'importance que prirent ses foires au XV^e siècle. Depuis la décadence des foires célèbres de Champagne et de Brie, Genève devint un centre commercial important. Elle servait d'intermédiaire entre l'Italie et les contrées du nord, surtout l'Allemagne. On voyait dans ses murs des marchands de tous pays; la petite cité des bords du Léman était déjà en relation avec les principales villes d'Europe. Grâce à l'hospitalité qu'elle offrit aux princes de Savoie, grâce à la situation de ses évêques, grâce aussi à son activité commerciale, elle traversa au XV^e siècle une ère de prospérité qui aurait dû favoriser le goût du luxe. Il reste trop peu de monuments et d'objets d'art de cette époque pour constater l'influence de ces circonstances favorables. Les incendies qui ravagèrent la cité à plusieurs reprises, les injures du temps et des hommes, la rapide expansion que prit la ville à la fin du XIX^e siècle, ont détruit peu à peu ce qui constituait son patrimoine artistique. La cathédrale de Saint-Pierre, les églises de Sainte-Marie-la-Neuve (Auditoire), Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Germain et Saint-Gervais, la chapelle des Macchabées, sont les derniers restes de l'architecture religieuse du moyen âge. Les riches prieurés de Saint-Victor et de Saint-Jean, les couvents de Rive et de Palais, ceux de Sainte-Claire et de Notre-Dame-de-Grâce ont disparu. Parmi les édifices civils, la Maison de ville est le seul qui puisse nous donner une idée de l'architecture genevoise à la fin du XV^e siècle. L'ancien château des comtes de Genevois, le palais des évêques, le donjon du vidomne savoyard en l'Île et les nombreuses maisons habitées par les seigneurs de la contrée n'existent plus ou ont perdu tout caractère ancien.

La Réforme, qui n'a pas favorisé le développement de l'art, ne l'a pas arrêté autant qu'on pourrait le croire. Les réfugiés de France et d'Italie apportèrent à Genève les industries et les arts de ces pays et la prospérité publique en fut augmentée. C'est dans les années qui suivirent l'adoption de la Réforme que furent élevés plusieurs édifices publics dont quelques-uns ont été conservés. Le bâtiment du Collège, la rampe de la Maison de ville, l'ancienne Halle au blé, aujourd'hui l'Arsenal, sont des exemples d'une architecture sinon somptueuse, du moins élégante. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, de riches particuliers se firent construire des hôtels de proportions assez vastes, plus remarquables à tous égards que les édifices publics de la même époque.

Si Genève ne fut jamais un centre d'art, elle ne resta pas cependant en dehors de l'activité artistique de la contrée. Il nous a paru intéressant de rechercher comment et en quelle mesure elle y participa. Nul monument ne pourra nous le montrer mieux que sa Maison de ville, car elle nous fait connaître l'architecture genevoise à diverses époques. Quatre siècles en effet ont laissé leur empreinte sur la maison commune genevoise. Plusieurs fois la petite cité commença — et même dans de grandes proportions — l'édifice qui devait être le symbole de son indépendance, toujours elle dut renvoyer à des temps meilleurs l'achèvement de l'œuvre entreprise. Les différentes étapes de la construction correspondent aux diverses phases de l'histoire du peuple qui contribua à l'élever. La Maison de ville est l'expression visible du développement de ses institutions. Les premières constructions, soit l'aile où se trouve la salle des Pas Perdus et la tour Baudet, datent du XV^e siècle. C'est au XVI^e siècle que fut élevée la grande rampe pavée. Les façades principales, commencées au XVII^e siècle, ne furent achevées qu'au siècle suivant, avec le dernier corps du bâtiment, au sud.

L'édifice où siègent, depuis près de cinq siècles, les conseils de Genève a déjà été l'objet de plusieurs monographies. En 1859, le chancelier Viridet présentait à la Société d'histoire de la Suisse romande des *Notes sur l'Hôtel de ville de Genève*. Quelques années plus tard, paraissait la *Description historique et monumentale* de C. Fontaine-Borgel, suivie peu après de la *Nouvelle description*, plus étendue que la première. Ces travaux manquent en général de critique et enregistrent souvent, à côté de faits exacts, des allégations absolument erronées. Ils ont, en outre, le grave défaut de n'offrir aucune illustration, expliquant et complétant le texte. Ces diverses raisons nous ont engagé à traiter encore une fois le sujet abordé par nos devanciers, en exami-

nant de plus près l'édifice lui-même et en étudiant à nouveau les documents d'archives qui font mieux connaître son histoire. A vrai dire, nos recherches n'ont pas toujours été couronnées de succès. Bien des points sont restés obscurs, bien des problèmes concernant l'histoire de l'art à Genève n'ont pu être résolus. Faute de points de comparaison assez nombreux, nous n'avons fait qu'effleurer la question des influences qui s'exercèrent sur l'architecture genevoise au XVI^e et au XVII^e siècle. Plus d'un artiste ou artisan ayant travaillé à l'édifice demeure encore inconnu. Il nous a été en effet impossible de consulter toutes les pièces d'archives qui nous auraient renseigné sur l'histoire de la Maison de ville de Genève, de son origine à son achèvement, soit pendant près de trois siècles. Ces documents étant dispersés dans des collections très diverses, il faudrait, pour les parcourir tous, faire un sacrifice de temps qui ne serait pas en rapport avec le but à atteindre. Nous nous sommes donc borné à dépouiller les recueils principaux et plus d'un détail intéressant a pu de cette façon nous échapper.

Par le fait que notre étude avait pour objet un bâtiment entièrement habité et partiellement transformé, toute exploration archéologique était à peu près impossible. Nous n'avons même pas eu la chance d'être témoin des travaux de restauration exécutés à plusieurs reprises. Notre canton ne possédant aucune organisation officielle ou privée, chargée de recueillir les observations faites dans des circonstances semblables, nous avons dû avoir recours à la mémoire très obligeante de ceux qui y avaient participé.

Le plan de cet ouvrage était indiqué par l'histoire même de Genève. Avant la Réforme, la Maison de ville est le siège d'un pouvoir communal limité, plus ou moins dépendant du seigneur de la cité, c'est-à-dire de l'évêque. Après la Réforme, elle est devenue le siège des autorités d'une République souveraine, entièrement indépendante. Il faut donc distinguer deux périodes dans l'histoire du principal édifice genevois. La première, la plus courte, s'étend des premières années du XV^e siècle jusqu'à 1535. La seconde, qui commence à la Réforme, se poursuit en réalité jusqu'à nos jours. Nous avons arrêté cette étude à la Révolution parce que, à partir de cette époque, la Maison de ville ne s'agrandit plus; elle se transforme, et pas toujours à son avantage. Son histoire se confond désormais avec celle du fonctionnarisme, dont le développement continuel nécessite chaque année de nouveaux changements dans la distribution intérieure de l'édifice.

Pour donner plus de clarté et d'unité à ce travail, nous n'avons pas séparé, comme on le fait souvent, la partie historique de la partie descriptive.

Tout en suivant, pour les grandes lignes, l'ordre chronologique, nous avons dû parfois y renoncer, pour ne pas revenir à plusieurs reprises au même sujet et afin que chaque chapitre formât un tout complet. Ainsi, c'est à propos de l'installation de la salle du Conseil dans la tour Baudet, au XV^e siècle, que sont étudiées les peintures murales du XVII^e, et non pas dans le chapitre traitant de la construction des façades, élevées à la même époque.

Les principales sources manuscrites utilisées par nous se trouvent aux Archives d'Etat du Canton de Genève. Nous n'avons donc indiqué dans les notes le lieu où se trouvait une pièce citée que dans le cas où elle provenait d'un autre dépôt. Les collections des Archives auxquelles nous avons eu le plus souvent recours sont les registres du Conseil, dont les quatre premiers volumes ont été publiés par M. Emile Rivoire ; puis les divers registres de comptes, soit, pour la période antérieure à la Réforme, les comptes de la Communauté et les portefeuilles des comptes, mandats et quittances, et, à partir de la Réforme, les registres de la Chambre des comptes et ceux du trésorier. Les autres collections qui nous ont fourni occasionnellement des documents sont indiquées à la table des abréviations et dans les notes. Nous avons également fait usage des manuscrits appartenant à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Parmi ceux-ci, les papiers de Charles Le Fort nous ont fourni des fragments de comptes du XV^e siècle, dont les originaux ne se retrouvent plus aux Archives. Ces extraits sont eux-mêmes tirés des papiers d'Edouard Mallet. Nous les citons cependant d'après Le Fort, parce que les portefeuilles de sa collection sont tous numérotés et que les différents cahiers dont ils se composent sont paginés (voir la table des abréviations).

On trouvera ci-dessous la liste des principaux ouvrages que nous avons consultés. A part les deux brochures mentionnées au début de cette préface, la littérature archéologique n'est pas riche en renseignements sur la Maison de ville de Genève. La plupart des auteurs cités ne lui ont consacré que quelques lignes. Les documents iconographiques ne donnent pas des informations assez précises sur la topographie et l'aspect de la Maison de ville, pour qu'il vaille la peine d'en dresser une liste complète. Il existe peu d'anciennes gravures représentant les façades nord et ouest. Nous reproduisons en tête de cette préface une vue d'Escuyer de 1822. Il en existe une seconde du même auteur, prise de la rue de l'Hôtel de ville, avec la paix descendue du ciel. Une estampe de Geissler représente aussi les façades nord et ouest, vues de l'angle de la Grand'Rue et du Puits Saint-Pierre. La face méridionale est figurée sur

les innombrables vues de la ville de Genève, du côté du midi. La Maison de ville y est dessinée à une échelle trop réduite pour que l'on puisse tirer grand profit de leur étude.

Les plans et relevés de l'état ancien de la Maison de ville, qui nous donneraient des indications plus exactes que les vues pittoresques, sont malheureusement très peu nombreux. Il est étonnant que les archives de l'administration des travaux publics ne contiennent pas un plus grand nombre de pièces intéressant l'histoire d'un édifice qui a été dès son origine le siège des autorités du pays. Les seuls documents importants qui y soient conservés sont un plan du sous-sol de la Maison de ville, levé en 1798 par Matthey, et deux coupes dressées avant la surélévation de 1829 (pl. XIX). On trouvera aux Archives d'Etat quelques petits plans, dans le volume 110 des registres de la Chambre des comptes, et d'autres à petite échelle dans les Anciens plans de la ville, où la Maison de ville est figurée avec les quartiers circonvoisins. Enfin, la collection Bastard renferme quatre plans d'étages originaux, dressés à la fin du XVIII^e siècle, également par Matthey. Ce sont les mêmes, semble-t-il, qui faisaient partie autrefois de la collection Gosse et qui sont signalés dans l'avant-propos de la description de Fontaine-Borgel (2^e édition).

Les relevés de détail et d'ensemble (plans, coupes et façades), qui accompagnent le présent ouvrage, ont été dessinés sous notre direction. Sauf mention spéciale, ils représentent l'état actuel de l'édifice, en faisant abstraction des divisions intérieures sans importance, qui changent trop souvent pour être intéressantes à conserver. Les plans d'étages ont été dressés à l'aide des relevés faits dans le bureau de l'architecte cantonal, qui a bien voulu nous les communiquer. La plupart des clichés autotypiques ont été exécutés d'après des photographies de M. Fréd. Boissonnas, faites spécialement en vue de cette publication. Nous avons en outre utilisé, pour la reproduction des peintures de la salle du Conseil, des clichés appartenant à l'Etat de Genève et des clichés exécutés par M. Noblet, que leurs propriétaires ont bien voulu mettre à notre disposition.

En présentant au public cette étude, nous sentons trop bien nous-même toutes ses lacunes. Pour rendre vivante cette description d'un monument où tant de scènes de l'histoire genevoise se sont passées, il aurait fallu disposer d'une autre plume que la nôtre, il aurait fallu savoir considérer cet édifice autrement qu'en archéologue. Dans les pages qui suivent, nous avons cherché avant tout à donner une idée claire de la Maison de ville de Genève, laissant à d'autres le soin de broder sur ce thème des dissertations plus attrayantes que la nôtre.

Nous sommes heureux de publier ce travail sous les auspices de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, et nous ne saurions trop remercier ses deux commissaires, MM. Frédéric Gardy et Léopold Micheli, de leur si obligeant appui. Sans eux, nous aurions risqué de perdre courage en face des difficultés qu'augmentait notre inexpérience en matière de publications historiques. Que tous ceux qui nous ont aidé de leurs conseils reçoivent de même ici le témoignage de notre reconnaissance.

 ABRÉVIATIONS

M. D. G. = Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

B. H. G. = Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

R. C. = Registres du Conseil, tome premier, du 26 janvier 1409 au 6 février 1461 (volumes 1 à 4), publié par Emile Rivoire, Genève, 1900, in-8°.

R. C. = Registres du Conseil (volumes 5 et suivants).

C. C. = Comptes de la Communauté.

C. M. et Q. = Comptes, mandats et quittances.

R. T. = Registres du trésorier.

R. C. C. = Registres de la Chambre des comptes.

P. H. = Pièces historiques.

Mss. hist. = Manuscrits historiques.

} Archives d'Etat de Genève.

Pap. Le Fort = Papiers de Charles Le Fort (déposés à la Bibliothèque de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève), portefeuille n° 152 : Compte de Michel Fabri, receveur général de la Communauté de Genève pour l'année écoulée du 6 mars 1440 au 6 mars 1441, f° 3.

BIBLIOGRAPHIE

VIRIDET, Marc. Notes sur l'Hôtel-de-ville de Genève servant de siège aux autorités cantonales et municipales, présentées à la Société d'histoire et d'archéologie de la Suisse romande, réunie à Genève le 25 août 1859. Genève, 1859, in-12.

FONTAINE-BORGEL, C. Description historique et monumentale de l'Hôtel de ville de la République et Canton de Genève. Genève, 1874, pet. in-8°.

— Nouvelle description historique et monumentale de l'Hôtel de ville de la République et Canton de Genève. Genève, 1877, in-8°.

DUNANT, Emile. Les fresques de l'Hôtel de ville. Genève, 1902 in-12. (Extr. de *La Suisse*).

GALIFFE, J.-B.-G. Genève historique et archéologique, avec dessins et fac-similé de Hermann Hammann. Genève, 1869, in-4°.

RIGAUD, J.-J. Renseignements sur les beaux-arts à Genève. Nouvelle édition. Genève, 1876, in-8°.

RAHN, J.-R. Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz von den ältesten Zeiten bis zum Schlusse des Mittelalters. Zurich, 1876, in-8°.

— Zur Statistik schweizerischer Kunstdenkmäler, dans l'*Anzeiger für schweizerische Alterthumskunde*, XVII^{er} Jahrgang, 1884, p. 103.

DUFOUR-VERNES, Louis. Nicolas Bogueret, une des victimes de l'Escalade. Genève, 1896, in-8°.

MAYOR, J. Fragments d'archéologie genevoise, dans le *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. I (1892-1897), p. 127 et 385. (Voir aussi, dans le même *Bulletin*, t. II (1898-1904), p. 270, une liste d'articles du même auteur sur l'Hôtel de ville, parus dans le *Journal de Genève*.)

FATIO, Guillaume. Genève à travers les siècles. Illustrations de Fréd. Boissonnas. Genève, 1900, in-4°.

VULLIETY, Henri. La Suisse à travers les âges, histoire de la civilisation depuis les temps préhistoriques jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Bâle et Genève, [1901], in-4°.

SCHWEIZERISCHES KÜNSTLER-LEXIKON, herausgegeben vom schweizerischen Kunstverein, redigiert unter Mitwirkung von Fachgenossen von Carl Brun. Bd. I. Frauenfeld, 1905, gr. in-8°.

ENLART, Camille. Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance. Première partie. Architecture. T. II : Architecture civile et militaire. Paris, 1904, in-8°.

BRUCHET, Max. Etude archéologique sur le château d'Annecy, suivie des comptes de la construction et d'inventaires inédits. Annecy, 1901, in-8°. (Extrait de la *Revue Savoissienne*, 1900 et 1901.)

LES ANCIENNES MAISONS DE GENÈVE, relevés photographiques de Fréd. Boissonnas, exécutés sous la direction de J. Mayor, Max van Berchem et Camille Martin. Séries I et II. Genève, 1897-1905, 2 vol. gr. 4°.

PREMIÈRE PARTIE

LA MAISON DE VILLE AVANT LA RÉFORME

I

LES ORIGINES DE LA MAISON DE VILLE

Gouvernement de Genève avant la Réforme. — Premier lieu de réunion des Conseils, premières archives de la Communauté. — Sentences criminelles rendues par les syndics au Vieux-Mézel. — Achat par le Conseil d'une maison située près de cet emplacement; cet édifice est le premier noyau de la maison communale. — La tour Baudet n'est pas la partie la plus ancienne de la Maison de ville; origine de cette tour, première mention de son existence au XV^e siècle.

Depuis la réunion du royaume de Bourgogne à l'empire germanique, l'évêque de Genève était non seulement le chef spirituel de son diocèse, mais il exerçait encore la suzeraineté temporelle sur la ville de Genève et son territoire. Il avait dû naturellement déléguer ses attributions étrangères au culte à un magistrat laïque, le vidomne¹. Celui-ci exerçait la juridiction civile et pénale, il avait un pouvoir de police et certaines compétences administratives. A côté de l'évêque, le Chapitre des chanoines de la cathédrale était un corps assez indépendant, qui participait parfois à l'administration de la ville; il était en outre seigneur de certains territoires (les terres de Chapitre), sur lesquels l'évêque n'exerçait aucune juridiction².

¹ Le vidomne jugeait seul les maléfices mineurs (correctionnel). Dans le cas de maléfices majeurs (criminel), il instruisait pour ainsi dire le procès et remplissait le rôle d'accusateur public, mais il ne participait pas au jugement. Celui-ci une fois prononcé, il avait à en surveiller l'exécution. Nous devons spécialement insister sur ce fait, car plus tard la principale attribution judiciaire des premiers magistrats municipaux consista précisément à rendre les sentences criminelles, et le lieu où ces sentences furent prononcées détermina l'emplacement de la première Maison de ville (voir ci-dessous p. 6).

² Les couvents, les églises et les chapelles possédaient aussi de nombreux fiefs dans la ville et aux environs. Les plus importants dépendaient du prieuré de Saint-Victor; ce sont eux qui formèrent au XVI^e siècle une grande partie du territoire rural de la République de Genève.

C'est à la fin du XIII^e siècle qu'aux dépens du pouvoir épiscopal on voit se manifester pour la première fois une puissance nouvelle, celle des citoyens. Ceux-ci possèdent déjà à cette époque certains droits ayant trait à leur existence économique et privée, mais ils ne sont pas régulièrement organisés. La commune est née d'une révolution populaire des citoyens contre le pouvoir épiscopal, révolution favorisée par le comte de Savoie, qui cherche à disputer au prélat la souveraineté de la ville. A plusieurs reprises, l'évêque veut restreindre et même dissoudre ce pouvoir nouveau qui grandit. Les transactions et les arbitrages conclus en 1293 et 1309 entre l'évêque et les citoyens montrent que ceux-ci, malgré les limitations imposées par le souverain, conservèrent toujours quelques droits. Ces prérogatives s'accrurent sans doute pendant tout le cours du XIV^e siècle. Le 14 janvier 1364, une assemblée de citoyens, réunie au cloître de la cathédrale de Saint-Pierre, nomme quatre syndics ou procureurs et leur adjoint un certain nombre de coadjuteurs et de conseillers. A ces magistrats municipaux sont reconnus certains droits. Nous ne relèverons que les principaux : recevoir des bourgeois, construire et entretenir les bâtiments publics, les tours, murs, fossés et fortifications, lever des impôts. A partir de 1364, les syndics prononcent les sentences criminelles ; en 1372, et peut-être auparavant, ils exercent seuls la police de la ville pendant la nuit.

Le premier acte écrit qui consacre officiellement les droits des citoyens de Genève est la charte accordée en 1387 par l'évêque Adhémar Fabri. La date relativement tardive de ce document ne peut nous étonner, car nous savons qu'il n'est que le résumé et la confirmation de coutumes bien antérieures. Les « Franchises » d'Adhémar Fabri ne mentionnent que la magistrature syndicale. Le Conseil Général, formé de la réunion de tous les citoyens, existait cependant, puisqu'il élisait ses représentants. Le Conseil Ordinaire n'était probablement alors qu'un corps consultatif, convoqué par les syndics dans des circonstances spéciales. Au début du XV^e siècle, il est régulièrement constitué et forme le rouage essentiel de l'administration communale. Ses actes sont contrôlés par le Conseil Général, qui doit être consulté dans toutes les affaires importantes. Le Conseil des Cinquante, créé en 1457, ne se maintint pas pendant tout le XV^e siècle, mais fut rétabli définitivement en 1502. Il devint plus tard le Conseil des Soixante. Le Conseil des Deux Cents, institué à l'imitation des républiques aristocratiques de Berne et de Fribourg, paraît pour la première fois en 1526, à l'occasion du traité de combourgeoisie avec ces deux villes.

Tel est, esquissé à grands traits, le gouvernement de Genève avant la

Réforme. Depuis la fin du XIV^e siècle, trois pouvoirs, celui de l'évêque, celui du Chapitre et celui de la Communauté, se partageaient l'autorité. On pourrait en ajouter un quatrième, celui du vidomne, inféodé en 1290 à la maison de Savoie, qui ne cessa dès lors de disputer au prélat la souveraineté de la ville. Leurs attributions mal délimitées donnèrent naissance à de graves conflits, mais les différentes influences politiques qui s'exerçaient dans Genève furent ainsi maintenues en équilibre et la Communauté put grandir et se développer pendant tout le XV^e siècle, l'une des époques les plus prospères de l'histoire de Genève.

L'existence du pouvoir communal est bien antérieure à celle de la Maison de ville genevoise. A la fin du XIV^e siècle, le Conseil Général se réunissait au cloître de la cathédrale de Saint-Pierre, servant jadis aux chanoines, dit Bonivard, quand ils menaient vie monastique. A une époque inconnue, le Chapitre fut sécularisé; le cloître, plus ou moins abandonné, eut fortement à souffrir d'un incendie et tomba en ruines. Nous ne savons presque rien de sa disposition générale. Renfermait-il alors une salle capitulaire, ou bien les citoyens s'assemblaient-ils simplement dans une cour, ou le long des galeries, nous l'ignorons. Le Conseil Général s'y réunit pendant plus de deux siècles¹, et le Conseil Ordinaire y tint ses séances jusqu'à son installation dans la Maison de ville, au milieu du XV^e siècle. Ces locaux, probablement mal clos, ne présentaient pas les garanties nécessaires pour recevoir les premières archives de la commune. On préféra les placer à la cathédrale, devant l'autel dédié à Saint-Michel, dans un coffre solidement fixé à la muraille par des chaînes². Quand plus tard la Communauté eut sa maison, elle confia longtemps encore ce précieux dépôt à la garde de l'Eglise.

Ce n'est pas non plus au cloître que les syndics exerçaient la juridiction criminelle. La plus ancienne sentence dont nous possédions le procès-verbal est rendue au Vieux-Mézel³. Peu d'années après, un prévenu, après enquête faite par le vidomne, est conduit devant les syndics, pour être jugé à l'endroit où l'on tient les assises, au Vieux-Mézel⁴. Il est donc certain que les assises criminelles se tenaient au Vieux-Mézel, devant la maison de Merm. Bertodi, et qu'elles s'y tinrent peut-être avant même que le droit de prononcer les sentences fût reconnu aux syndics. C'est

¹ En 1573, il se transporta, semble-t-il, à Saint-Germain, puis en 1623 à la cathédrale de Saint-Pierre, où il resta jusqu'à la Révolution (d'après les R. C.).

² C. C., vol. 1, f^o 171 v^o (1371).

³ M. D. G., t. II, 1^{re} partie, p. 378 (12 juin 1364).

⁴ *in loco ubi assisie teneri et jura reddi consueverunt ante talem domum heredum Mermerii Bertodi in macello predicto* (C. C., vol. 1, f^o 29, 1372; voir aussi f^o 37).

également au Vieux-Mézel que le vidomne tenait sa cour¹. Les deux juridictions s'exerçaient au même endroit, et c'est bien probablement celle du vidomne qui s'y établit la première, puisque le Mézel est qualifié de lieu où l'on a coutume de tenir la cour du vidomne². La justice était rendue en plein air (*ante domum*). Nous possédons le compte de location d'un banc (*banchia*) situé devant une maison au Vieux-Mézel; la Communauté paye à la propriétaire, soit la veuve du même Merm. Bertodi, 25 sols pour cinq ans, parce que le vidomne y tient sa cour³.

Où se trouvait ce Vieux-Mézel que tous les textes nous désignent comme le lieu où se tenaient les assises? Galiffe⁴ n'hésite pas à le placer dans la rue actuelle de l'Hôtel de ville, appelée encore en 1464⁵, selon l'usage fréquent à cette époque de désigner les rues par leur point initial et leur point final, rue tendant de la porte du château au Mézel (*a porta castris versus macellum*). De même, en 1421⁶, la rue de la Boulangerie, aujourd'hui Grand'rue, est dite située entre les deux Mézels, soit le Grand-Mézel, qui a conservé ce nom jusqu'à ce jour, et le Vieux-Mézel, à l'extrémité orientale de la rue.

Si le Vieux-Mézel ne peut être placé avec certitude à l'endroit même où se trouve l'Hôtel de ville actuel, il est extrêmement probable qu'il était situé dans son voisinage immédiat. Il est intéressant en tout cas de constater que le lieu où les syndics de la fin du XIV^e siècle ont commencé à rendre les sentences criminelles est resté jusqu'à ce jour le siège principal des autorités de la ville; la Communauté genevoise transforma précisément en Maison de ville l'immeuble devant lequel se trouvait le banc de justice. Jusqu'au début du XV^e siècle, elle n'eut aucun édifice à elle, pas plus pour tenir son conseil que pour faire rendre la justice et mettre en sûreté ses archives; elle utilisait dans chacun de ces cas des bâtiments existants.

En 1409⁶, le Conseil s'occupe de la construction d'une maison et décide de lever un impôt dans ce but. La même année⁷, il fait établir dans ce bâtiment

¹ M. D. G., t. VIII, p. 149, note 88.

² *in macello loco solito ibidem ad jus reddendum per curiam secularem vice dognatus* (C. C., vol. 1, f^o 27, 1372). Plus tard, la cour du vidomne fut transportée au château de l'Île.

³ *pro eo quod vicedognus in dicta banchia tenet assisas more solito* (*Ibid.*, f^o 172, 1371). Plus tard, semble-t-il, les assises se tinrent à l'intérieur de l'édifice. En 1429, on enlève l'un des bancs de boucherie qui sont devant la Maison de ville à cause de l'entrée des assises (*Ibid.*, vol. 3, f^o 73). Voir aussi pièces justif., n^o I.

⁴ *Genève hist. et archéol.*, t. I, p. 248, note 5.

⁵ P. H., n^o 649.

⁶ R. C., t. I, publ. par Rivoire, p. 2 (9 avril).

⁷ *Ibid.*, p. 10 et 12 (17 septembre, 19 novembre et 17 décembre).

une poutraison et procède à des achats de pierre. Il n'est malheureusement indiqué dans aucun texte où se trouvait cette maison, si elle servait réellement aux besoins de la Communauté ou si celle-ci en avait seulement la propriété. Dès longtemps en effet les syndics avaient le droit d'acquérir des immeubles. En 1347¹ déjà, ils achetèrent, au nom des citoyens, une maison sise à la Tour de Buez. Plus tard, en 1428², la Communauté acquit à la Juiverie³ un bâtiment qualifié de *domus ville* et même, en 1459⁴, de *domus communis in Iudea*. On voit par ces quelques exemples, dont il serait aisé d'augmenter le nombre, combien il est difficile de reconnaître avec certitude dans le *domus ville* de 1409 un véritable édifice communal, tant que d'autres documents ne viendront pas confirmer les textes. Plusieurs travaux furent exécutés encore en 1410 et 1411⁵ dans ce bâtiment, et le Conseil y tint une séance pour conférer avec le maçon.

En même temps — et ceci est plus intéressant — la Communauté achetait la maison (*casale*), sise au Vieux-Mézel, où l'on tenait les premières assises⁶. Était-ce celle devant laquelle se trouvait le banc de justice? Cela est probable. En effet, le Conseil loua un bâtiment situé au Vieux-Mézel à des particuliers jusqu'en 1440, année où il ne trouva plus preneur⁷. Les bancs (*scanna*)⁸ situés devant la maison étaient également mis en location, à l'exception de l'un d'eux, qui resta vide à cause de l'entrée des assises⁹. C'est la maison mentionnée parfois dans les registres du Conseil sous les noms de *domus assese (assisie)*¹⁰ et de *domus ville*, puisque, en 1429, les deux dénominations sont employées dans deux sources différentes à propos du même fait (salaire des guets qui ont surveillé un prisonnier gardé *in domo assese*¹¹ et *in domo ville*¹²). Peut-être la Communauté avait-elle gardé la

¹ M. D. G., t. II, 1^{re} partie, p. 365.

² R. C., t. I, publ. par Rivoire, p. 96 et 100 (18 mai et 7 décembre).

³ La Juiverie ou quartier juif se trouvait dans la partie occidentale de la rue des Granges actuelle.

⁴ C. C., vol. 6, f^o 174 v^o.

⁵ R. C., t. I, publ. par Rivoire, p. 25, 26, 27 et 33 (16 décembre 1410, 27 janvier et 24 novembre 1411).

⁶ *Ibid.*, p. 13 et 14 (28 janvier 1410).

⁷ C. C., vol. 3, f^o 1 v^o (1418) et f^o 73 (1429). Pap. Le Fort, portef. 152.

⁸ Le *scannum* ou *scannum* était une sorte d'échoppe dans laquelle les marchands, et plus spécialement les bouchers, exposaient leurs marchandises.

⁹ *propter introitum assisie* (C. C., vol. 3, f^o 73, 1429).

¹⁰ R. C., t. I, publ. par Rivoire, p. 30, 125 et 135 (6 juillet 1411, 29 novembre 1429 et 23 janvier 1431).

¹¹ *Ibid.*, p. 125 (29 novembre).

¹² C. C., vol. 3, f^o 91 v^o.

jouissance d'une ou deux salles, puisque, en 1428, le Conseil ordonne de déposer à la maison commune un nouveau drapeau (*vexillum*)¹.

Il est en tout cas certain que, jusqu'en 1442, le Conseil se réunit, sauf quelques rares exceptions, au cloître de la cathédrale. Cette année-là, deux séances², en 1446³ une autre, sont tenues à la Maison de ville à cause du froid. Une transaction passée entre la Communauté et les habitants de Saint-Gervais, le 20 janvier 1445, est dite *acta in aula magna nova domus dicte communitatis sita in macello veteri*⁴. En 1448⁵, on fit le premier inventaire du mobilier de la Maison de ville. Dès lors, le Conseil se réunit régulièrement dans l'édifice communal, appelé sans exception *domus communis* et non plus *domus ville*. Genève ne posséda donc une véritable Maison de ville qu'à partir du milieu du XV^e siècle⁶; ce ne fut tout d'abord qu'une maison particulière adaptée aux besoins de la Communauté et voisine du lieu où l'on tenait les assises criminelles. Ce n'est pas, comme le veut l'opinion traditionnelle, la présence d'une tour de fortification qui a dicté le choix de l'emplacement de la première Maison de ville; aucun texte ne nous autorise à conclure que la tour Baudet en fit alors partie. Cette assertion sera d'ailleurs dûment confirmée quand nous rechercherons l'origine de la tour elle-même. Cet édifice possède aux yeux de certains historiens en quelque sorte une double personnalité. En qualité de tour de la Maison de ville, elle n'est pas antérieure au XV^e siècle, mais comme tour d'enceinte elle a, semble-t-il, existé depuis les temps les plus reculés. Cette double origine étant difficile à soutenir, essayons d'éclaircir le mystère.

Que savons-nous des premières enceintes de Genève ?

La cité du moyen âge ne s'établit pas sur l'emplacement précis de la ville romaine⁷. Elle occupa une sorte de promontoire, s'étendant entre le Rhône et l'Arve, et dont trois flancs étaient très escarpés, celui de l'est seul étant rattaché au plateau voisin. Les premières maisons furent construites sans doute le long de l'importante

¹ R. C., t. I, publ. par Rivoire, p. 96 (25 mai).

² *Ibid.*, p. 153 et 154 (11 et 18 décembre).

³ *Ibid.*, p. 156 (8 février).

⁴ P. H., n° 565.

⁵ Pièces justif., n° I.

⁶ Les registres du Conseil de 1447-1457 étant perdus, la date exacte ne peut être fixée.

⁷ Voir sur le développement de la ville de Genève : J. Mayor, *L'ancienne Genève, l'art et les monuments*, 1^{re} série, Genève, 1896, in-4°, p. 9 et suiv. Les hypothèses de l'auteur n'ont pas été jusqu'ici contestées. Selon lui, si le sommet de la colline fut occupé à l'époque romaine par une fortification, le centre de la ville était alors plus à l'est. Sans doute cette affirmation n'est pas pour le moment absolument prouvée. Elle est cependant appuyée par l'examen topographique de la ville et se trouve confirmée — en ce qui concerne le sujet de ce chapitre — par l'étude des sources postérieures.

voie qui, venant de l'est, aboutissait au pont du Rhône. Les routes venant du sud et du nord rencontrèrent la voie principale, selon toute vraisemblance, non pas au milieu de la colline, qui était le point le plus escarpé, mais au contraire à l'endroit le plus accessible, près du Bourg-de-Four actuel. Par conséquent, la cité burgonde¹, que Gondebaud ou tout autre personnage entourra de murs, n'eut, si l'on fait abstraction d'issues secondaires conduisant au lac du côté nord, que deux

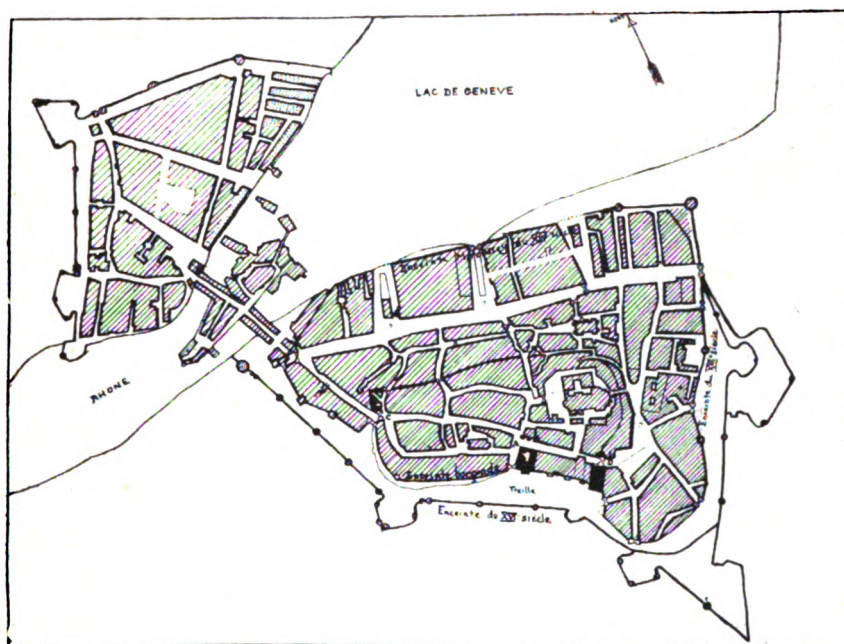


FIG. 1. — Plan de Genève au moyen âge

a. Maison de ville. — b. Château des Comtes. — c. Tour de Buel.

portes, à l'est et à l'ouest. L'existence d'une porte dans le flanc méridional de la ville n'aurait eu de raison d'être que s'il y avait eu au centre de la cité un édifice important, château ou palais, auquel il aurait fallu avoir un accès direct. Or nous ne savons rien d'un fait semblable. Les deux points les mieux fortifiés de la ville étaient le Bourg-de-Four et la Tour de Buel, où, d'après Bonivard, il y eut de tout temps des maisons fortes pour défendre les entrées de la ville. C'est au XVIII^e siècle seulement que des historiens, persuadés que la cité du moyen âge occupait l'emplacement même de la ville romaine, ont voulu retrouver les deux voies d'un *castrum*, d'une part dans la rue de l'Hôtel de ville et la Grand'rue, de l'autre dans les

¹ Sur les enceintes de Genève dans leur ensemble, voir Galiffe, *Genève hist. et archéol.*, et les auteurs cités ci-dessous.

rues de la Treille et du Puits Saint-Pierre, et ses quatre portes dans les portes de la Cité, du Bourg-de-Four, du Perron et de la Treille.

Si la position de la ville romaine n'était pas exactement la même que celle de la cité du moyen âge, l'hypothèse des savants du XVIII^e siècle perd toute sa valeur. Ceux-ci n'ont pas, il est vrai, appuyé leur supposition sur ces seules considérations générales. Ils l'avaient aussi fondée sur les affirmations cependant très peu catégoriques de certains chroniqueurs. Bonivard¹ ne mentionne pas de porte du côté de Plainpalais, il ne parle pas davantage des tours. Au XVII^e siècle, Savyon² après avoir nommé les principales portes de la ville, ajoute : *y ayant aparence que la porte de la maison de ville estoit lors pour descendre du costé du Plain Palaix*. Après lui, Spon, La Corbière, Senebier, le général Dufour, Pictet de Serigy, le colonel Massé et enfin Galiffe ont répété de confiance que cette porte devait ou paraissait avoir existé³. Personne n'a donc jamais prouvé qu'il y eut dans l'enceinte burgonde une porte et une tour du côté sud. Nous avons indiqué les raisons fournies par l'examen des lieux qui rendent leur existence peu probable à cette époque.

Passons maintenant à l'enceinte du XIV^e siècle dite de Marcosséy, qui, du côté sud, conserva le même tracé que la précédente. Il est évident que les auteurs cités plus haut, persuadés de l'existence de la porte de la Treille dès le haut moyen âge, n'ont pas eu besoin de démontrer sa présence au XIV^e siècle. Pour eux, le problème était déjà résolu. La question de l'origine de la tour leur semblant moins claire, ils l'ont étudiée de plus près. Senebier⁴, qui avait connaissance, semble-t-il, d'une transaction passée entre le comte de Savoie, le clergé et la Communauté de Genève et mentionnant la construction de vingt-deux tours en 1376⁵, cherche à les retrouver, soit sur place, soit sur de vieilles estampes et sur un tableau appartenant à M. Tronchin. La plus ancienne gravure connue, dont l'unique exemplaire se trouve à la Bibliothèque publique de Genève, n'est pas datée, mais elle n'est en tout cas pas antérieure aux dernières années du XVI^e siècle⁶. Senebier se sert donc d'un

¹ *Chroniques de Genève*, édit. Dunant, Genève, 1831, in-8°.

² *Annales de la cité de Genève*, édit. Fick, Genève 1858, in-8°, p. 3.

³ Ces différents auteurs s'appuyent en outre sur un traité manuscrit de Jean Goulart copié par Godefroy en 1626 et intitulé : *Antiquitates Genevenses*. Bien que Blavignac le cite encore (*M. D. G.*, t. V, p. 88, note 2, et *Etudes sur Genève depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*, Genève, 1872-1874, in-8°, t. II, p. 91) et dise qu'il est annexé à plusieurs copies des chroniques de Roset, nous n'avons pu le retrouver.

⁴ *Essai sur Genève*, [Genève] s. d., in 4°, autographié, p. 6.

⁵ *M. D. G.*, t. XVIII, p. 334.

⁶ Cette gravure est signée : *Claud. Chastillon delineavit C. I. Visscher excudebat*; le texte qui l'accompagne porte la mention : *En Amsterdam, chez Claes Jansz Visscher, en la Calver-strate, à l'enseigne en Pesscheur*. Elle mesure 0^m 59 × 2^m 03 et est accompagnée d'un texte en trois langues. La fig. 5 en reproduit un fragment.

document de deux siècles au moins postérieur à la construction de l'enceinte qu'il décrit, pour prouver — c'est le seul point qui nous intéresse ici — l'existence de la tour Baudet au XIV^e siècle. Cette démonstration est à nos yeux d'autant plus insuffisante que des documents assez précis la contredisent, et que les sources principales de l'archéologie genevoise au moyen âge, les registres du Conseil et les comptes de la Communauté, ne font, avant le milieu du XV^e siècle, aucune mention de la porte ni de la tour Baudet, ni d'aucun édifice portant un autre nom¹, qui aurait pu occuper leur emplacement. En revanche, un compte assez complet des travaux exécutés aux murailles de la ville en 1377² nous a été conservé. Les « tâches » de maçons sont divisées en sections et distribuées à différentes personnes. Entre la porte du Puits (Saint-Léger) et celle du Marché (Tertasse), il y a cinq sections, limitées généralement par des tours ou portes importantes. Aucune mention n'y est faite de la tour ni de la porte Baudet. Les sections les plus voisines de leur emplacement s'arrêtent d'un côté au jardin de Saint-Aspre³ et de l'autre à une tour Copponex (*tornaleta Coppunay*), située, d'après le toisage des murs, devant la maison Turretini⁴ actuelle. Il serait pour le moins étrange qu'une tour et une porte importantes n'eussent pas été choisies, si elles avaient existé alors, comme point final ou initial de l'une des tâches, ainsi qu'on le fit pour toutes les autres tours et portes de l'enceinte.

L'existence de la tour et de la porte Baudet en 1377 paraît donc bien problématique⁵. Elle le paraît bien plus encore quand on sait que la tour Baudet est mentionnée pour la première fois en 1455 dans un document, à propos des paiements faits aux ouvriers qui ont creusé ses fondations. Elle est appelée alors *edificium novum quod construitur ante portam Baudet*⁶ ou *turris noviter edificata vocata turris Baudet*⁷. De même, en 1457, les registres du Conseil nous font connaître pour la

¹ Les expressions de porte de Palais (*porta Palatii*), porte du Marché (*porta de Marchez*), et même *porta nova quæ respicit versus Arvam*, s'appliquent à une seule et même porte, celle dite de la Tertasse. Voir Galiffe, *Genève hist. et archéol.*, t. I, p. 47, note.

² M. D. G., t. XVIII, p. 350.

³ Aujourd'hui, n° 16 de la rue des Granges.

⁴ Rue de l'Hôtel de ville, n° 8.

⁵ Pourquoi d'ailleurs aurait-on construit une tour de fortification aussi importante à un endroit où il n'y avait dans la muraille aucun saillant et où la configuration même du terrain formait déjà une défense naturelle?

⁶ C. M. et Q., vol. 1 (3 juin).

⁷ *Ibid.* (10 juin).

première fois la porte Baudet, appelée *nova porta Baudet*¹. Tout porte donc à croire que c'est à cette époque seulement que la porte Baudet fut créée.

Ce que nous avons dit plus haut de l'installation de la maison communale entre 1440 et 1450 dans une maison particulière explique parfaitement cette création. Lorsqu'un édifice important occupa le milieu du front sud de la ville, on voulut y avoir accès d'une façon plus directe de l'extérieur. La porte fut percée et dut être défendue. On construisit alors la tour², qui permit en même temps à la première Maison de ville de s'étendre et de s'installer plus commodément³. C'est donc bien, comme nous l'avons dit en commençant, l'emplacement des assises criminelles qui a seul déterminé la position de la première Maison de ville, et non pas la tour Baudet qui a été le point de départ du premier édifice communal. Cette tour est une sorte de beffroi ajouté au bâtiment primitif et servant aussi à la défense de la porte voisine⁴. Avant d'examiner cette construction dans ses détails, il faut donc étudier rapidement la première Maison de ville qui l'a précédée.

¹ R. C., t. I, publ. par Rivoire, p. 179 et 201 (5 avril et 19 juin).

² On pourrait nous objecter que les vues du XVII^e siècle indiquent deux tours à côté de la porte Baudet et que les textes cités pourraient donc s'appliquer à la tour occidentale. Nous ferons remarquer à ce sujet qu'en 1457 (*Ibid.*, p. 179 et 182, 5 et 12 avril), la tour Baudet est qualifiée de *turris consilii civitatis*, dénomination qui, à notre avis, ne peut s'appliquer qu'à une tour contiguë à la Maison de ville et non à une tour voisine d'un édifice particulier. Ce n'est en effet qu'en 1557 que la maison Saint-Aspre, à l'ouest de la porte Baudet, fut achetée par la Communauté pour y mettre un arsenal. C'est peut-être seulement à cette époque que la tour occidentale fut construite pour le défendre. Ce n'est en tout cas pas la vue de Genève citée plus haut (p. 10, note 6) qui pourrait nous renseigner exactement sur la plus ou moins grande antiquité de cette tour.

³ L'examen de l'édifice lui-même ne pourra que confirmer les données fournies par les documents (voir chap. III).

⁴ On cite pendant la construction de la tour Baudet une tour située derrière une maison achetée par la Communauté; on y plaça en 1455 deux petites banderoles (*banderolæ*) (C. M. et Q., vol. 1 16 juin et 18 novembre). Ces textes montrent avec évidence que la tour Baudet ne remplaça pas cette tour, qui devait avoir une importance minime. On ne sait d'ailleurs si elle était située derrière la maison commune proprement dite ou derrière une maison quelconque achetée par la Communauté.

II

LA PREMIÈRE MAISON DE VILLE

Sa situation et sa superficie par rapport à l'Hôtel de ville actuel. — Énumération des principaux locaux. — Suppositions sur l'emplacement des portes. — La salle des Pas Perdus est la première salle du Conseil, agrandie en 1473-1474. — Description de cette salle; son plafond et sa décoration. — Les autres salles et l'apparence extérieure de la première Maison de ville.

Quelles étaient avant 1450 l'étendue et la position de l'édifice communal par rapport à l'Hôtel de ville actuel? Nous pouvons nous faire une idée assez exacte du quartier de la Maison de ville à l'aide du recensement des immeubles de Genève fait en 1475. Ce document¹ suit l'ordre des rues, qui sont désignées le plus souvent par leur point initial et leur point final, mais dont la direction peut varier au cours du trajet. La rue qui nous occupe est dite tendant de la porte Baudet (près de la Maison de ville) à la porte Recluse (porte Saint-Léger). Chaque maison étant orientée par rapport à celle qui la précède, on peut se rendre compte de tous les changements de direction de la rue. La première maison mentionnée, celle qui est le plus près de la porte, en est cependant séparée par la Maison de ville, contre laquelle elle s'appuie au midi; puis vient une deuxième maison au nord de la précédente, limitée elle-même au nord par un troisième immeuble. Celui-ci, son orientation nous le prouve, est situé à l'angle de la rue; il est borné à l'ouest par

¹ M. D. G., t. VIII, p. 289 ss. Ce document est, il est vrai, postérieur à la construction de la tour Baudet et à l'ouverture de la porte. Il permet cependant de déterminer avec une grande certitude la situation de la première Maison de ville, qui ne fut jamais déplacée, mais seulement agrandie.

la voie publique et à l'est par la Maison de ville. La maison qui suit est limitée à l'ouest par la Maison de ville, qui la sépare de la précédente (fig. 2). En

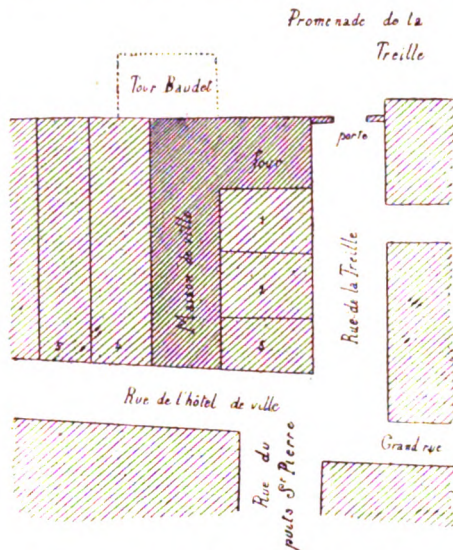


FIG. 2. — Plan schématique de la première Maison de ville

d'autres termes, la rue tendant de la porte Baudet à la porte Recluse subissait comme aujourd'hui un changement de direction dans sa partie occidentale. En 1475, la rue de la Treille existait de fait, sinon de nom. La Maison de ville en était séparée dans sa plus grande longueur par trois maisons particulières (1, 2, 3) dont la Communauté cherchera à faire l'acquisition, comme nous le verrons plus tard, au XVI^e siècle. A l'est, deux immeubles privés (4 et 5) occupaient l'emplacement que la Maison de ville ne s'annexa qu'au XVIII^e siècle, lors de la construction de la sallé du Deux Cents (aujourd'hui salle du Grand Con-

seil) et de l'achèvement de la façade nord. La surface de l'édifice communal du XV^e siècle se trouvait donc réduite à l'étroite bande de terrain s'étendant au nord de la tour Baudet jusqu'à la rue, et dont la largeur ne dépassait pas celle de la tour elle-même. La petite parcelle voisine de la porte Baudet faisait partie de la Maison de ville en 1475, mais ne lui avait été adjointe que peu d'années auparavant. Si nous avons pu déterminer avec une certaine exactitude la superficie et la situation de la maison commune, nous aurons plus de peine à retracer sa disposition générale. Quelques indices nous font penser qu'elle devait être conforme à celle des autres maisons du quartier (fig. 3). Celles-ci n'eurent primitivement¹ qu'un corps de logis sur rue *a*), devant lequel s'étendait au midi, jusqu'aux murailles, un jardin. A l'extrémité sud de ce jardin s'éleva plus tard un deuxième corps de logis *b*), relié au premier au moyen d'une galerie qui s'appuyait contre l'escalier à vis, selon un type très fré-

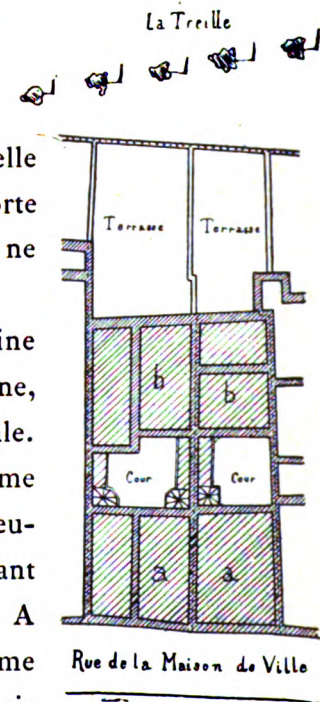


FIG. 3 — Plan d'anciennes maisons genevoises

¹ On connaît, grâce au plan Billon, conservé aux Archives d'Etat, la disposition des maisons du XV^e siècle, sur l'emplacement desquels s'éleva l'immeuble du Cercle de la Terrasse, rue de l'Hôtel de ville, n^o 6 (fig. 3).

quent à Genève. La première Maison de ville dut être bâtie d'après ce modèle, et la première salle du Conseil, située selon nous dans la salle actuelle des Pas Perdus, dut occuper précisément le second corps de logis d'une maison séparée par une cour du corps principal sur rue. Plusieurs textes¹ mentionnent, outre la salle du Conseil, une chambre sur le devant (*aula seu camera anterior*), dont l'existence semble bien confirmer notre hypothèse. Il serait oiseux de chercher à décrire plus exactement les dispositions d'un édifice dont il ne reste presque plus rien, puisque la construction de la rampe, au XVI^e siècle, et la réfection complète des façades, au XVII^e, ont détruit tout vestige de la partie nord de la première Maison de ville.

Nous pouvons cependant, à l'aide de quelques rares documents¹ du milieu du XV^e siècle, énumérer les principaux locaux que devait contenir la Maison de ville à cette époque. Ce sont : la grande salle du Conseil (*aula magna*), une petite salle (*aula minor*) et une chambre sur le devant (*camera a parte anteriori*); puis le lieu où l'on tient les assises², probablement à l'intérieur et non plus au dehors de l'édifice, puisqu'il est pavé de carrons en 1455 (*pels de l'assise?*); la chambre de l'artillerie, également pavée de carrons, nouvellement « plâtrée », pourvue de trois perches de sapins « en les bocles », couverte d'une nouvelle poutraison avec linteaux peints par M^{re} Hans le peintre, et dont les portes, les fenêtres et les loges furent « repareillées » en 1456. Devant et derrière la salle du Conseil se trouvaient des « loges »³, dans l'une desquelles se tenaient les guets. Un four commun⁴ était également situé au Vieux-Mézel; il semble avoir été placé près de la porte Baudet, à côté de la maison Du Bochet⁵, mentionnée la première, dans le recensement de 1475, dans la rue tendant de la porte Baudet à la porte Recluse; il aurait ainsi occupé la petite parcelle à l'ouest de la parcelle principale (fig. 2). Ce four⁶ et les deux loge-

¹ Pap. Le Fort, portef. 152. Voir aussi pièces justif., n° I et III.

² Peut-être un local ouvert, mais couvert, une sorte de halle. Voir pièces justif., n° I.

³ On décida en 1460 de ne plus tenir les guets dans les loges (*lubiis*), mais au pied du « viret » de la Maison de ville (R. C., t. I, publ. par Rivoire, p. 393, 12 et 15 février). On appelle loge un palier couvert, autrement dit une pièce dont la partie extérieure est complètement ouverte. Ces sortes de galeries peuvent être situées au rez-de-chaussée, mais s'ouvrent le plus souvent aux étages supérieurs. Elles desservent des appartements ou servent de vestibules. Il y avait également des loges le long des murailles des villes fortifiées.

⁴ Pap. Le Fort, portef. 152.

⁵ R. C., vol. 5, f° 132 (13 août 1462).

⁶ *Pro firma furni dicte communitatis et duarum alarum et logie existentis supra furnum*. Pap. Le Fort, portef. 52. Le four réparé en 1459 (R. C., t. I, publ. par Rivoire, p. 331 et 356, 18 septembre, 27 novembre, 4 décembre) dut être déplacé en 1473-1474, lors de l'agrandissement de la salle du Conseil (R. C., vol. 6, f° 6 v°, 72, 96 et 98, 23 mars 1473, 25 janvier, 22 février et 8 mars 1474); il fut peut-être surmonté comme précédemment d'un étage, le terme *trabatura supra furnum* pouvant signifier aussi bien l'étage que la pou-

ments qui se trouvaient au-dessus étaient affermés chaque année à un fournier. Dans la cour de la Maison de ville il y avait un puits¹. C'est à la Maison de ville que les personnes arrêtées pendant la nuit sont détenues²; il existe donc au XV^e siècle un cachot, qui sera plus tard le « croton ». Un des guets habitait déjà en 1461³ la maison communale, dont il était le gardien; au XVI^e siècle on l'appela le sautier.

Une porte d'entrée de la Maison de ville se trouvait à l'ouest, vers la porte Baudet, à côté de la maison Du Bochet⁴. Il y avait aussi de ce côté-là un escalier⁵ (*viretus furni*); peut-être ne conduisait-il qu'aux chambres du fournier, au-dessus du four. On ne peut affirmer avec certitude qu'il existât une autre entrée et un autre escalier du côté nord de la Maison de ville. Cette brève description ne nous donne pas une idée bien nette de l'apparence de la première Maison de ville; elle confirme cependant notre idée de la disposition de cet édifice. Deux corps de logis étaient certainement nécessaires pour contenir les différentes salles et chambres dont nous avons prouvé l'existence⁶.

Reste-t-il aujourd'hui quelque chose de la maison où la Communauté s'établit au milieu du XV^e siècle⁷? Peut-être quelques fragments de murs utilisés dans les constructions futures, peut-être quelques vestiges de peintures que nous aurons l'occasion de signaler tout à l'heure, en tout cas rien d'essentiel. Dans l'Hôtel de ville actuel, les parties qui datent d'avant la Réforme sont le résultat de transformations accomplies dans le dernier quart du XV^e siècle. Etudions-les maintenant de plus près.

En 1473, le Conseil décide de *réparer* la salle du Conseil⁸. Un seul mem-

traison située au-dessus du four. En 1525, on mentionne encore le *fornerius furni porte Baudet* (R. C., vol. 21, f^o 22, 21 mars). En 1534, on décide d'ôter le bois déposé au-dessous de la salle commune et d'ôter le four. aussi vite que faire se pourra (*Ibid.*, vol. 27, f^o 160, 29 décembre).

¹ C. C., vol. 6, f^o 166 v^o (juillet 1459).

² *Ibid.*, f^o 46 v^o (26 janvier 1458); R. C., t. I, publ. par Rivoire, p. 403 (21 mars 1460).

³ *Vigil et custos domus communitatis* (C. C., vol. 6, f^o 215 v^o, 9 janvier).

⁴ R. C., vol. 5, f^o 139 (31 août 1462).

⁵ *Ibid.*, vol. 6, f^o 98 et 115 (8 mars et 24 mai 1474).

⁶ Cela est d'autant plus probable qu'au XV^e siècle les maisons n'avaient pas plus de deux étages sur rez-de-chaussée.

⁷ On fit déjà en 1455-1457 des réparations à la Maison de ville, où le Conseil s'était installé avant 1445 (C. M. et Q., vol. 1, 3 juin 1455). La pièce justificative n^o II reproduit un compte de 1456, écrit en patois, lequel présente des détails très intéressants sur les locaux de la Maison de ville et sur les travaux qui y ont été exécutés. En 1457 encore, on plaçait une serrure à la porte de l'escalier (C. C., vol 6, f^o 35, 4 avril) et l'on réparait le toit couvert de tuiles (*Ibid.*, f^o 42, 28 juillet).

⁸ *Fuit expositum de aula domus communis crescenda et reparanda et ordinatum quod fiat reparacio ipsius aule bene et ydonee* (R. C., vol. 6, f^o 3 v^o, 9 mars).

bre combat cette résolution, disant que le travail projeté détruit le four et le bâtiment qui se trouve au-dessus¹. On passa outre, et la salle fut installée au printemps 1474. Pendant les réparations, du 13 juillet 1473 au 28 juin 1474, le Conseil se réunit presque toujours dans la maison d'Antoine l'Hôte²; la Maison de ville ne possédait donc pas à cette époque d'autre local assez vaste pour recevoir tous les conseillers, et la salle précédemment occupée par le Conseil fut sans doute englobée dans la nouvelle. Cette transformation nous est décrite dans un document³ assez étendu. La salle où se tenait jusqu'ici le Conseil était, paraît-il, « *si étroite, que a paine le Conseil ordinaire y poroit demourer, qui estoit chose honteuse et vergoigneuse a eulx et aultres qui ont eu le régime, gouvernement et administration de la chose publique de ainsi la laisser* ». La nouvelle salle fut non seulement agrandie, mais ornée de verrières; ses loges furent peintes, ainsi que ses vingt « carres », aux frais du syndic Montyon. Où se trouvait cette nouvelle salle et par conséquent celle qui l'avait précédée? Le syndic Rigaud⁴ ne doute pas que ce ne soit celle où siège encore aujourd'hui le Conseil d'Etat, dans la tour. Galiffe⁵ n'en est point aussi sûr et s'étonne avec raison que l'on ait pu faire tant de dépenses dans un bâtiment achevé ou reconstruit, comme nous le verrons, peu d'années après⁶.

Si la salle ne se trouvait pas dans la tour, elle ne pouvait être située que sur l'étroite bande de terrain qui sépare la tour de la rue de l'Hôtel de ville au nord, soit dans le corps de logis placé au sud de la cour, soit dans le bâtiment sur rue. Celui-ci a été entièrement détruit au XVII^e siècle; mais il existe encore immé-

¹ *quod ipsa reparacio destruet furnum et membrum subtus* (R. C., vol. 6, f^o 6 v^o, 23 mars 1473).

² En 1460, le Conseil songe à faire l'acquisition de la maison d'Antoine l'Hôte pour y établir une maison communale. Il fut aussi question alors de l'achat de la maison Tavel. Aucun de ces projets, semble-t-il, ne fut réalisé (R. C., t. I, publ. par Rivoire, p. 406, 409 et 410, 1, 8 et 15 avril).

Une maison ayant appartenu à Antoine l'Hôte était située, d'après le recensement de 1475, entre la place de la Taconnerie et celle de la Maison de ville. Elle est taxée 500 fl., les autres maisons de la rue 100 et 200 fl., la maison Tavel 500 fl. (M. D. G., t. VIII, p. 322 et 342).

³ Mss. hist., vol. 62, f^o 60 bis et v^o, publié dans Rigaud, *Beaux-Arts à Genève*, p. 52, note 1. Les R. C. sont comme de coutume très sobres au sujet de ces travaux. Ils furent dirigés, semble-t-il, par le maître Pierre Mastoet (R. C., vol. 6, f^o 37, 63, 64, 65, 68, 69, 74 et 103, 10 août, 16 et 21 décembre 1473, 8 et 11 janvier, 1^{er} février et 22 mars 1474). Il avait sous ses ordres des maçons (*lathomi*), des charpentiers (*carpentatores*) et des plâtriers (*greatores*). (*Ibid.*, f^o 105, 29 mars 1474).

⁴ *Beaux-Arts à Genève*, p. 52 ss.

⁵ *Genève hist. et archéol.*, p. 249.

⁶ R. C., vol. 11, f^o 88 (18 juin 1488). La tour Baudet existait cependant dès 1455, mais elle n'était pas encore utilisable, puisque les fenêtres de la grande salle du 2^e étage ne furent établies qu'en 1488 (voir ci-dessous ch. III).

diatement au nord de la tour Baudet une grande salle dont le plafond présente tous les caractères du XV^e siècle. Il semble probable que c'est bien cette salle qui fut agrandie en 1473-1474, aux dépens des locaux situés dans le voisinage du four¹, celui-ci se trouvant, comme nous l'avons vu, près de la porte de la Treille. S'il en avait été autrement, nous ne comprendrions pas bien quelle aurait pu être l'utilité de cette vaste pièce, plus grande que la salle actuelle du Conseil d'Etat, et dont aucun document, sauf celui de 1473-1474, n'expliquerait la création.

Sans doute la relation des travaux exécutés à cette date ne présente aucun trait particulier permettant de l'appliquer avec certitude à une salle quelconque aujourd'hui existante, mais elle ne renferme rien non plus qui empêche de l'attribuer à la salle actuelle des Pas Perdus. Ce document mentionne des verrières. Celles-ci ont entièrement disparu et nous ne savons pas même ce qu'elles représentaient. Elles ne peuvent donc servir de critère, non plus que les loges, qui existaient déjà dans la salle primitive et dont il ne reste presque aucune trace. Les vingt « carres » peintes aux frais du syndic Montyon ont passablement préoccupé les imaginations. On a voulu y voir soit les compartiments ou caissons d'un plafond, soit des stalles ou sièges de conseillers. Or, leur nombre ne correspondait à celui des caissons ou des sièges d'aucune salle. Pourquoi ces carres ne représenteraient-elles pas, selon le sens commun du terme, des surfaces peintes en tons unis, relevés de filets de couleurs différentes, simulant des assises². L'état des lieux ne permet pas davantage de vérifier cette supposition, car, à l'exception d'un petit fragment de fresque, aucun vestige de couleur n'a été trouvé contre les parois maintes fois repiquées de cette salle. Rien donc dans les termes du document ne peut appuyer ni combattre notre opinion. Ceux qui la croiraient fautive devraient admettre l'existence, dans la Maison de ville, à la fin du XV^e siècle, de trois salles nouvellement construites, l'une, celle des Pas Perdus, l'autre, agrandie en 1473-1474, et enfin la troisième, aménagée dans la tour Baudet après 1488. Cette hypothèse nous paraît invraisemblable. Quoi qu'il en soit, la salle des Pas Perdus³ est sans aucun doute la partie la plus ancienne de

¹ *Firma furni et duarum alarum et logie existentis supra furnum predictum* (Pap. Le Fort, portef. 152). En 1474, on voulait faire déboucher la cheminée de la chambre située sous la chambre du Conseil dans la cheminée du four. Ces différents locaux étaient donc bien superposés (R. C., vol. 6, f^o 98 v^o, 8 mars).

² « Carreler » ne signifiait pas poser sur le sol des dalles ou des carreaux de terre, mais tracer sur les murs un appareil simulé. C. Enlart, *Manuel d'Archéologie française*, t. II, p. 163.

³ Lorsque, au XVI^e siècle, le Conseil s'est transporté dans la tour, la salle des Pas Perdus devint, ce qu'elle est restée jusqu'à ce jour, une sorte de vestibule. Elle porta différents noms : *aula anterior* (R. C., vol. 26, f^o 185 v^o, 9 janvier 1534); *salle première* ou *grande salle première* (J. Ant. Gautier, *Histoire de Genève*, t. III, p. 347 note); *antichambre* (*ibid.*, p. 307); *salle du promenoir* (R. C., vol. 70, f^o 29, 8 février 1575).

l'Hôtel de ville actuel; ses caractères archéologiques le prouvent et sont assez intéressants pour qu'il vaille la peine de les examiner de plus près.

Cette salle, dont l'unique fenêtre est située au deuxième étage au-dessus de la Treille, forme un quadrilatère irrégulier de 10 mètres environ de côté. Sa hauteur, mesurée entre les deux planchers, est de 4^m,50. Aucune des portes actuelles, sauf une, ne date du XV^e siècle. Etant données les dimensions de la salle, son éclairage dut être autrefois meilleur. Les fenêtres primitives ne se trouvaient probablement pas dans la paroi¹ où elles sont percées aujourd'hui, puisque c'était le mur même de la ville. Ces fenêtres étaient à croisées (*fenestre cruciate*)² et munies de ferrures³; l'une d'elles se trouvait dans le mur ouest (*juxta domum de Bochelo*)⁴. De ce côté, la salle du Conseil prenait donc jour directement sur la rue, car les logements situés au-dessus du four n'occupaient qu'un étage. On ne sait s'il y avait des fenêtres dans les autres faces, les abords de la salle ayant été complètement transformés au XVI^e siècle par la construction de la rampe, au XVII^e par la réfection des façades ouest, et au XVIII^e par la création de la salle du Deux Cents.

Il n'est pas davantage possible de fixer l'emplacement des portes⁵, puisque nous ignorons la position de l'escalier et de l'entrée de la première Maison de ville. Nous possédons seulement un indice à ce sujet. Contre le parement extérieur du mur est de la salle des Pas Perdus, dans un petit vestibule attenant à la salle du Conseil d'Etat, on voit un arc formeret, encadrant une sorte de niche au milieu de laquelle se trouve une porte murée. Ne serait-ce pas l'une des anciennes entrées de la salle? A côté de cet arc formeret, dans le mur en retour, subsiste un petit arc très aigu, flanqué d'une console supportant la naissance d'un arc diagonal (pl. IA). Tout cela rappelle singulièrement les galeries voûtées des maisons genevoises,

Au XVII^e siècle, c'est le nom *d'antisalle* qui prévaut) voir l'inventaire du XVII^e siècle reproduit aux pièces justificatives, n^o X. Le terme de *salle des Pas Perdus* apparaît déjà au XVIII^e siècle (R. C. C., vol. 12, f^o 164, 28 janvier 1718). La salle dite des *barnois* (*arnois*, *arnets*) est absolument distincte de celle-là. Elle ne fut créée qu'au XVI^e siècle (voir II^e partie, chap. I).

¹ L'épaisseur des murs, dans l'embrasure des fenêtres actuelles, est bien supérieure à celle des autres murs de la salle et ne peut s'expliquer que par l'utilisation des anciennes murailles. Les vues de Genève au XVIII^e siècle indiquent déjà une fenêtre dans ce mur.

² R. C., vol. 6, f^o 63 (16 décembre 1473).

³ *Ibid.*, f^o 148 (2 novembre 1474).

⁴ *Ibid.*, f^o 81 (11 février 1474).

⁵ Les encadrements de pierre des portes nord et est ont été posés en 1894 à la place de cadres plus simples. Entre les deux petites portes de la face ouest se trouvait une grande niche cintrée, murée depuis 1894.

reliant le corps de logis à la tourelle d'escalier. Il existait déjà, devant la première salle du Conseil, des loges¹ qui devaient communiquer avec la salle, puisque, en 1460, on prie les guets de ne plus se tenir dans les loges (*non se teneant super lubiis*)², de peur qu'ils n'entendent ce qui se dit en Conseil. Tout porte à croire que les quelques restes d'architecture visibles aujourd'hui dans ce petit vestibule sont une partie de ces loges. Celles-ci se prolongeaient-elles plus loin ? Etaient-elles reliées à une tourelle d'escalier ? Nous l'ignorons. Leur présence permet cependant de conclure qu'au XV^e siècle, l'espace situé à l'est de la salle des Pas Perdus, derrière la Tour Baudet, n'était pas bâti. C'était une cour, un jardin, sur lequel s'ouvraient les arcs très ouverts des « loges ». Une seule des portes³ de la salle, avons-nous dit, est ancienne. C'est celle qui conduit à la salle actuelle du Conseil d'Etat. Elle est surmontée d'un linteau en accolade, dont le profil en gorge vient s'amortir au bas

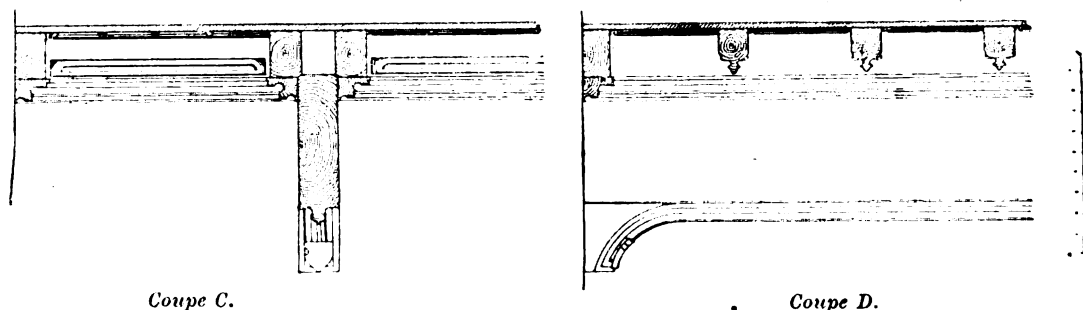


FIG. 4. — Détails du plafond de la salle des Pas Perdus.

des piédroits. Sa création doit remonter à l'époque de l'aménagement intérieur de la tour, après 1488.

Ce qui fait l'intérêt principal de la salle des Pas Perdus, c'est son magnifique plafond en bois de sapin, entièrement conservé, et dont aucune restauration n'a changé le caractère (fig. 4). Les quatre sommiers très hauts et relativement très étroits⁴ qui le supportent lui impriment un cachet tout particulier. Ces supports, avant de pénétrer dans les murs, s'incurvent en des sortes de consoles sur lesquelles sont posés de petits écussons. Les grands compartiments formés entre les sommiers sont encadrés d'une grosse solive, moulurée dans sa partie

¹ Pièces justif., n° II.

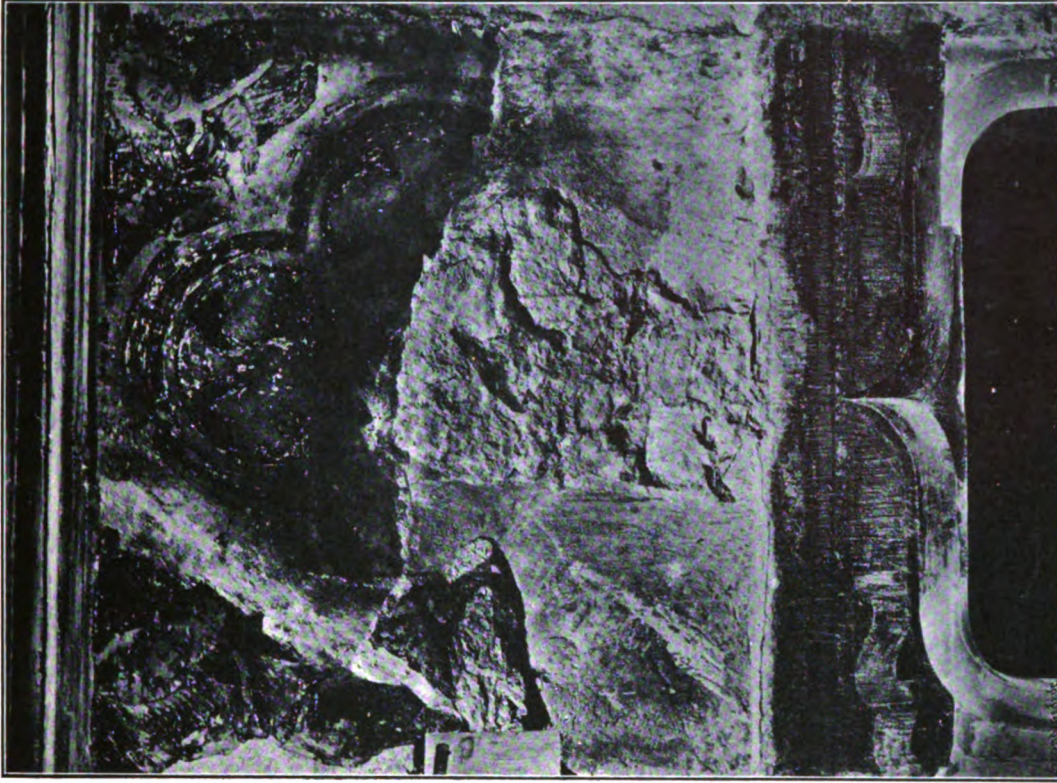
² R. C., t. I, publ. par Rivoire, p. 393 (12 et 15 février).

³ Jusqu'en 1891, cette porte était entourée d'un cadre de bois, surmonté d'un panneau allant jusqu'au plafond, le tout de style XVII^e siècle. Cette boiserie cachait la moulure et le cadre de la porte en accolade, qui étaient peints en gris. Au-dessus de l'arc, on remarquait deux banderolles blanches ne portant aucun caractère, mais de simples filets rouges. *Journal de Genève* du 16 août 1894 (voir ci-dessous).

⁴ Hauteur 60 cm., largeur 10 cm. Les sommiers adossés aux murs n'ont que 12 cm. d'épaisseur.

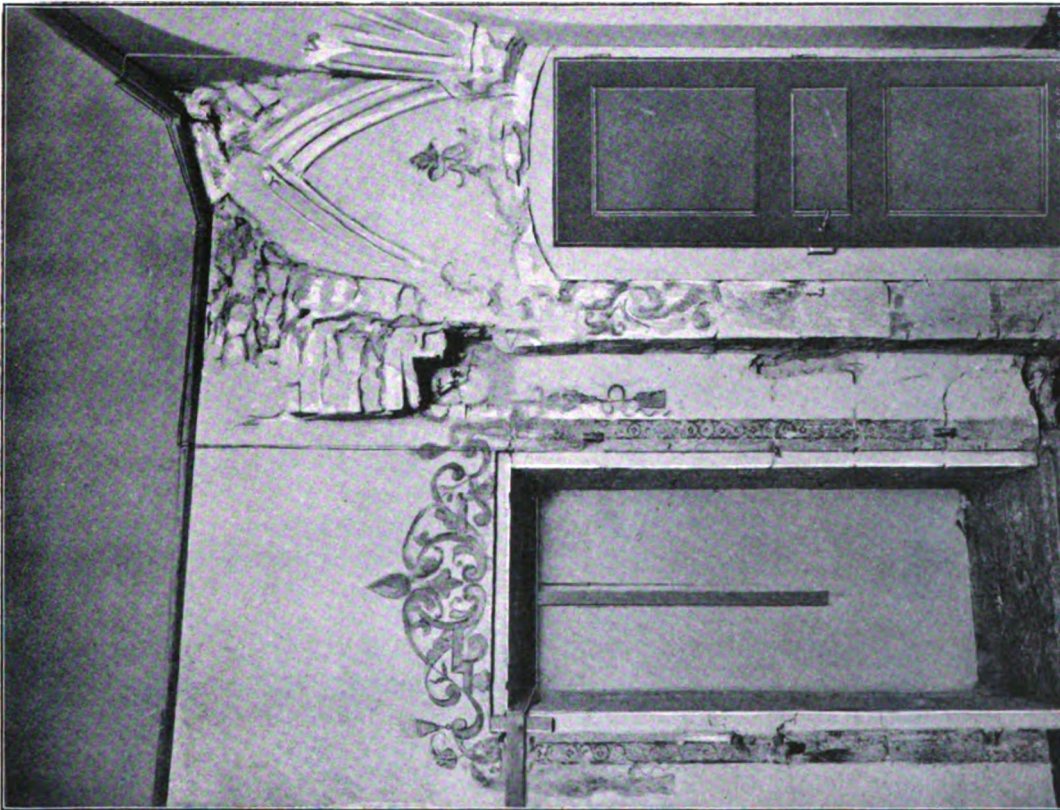
Pl. I.

B



FRESQUE DE LA SALLE DES PAS PERDUS

A



VESTIGE DE GALERIE VOÛTÉE

M. D. G., série in-4°, t. III.

inférieure et dans le haut de laquelle viennent s'assembler les poutrelles également moulurées du plafond. Celles-ci ont un profil qui s'amortit avant leur extrémité, laissant sous la poutre un champ triangulaire, enrichi d'une petite décoration sculpturale. Les motifs, des plus variés (ornements géométriques et végétaux, une fois même un petit écu aux armes genevoises), prouvent avec quel soin du détail cette belle pièce de menuiserie fut exécutée. Entre les poutrelles, des couvre-joints divisent les entretoises en un certain nombre de caissons¹. Les gorges et les tores des moulures du plafond ont des profils d'une grande pureté; le petit filet rectangulaire qui termine les poutres maîtresses est très caractéristique. Ces différentes constatations confirment bien les données que nous ont fournies les documents écrits. Cette œuvre dut être exécutée dans le cours du XV^e siècle, car elle présente tous les caractères de cette époque².

Il ne reste malheureusement rien du pavement primitif ni de la cheminée. Celle-ci existait certainement au XV^e siècle, car les inventaires du mobilier de la Maison de ville mentionnent à cette époque deux landiers près du feu³.

Un petit fragment de la décoration de la salle⁴, qui subsiste encore, nous donne une idée de sa richesse primitive. Ce dernier vestige se trouve au-dessus de la porte par où l'on pénètre dans la salle du Conseil d'Etat. Le sujet principal représentait les armes de la vieille Communauté de Genève (pl. I B). L'écu carré, avec une petite pointe au bas, est posé sur un quadrilobe⁵. La partie que ne recouvre pas l'écu est ornée de touffes végétales jadis dorées, posées sur un champ de tonalité foncée. Les moulures du quadrilobe sont teintées différemment, en jaune, bleu pâle, or, etc. Un champ d'un beau rouge foncé entoure cet encadrement. Aux deux

¹ Le plafond était primitivement peint; c'est d'après les traces de couleur, retrouvées en 1894, que la peinture actuelle a été exécutée.

² La maison de Rolle, à l'angle de la place du Molard, renfermait au 3^e étage un plafond absolument semblable, avec écussons dans les amortissements des sommiers. Cette maison datait du XV^e siècle (B. H. G., t. I, p. 69). La salle du Conseil de l'Evêché, reconstruite en 1430 et 1446, était également couverte d'un plafond à sommiers très hauts et relativement étroits (M. D. G., t. I, p. 1). Nous citerons encore, parmi les plafonds de la même époque, celui de la Commanderie de Compesières, celui de la maison Auzias (à la salle des armures), celui de la maison de l'Evêque de Nice (*Anciennes Maisons de Genève*, 2^e série, n° 27) et celui du château d'Annecy, imité de celui du château de Thonon (Bruchet, *Château d'Annecy*, p. 50).

³ Voir aussi R. C., vol. 6, f° 63 et 81 (16 décembre 1473 et 11 février 1474) : *ordinatur quod caminalis aule ponatur in quadro prope fenestram*.

⁴ Une description détaillée de cette fresque a paru dans le *Journal de Genève* du 16 août 1894. Nous la résumons ici, car elle mentionne de nombreux détails aujourd'hui disparus ou moins visibles.

⁵ On peut remarquer que le quatre-feuille n'est pas dans l'axe de la porte, mais passablement à droite. La décoration pourrait donc être indépendante de la porte et antérieure à celle-ci.

angles supérieurs du quadrilobe viennent s'appuyer deux charmantes figures d'anges vêtus de longues robes. Deux personnages semblables leur faisaient sans doute pendant dans les angles inférieurs, mais ils ont totalement disparu. La décoration peinte¹ se prolongeait à droite et à gauche de la porte; à gauche surtout, on a trouvé la continuation des filets et des champs rouges. Il est possible que

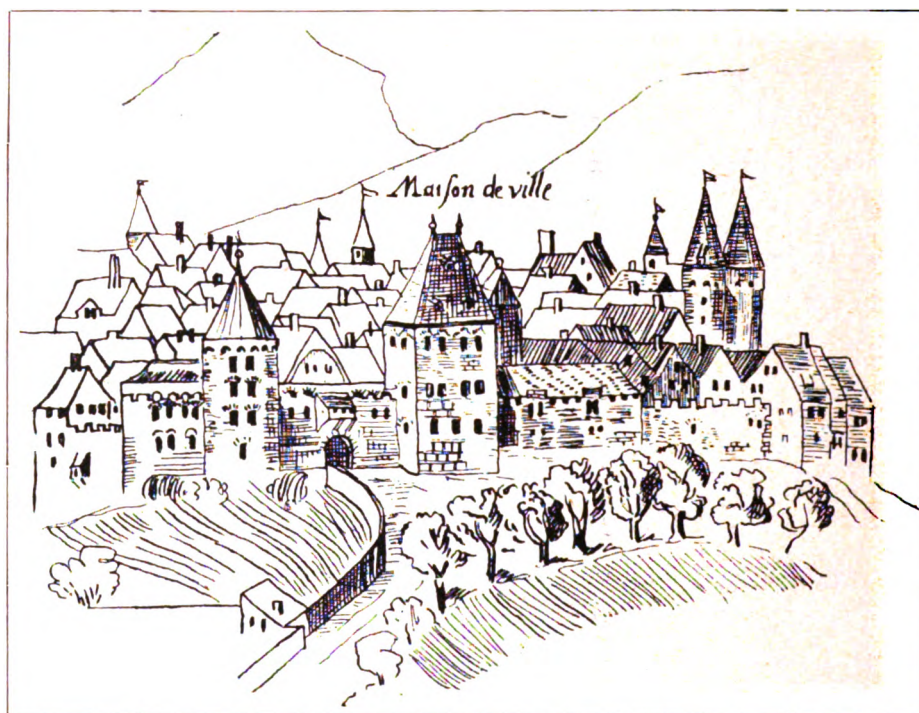


FIG. 5. — La Maison de ville, vue du Midi (XVII^e siècle).

toutes les parois de la salle aient été décorées de cette façon, mais nous n'en avons pas de preuves certaines.

La date et l'auteur de ces peintures ne nous sont pas connus. On peut admettre qu'elles ont été exécutées au moment de l'agrandissement de la salle en 1473-1474². Le fait que l'un des sommiers du plafond cache une partie de la fresque n'indique pas nécessairement que celle-ci soit de beaucoup antérieure au

¹ Sur une sorte de soubassement en ciment, on a trouvé des applications monochromes foncées et des initiales gravées, un R (ou P) et un M. (*Journal de Genève* du 16 août 1894).

² Nous aurons l'occasion de parler de ces peintures à propos de la décoration de la salle située dans la tour. A ce propos, nous étudierons et nous comparerons les différents vestiges de peinture du XV^e siècle qui ont été conservés à Genève. Cela nous permettra peut-être de fixer approximativement la date de la fresque de la salle des Pas Perdus.

nouvel aménagement de la salle. Elle peut cependant avoir fait partie de la décoration de la salle primitive installée entre 1440 et 1450.

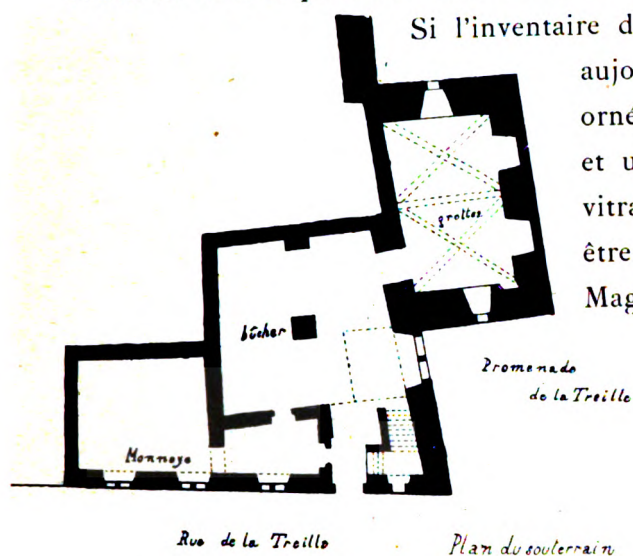


Fig. 6. — Fragment du plan de la Maison de ville attribué à P. Matthey (XVIII^e siècle).

caractère ancien ; la façade sur la promenade de la Treille a été remaniée à plusieurs reprises et les fenêtres agrandies ou peut-être même percées à une époque relativement moderne. L'avant-corps saillant, revêtu de roche, contre lequel s'appuie la porte de la Treille ne date que de la reconstruction de cette porte en 1788. Auparavant, toutes les anciennes vues de Genève nous le prouvent (fig. 5 et 17), la porte Baudet⁵ était

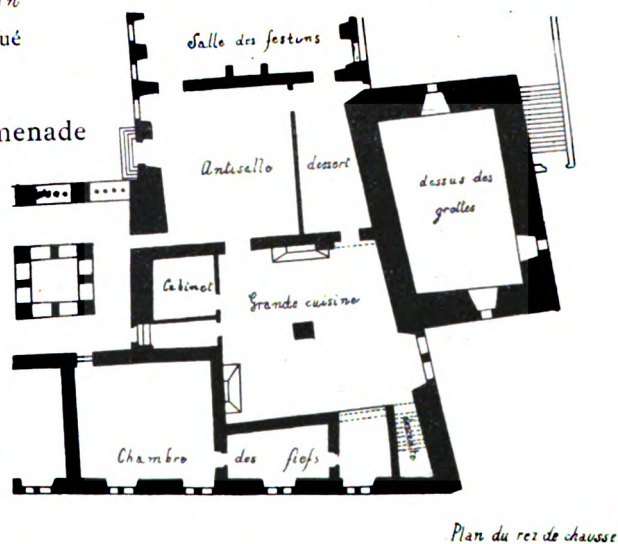


Fig. 7. — Fragment du plan de la Maison de ville attribué à P. Matthey (XVIII^e siècle).

¹ Voir pièces justific., n° III, et R. C., vol. 26, f° 185 v° (9 janvier 1534).

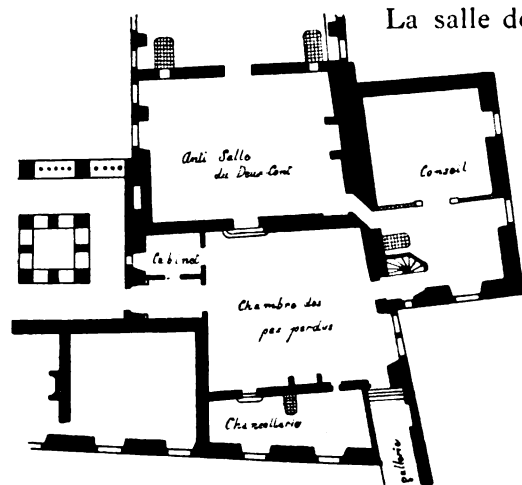
² Voir Rigaud, *Beaux-Arts à Genève*, p. 52, note 1.

³ *magister qui facit vitra de cristallo* (R. C., vol. 6, f° 62, 7 décembre 1473); *mandatur intrari receptori xxij. florenos pro verreriis aule* (*Ibid.*, f° 154, 20 décembre 1474).

⁴ *Ibid.*, f° 63 (16 décembre 1473). Cabillione=Le Châble (Haute-Savoie).

⁵ *L'ancienne porte Baudet n'était pas proprement la porte de la Treille d'aujourd'hui [1692] mais une autre, qui passait environ à six pas de là vers la tour où est la salle du Conseil. La rue qui allait depuis la place du Perron jusqu'à la porte était en droite ligne, mais on fut obligé de la reculer pour agrandir la Maison de ville.* Flournois, Extrait des R. C., Remarques, p. 115 (Mss. hist., n° 48). Le déplacement de la porte se fit en 1557 (R. C., vol. 53, f° 127 v°, 166 et 170 v°, 7 mai, 7 et 10 juin).

percée dans un simple mur, formant le prolongement de la façade sud de la Maison de ville. Avant la construction des façades ouest, qui sont très probablement plus avancées sur la rue qu'elles ne l'étaient au XVI^e siècle, la porte Baudet était plus rapprochée de la tour et la façade sud de la Maison de ville plus étroite.



La salle des Pas Perdus existant dès le XV^e siècle, il est évident que les locaux situés au-dessous datent aussi de la même époque¹. Avant le XVIII^e siècle, aucun document ne nous éclaire sur leur identité; là se trouvaient sans doute, outre le four public, des caves et des magasins, soit des locaux d'une importance assez secondaire². On se demandera peut-être pourquoi ces salles trouvèrent si tard un emploi³. Sans doute leur situation exposée, au pied des murail-

Plan du premier étage

Fig. 8. — Fragment du plan de la Maison de ville attribué à Matthey (XVIII^e siècle).

les de la ville, les empêcha d'être utilisées dans des buts très importants. On ne perça d'ailleurs des

fenêtres dans le bas des anciens murs qu'après la construction de l'enceinte à boulevards au XVI^e siècle. Jusque-là, ces locaux furent évidemment peu éclairés. C'est par la salle dite Papon, au-dessous de la grande salle des Archives, que l'on entra, jusqu'au XVIII^e siècle, dans la Grotte au pied de la tour Baudet; nous aurons donc l'occasion d'en parler à propos de cet édifice. La situation de la Maison de ville explique aussi la position élevée de la salle du Conseil. Etant placée sur la ligne même de défense, elle devait être mise à l'abri des attaques.

¹ La salle du 3^e étage, occupée aujourd'hui par le Département de l'Intérieur, servit de grenier jusqu'en 1718; cette année-là, elle fut aménagée en salle de concert et servit à cet usage pendant tout le dix-huitième siècle (R. C. C., vol. 12, f^o 164 et 206, 28 janvier et 16 novembre).

² On fit pourtant en 1474 une cheminée *in camera subtus aulam* (R. C., vol. 6, f^o 98 v^o, 8 mars).

³ En 1706, on installa dans le local situé au-dessous de la salle des Pas Perdus une grande cuisine communiquant avec l'antichambre et la desserte de la salle des festins par deux portes aujourd'hui murées (R. C., vol. 206, f^o 239, 240 et 241, 2 juin). L'une d'elles s'ouvrait dans la grande cuisine (grande salle des Archives actuelle), à l'endroit où se trouve aujourd'hui le petit escalier conduisant au sous-sol. Celui-ci remplaça probablement, à la fin du XVIII^e siècle, un escalier situé à l'angle sud-ouest de la Maison de ville, près de la porte Baudet, et détruit sans doute lors de la reconstruction de celle-ci en 1788. Avant cette date, cet escalier, qui reliait la grande cuisine au sous-sol, établissait aussi une communication entre la salle des Pas Perdus et le vieil Arsenal au moyen de la galerie placée en encorbellement à l'intérieur de la porte Baudet. Les fig. 6, 7 et 8 reproduisent le plan primitif de cette partie de la Maison de ville,

Une question se pose encore à propos de cette partie de la Maison de ville. Comment se fait-il que, ni du côté nord, ni du côté ouest, il n'y ait un rez-de-chaussée au niveau de la rue? De tout temps, les maisons genevoises eurent un étage inférieur communiquant directement avec la voie publique et servant de boutique, d'atelier ou de cave. A la Maison de ville, ce n'est pas le cas; d'un côté, la grande salle des archives est élevée de plus d'un mètre au dessus-du sol de l'entrée principale, sur la rue de l'Hôtel de ville, et de l'autre, la salle Papon est beaucoup plus basse que le sol de la rue de la Treille, vers la porte. Nous ne serions pas étonné que le niveau des rues ait été notablement modifié pendant le cours des siècles. On peut déjà remarquer une dénivellation relativement récente dans tous les abords de l'Hôtel de ville. Il est possible que ce changement de configuration ait eu un précédent. La petite place de l'Hôtel de ville aurait été un point culminant, à partir duquel les rues de la Treille, de l'Hôtel de ville, du Puits Saint-Pierre et la Grand'Rue auraient présenté des déclivités plus fortes que celles qu'elles ont aujourd'hui. Ceci est une simple hypothèse, servant à expliquer la position relativement élevée des salles établies au XV^e siècle, par rapport au sol extérieur. Rien ne pourra jamais la confirmer ou la détruire, puisqu'il ne reste aucun autre témoin de cette époque dans ce quartier.

d'après un dessin original, antérieur à 1788, appartenant à M. Ch. Bastard et attribué par lui à un architecte du XVIII^e siècle, P. Matthey. Il existe une rue de la porte Baudet, avec sa galerie intérieure, sur le tableau représentant la justice, conservé au Musée archéologique. Il est reproduit dans Doumergue, *Jean Calvin, les hommes et les choses de son temps*, Lausanne, 1905, in 4^e, t. III, p. 309.

C'est probablement à la fin du XVIII^e siècle que les Archives furent installées dans la grande cuisine; auparavant, la chambre des fiefs, chargée de ce service, occupait au même étage trois chambres donnant sur la rue de la Treille, près de la porte (fig. 7). Au sous-sol, la grande salle située au-dessous de la cuisine était, avant 1788, un bûcher; les salles prenant jour sur la rue avait reçu en 1718 l'atelier de la Monnaie (R. C. C., vol. 12, f^o 164, 28 janvier). Au commencement du XIX^e siècle, la plus grande partie du sous-sol de la Maison de ville était occupé par un café, dont le nommé Papon fut le tenancier jusqu'en 1822. A cette date, les Archives, qui n'occupaient jusqu'alors que la grande salle du premier étage et la grande Grotte au bas de la tour (reliées par le petit escalier actuel), s'annexèrent les salles restées vacantes; les différents locaux de ce service furent ainsi plus directement reliés entr'eux.

Les voûtes d'arête en plâtre qui couvrent la grande salle des Archives et la salle Papon n'ont été construites, semble-t-il, que lors de l'aménagement de ces salles comme locaux d'archives, soit à la fin du XVIII^e siècle.

III

LA TOUR BAUDET

Les différentes phases de la construction. — Description de l'extérieur ; date de construction de la base, les systèmes de défense, le couronnement en brique. — L'intérieur de la tour ; la grande Grotte, son accès et son utilisation ; la petite Grotte ; la salle du Conseil, date de son installation, sa destination première, description de la salle : le plafond, les portes, les cheminées détruites, les poêles, les bancs et les vitraux disparus.

Nous avons vu l'origine de la tour Baudet. En 1455, on creusait ses fondations et l'on plaçait dans sa base quatre plants de chêne¹. Nul compte d'achat de matériaux ne nous fait connaître jusqu'où fut poussé le travail ; à la fin de l'année il était encore peu avancé². En 1462, la tour avait atteint une certaine hauteur puisqu'on est obligé de la recouvrir, sa toiture étant détruite³. Elle n'était cependant pas achevée alors, car, en 1488⁴, le Conseil décide de travailler à la tour de la Maison de ville. Si la tour commencée en 1455 avait été entièrement détruite, nous en aurions eu connaissance ; il semble donc plus probable que le terme *edificare* signifie continuer une construction commencée. Cela paraît d'autant plus vraisemblable que d'autres documents de la même année décrivent d'une façon assez détaillée les travaux exécutés dans les deux étages supérieurs et dans le toit de la tour, mais ne men-

¹ C. M. et Q., vol. 1 (10 et 13 juin).

² *Ibid.*, (18 novembre).

³ *Ordinatum..... quod turris nova sita in porta Boudeti recuperiretur, cujus [co]pertura destruebatur* (R. C., vol. 5, f° 135, 24 août).

⁴ *quod turris domus ville edificaretur et deputavit honorabiles viros..... qui illam perficere faciant* (*Ibid.*, vol. 11, f° 88, 18 juin). Ce ne peut être une autre tour, puisque celle qui fut commencée en 1455 s'appelle déjà *turris consilii civitatis* ou *turris porte Bodet*.

tionnent pas sa base. Ainsi, le 23 septembre, le Conseil, délibérant au sujet de la forme à donner aux fenêtres de la salle du deuxième étage, décide de faire à l'est deux petites fenêtres (*ollieti*), au midi une fenêtre croisée (*fenestra cruciata*) et deux petites, à l'ouest également une fenêtre croisée¹. Cette description s'applique singulièrement bien aux fenêtres de la salle actuelle du Conseil d'Etat, telles qu'elles ont été reconstituées en 1901, d'après les constatations faites sur le bâtiment lui-même. En 1488 et 1489², on donne à tâche la dernière poutraison et le toit de la tour ; on ne voulut pas tout d'abord établir l'étage supérieur, puis on s'y décida pour ne pas faire reposer la toiture directement sur le mur de la salle. Il semble donc que la tour a été construite en deux étapes ; commencée en 1455, elle n'a été entièrement achevée qu'en 1489.

Par son apparence extérieure et ses proportions, la tour Baudet (pl. II) donne bien plus l'impression d'une tour de château fort que d'une tour de fortification³. Un simple coup d'œil jeté sur cet édifice confirme déjà les données fournies par les documents ; un examen plus approfondi de la construction dans ses détails rendra nos suppositions plus vraisemblables encore.

La tour Baudet⁴ est une solide construction de plan rectangulaire, mesurant environ 9^m 80 × 14^m 20. Sa base, percée de rares et petites ouvertures, n'a pas été modifiée depuis sa construction. Les fenêtres du second étage avaient perdu peu à peu tout caractère ; elles ont été habilement restaurées ces dernières années. L'étage supérieur, dont les fenêtres ont été augmentées en nombre et en dimension, a subi des changements notables depuis le XV^e siècle ; la toiture, elle aussi, a été modifiée à plusieurs reprises. Quatre espèces de matériaux ont servi à la construction de la tour : la base, les chaînages d'angle et la plupart des encadrements des ouvertures sont en roche⁵, la maçonnerie des deux étages intermédiaires en cailloux ronds, et le couronnement en brique. A l'intérieur, le revêtement des embrasures des fenêtres et des meurtrières, ainsi que les nervures et les consoles supportant les voûtes de la grande Grotte⁶, sont en molasse.

¹ R. C., vol 11, f° 102 (1488). Il est difficile d'admettre que ces fenêtres aient été percées après coup dans un mur existant.

² *Ibid.*, f° 108 et v°, 125 et 128 (4 et 11 novembre 1488, 10 et 31 mars 1489).

³ Au XV^e siècle, la tour était plus dégagée qu'elle ne l'est aujourd'hui (voir fig. 5). La construction des nouvelles façades en 1620, et surtout leur surélévation au XIX^e siècle, ont détruit sa silhouette du côté nord.

⁴ Au XV^e siècle, le nom est écrit *Boudet*, *Baudet* et *Bodet*. Une famille de ce nom existait à Genève à cette époque ; peut-être possédait-elle un terrain ou une maison voisine de la tour.

⁵ A l'est se trouvent quelques encadrements en molasse.

⁶ Les deux étages inférieurs de la tour portent aujourd'hui encore le nom de Grottes, soit la grande Grotte au rez-de-chaussée et la petite Grotte au premier étage.

Le soubassement en grand appareil de roche s'élève à 4 mètres environ au-dessus du sol. Il est formé d'assises¹ à bossages, dont la hauteur varie entre 40 et 70 centimètres. Le joint supérieur de la dernière assise ne se trouve pas au niveau de l'extrados de la voûte de la Grotte, qui est plus élevée. La division horizontale de la façade ne correspond donc pas à la division intérieure, et ne semble pas être le signe d'un arrêt dans la construction². Le soubassement est percé de quelques ouvertures. Sur les faces sud et ouest, à peu de distance de l'angle, deux meurtrières, surmontées l'une et l'autre de rainures verticales, débouchent intérieurement dans de grandes niches, aujourd'hui garnies de rayons d'archives. Dans une troisième niche, une grande fenêtre, s'ouvrant sur l'escalier de la terrasse³, a certainement

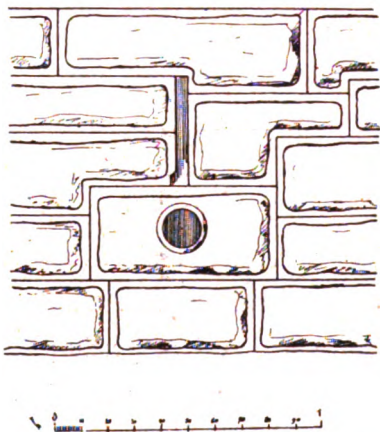


FIG. 9. — Meurtrière de la grande Grotte

remplacé des meurtrières semblables aux précédentes. La tour avait donc à sa base trois points de défense, deux au midi et l'un au couchant, disposition parfaitement expliquée par le débouché primitif de la rampe de la Treille⁴. Les deux seules défenses qui subsistent ont été murées; on peut cependant reconnaître encore leur forme générale (fig. 9). La meurtrière sud est percée au milieu d'un bossage brut, haut de 70 centimètres et son axe est à 90 centimètres au-dessus du sol actuel; un gros boudin entoure son orifice, dont le diamètre a environ 25 centimètres⁵. Dans l'axe et au-dessus de cette meurtrière,

dont elle est entièrement séparée, se trouve une rainure verticale, haute de 83 centimètres et large de 8, qui n'est pas taillée dans la roche, mais qui s'ouvre dans l'espace laissé vide entre les moellons des assises⁶. Sur la face ouest, les défenses

¹ Les assises supérieures ont des joints horizontaux continus, et les assises inférieures présentent des ressauts.

² Les bossages en roche se retrouvent d'ailleurs dans les chaînages d'angle qui montent jusque sous le dernier étage.

³ L'aménagement de la terrasse et la pose de la balustrade et de l'escalier datent de 1705 (R. C. C., vol. 11, f^os 30 et 40, 3 février et 23 mars).

⁴ Voir le fragment de la vue de Chastillon à la fig. 5; voir aussi la vue de Merian.

⁵ Il n'est pas possible de constater si le diamètre de l'orifice va se rétrécissant vers l'intérieur, puisque les ouvertures sont aujourd'hui murées.

⁶ Il semble probable que les meurtrières étaient destinées à des armes à feu et que les rainures servaient à viser. Nous n'avons pas rencontré ailleurs de disposition parfaitement semblable: le donjon de Romont présente des défenses construites selon un principe analogue, mais de forme différente.



LA TOUR BAUDET

sont pareilles, mais leur axe est un peu plus rapproché de l'angle de la tour et elles sont plus élevées au-dessus du sol actuel (1^m 30); la meurtrière est percée dans une assise dont le parement est lisse¹. La Grotte, au bas de la tour, n'était primitivement éclairée que par deux petites fenêtres à chanfrein grillées, percées dans le haut du soubassement à l'est et à l'ouest. La fenêtre est, donnant sur la terrasse, a été agrandie postérieurement; l'autre ouverture, encadrée de linteaux et de jambages en roche, fait corps avec les assises de la base de la tour et a été certainement prévue dès le début de la construction.

On a souvent cru reconnaître dans le soubassement de la tour Baudet le reste d'une construction très ancienne, peut-être même romaine. L'existence, sur l'un des moellons de la face sud, d'une inscription latine², et la présence assez inusitée de grandes assises à bossages, en roche, dans une construction du moyen âge, semblaient donner un certain poids à cette opinion. Des textes très formels, avons-nous vu, la contredisent. L'examen attentif de l'édifice et sa comparaison avec des constructions similaires et contemporaines ne peuvent davantage confirmer cette tradition. En effet, il règne une grande unité dans la construction. Les chaînages d'angle, qui accompagnent les étages de la tour construits certainement au XV^e siècle, sont parfaitement liés aux assises de la base. Les rainures en forme d'archères ont été prévues dès le début de la construction; elles seraient inadmissibles, soit dans une construction romaine même très tardive, soit dans une construction du moyen âge antérieure au XV^e siècle. Ce n'est qu'à cette époque en effet que l'on se mit à percer moins timidement la base des tours. Les meurtrières pour armes à feu pourraient à la rigueur avoir été percées après coup; cela paraît cependant difficile. Leur présence serait donc un argument de plus en faveur de la construction de la tour au XV^e siècle.

S'il n'y a pas, dans la base de la tour Baudet, de vestige d'une tour romaine, ne pourrait-on avoir utilisé pour la construire des fragments d'un édifice romain? On ne peut ni le démontrer ni le contester avec certitude. La présence d'une pierre portant une inscription latine ne prouve pas nécessairement que tous les autres moellons de la base soient d'origine romaine. La question ne peut être

¹ • Il est à regretter que l'ancienne Mairie de Genève ait fait retailler une partie des pierres de la base, en face de la descente de la Treille. • Rigaud, *Beaux-Arts à Genève*, p. 55.

² En voici le texte :

D
RVFIAEAQVILINAE . C . F . A T

définitivement résolue. Cependant, nous inclinons à croire que les bossages en roche de la tour Baudet ont été non seulement placés, mais taillés au XV^e siècle. En effet la roche, dont la présence étonne à cette époque, était employée au château d'Annecy¹ en 1430 ; l'appareil à bossages, dont l'usage était fréquent au XIII^e siècle, mais dans de plus petites dimensions qu'à la tour Baudet, tomba en désuétude, disent tous les manuels d'architecture militaire², aux siècles suivants, et ne fut repris qu'à la fin du XV^e et au XVI^e siècle. Nous le trouvons cependant, dans de grandes proportions, dans les fortifications de Nuremberg élevées entre 1377 et 1452³ ; dans les châteaux italiens, il n'a jamais été abandonné durant tout le moyen âge, surtout en Toscane⁴, et il fut repris, on sait avec quelle importance, dans les palais florentins, dont l'un des premiers, le palais Pitti, fut conçu par Brunelleschi vers 1440. Même en France, le château de Dijon⁵, construit sous Louis XI et Louis XII et démoli au XIX^e siècle, possédait une tour revêtue de bossages. Il ne serait donc pas impossible que la tour Baudet ait eu dès son origine un soubassement en grand appareil de roche⁶, nous ne pouvons l'affirmer d'une façon absolument certaine.

Au premier étage, quatre petites fenêtres grillées à chanfrein, avec encadrement en roche à l'ouest et au sud, en molasse à l'est, éclairent la petite Grotte⁷. Ce local avait plusieurs points de défense ; tandis qu'à l'étage inférieur le front est en était dépourvu, ce côté est ici le mieux défendu. Le mur est était percé, à gauche et à droite de la fenêtre, de deux niches munies de rainures en forme d'archères. L'une d'elles a été murée lors de la construction de la salle du Deux Cents ;

¹ La tour Perrière fut refaite alors *ab extra de bonis lapidibus ruppis tallie ad pobentam martellorum*. Voir Bruchet, *Château d'Annecy*, p. 45, note.

² Viollet Le Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture du XI^e au XVI^e siècle*, Paris, 1854-1868, in-4^o, t. II, p. 217 ; C. Enlart, *Manuel d'archéologie*, t. II, p. 461.

³ Dr P. Ree, *Nürnberg*, Leipzig et Berlin, 1895, in-4^o, p. 51 ; A. v. Essenwein, *Die Kriegsbaukunst*, Darmstadt, 1889, in-4^o, p. 195.

⁴ Müntz, *Histoire de l'art pendant la Renaissance. Italie*, Paris, 1889-95, in-4^o, t. I, p. 381.

⁵ C. Enlart, *op. cit.*, p. 461, note 2 et fig. 215.

⁶ On a prétendu encore que le revêtement en roche de la base n'aurait été fait qu'au XVI^e siècle, après coup. Cette supposition nous paraît invraisemblable.

⁷ Entre les deux fenêtres sud, on remarque un écusson aux armes genevoises, en marbre noir, qui fut placé en 1789. Il provenait de l'ancien arsenal (voir Mayor, B. H. G., t. I, p. 130. Une inscription, également en marbre noir, a été placée au-dessous de l'écusson en 1863, en souvenir de la restauration de la République genevoise. Elle est ainsi conçue :

EN COMMEMORATION
DU
XXXI DECEMBRE MDCCCXIII.
LES GENEVOIS RECONNAISSANTS.
LE XXXI DECEMBRE MDCCCLXIII.

l'autre, près de l'angle sud-est, est entièrement conservée et mérite d'être examinée¹ (fig. 10). Sa niche est semblable à celle des fenêtres, mais elle est plus basse; elle mesure 1^m80 environ et s'ouvre jusqu'au sol. A peu près dans son axe se trouve une archère de 80 centimètres de haut, dont l'ouverture va en se rétrécissant vers l'extérieur. Sa direction est normale au parement du mur. A droite de cette ouverture, une autre archère beaucoup moins haute (40 cm.) est dirigée obliquement par rapport à la première. Les deux directions divergentes forment une sorte de V. En outre, dans l'ébrasement de la grande archère, à droite, une petite ouverture carrée, s'amincissant et s'arrondissant vers l'extérieur, est dirigée dans le même sens que la petite archère. L'ouverture placée dans l'axe semble seule

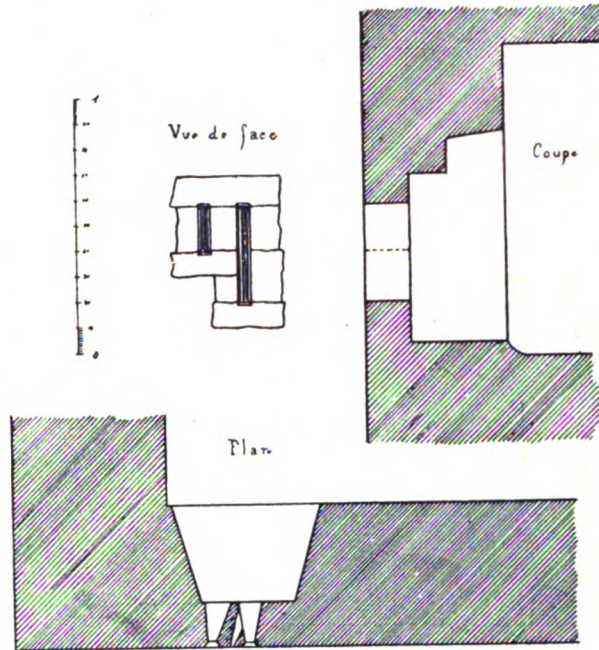


FIG. 10. — Meurtrières de la petite Grotte

primitive, les deux autres ayant sans doute été percées après coup pour augmenter le champ de la défense. Leurs directions sont disposées de façon à ne pas laisser subsister de point mort, procédé qui devint fréquent au XV^e siècle. Le front sud n'était pas défendu à cet étage. Dans l'angle sud-ouest, une archère, tout à fait semblable à celle de l'angle sud-est, commandait l'entrée de la porte Baudet. Elle n'était pas double, mais portait aussi dans son ébrasement une ouverture carrée; sa direction était légèrement oblique dans le sens du sud-ouest. Si nous voulons résumer le système de défense des deux étages inférieurs de la tour, nous constatons que le point le plus important, celui qui commande la porte, était défendu aux deux étages par des archères très rapprochées de l'angle extérieur. Les fronts sud et est ne sont défendus chacun qu'à un étage, l'un dans la grande Grotte, l'autre dans la petite au-dessus, chaque fois sur deux points.

Le deuxième étage où se trouve la grande salle, ne sert plus à la défense; il ne présente pas de meurtrières, mais des fenêtres beaucoup plus grandes qu'aux

¹ Ces ouvertures, comme d'ailleurs les fenêtres de la face est, ont toutes des encadrements en molasse; nous ignorons pourquoi.

étages inférieurs¹. Des deux côtés de l'angle sud-ouest, elles sont à croisées, avec encadrements chanfreinés, s'appuyant sur une tablette moulurée. Les autres fenêtres, vers l'angle sud, n'ont que la partie supérieure de la croisée, mais conservent le meneau vertical². Le dernier étage de la tour Baudet est entièrement construit en brique. Bien que cette matière ne soit mentionnée dans aucun compte ni dans aucun passage des registres du Conseil, il n'est pas douteux que la tour n'ait été achevée au moment de la construction de la salle du deuxième étage.

Au-dessus et au-dessous de cet étage court une frise, dont l'assise supérieure est formée de briques posées en biais, laissant ainsi à l'extérieur une série de petits angles vides. Les assises inférieures font saillie, en silhouettant sur le mur une succession de petits zigzags (fig. 11). Cette décoration, ici parfaitement bien conservée, est très fréquente dans la Suisse romande et même à Genève³; nous reviendrons plus loin sur son origine. Entre les deux frises sont percées les fenêtres, agrandies et augmentées en nombre à l'époque moderne. Sur la face ouest, on voit encore, à gauche de la fenêtre du milieu, une petite arcade murée, fermée par un arc surbaissé (pl. II). C'est là, croyons-nous, l'unique reste des anciennes ouvertures⁴; celles-ci devaient occuper l'emplacement des fenêtres actuelles, car les trumeaux et les angles n'ont pas été modifiés et ne présentent aucun vestige de fenêtres. Il y eut donc probablement quatre ouvertures sur la face sud et deux ou trois sur les autres. On remarquera que les fenêtres sont éloignées des angles et qu'elles sont groupées au milieu des faces.

Une question intéressante se pose à ce sujet; y a-t-il toujours eu des fenêtres à l'étage supérieur, ou la tour fut-elle au début couronnée de merlons et de créneaux? On sait en effet que la plupart des constructions en brique de la Suisse romande furent primitivement surmontées de créneaux et de merlons en double quart de cercle. Lorsqu'on voulut les couvrir d'un toit, on plaça d'abord dans l'angle

¹ Avant 1901, la fenêtre est était bouchée; la petite fenêtre sud avait été agrandie en 1894. Toutes les fenêtres étaient dépourvues de meneaux. Ceux-ci purent être rétablis, grâce à la présence de gonds et scellements de gonds dans les anciens montants. Les chanfreins étaient encore visibles, mais leur amortissement, au-dessus de la tablette, n'est qu'une restitution probable.

² Sur les trois faces de la tour, à la hauteur de ces fenêtres, on voit des traces de cadrans solaires. Celui de l'est a été restauré ou placé en 1857.

³ Il y avait au XV^e siècle à Genève une tuilière, située aux Pâquis (R. C., vol. 10, f^o 115, 18 janvier 1485).

⁴ La restauration faite en 1894 n'est pas la première qu'ait subi la tour. Les fenêtres avaient déjà été agrandies auparavant; on s'est contenté d'en percer une de plus au milieu de la face ouest. Avant la restauration, on voyait sur la face est la trace d'une petite fenêtre semblable à celle de la face ouest. (Renseignements de M. G. Dériaz, architecte.)

des merlons des poutres, sur lesquelles reposèrent les sablières du toit. Plus tard, on ferma le créneau par un arc qui ne suivait pas la courbe des merlons ; en dernier lieu, l'on continua la courbe du merlon dans l'arc qui fermait le créneau¹. Dans ce cas, l'arc fait saillie et est appareillé différemment du reste de la construction. De toute façon, le double merlon qui occupe les deux côtés de l'angle d'une tour n'est pas plus large que les créneaux voisins. Le peu qui subsiste du couronnement de la tour Baudet ne montre aucun reste d'un arc saillant destiné à fermer des créneaux. La position des ouvertures nous semble aussi rendre impossible l'existence primitive d'un système de défense quelconque au haut de la tour. Les merlons d'angle auraient eu une largeur beaucoup trop considérable par rapport aux ouvertures. La date tardive² de la construction de cet étage en brique et le fait que le toit fut prévu dès l'origine nous engageant à conclure que le couronnement de la tour Baudet a été muni dès le début de fenêtres et non pas de créneaux. Le cas est rare et mérite d'être signalé ; à l'exception de deux ou trois tourelles d'escalier³ dans des maisons privées à Genève, nous n'en connaissons pas d'autre exemple en Suisse.

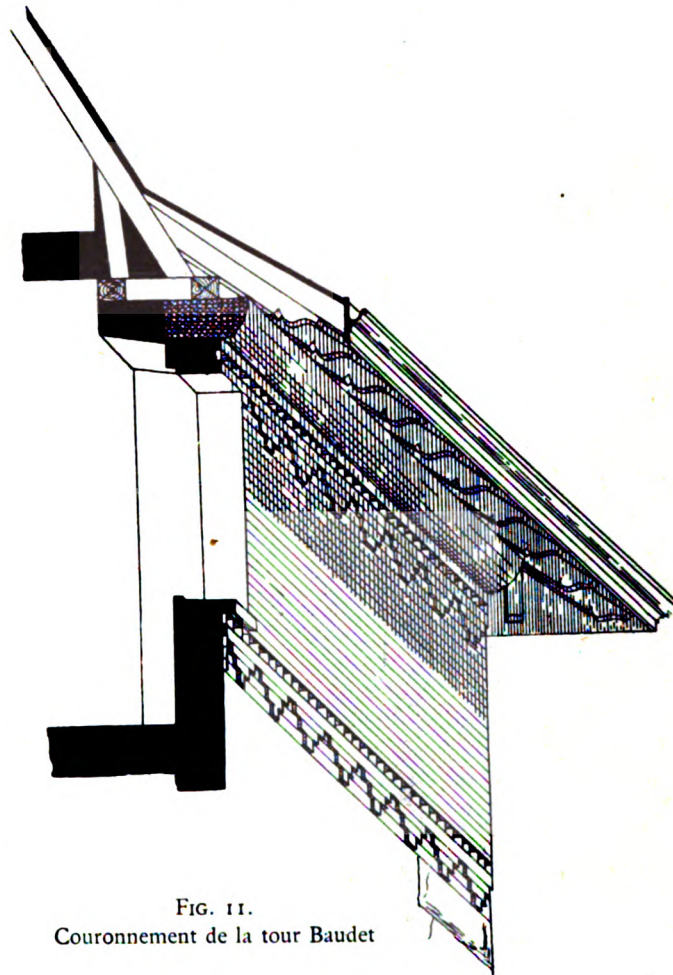


FIG. 11.
Couronnement de la tour Baudet

Le toit de la tour Baudet a certainement dû être modifié bien des fois depuis le XV^e siècle. Plusieurs détails nous font supposer qu'il ne doit sa structure actuelle qu'à des réparations, exécutées peut-être déjà dans la seconde moitié du XVI^e siècle, peut-être plus tard. L'étage en brique⁴ est surmonté d'une grosse

¹ C'est le cas au château de Vufflens.

² Les édifices similaires de la Suisse romande et de l'Italie du nord sont tous antérieurs : Château de Vufflens, 1390-1435. Château de Lausanne, 1397-1431. Château d'Annecy, tour Saint-Pierre, 1430. Château de Turin, 1416. Evêché de Genève, 1430-1446. Eglise Saint-Gervais à Genève, vers 1440.

³ Voir *Anciennes maisons de Genève*, 2^e série, n^{os} 15, 16 et 67 ; Bruchet, *Château d'Annecy*, fig. 9.

⁴ L'intérieur de cet étage a été complètement transformé à l'époque moderne. Pendant très longtemps, ce ne fut qu'un grenier (voir Inventaires 1666-1678 : « Grenier dessus la chambre du

moulure en quart de rond, en molasse, sur laquelle reposent les chevrons très saillants du toit (fig. 11). Ce fait est sans exemple dans les autres constructions en brique. Généralement, trois assises de brique, faisant saillie les unes sur les autres, jouent le rôle de corniche, et le toit qui couronne l'édifice a une saillie minime¹. C'est bien probablement à une influence bernoise, qui s'est manifestée après la conquête du Pays de Vaud, que nous devons cette modification du couronnement et du toit de la tour.

GRANDE GROTTÉ. — Intérieurement, la tour Baudet est divisée en quatre étages de hauteur très différente. Lorsqu'on pénètre au rez-de-chaussée dans la grande Grotte, on reconnaît, cette fois sans aucune hésitation, que cette construc-



FIG. 12.
Profil de la nervure
des voûtes de la
grande Grotte

tion ne peut être antérieure au XV^e siècle. La salle, dont les murs n'ont pas une épaisseur supérieure à 1^m 90 (1^m 50 du côté de l'intérieur), a deux travées voûtées en croisée d'ogives et séparées par un arc doubleau. Les nervures, d'un profil simple mais lourd (fig. 12), sont caractéristiques pour le XV^e siècle dans nos contrées. Elles retombent aux quatre angles et au milieu des parois longitudinales, avec l'arc doubleau, sur des consoles moulurées, fort peu élevées au-dessus du sol. Les clefs de voûte, de forme circulaire, font légèrement saillie au-dessous des nervures; l'une porte un écusson genevois de date plus récente que la salle, l'autre est dépourvue de tout ornement².

Les niches à arc surbaissé des fenêtres et des archères sont construites en bel appareil de molasse. Les unes s'ouvrent à quelques centimètres au-dessous de l'intrados de la voûte et s'arrêtent à hauteur d'homme, les autres ont de larges embrasures à niveau du sol. Le dallage ou pavement primitif de la salle est caché par un plancher moderne.

Dans la paroi nord, du côté ouest, se trouve l'unique porte donnant accès à

Conseil »), relié à la salle du Conseil par un escalier d'angle, aujourd'hui fermé. On y déposait les papiers de la Seigneurie. Plus tard, ce local (voir pièces justific. n° X) fut divisé en plusieurs salles qui ont servi jusqu'à ce jour de bureaux. Ces salles sont couvertes de plafonds à poutrelles apparentes, aujourd'hui cachées par le plafond en plâtre. (Renseignements de M. G. Dériaz, architecte.)

¹ C'est le cas au château de Vufflens. Voir aussi *Anciennes maisons de Genève*, 2^e série, n° 15, et la tour Baudet dans la gravure de Chastillon (fig. 5).

² Des tiges de fer, placées sur deux rangs, et auxquelles sont fixées des boucles, sont suspendues à la voûte. Chaque paire de boucles supportait sans doute une traverse de bois. Au palais de l'Isle, à Annecy, des boucles semblables auraient servi à retenir des traverses supportant des rayons d'archives (*Revue Savoisienne*, 1904, p. 158).

la Grotte. Il ne paraît pas y en avoir jamais eu d'autres¹. Celle-là a un linteau, des jambages et une embrasure entièrement en roche. Ce fait a son importance, comme nous le verrons, car toutes les autres ouvertures sont revêtues intérieurement de molasse. Cette entrée, large de deux mètres, est fermée à l'intérieur et à l'extérieur par d'épais vantaux doublés de fer². Elle s'ouvre actuellement sur un palier, élevé de trois marches au-dessus du sol de la Grotte. De là, un petit escalier monte à la salle des Archives d'Etat et quelques marches descendent au niveau de la salle Papon. L'escalier conduisant actuellement aux Archives n'a pas existé avant la fin du XVIII^e siècle, cela est certain. Il n'y eut donc, avant cette époque, qu'un moyen possible d'arriver à la porte de la Grotte inférieure, c'était de traverser la salle Papon qui avait une porte sur la rue de la Treille et qui était reliée au premier étage de la Maison de ville par l'escalier³ situé dans l'angle sud-ouest (voir fig. 6); un couloir ou allée, pratiqué le long de la muraille, dans la partie sud de la même salle⁴, conduisait de l'escalier à la porte de la Grotte. Il serait très naturel que le bas de l'enceinte fût resté dégagé, pour en mieux assurer la défense. Cela expliquerait également la présence de la roche dans l'encadrement de la porte de la Grotte, et les précautions prises pour bien assurer sa fermeture. C'était une porte s'ouvrant presque directement sur l'extérieur.

Comment peut-on concilier cette manière de voir avec ce que nous savons de l'utilisation du local occupant le bas de la tour Baudet avant la Réforme et même plus tard? Selon les uns, la grande Grotte située au pied de la tour a servi de tout temps de dépôt d'archives; selon les autres, elle abrita dès 1504⁵ la chapelle de Saint-Michel, construite à cette époque dans la Maison de ville. Ni l'une ni l'autre de ces attributions ne sont exactes. La Grotte servit, dès sa construction, à la fois de défense — les archères et meurtrières en sont le témoignage — et de chambre d'artil-

¹ L'escalier qui relie entre eux les étages supérieurs de la tour n'est jamais descendu jusqu'à la grande Grotte.

² Il existe aux archives un compte de serrurier, qui paraît concerner cette porte : *Mémoire de l'ouvrage que moy Sermet Bronge ay fait pour la ville par le commandement de Messieurs de l'an 1561 et le seizième jour de novembre. Premièrement une grosse clefz pour le grand crote de la maison de la ville vaillant : 1. fl. 35 s.* (C. M. et Q., vol. 8, 16 novembre 1561).

³ Cet escalier, tel que nous le connaissons grâce au plan de la collection Bastard (fig. 6), fut, il est vrai, construit seulement au XVII^e siècle, lors de la réfection des faces ouest et nord, mais il remplaça très probablement un escalier antérieur.

⁴ Il y avait, avons-nous vu, près de la porte Baudet, un four commun, qui subsista certainement jusqu'au milieu du XVI^e siècle. Il se trouvait sans doute sur l'emplacement de la salle Papon, mais n'occupait pas nécessairement le même espace que celle-ci. Le passage dont nous avons parlé pouvait très bien exister entre le four et les murailles.

⁵ R. C., vol. 15, f^o 110 v^o et 171 (19 mars et 9 septembre).

lerie. C'est là que furent déposées les premières armes à feu que posséda la Communauté, et ce n'est qu'après la Réforme qu'on songea à y établir des archives. Aucun texte ne prouve que la chapelle ait été installée au bas de la tour. On ne se représente pas bien d'ailleurs la célébration de la messe au milieu des canons et des couleuvrines, dans un local mal éclairé, où l'on ne peut distinguer aujourd'hui aucun caractère propre à un édifice religieux. Au contraire, on voit dans un inventaire de 1507¹ que les pièces d'artillerie occupent le bas de la tour, tandis que d'autres objets sont mentionnés dans la chapelle, local absolument distinct. Cette chapelle fut peut-être érigée dans une cour ou placée dans une chambre quelconque aménagée à cet usage; elle eut en tout cas une existence éphémère, puisque la messe fut abolie à Genève en 1535.

La Grotte, au bas de la tour, servit donc de dépôt d'armes jusqu'après la Réforme. En 1557, le Conseil acheta la maison de Saint-Aspre² pour en faire un arsenal. Dès lors, sans doute, la Maison de ville n'eut plus sa chambre d'artillerie. Le local affecté à ce but étant devenu libre, on y plaça les archives³. Tant que la Grotte servit de dépôt d'artillerie, il était naturel qu'elle fût accessible seulement de l'extérieur; mais lorsqu'elle reçut les archives, elle aurait dû, semble-t-il, être mise en communication plus directe avec l'intérieur de l'édifice. Ce ne fut pourtant pas le cas. Jusqu'au moment où le cafetier Papon fut congédié (1822), on dut, pour arriver de l'intérieur de l'édifice à la Grotte, soit par l'escalier de l'angle sud-ouest aujourd'hui supprimé, soit plus tard par le petit escalier actuel, traverser un local affecté successivement à divers usages⁴. Cette difficulté d'accès s'explique d'ailleurs, si l'on songe combien l'on avait rarement recours aux pièces d'archives avant le XIX^e siècle.

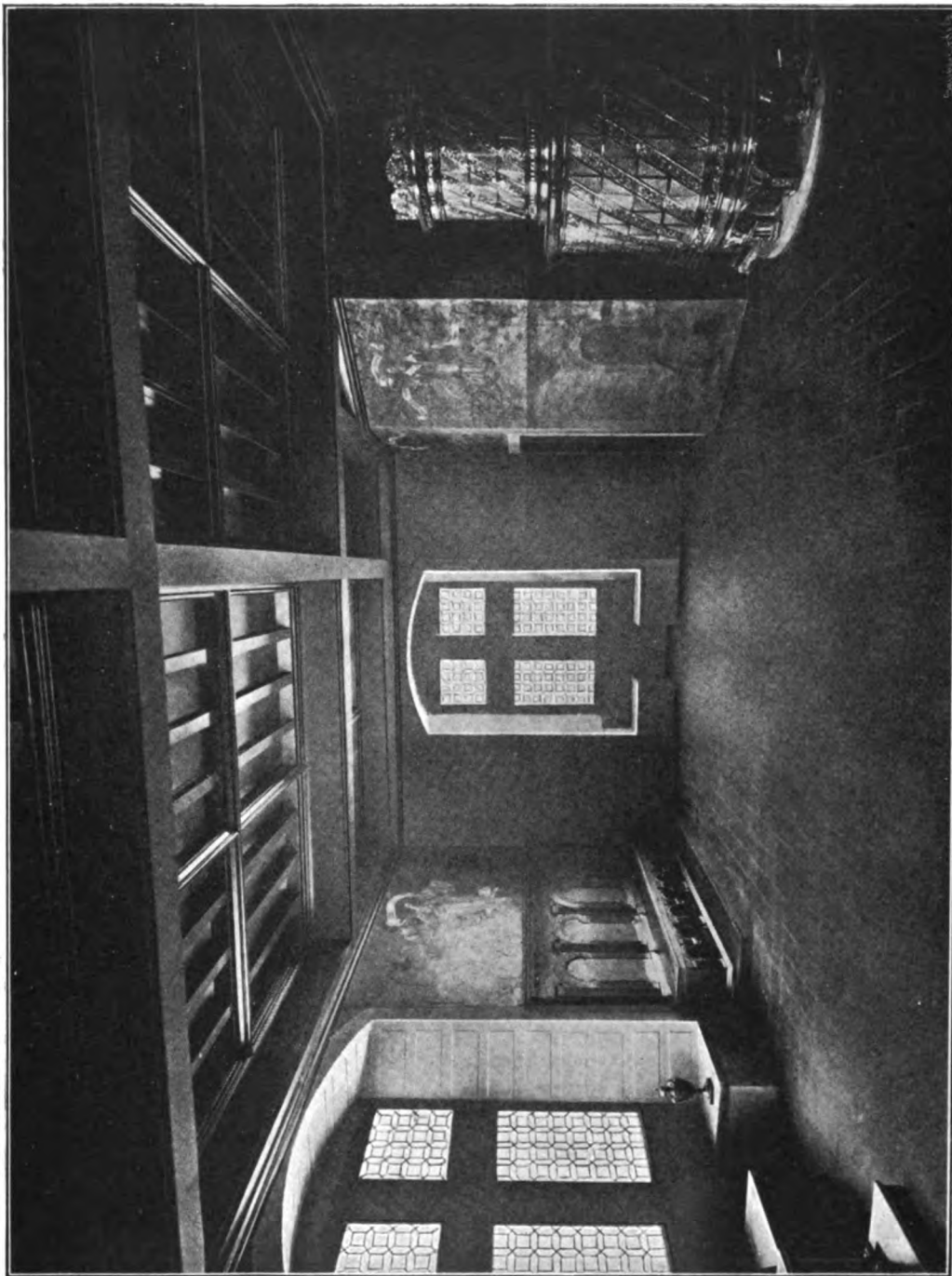
PETITE GROTTÉ. — La grande Grotte, dont nous venons d'étudier les accès, est surmontée de la petite Grotte, beaucoup plus basse et non voûtée (hauteur 2^m 50, épaisseur des murs 1^m 10). On a prétendu qu'elles avaient dû être reliées jadis au moyen d'un escalier d'angle. Nous ne le croyons pas. Le « viret », qui conduit de la petite Grotte aux étages supérieurs de la tour, s'arrête sur l'extrados de la voûte de la

¹ Pièces justific., n° III.

² A l'ouest de la porte Baudet (voir Galiffe, *Genève hist. et archéol.*, t. I, p. 135 et 136).

³ R. C., vol. 40, f° 153^v et vol. 44, f° 64 (18 juin 1545 et 8 avril 1549). C. M. et Q., vol. 8 (16 novembre 1561).

⁴ Sans doute, lors de l'établissement du café, l'escalier fut isolé d'une façon ou d'une autre du reste de la grande salle du sous-sol.



LA SALLE DU CONSEIL RESTAURÉE EN 1902

M. D. G., série in-4°, t. III.

grande Grotte. Il n'a jamais été continué plus bas, car son noyau se termine par une base nettement indiquée. La voûte ne présente la trace d'aucune reprise qui aurait été motivée par la suppression de la partie inférieure d'un escalier. Il nous semble qu'on a voulu éviter au contraire de relier directement les sous-sols de la Maison de ville au reste de l'édifice, vu leur situation exposée, car c'est au milieu du XVI^e siècle seulement, que le front sud de la Maison de ville fut protégé par l'enceinte à boulevards. La petite Grotte n'est donc accessible que du second étage¹, au moyen d'un escalier placé à l'angle nord-ouest de la tour, dans le local même, et non pas dans l'épaisseur du mur. Cette salle, couverte d'une poutraison en bois² avec entrevous en plâtre, est éclairée par quatre petites fenêtres dont les niches ne s'ouvrent pas jusqu'au sol, mais s'arrêtent à hauteur d'appui. Le sol, qui se relève légèrement contre le mur, est formé d'un bétonnage recouvert de mortier.

La petite Grotte servit aussi au XVI^e siècle de dépôt d'archives. En 1543, l'on fait *accoustrer la petite seconde crotte prest les degrés, pour retirer les droys de la ville*³. Elle a servi à cet usage jusqu'à nos jours ; actuellement elle est réservée plus particulièrement aux archives de la chancellerie d'Etat.

L'escalier par lequel on monte de ce local au second étage et au sommet de la tour est entièrement construit en béton, selon un usage fréquent en Savoie. Il est éclairé à l'ouest par une petite fenêtre étroite et allongée qui paraît avoir été agrandie, sinon créée, après coup. Le palier sur lequel il aboutit au second étage sert de communication entre deux salles ; l'une, au nord, est la salle des Pas Perdus, que nous avons déjà décrite, l'autre, au sud, est la salle actuelle du Conseil d'Etat.

SALLE DU CONSEIL. — Il est bien certain que la grande salle du second étage ne fut pas aménagée dans la tour avant la création des fenêtres (1488). Cette constatation est très intéressante, car elle nous prouve une fois de plus que la salle du Conseil agrandie en 1473-1474 n'était pas dans la tour⁴. La salle qui sert maintenant aux séances du Conseil d'Etat fut donc installée à la fin du XV^e ou au commencement du XVI^e siècle ; il est difficile de préciser la date. L'inventaire de 1507⁵ ne

¹ Elle ne put avoir de porte dans le mur nord, car son niveau ne correspond à aucun des niveaux d'étage de la Maison de ville (voir pl. XXIII-XXIV).

² Le sommier et les trois poteaux qui la supportent ont été placés en 1866.

³ R. C., vol. 37, f° 274 et v° (16 novembre).

⁴ D'ailleurs, dans une délibération au sujet de la tour, le registre parle de cet édifice comme d'une *turris huic domui contigua*. Les conseillers siégeaient donc alors dans un local voisin de la tour, mais extérieur à celle-ci (*Ibid.*, vol. 11, f° 108, 7 novembre 1488).

⁵ Pièces justif., n° III.

mentionne qu'une salle pouvant servir aux délibérations du Conseil. Elle est décorée, cela est à noter, de vingt et un petits écussons placés le long des parois. En 1534¹, un conseiller sortant du Conseil, entre dans la salle voisine (*aulam anteriorem*) et, dans un moment de colère, abat des armoiries (*arma et insignia*) suspendues à la muraille et les jette au feu. Il semble donc qu'entre ces deux dates le Conseil s'est transporté dans la tour, et que la salle primitive du Conseil est devenue une anti-chambre ayant conservé sa même décoration. En 1541, le Conseil siège certainement dans la tour², car on décide de mettre le feu à un nouveau fourneau *par le vyret entrant dans la dite sale*.

Quelles raisons purent engager la Communauté à créer une nouvelle salle, plutôt moins vaste que l'ancienne, alors surtout que celle-ci avait été réparée peu d'années auparavant ? Il serait intéressant de le savoir. Les peintures qui ornent le haut des parois de la nouvelle salle sont accompagnées, comme nous le verrons, de sentences ayant généralement trait à l'exercice de la justice. Le Conseil eut-il à un certain moment l'idée de tenir les assises criminelles dans un local spécialement destiné à cet usage ? Cela est possible ; pourtant, en 1507 et en 1518, les sentences sont toujours prononcées devant la Maison de ville. D'autre part, ce n'est qu'en 1527 que l'évêque abandonna aux citoyens la juridiction civile³ ; à cette date les peintures étaient certainement achevées. Le problème ne peut donc être résolu.

La salle créée après 1488 ne nous a pas été conservée telle qu'elle était au moment de sa construction. Elle a subi de nombreuses modifications au cours des siècles et ne doit son aspect actuel (pl. III) qu'à une habile et consciencieuse restauration, exécutée en 1901 et 1902⁴. Cette vaste pièce, mesurant 12^m × 7^m 20, est un peu moins haute que la salle voisine (4^m 30). Elle est éclairée, comme nous l'avons vu, par deux grandes fenêtres à croisée et deux plus petites. Dans les niches, fermées par des arcs surbaissés, sont ménagés de chaque côté de petits bancs de pierre⁵. Le fait que les deux niches des fenêtres voisines de l'angle sud-est s'arrê-

¹ R. C., vol. 26, f° 185 v° (9 janvier).

² *Ibid.*, vol. 35, f° 385 v° (11 novembre).

³ En 1528, le Conseil ordonne au syndic Girardin de la Rive et à J. Coquet et C. Girardet conseillers, d'aller en la salle neuve faite pour ouïr les causes de paix (*ut habeant ire ad aulam novam erectam pro audiendis causis pacis*) (R. C., vol. 23, f° 46 v°, 30 avril).

⁴ Les constatations faites pendant les travaux de 1901-1902 n'ont été consignées dans aucun document imprimé. Nous avons pensé bien faire en les résumant ici, suivant les notes qu'a bien voulu nous communiquer M. G. Brocher, architecte, qui dirigea la restauration.

⁵ L'existence des bancs primitifs, qui avaient été détruits, fut prouvée par l'absence du revêtement en pierre de taille dans la partie inférieure de l'embrasure.

tent à 1^m 90 au-dessus du sol, montre que très probablement les bancs du XVI^e siècle ont remplacé des bancs plus anciens, placés de même le long des murs. Cette disposition fut sans doute prévue lors de la construction, peut-être à l'exemple de la première salle du Conseil ¹.

Le sol est actuellement recouvert d'un carrelage moderne, rouge uni ². Aucune indication n'a permis de rétablir avec certitude le pavement primitif de la salle.

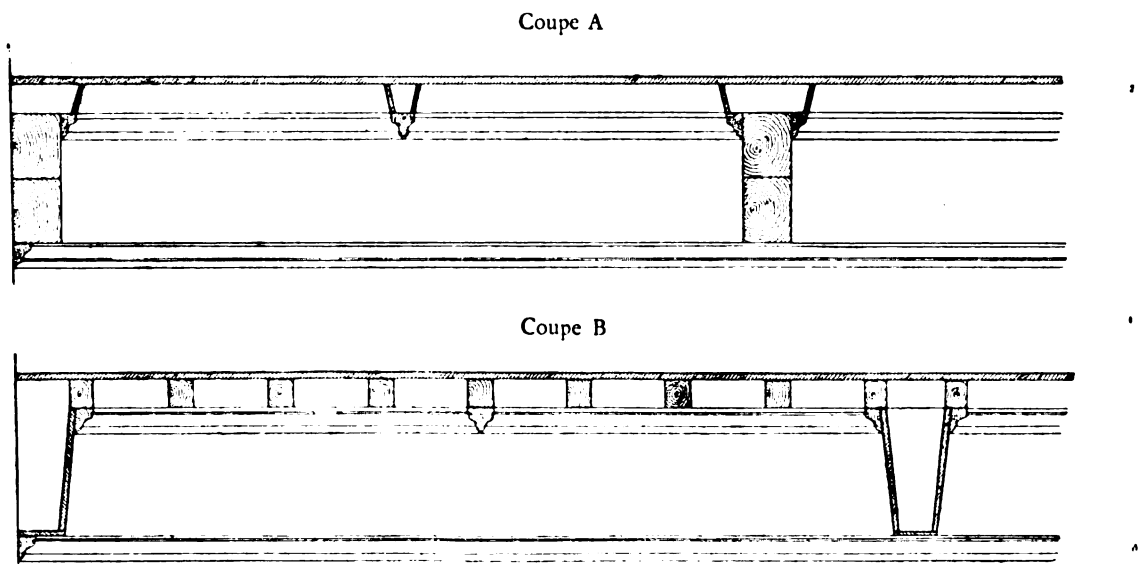


FIG. 13. — Détails du plafond de la salle du Conseil

Le plafond (fig. 13) est très différent de celui de la salle des Pas Perdus ³. Il est divisé en huit grands compartiments par quatre forts sommiers, dont trois sont placés dans le sens de la largeur et le quatrième dans le sens de la longueur. Toutes ces pièces de bois, qui ne sont pas moulurées, viennent s'assembler contre les murs dans des solives de même hauteur qui font le tour de la salle, et sous lesquelles court une petite moulure affleurant le filet supérieur des peintures. Chacun des huit compartiments du plafond est lui-même divisé en quatre par deux poutrelles moulurées, placées en croix, dont le profil se retourne autour du carré. C'est sur cette sorte d'ossature que sont posées les petites poutrelles simplement équarries qui suppor-

¹ Pièces justif., n° III. Cet usage était fréquent en Savoie (voir Comptes du Château d'Annecy dans Bruchet, *op. cit.*, p. 87 : *ipsam aulam munire de stagnis circumcirca*).

² La poutraison, avec entrevous en plâtre, de la petite Grotte semble bien être prévue pour recevoir un carrelage à l'étage supérieur.

³ Avant 1901, et probablement depuis le commencement du XVIII^e siècle (voir R. C. C., vol. 110, un projet de transformation de la salle du Conseil), un plafond en plâtre sur poutres brutes avait remplacé l'ancienne poutraison. Il ne subsistait de celle-ci que deux solives, contre les murs ouest et est,

tent le plancher de l'étage supérieur. Le plafond est entièrement peint d'un ton rouge uni, à l'exception des entretoises dont la couleur est verte.

On a toujours supposé jusqu'ici que ce plafond, reconstitué d'après des indications très certaines, datait de la même époque que l'installation de la salle, soit de la fin du XV^e siècle. Cela nous paraît impossible. Nous avons déjà remarqué combien il diffère de celui de la salle des Pas Perdus. L'absence de moulures sur les sommiers et sur la plupart des poutrelles, les caractères des rares profils, la construction du faux sommier transversal en planches ajustées et la disposition générale du plafond indiquent une époque très postérieure. Seule la présence des poutrelles moulurées, placées en croix, qui divisent les compartiments, nous empêche de repousser la date de sa construction au début du XVII^e siècle. Deux passages du registre du Conseil de 1584 nous donneront peut-être à ce sujet une indication. *La sale du Conseil, est-il dit, a très besoin de couvert pour estre le plancher tout pourry; a esté arrêté qu'on le reface*¹. Si cette décision ne fut pas immédiatement exécutée, le travail dut cependant être fait à peu près à cette époque. Par conséquent, le plafond qui recouvre aujourd'hui la salle du Conseil d'Etat n'est pas la reproduction du plafond primitif du XV^e siècle, mais d'un plafond moins ancien, placé, selon toute apparence, à la fin du XVI^e siècle, ou tout au moins considérablement transformé à cette époque.

Deux portes donnent actuellement accès à la salle; nous avons déjà mentionné celle qui s'ouvre sur le palier de l'escalier; l'autre, située à droite du poêle,

cachées par la corniche en plâtre. Ces solives portaient des entailles indiquant l'endroit où venait s'assembler le faux sommier en planches qui divisait en deux le plafond. Ces constatations n'auraient guère permis de reconstituer le plafond primitif, si l'on n'avait retrouvé dans le plancher de l'étage supérieur, modifié en 1894, des fragments de poutrelles moulurées, utilisées lors de la réfection de la poutraison. Ces pièces de bois avaient conservé des traces d'assemblage, à l'endroit où elles s'emboîtaient les unes dans les autres. Un fragment de profil correspondait exactement à la dimension d'un compartiment, dont les mesures étaient données par la position du faux sommier et la présence, dans les murs, des trous où venaient se poser les sommiers transversaux. Les différentes pièces du plafond étaient recouvertes d'un enduit blanc, cachant le ton rouge primitif; cet enduit manquant à certains endroits, les différents assemblages des poutres, ainsi que la disposition des parties moulurées purent être reconstitués. Grâce à ces données, le travail de restauration fut effectué, sinon sans peine, du moins avec une grande certitude. Des considérations d'ordre purement pratique empêchèrent l'architecte de conserver au plafond sa hauteur primitive. L'abaissement du sol de l'étage supérieur en 1901 avait diminué la hauteur des sommiers. Pour y remédier en quelque sorte, on ajouta une semelle par-dessous les sommiers; la moulure inférieure dut par contre être diminuée, pour ne pas dépasser le filet supérieur des peintures. Les sommiers actuels sont formés d'un fer à T revêtu de plateaux. Pour donner au plafond une plus grande solidité, une poutrelle sur deux est composée d'une lame de tôle, enchâssée entre deux plateaux. Le plafond ne présentait pas d'autre trace de couleur que du rouge. Le ton vert, dans les entretoises, est une adjonction moderne.

¹ R. C., vol. 79, f^s 108 v^o et 118 v^o (4 et 31 août).

conduit, par un petit couloir en zigzag, à un vestibule attenant à la salle du Grand Conseil. Les travaux de restauration ont révélé l'existence de plusieurs autres ouvertures, aujourd'hui murées. Une porte, bien construite en pierre de taille, munie de battues des deux côtés, et dont l'embrasure présente une rainure, sans doute destinée à recevoir un contre-poids, se trouvait au-dessous de la peinture des juges aux mains coupées, un peu à droite du milieu. On voit encore sa base sous le banc qui fait le tour de la salle, et mieux encore son embrasure et son issue dans le petit vestibule contigu (pl. I A)¹. Dans le même mur nord, derrière le poêle², une autre porte s'ouvrait sur la salle des Pas Perdus. Enfin, le mur de l'escalier, également derrière le poêle, aurait pu aussi être percé d'une ouverture, car sa maçonnerie, formée de remplissages divers relativement modernes, montrait plusieurs traces de reprises. Avant d'examiner l'origine de ces différentes portes, il nous faut dire un mot des cheminées, dont la suppression a souvent permis la création de nouvelles entrées.

On a trouvé des traces de l'existence de cheminées en deux points de la salle. A peu près au milieu de la paroi nord, on a constaté sur le plancher la présence d'une enchevêtrure, dont l'une des poutres était carbonisée. Une cheminée avait non seulement été prévue, mais avait donc existé à cet endroit³. On a découvert aussi la trace d'une hotte de cheminée contre la cage de l'escalier, dans l'angle où se trouve le poêle actuel⁴. Son existence semblait avoir précédé celle des peintures, qui ne dépassaient pas cette ligne. Il nous est impossible de déterminer si ces deux moyens de chauffage se sont succédé et dans quel ordre, ou s'ils ont existé concurremment, fait qui n'est pas sans exemple. Il est certain qu'en 1541⁵ une cheminée fut *mise bas* et remplacée par un *fornet*. Celui-ci occupait l'emplacement du poêle actuel puisqu'on y mettait le feu *par le nyret entrant dans ladite sale*⁶. Si c'est la cheminée

¹ La décoration peinte qui encadre la porte date certainement du XVII^e siècle.

² Il y avait à cet endroit deux niches superposées ; la niche inférieure en plein cintre était relativement moderne et ne pouvait avoir servi que pour allumer le poêle. La niche supérieure, fermée par un arc surbaissé, pourrait être une ancienne porte.

³ La peinture des juges aux mains coupées a été exécutée un siècle environ après le reste de la décoration de la salle, précisément parce que la cheminée occupait auparavant une grande partie de la paroi nord.

⁴ L'existence d'une cheminée d'angle est confirmée par la présence de deux chanfreins, l'un à l'angle de l'escalier, l'autre à gauche de la porte du couloir en zigzag.

⁵ R. C., vol. 35, f^o 222 (1^{er} juin).

⁶ *Ibid.*, f^o 385 v^o (11 novembre). En 1514, on songe à deux reprises à faire un poêle à la Maison de ville (*quod fiat stupha supra banc aulam*). Peut-être, comme ce fut souvent le cas, la proposition ne fut-elle pas acceptée (*Ibid.*, vol. 17, f^o 181 et 231, 3 janvier et 29 août). Il semble que le premier fourneau de la salle du Conseil était revêtu de carrons (*Ibid.*, vol. 35, f^o 464v^o et 482v^o, 20 janvier et

d'angle qui disparut à cette époque, l'autre cheminée fut également supprimée peu après, car les peintures qui la remplacèrent sur la paroi nord étaient achevées en 1604.

Il est maintenant plus facile de fixer la succession des portes. Aucune des portes du milieu de la paroi nord n'est, à notre avis, très ancienne. L'entrée primitive de la salle dut être unique et était certainement située dans le voisinage de la cage de l'escalier, sans qu'il nous soit possible de préciser laquelle des trois ouvertures mentionnées plus haut est la plus ancienne¹. Les deux autres portes du mur nord ont été percées après coup pour différentes raisons; au XV^e siècle et jusqu'en 1541, il n'y avait pas de salle derrière cette partie de la tour Baudet, mais seulement une galerie (loge) et une cour. Le couloir en zigzag aurait, il est vrai, débouché dans la galerie, mais pourquoi aurait-on imaginé à l'origine un dégagement si inconmode? On voit d'ailleurs qu'il a été établi après coup, car bien que le linteau de sa porte soit très peu élevé, on a dû couper le bas d'une console pour le poser. La seconde porte n'a pu être créée qu'entre 1541, date probable de la démolition de la cheminée et de la construction de la *sale nove* derrière la tour, et 1604, date de l'achèvement des peintures. Cette porte aurait servi à établir une communication entre la grande salle du Conseil et la salle nouvellement construite. La pose des boiseries, dans la seconde moitié du XVI^e siècle² (on ne connaît pas la date exacte), aurait nécessité la fermeture de la porte et la création du dégagement en biais.

Il y eut dès l'origine, croyons-nous, des bancs autour de la salle, tout au moins dans la partie orientale. Ceux que l'on peut admirer aujourd'hui ont été placés en 1901, mais ils sont la reproduction des boiseries qui ont existé au XVII^e

4 février 1542). Il fut remplacé en 1576 par un fourneau de fer (R. C., vol. 71, f^o 86, 97 v^o, 154 et 155 v^o, 18 juin, 16 juillet, 8 et 12 novembre), qui ne fut pas très satisfaisant, car, dit le registre du Conseil (vol. 73, f^o 233 v^o, 18 septembre 1578) : *Il put et peut causer des maladies aux seigneurs*. On dut sans cesse le réparer, et en 1617, on fit faire, par un maître catellier de Berne, Jakob Kurtz, un nouveau poêle, qui fut payé 438 florins (*Ibid.*, vol. 116, f^o 81 et v^o, 4 avril et R. T., vol. 97, f^o 3). En 1711, le Conseil traitait avec Maître Daniel Kuntzig, potier de terre de Serlier, pour faire établir *un nouveau fourneau de mesme structure, façon et hauteur que le vieux d'un verny toutesfois dont le fond soit blanc et la peinture en bleu, le tout en fayence comme ceux de la salle des Deux Cents* (R. C. C., vol. 11, f^o 260, 23 juin). Il ne reste aucun vestige de tous ces moyens de chauffage. Le poêle actuel a été placé en 1902.

¹ Le palier de l'escalier a dû nécessairement être modifié depuis l'époque où l'on mettait le feu au *fornef* par le *vyret* entrant en la dite *sale*. On remarque en effet à cet endroit les traces d'un remaniement dont il n'est pas possible de fixer l'étendue.

² On peut constater que le point où s'arrête la boiserie, à droite de la porte du couloir, est exactement symétrique de l'angle est de l'embrasure de la grande fenêtre située vis-à-vis. Cela explique peut-être la situation du couloir en zigzag.

siècle. En effet, l'on avait conservé dans la salle des Pas Perdus un fragment de banc en noyer dont la hauteur, les profils et les ornements se trouvèrent concorder exactement avec un reste de peinture, simulant une boiserie, trouvé contre la cage de l'escalier. Il était donc permis de supposer que, d'un côté de la salle (à l'est), la partie inférieure des murs avait été garnie de bancs à dossiers formant une boiserie continue, tandis que de l'autre (à l'ouest) on s'était contenté de décorer les parois au moyen d'une peinture reproduisant le dessin des bancs¹.

Aucun document ne vient confirmer les suppositions que fait naître l'état des lieux. En 1539 et 1541², on décida de faire des *bancs de noyer out de chesne* à la salle du Conseil; la décision resta, semble-t-il, lettre morte jusqu'en 1572³, où de nouveaux bancs furent posés. Cette date peut s'appliquer aux bancs actuels, tout au moins à leur modèle, car leur style trahit certainement la seconde moitié du XVI^e siècle. Le siège est posé sur de petits pilastres cannelés, séparés par deux arcatures retombant en une sorte de console. Le dossier est divisé en stalles par des pilastres ioniques, également cannelés et correspondant aux pilastres inférieurs. Ils supportent une corniche dont la frise est sculptée d'ornements. Les panneaux intermédiaires du dossier sont décorés d'arcades, figurées en perspective.

Ce n'est qu'au XVI^e siècle que l'on mentionne les verrières, colorées ou non, de la salle située dans la tour. En 1538, François Mercier⁴ a fait des *verrines céans*. En 1542, Gabriel le « pinctre »⁵ a fait les *olliets des verrières en la sale du Conseyl*. On ne sait si ces vitraux étaient peints; toutefois la profession des deux maîtres (ils sont l'un et l'autre qualifiés de peintres) permet de le supposer. En 1558, le peintre verrier Pierre Favre⁶ exécutait des travaux plus importants encore au *grand poille du Conseil*;

¹ Le banc, qui se trouve aujourd'hui à droite de la grande fenêtre de la face sud, peut très bien n'avoir pas existé à l'origine. Il est vrai que l'on n'a trouvé aucune trace de peinture contre cette paroi, mais ce n'est pas une preuve absolue de l'existence primitive du banc.

² R. C., vol. 33, f° 251, et vol. 35, f° 222 (20 novembre 1539, 1^{er} juin 1541).

³ *Ibid.*, vol. 67, f° 16 v° et 190 v° et vol. 68, f° 12 (31 janvier et 1^{er} décembre 1572 et 15 janvier 1573). Ces bancs étaient l'œuvre du menuisier Amon Guillaume.

⁴ François Mercier, de Reignier (Hte-Savoie), reçu B. G. le 9 janvier 1537, pour 4 *escus* qu'il payera en *ouvaige de verrières*, travaille aux verrines de la Maison de ville, et fait un grand *escusson a troyes armes* (*Ibid.*, vol. 32, f° 60 v°, 22 mai 1538). En 1540, il travaillait à l'église de la Madeleine (*Ibid.*, vol. 34, f° 31, 16 janvier).

⁵ Gabriel Pellerin le « pinctre », de Bleyz (Blois) s/Loire en France, reçu B. G. le 20 mai 1541, travaille aux verrières de la salle du Conseil (*Ibid.*, vol. 35, f° 478 et 482 v°, 2 et 4 février 1542) et à celles du temple de Jussy en 1546 (*Ibid.*, vol. 41, f° 263).

⁶ Pierre Favre, né vers 1527, † en 1567, travailla plusieurs fois pour la Seigneurie (C. M. et Q., vol. 6 et 7), il orna aussi de verrières d'autres salles que celles du Conseil (voir pièces justif. n° VI et VII). La biographie de ce peintre a paru dans le *Schweizerisches Künstler-Lexikon*, Bd I (Frauenfeld, 1905, in-8), p. 445.

il plaçait plusieurs vitraux portant les armoiries de la ville et celles de l'empire, *le tout en colleurs*, et remplaçait plusieurs pièces de verre aux autres châssis. Tous ces vitraux ont disparu, bien qu'on eût placé des doubles fenêtres pour les protéger contre les intempéries¹. On ne sait rien de leur valeur artistique; les peintres verriers qui ont travaillé à la Maison de ville n'ayant pas laissé d'autres vitraux qui pourraient donner une idée de leur talent.

¹ En 1546, on plaçait aux fenêtres de la salle du Conseil un « avantoy » (C. M. et Q., vol. 5, 4^e liasse). Voir aussi R. C., vol. 113, f^o 16 et v^o (8 novembre 1614).

Jeune homme



Guet



Sibylle Erythrée



LES PEINTURES DE LA SALLE DU CONSEIL.

IV

LES PEINTURES DE LA SALLE DU CONSEIL

Elles datent de deux époques différentes. La partie la plus ancienne et la plus importante date du XV^e siècle. — Description des principaux personnages de cette série : Guet, Jeune homme, Galterus, Stacius, Salustius, Lactancius, Tullius, Justice, Aristoteles, Virgilius, Cicero, Alanus, Sibylle Erythrée. — Valeur artistique des peintures. — Importance des sujets représentés. — Signification des sentences. — Auteur des peintures inconnu. — Comparaison avec d'autres fragments de la même époque, conservés à Genève. — Suppositions sur l'origine du peintre. — Peintures du XVII^e siècle, dues probablement à César Giglio, et représentant des juges aux mains coupées.

Nous avons gardé pour la fin la partie la plus importante de la décoration de la salle, la seule qui soit presque entièrement conservée¹. Les peintures qui ornent les quatre parois de la salle du Conseil d'Etat forment une longue frise, de 1^m,60 de hauteur environ, s'étendant immédiatement au-dessous de la moulure inférieure du plafond (pl. IV-VI). A première vue déjà, l'on distingue deux étapes dans cette œuvre picturale. Toute la scène qui occupe la plus grande partie du mur nord, entre les deux cartouches portant des passages bibliques en français, est de beaucoup postérieure aux autres figures. Si le fond sur lequel se détachent les personnages est le même, la manière dont ils sont traités est fort différente. Cette

¹ Avant 1901, les murs de la salle du Conseil étaient tendus de reps vert. Sous les tentures on découvrit des boiseries du XVIII^e siècle (voir ci-dessous, p. 54, note 2.) Celles-ci recouvraient elles-mêmes les peintures, qui avaient été bien conservées. Sur cette découverte, voir le *Journal de Genève* des 8, 9, 10, 11 et 13 août 1901. Les peintures ont été restaurées sous la direction de M. Léon Gaud. Les fragments d'inscription qui avaient été détériorés ont été restitués par Emile Dunant. Nous les indiquons entre crochets.

décoration est l'œuvre de deux époques. Il est très probable, avons-nous vu, qu'au début il existait une cheminée au milieu de la paroi nord de la salle. Cette cheminée, peut-être ornée elle-même de rinceaux sinon de figures, fut démolie au XVI^e siècle¹. La brèche faite ainsi dans la frise, laissée vide pendant quelques années, fut recouverte ensuite de draperies et de tapisseries²; puis, au début du XVII^e siècle, un artiste italien qui se trouvait à Genève en 1604, César Giglio, compléta la décoration de la salle en exécutant la peinture dite des juges aux mains coupées.

La peinture la plus ancienne représente une série de personnages, posés sur un carrelage de couleur brique (faces est et nord), ou sur de petits monticules de verdure. Le fond, toujours le même, est un enchevêtrement de rinceaux verts sur fond rouge très clair. Aucun lien dans la composition ne rattache ces figures les unes aux autres; elles ont ceci seul de commun qu'elles sont presque toutes accompagnées de sentences ayant trait à la justice ou à l'exercice du gouvernement, peintes sur de longs phylactères ou sur de grands cartouches ou « écriteaux », comme on disait au XV^e siècle. Il est donc nécessaire de décrire les personnages les uns après les autres, au risque de ne faire qu'une énumération plutôt monotone.

GUET. Au-dessus de la porte de l'escalier se trouve le personnage qualifié de guet, soit huissier du Conseil. Son costume et sa situation rendent cette attribution très probable. Le distique qui est gravé sur son phylactère lui reconnaît d'ailleurs le droit d'éloigner ceux qui n'ont pas qualité pour siéger dans cette salle. Un chapeau rouge à larges bords relevés couvre ses longs cheveux bruns. Il est vêtu d'un pourpoint rouge, fermé sur la poitrine par un galon noir, et de chausses de couleur très foncée. Sur ses épaules est jeté un manteau rouge, doublé de gris, très ouvert, de façon à laisser passer les manches noires de son pourpoint. De la main droite, il tient une lance, et de la gauche, il s'appuie sur un écusson noir et gris, sur lequel est posé en abîme celui de la Communauté genevoise. Il porte l'épée au côté. — Texte³ (sans nom d'auteur) : *[Justitiæ si quis non vult impe]ndere vitam, Hanc aulam indignam noverit esse sibi.*

¹ R. C., vol. 35, f^o 222 (1^{er} juin 1541).

² *Ibid.*, vol. 35, f^o 254 v^o et 264; vol. 42, f^o 222 (5 et 15 juillet 1541 et 22 août 1547).

³ Nous empruntons presque tous les détails concernant les inscriptions peintes sur les phylactères, ainsi que leurs auteurs, à l'excellente brochure d'Emile Dunant, *Les fresques de l'Hôtel-de-Ville*, Genève, 1902, in-12.

JEUNE HOMME. A droite du guet, sur le pan coupé de l'escalier, un jeune homme blond, au regard étonné, tient assez gauchement deux phylactères. Sa robe courte, d'un beau jaune d'or, à revers blancs, est serrée à la ceinture par un cordon. Par une ouverture de ses longues manches pendantes on aperçoit son bras, serré dans un justaucorps noir, visible aussi sur la poitrine et au bas des jambes. Les pieds sont chaussés de brodequins rouges. — Texte (sans nom d'auteur) : *Longe prope. Mors. vita. verus amicus est alter ego. Yems. Eistas.*

GALTERUS. Laissant pour le moment de côté les juges aux mains coupées, nous trouvons, à droite du cartouche portant un texte de l'Exode, une belle figure de vieillard à barbe grise. Si les personnages représentent vraiment — comme nous le croyons — les auteurs des sentences qui les accompagnent, le vieillard serait Galterus¹, un plagiaire qui aurait emprunté à Virgile, en l'altérant, le passage de l'Enéide gravé sur son cartouche. C'est certainement la meilleure figure de tout l'ensemble. Moins gauche dans son attitude que les autres personnages, il tient d'une main un petit rouleau de papier, et de l'autre le cartouche. Sa longue robe, d'un beau vert olive, est presque entièrement cachée par un manteau de damas d'or, fendu sur le côté et serré à la taille par une ceinture à nœud retombant. Les plis des manches et de la robe sont fermement dessinés. Un vaste chapeau gris, sous lequel on aperçoit une calotte noire, et de curieuses manchettes placées à mi-bras, mettent leur note plus claire dans le costume. — Texte (emprunté incorrectement à Virgile, Enéide, liv. VI, 852) : *He tibi sint artes : paci imponere mores, parcere subjectis et debellare superbos. Galterus*².

STACIUS, à droite de Galterus, est loin de présenter les mêmes qualités de dessin et de facture. Son vêtement gris-bleu est recouvert d'une longue draperie rouge à revers blancs, dont il retient maladroitement d'une main les plis boursoufflés, tandis que de l'autre il tient un petit rouleau. Stacius est représenté de face ; ses deux voisins, à gauche et à droite, se tournent vers lui. C'est un des timides essais faits par l'artiste pour grouper ses personnages. — Texte (non identifié) : *Non sit custodia, non sint circumstantia tela ubi tulus amor. Stacius.*

¹ Il existait, à la fin du XII^e siècle, un poète latin nommé Gautier de Lille ou de Châtillon.

² Le passage authentique est le suivant : *Hæ tibi erunt artes, pacisque imponere morem...* la suite comme ci-dessus.

SALUSTIUS. La dernière figure de ce panneau, près de l'angle, est un vieillard grisonnant, vêtu d'une robe jaune doublée de noir, descendant jusqu'aux pieds. A sa ceinture pend une aumônière. Il est coiffé comme Stacius d'une toque noire. — Texte (emprunté à Salluste, *De bello Jugurthino*, X, 6) : *Concordia parve res crescut. Discordia maxime dilabuntur. Salustius.*

La paroi est, entre la fenêtre et l'angle nord-est, est occupée au centre par une représentation de la Justice, flanquée d'un côté de Pères de l'Eglise et de l'autre d'écrivains profanes. A droite Tertullien (?) et Lactance, à gauche Aristote et Virgile semblent lui présenter leurs sentences.

LACTANTIUS est vêtu d'une longue robe rouge traînante, doublée de vert. Sous ce vêtement, il porte un tricot noir allant jusqu'au genou. Ses bas de cuir jaune sont retenus par un large anneau d'or. Un grand chapeau de feutre brun est rabattu sur sa nuque. Comme la plupart des autres personnages, il est fort mal campé sur ses jambes et ne sait que faire de ses mains. — Texte (imité de Lactance, *Divinæ Institutiones*, liv. V, chap. XV) : *Justicia habet duas venas, pietatem et equitatem. Lactancius*¹.

TULLIUS (Tertullianus?)² ne tient pas son phylactère avec beaucoup plus de désinvolture ; il se frappe la poitrine avec la main droite, on ne sait trop pourquoi. Sa longue robe bleu d'azur, à revers de fourrure, laisse voir seulement ses pieds, chaussés de poulaines, et ses manches rouges. Une cornette rose s'échappe de son bonnet noir à revers et retombe sur ses épaules. Texte (non identifié) : *Nullum autem tempus est quo justitia vacare debeat. Tullius.*

LA JUSTICE siège sur un trône de pierre aux profils encore gothiques et recouvert d'un tapis vert et noir. Cette figure ne témoigne pas d'une grande habileté de l'artiste à reproduire les traits féminins. La tête de la Justice, aux cheveux blonds dénoués et ceints d'une couronne d'or, a été, il est vrai, fortement retouchée. Son vêtement de pourpre et d'or est très riche. D'une main elle tient le glaive, de l'autre la balance, ses deux attributs. — Texte (sans nom d'auteur), au-dessous du siège :

¹ Le passage authentique est le suivant : *Pietas et equitas quasi venae sunt ejus [justitiæ]*.

² Dunant, *op. cit.*, pensait que Tullius était mis pour Cicéron. Le texte n'est pas de cet écrivain, qui est déjà représenté à une autre place. Nous supposons plutôt Tertullianus, en nous basant sur une abréviation rencontrée ailleurs. Il manquerait, il est vrai, à côté de T, le signe abrégé pour *er*, mais il pourrait avoir été effacé par des retouches maladroitement.

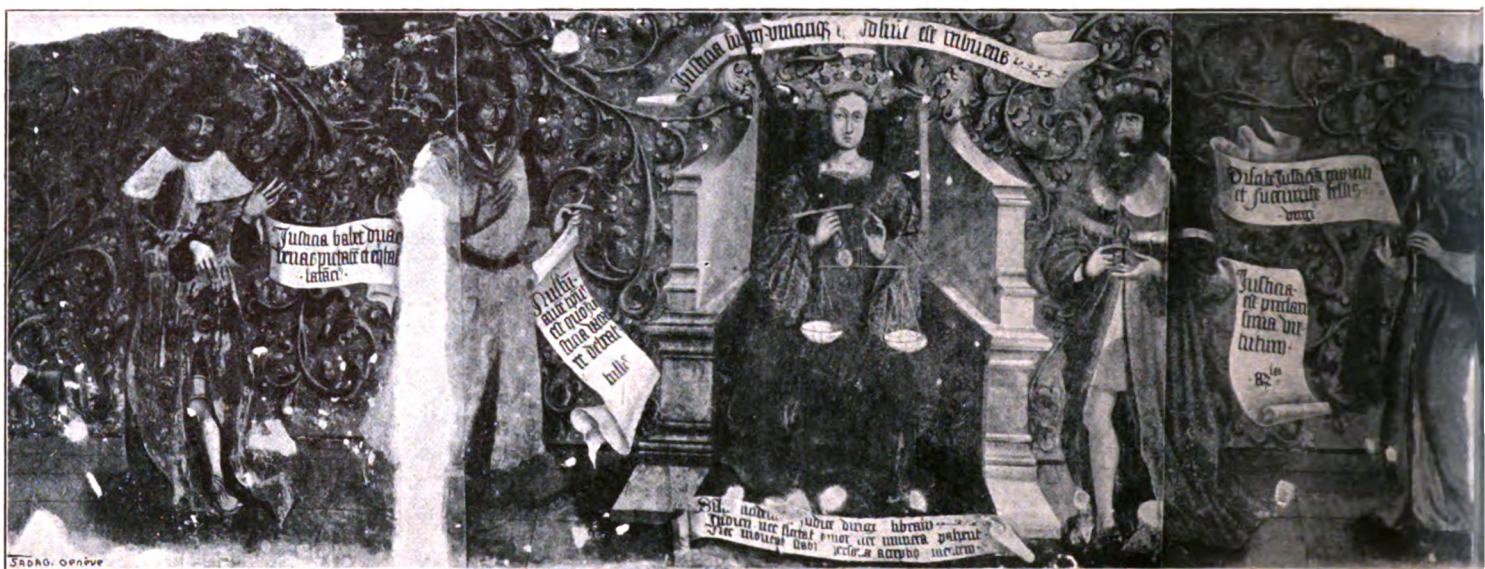
Lactancius

Tullius

Justice

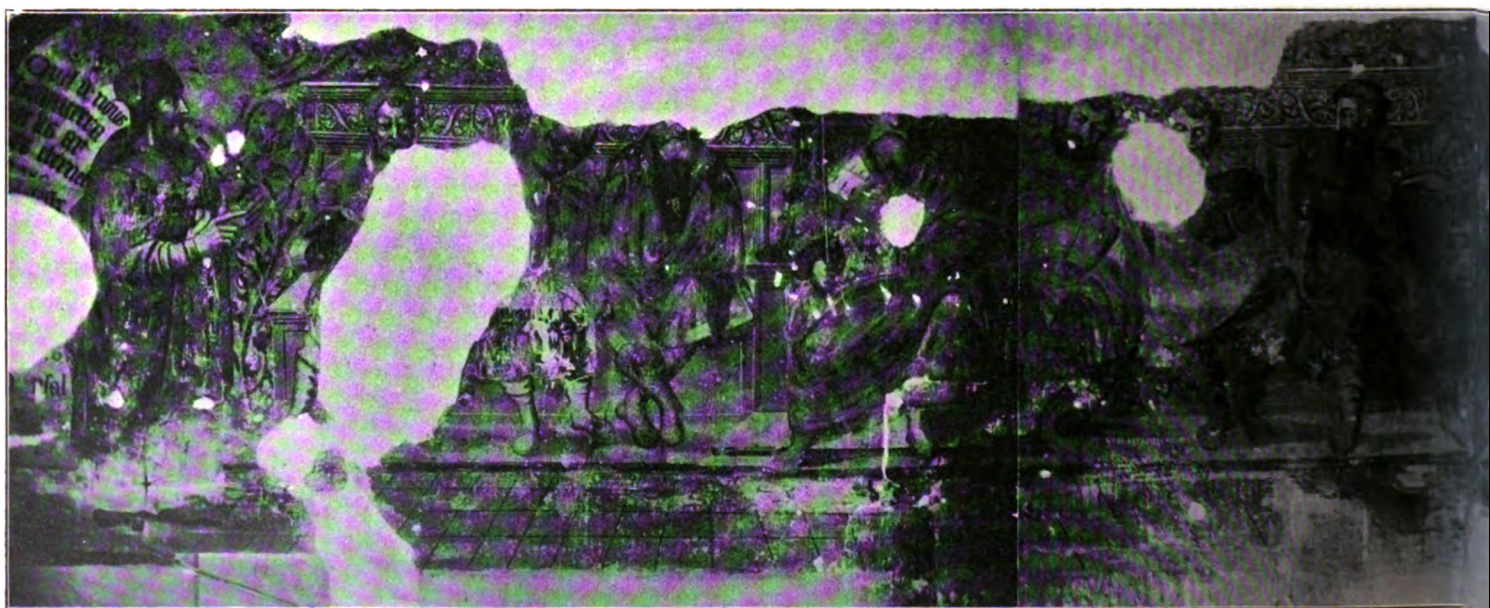
Aristoteles

Virgilius



David

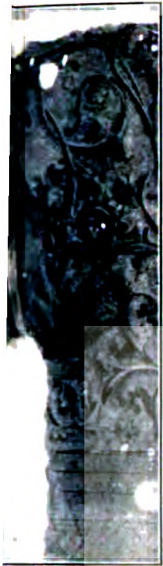
Juges aux mains coupées



LES PEINTURES DE L.

Cicero

Alanus

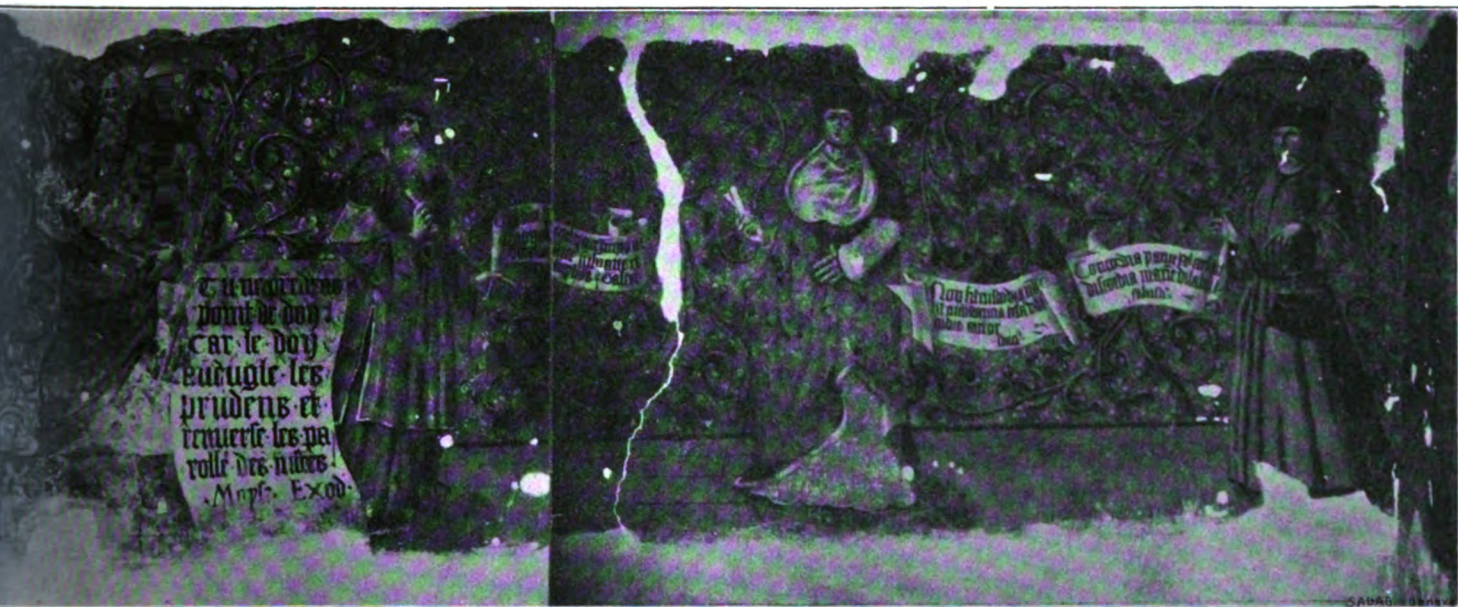


Moïse

Galterus

Stacius

Salustius



SALLE DU CONSEIL

Si [lis] inciderit [de] iudice, dirige libram Iudicii, nec flectat amor nec munera palpent. Nec moveat stabi[lem] personae acceptio mentem. Au-dessus du siège : *Justicia sum, unicuique quod suum est tribuens.*

ARISTOTELES porte une longue barbe brune. Son manteau à ramages d'or, doublé de noir, traîne jusqu'à terre. Une pélerine rouge bordée d'hermine, qui couvre ses épaules, enrichit encore son costume déjà somptueux. Une fente de son manteau laisse apercevoir sa tunique flottante bleue, ses bas blancs et ses brodequins rouges. — Texte (traduit du grec, emprunté à la Morale à Nicomaque) : *Justicia est preclarissima virtutum. Aristoteles.*

VIRGILIUS est enveloppé dans un long manteau vert à manches traînantes, doublées de gris. Il est vêtu par-dessous d'un justaucorps gris-bleu que l'on n'aperçoit qu'aux poignets. Une sorte de cornette rouge couvre ses épaules et sa tête, qui est coiffée en outre d'un bonnet doctoral. — Texte (emprunté en partie à l'Enéide, liv. VI, 620) : *Discite justitiam moniti et succurrite fessis. Virgilius*¹.

Les trois derniers personnages sont isolés dans les panneaux qu'ils occupent.

CICERO est vêtu d'une robe bleue, cachée en partie par une vaste draperie d'un gris rose, dans laquelle il s'enroule. Sous ses souliers sont fixés des socques en bois. On dirait un vieux pèlerin qui s'appuie sur son bâton pendant une halte du voyage. — Texte (emprunté incorrectement au *De Senectute*, ch. VI) : *Nichil afferunt in Republica qui in rebus gerendis versari senectutem abnegant. Cicero*².

ALANUS porte la longue robe gris-bleu à revers blancs serrée à la taille. Sur ses épaules s'étale une large collerette blanche. Ses jambes et ses pieds sont pris dans un bas de cuir clair, doublé d'une semelle. Un curieux chapeau en forme de cloche couvre sa tête. — Texte (incorrect) : *Concordia. Si mea jura, meas leges, mea federa mundus olim servasset vel adhuc servaret amores vincula non tantum gemeret sub cladibus orbis. Alanus in AnthiClaudio* [liv. II, ch. V].

LA SIBYLLE ERYTHRÉE est le seul personnage où le peintre ait cherché à traiter le nu. Par les ouvertures de la robe argentée aux longues manches flottantes, on aperçoit des jambes et des bras d'une facture bien molle et maladroite. Le vêtement

¹ La seconde partie du texte a été christianisée ; il y a dans l'original : *et non temerè divos.*

² Voici la bonne leçon : *Nihil igitur afferunt qui in re gerenda versari senectutem negant.*

n'est point, comme il paraît à première vue, une simple draperie ; c'est un costume contemporain de celui des autres figures. Les draperies s'envolent de côté et d'autre avec une certaine recherche, qui ne se retrouve pas dans les costumes des autres personnages, sauf peut-être dans celui de Virgile. — Texte (emprunté à St Augustin, *De civitate Dei*, liv. XVIII, § 13) : *Judicii signum : [tellus sudore madescet]. [E ca]elo r[ex] veniet [per sae]cla futurus. [Et tuba]tum so[nitum tristem demitt]et ab alto. Erythrea.*

Comme cette rapide description le fait déjà pressentir, nous ne chercherons pas à exagérer la valeur artistique de ces peintures. L'auteur était bien peu habile à représenter le corps humain ; si les têtes des personnages sont parfois caractéristiques et ne manquent pas d'expression, leurs corps sont assez mal campés, les gestes sont gauches. Les chairs des visages et des jambes sont boursoufflées, les mains généralement mal dessinées et tordues. Sans doute, à plusieurs reprises, les peintures ont été maladroitement retouchées. La composition est presque nulle, à peine quelques figures sont-elles timidement groupées ; la plupart sont aussi raides que des figures de stalles. Le peintre s'est montré en revanche bien supérieur dans la reproduction des vêtements ; il représente avec talent les costumes d'apparat de son époque, les longs manteaux damassés d'or, les belles robes jaunes et vertes, les pourpoints d'azur et de pourpre. On trouverait difficilement de plus beaux tons que ceux de la robe jaune du jeune homme, du manteau d'or à ramages de Galterus, du manteau d'azur de Tullius et de la houppelande verte de Virgile. Ces couleurs chaudes et brillantes sont d'une grande richesse et rachètent en quelque mesure les faiblesses du dessin.

Les costumes de ces personnages ne permettent pas de les attribuer à un état plus qu'à un autre ; à l'exception de la justice, du guet et de Salluste, qui porte à la ceinture une aumônière, ils ne sont pas accompagnés d'attributs qui permettent de les distinguer. La plupart sont vêtus richement, comme des dignitaires de la fin du XV^e siècle.

Si ces peintures n'ont pas une grande valeur artistique, elles ont, à notre avis, une réelle importance, non seulement à cause de la rareté d'œuvres semblables à Genève, mais surtout par le choix des sujets qu'elles représentent. On sait que, dès l'origine, les salles des maisons communales ont été décorées de peintures, aussi bien dans les pays du midi que dans ceux du nord¹. Si les sujets religieux n'étaient pas

¹ On trouvera quelques considérations générales sur la décoration des salles communales dans Müller-Grote, *Die Malereien des Huldigungssaales im Rathause zu Goslar*, Berlin, 1892, in-8°, p. 10 ss.

exclus de ces représentations (Nîmes, Goslar, Sienne, San Gimignano), ils cédaient le plus souvent la place à des scènes historiques (Sienne), à des tableaux allégoriques (Padoue et Sienne), et très fréquemment aussi à des scènes illustrant l'exercice de la justice (Pays-Bas). Des sujets profanes, reproduits en peinture ou en tapisserie, concouraient également à la décoration des grandes salles des châteaux. On y rencontrait précisément ces séries de personnages, souvent accompagnés de cartouches expliquant leur rôle et leur identité. Les sujets les plus populaires aux XIV^e et XV^e siècles sont ceux des neuf preux et des neuf preuses, des sept sciences et des sept arts, des douze mois, des douze pairs de France, etc.

On ne saurait retrouver un de ces sujets familiers au moyen âge dans les peintures de Genève; elles ne sont plus intactes, il est vrai, car les peintures du XVII^e siècle ont peut-être remplacé des figures qui complétaient la série primitive. Quoi qu'il en soit, le choix et la présence dans un même groupe de tels personnages sont peu fréquents; nous n'avons su les retrouver nulle part¹. Il est probable que les désirs du Conseil de Genève ont guidé le pinceau de l'artiste. Les magistrats du XV^e siècle ont choisi ou fait choisir des sentences convenant à la salle en question, puis ont chargé le peintre de les accompagner de personnages allégoriques, les sentences occupant la place principale et les personnages n'étant en quelque sorte

¹ Signalons cependant les peintures de l'Hôtel de ville de Lunebourg (Hanovre). Les murs de la salle de justice sont ornés de personnages masculins et féminins, disposés sur un fond de rinceaux et d'arabesques et tous accompagnés de sentences juridiques (Müller-Grote, *op. cit.*, p. 14 et 15). A l'Hôtel de ville de Goslar, les parois de la salle des fêtes (Huldigungszimmer) sont divisées par des colonnes et des arceaux en vingt-sept champs, portant chacun un personnage entouré d'un phylactère avec inscription latine. Sur un panneau, on voit une Justice aux cheveux dénoués, portant une banderolle. Sur les autres, des sibylles alternent avec des rois germaniques, les unes debout sur un gazon fleuri, les autres sur un sol carrelé (Müller-Grote, *op. cit.*, p. 20 ss).

Si nous cherchons des exemples en dehors des peintures de salles communales, nous trouvons plus facilement des représentations analogues, quant à la forme sinon quant au fond, aux peintures de Genève. Aux XIV^e et XV^e siècles, c'est principalement dans les tapisseries, qui, vu leur plus grande durée, avaient remplacé les fresques dans la décoration des édifices, que nous rencontrons des séries de personnages posés sur des fonds de verdure. On les trouve sur une tapisserie représentant la présentation au temple, qui fait partie d'une collection privée et qui date de 1480 à 1490 (voir Guiffrey, *Histoire de la tapisserie*, Tours, 1885, in-8°, p. 314). La tapisserie du musée de Bâle reproduisant un fragment de la série des neuf preux présente, dans ses grandes lignes, la même disposition. Les personnages sont, il est vrai, mieux groupés et encadrés en quelque sorte par leurs phylactères; l'ornementation et les costumes sont aussi plus riches (Guiffrey, *op. cit.*, p. 115). On peut citer encore les peintures de la voûte du chœur d'Ottmarsheim (Alsace), datant du commencement du XV^e siècle; les symboles des évangélistes sont posés sur un fond de rinceaux. Sur les parois du même chœur, on voit des apôtres, entourés de banderoles et alignés sur un fond de tapisserie (voir *Das Kunstgewerbe in Elsass Lothringen*, Jahrgang IV, Heft 3).

Les documents sur la peinture en Savoie, réunis par MM. Dufour et Rabut (*Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XII et XV), ne contiennent la mention d'aucune œuvre analogue aux peintures de Genève.

qu'un accessoire¹. L'artiste, se conformant à ce programme nouveau pour lui, s'inspira sans doute des compositions qui lui étaient familières. La Justice sur son trône, entourée de quatre philosophes, ne serait-elle pas peut-être la reproduction laïcisée d'une vierge entourée de saints ou même d'une adoration de mages? Les autres personnages dispersés sur les parois ne seraient-ils pas des fragments de l'une de ces séries que nous énumérons tout à l'heure? On peut tout au moins le supposer. Sans doute, l'artiste a dû adapter les compositions courantes à un programme nouveau. Certains personnages, comme le guet placé au-dessus de la porte, ont été créés spécialement pour la salle où ils se trouvent.

Si nous examinons de plus près les sentences écrites sur les phylactères, au point de vue de leur sens général, nous constatons que, sur le panneau est, toutes les sentences ont trait à la justice; sur les autres parois, les maximes ont trait au gouvernement en général; elles se rapportent à la concorde, au rôle des vieillards dans la gestion des affaires publiques, à l'affection entre magistrats et citoyens, etc. La sibylle annonce le jugement dernier, et les deux jeunes gens, sur la cage de l'escalier, sont accompagnés de sentences composées, semble-t-il, lors de l'exécution des peintures; l'une de ces sentences se rapporte à la situation et à l'état du personnage, tandis que l'autre a une portée générale. On ne peut donc établir un lien entre ces maximes, ni les grouper d'une façon ou d'une autre. On ne peut davantage voir un symbolisme quelconque dans le choix des auteurs et leur position respective. Il y a trois Pères de l'Eglise (Lactance, Tertullien et St Augustin), cinq écrivains ou philosophes antiques (Cicéron, Virgile, Salluste, Stace et Aristote), deux auteurs du moyen âge (Galterus et Alanus). Ces personnages ne sont pas groupés par séries de nombre égal, ni placés selon une alternance quelconque; tout au plus pourrait-on voir une tentative de groupement dans le fait que la Justice est flanquée d'un côté d'écrivains profanes et de l'autre d'écrivains ecclésiastiques; encore n'est-on pas très sûr de l'identité de Tertullien. Les sentences ont donc bien été le point de départ de l'œuvre; elles n'ont pas été choisies dans un ordre voulu.

Ces quelques indications ne peuvent que nous faire entrevoir la parenté de forme et de signification existant entre les peintures de Genève et d'autres représen-

¹ Cette direction imprimée par les magistrats à l'œuvre de l'artiste ne peut nous étonner, puisque nous voyons en 1539 (R. C., vol. 33, f° 351, 20 novembre) le Conseil délibérer sur les sentences à mettre sur de nouveaux bancs, et que nous reconnaissons plus tard l'influence qu'il exerça sans doute au XVII^e siècle sur le choix des personnages représentés sur les médaillons de la rampe. Peut-être les sentences se trouvaient-elles dans un recueil que le Conseil avait à sa disposition; il faudrait consulter à ce sujet les compilations encyclopédiques que nous a laissées le moyen âge. Il est possible aussi que les magistrats se soient adressés à un humaniste, mais nous n'en avons pas la preuve.

tations artistiques. Le peu de matériaux que nous avons eu à notre disposition nous a empêché d'étudier de plus près ces analogies.

L'auteur de ces peintures est inconnu. Leur date doit être postérieure à 1488, année où l'on commença l'installation de la salle. Les costumes sont bien ceux que l'on portait à la fin du XV^e siècle, dans les pays où la mode de Bourgogne avait exercé son influence. Il se peut cependant que l'œuvre n'ait été exécutée qu'au début du XVI^e siècle, surtout si le peintre s'est servi de modèles, tapisseries ou miniatures, datant d'une époque antérieure. Il serait intéressant, à défaut du nom du peintre, de connaître au moins son origine. Il ne semble pas avoir laissé d'autres œuvres à Genève. Les quelques fragments de peinture qui ont été conservés dans cette ville datent pour la plupart du milieu du XV^e siècle. Nous en avons déjà signalé un dans la salle des Pas Perdus de la Maison de ville : des anges supportant un quadrilobe qui encadre les armoiries de Genève¹. Les décorations peintes des édifices religieux ont eu naturellement davantage à souffrir de la ferveur iconoclaste des premiers adeptes de la Réforme. Les deux seuls fragments conservés, bien qu'en assez mauvais état, témoignent cependant de la présence à Genève de maîtres habiles.

Ce qui subsiste de la décoration murale de l'église de Saint-Gervais et de la chapelle des Macchabées trahit une influence méridionale, italienne ou française². C'est par contre un peintre de la région du Haut-Rhin, Conrad Witz, qui fut appelé, en 1444, à peindre le retable de la chapelle des Macchabées, conservé aujourd'hui au Musée archéologique de Genève. L'évêque François de Mies avait peut-être été mis en relation avec l'artiste pendant le Concile de Bâle. Witz ne séjourna pas longtemps à Genève et il mourut d'ailleurs le 5 août 1447³; il ne put donc travail-

¹ Cette fresque, comparée aux autres peintures conservées, trahit une influence flamande ou française; elle se rapproche néanmoins davantage, quant au style, des peintures de la salle du Conseil et du retable de Witz que des fresques de Saint-Gervais et des Macchabées.

² Les fresques qui décoraient la voûte de la chapelle des Macchabées, aujourd'hui déposées au Musée archéologique, représentent des figures d'anges musiciens très individualisées et d'une grande vérité d'expression. On retrouve cette même recherche de réalisme vivant dans les fresques ornant une des chapelles de l'église de Saint-Gervais. Les parties les mieux conservées représentent une vierge protectrice, abritant sous les plis de son manteau une foule d'adorateurs, depuis les papes et les empereurs jusqu'aux simples hommes du peuple, selon un motif très fréquemment employé par les artistes de l'école d'Avignon et du bassin du Rhône. Vis-à-vis, l'on voit les quatre évangélistes assis, occupés à transcrire des manuscrits dans une salle dont les détails d'architecture sont très soigneusement reproduits. A Saint-Gervais comme aux Macchabées, les contours des figures sont marqués d'un trait noir très accentué, qui ne se retrouve ni dans les peintures de la salle du Conseil, ni dans le retable de Conrad Witz.

³ Voir un article de D. Burckhardt dans *Festschrift zum 400. Jahrestage des ewigen Bundes zwischen Basel und die Eidgenossen*, Bâle, 1901, in-4°, p. 273 ss.

ler aux peintures de la salle du Conseil, commencées au plus tôt en 1488. Nous nous demandons cependant si cette relation, établie entre Genève et les pays du Haut-Rhin au milieu du XV^e siècle, ne fut pas reprise quarante ou cinquante ans plus tard. Par certains détails de facture et de style, les peintures de la salle du Conseil de Genève, nous rappellent l'art de cette région intermédiaire entre l'Allemagne proprement dite et la Bourgogne, comprenant l'Alsace, le nord de la Suisse et peut-être la Franche-Comté. Au moment de la découverte des peintures, tous s'accordaient à les attribuer à un maître bourguignon. Cependant on rencontrerait difficilement, à notre avis, ces têtes chevelues et encadrées de barbes florissantes, ces plis cassés et ces draperies flottantes dans des œuvres purement bourguignonnes ou françaises, bien que les costumes des personnages suivent la mode de ces pays. Le peintre qui travailla à Genève pourrait donc bien être originaire d'une contrée où deux influences différentes se sont exercées simultanément¹.

C'est au XVII^e siècle seulement que la décoration de la salle du Conseil fut complétée. Le registre dit que *Julio (César) a repeint les pourtraitures de ceste salle* et qu'il a travaillé *pendant l'espace d'environ cinq mois*². Cet artiste pourrait donc n'avoir fait qu'un travail de restauration, si la durée de son labeur et le style même des peintures les plus récentes ne permettaient de supposer qu'il fut l'auteur de la fresque dite des juges aux mains coupées. Le peu que nous savons de sa vie ne donne pas davantage la solution de ce problème. Originaire de Vicence, César Giglio (dit Julio) vint à Genève en 1589³ et y séjourna plusieurs années ; en

¹ On ne peut songer, avec les quelques indications que nous avons données, à tracer une esquisse de l'histoire de la peinture à Genève au XV^e siècle. Les documents d'archives n'ont pas été encore suffisamment exploités. On connaît un certain nombre de peintres genevois. Rigaud (*op. cit.*, p. 41) et Borel (*Les foires de Genève au XV^e siècle*, Genève 1892, in-8°, p. 173) en ont dressé des listes qui sont loin d'être définitives. Voir aussi dans la *Revue de la Suisse catholique*, t. XVI, un article de Fleury sur les artistes genevois avant 1535. Il est impossible d'établir des relations entre ces noms et les peintures aujourd'hui conservées. Bornons-nous pour le moment à constater ceci : il y avait à Genève au XV^e siècle des peintres établis ; ils étaient constitués en une confrérie de Saint Jehan et Saint Lucas (Borel, *op. cit.*, p. 179). Quelques-uns d'entre eux avaient même assez de mérite pour être employés par les ducs de Savoie pour décorer leurs châteaux (voir dans Dufour et Rabut, *op. cit.* : 1390-1391, le peintre de Genève ; 1414-1415, Pierre Nitard, pictor, habitator gebennarum ; 1499-1511, maistre Hugue le peintre de Genève ; etc.). En outre, les évêques de Genève — l'appel de Witz en est l'exemple le plus frappant — purent attirer à Genève des peintres de régions très diverses.

² R. C., vol. 100, f^o 67 v^o et 68 (23 mars 1604). Cela prouve que les peintures furent cachées derrière des boiseries et des tapisseries, non pas lors de la Réformation, mais à une époque bien postérieure. Voir : R. C. C., vol. 110, un projet de restauration de la salle au XVIII^e siècle ; Davity, *La République de Genève en 1613 et 1637*, publié par Eug. Ritter dans le *Bulletin de l'Institut national genevois*, t. XXXIV, p. 308, et *Les délices de la France*, Leyde, 1728, in-16, t. III, p. 87 et 88.

³ Galiffe, *Le refuge italien de Genève aux XVI^e et XVII^e siècles*, Genève, 1881, in-8°, p. 142.

1622, il est à Lyon, où il travaille à la peinture des décorations exécutées en vue de l'entrée de Louis XIV et d'Anne d'Autriche¹.

Quels que soient l'auteur et la date exacte de ces peintures, leur valeur artistique est bien inférieure à celle des fresques de la fin du XV^e siècle. Elles ont aussi davantage souffert des diverses transformations qu'a subies la salle. La scène représentant les juges aux mains coupées occupe la plus grande partie de la paroi nord. A gauche et à droite, deux personnages debout, accompagnés de cartouches, séparent ce panneau des sujets plus anciens. Ce sont le roi David et Moïse. Ils sont identifiés l'un et l'autre par des textes bibliques en français². A gauche : *Quel de nous demeurera avec les ardeurs éternelles ? Dieu [as]siste [en l'assemblée et ju]g[e au milieu des juges.] David psal. 82*³. A droite : *Tu ne prendras point de don, car le don aveugle les prudens et renverse les parolles des justes. Moyse. Exod. 23*. David et Moïse⁴ sont vêtus de grandes draperies bleues ou rouges et sont tournés chacun du côté de la scène principale. Celle-ci représente sept juges assis sur un banc à dossier. Au milieu, le président occupe un siège plus élevé ; tandis que tous ses collègues ont les deux mains coupées, il a conservé sa main droite, qui tient le sceptre. Son costume est aussi plus riche, il porte un collet d'hermine sur sa robe bleue. Tous les juges sont enveloppés de grandes draperies à la romaine et chaussés de bottes molles. Leurs figures grimaçantes sont dépourvues de caractère, leurs vêtements aux plis mal dessinés ont des couleurs ternes qui contrastent avec les tons brillants des peintures plus anciennes. Le fond orné de rinceaux et le sol figurant un carrelage sont les mêmes que sur les autres parois de la salle. La scène fait sans doute allusion au texte de l'Exode qui l'accompagne. Les trop importantes restaurations que cette peinture a dû subir nous empêchent de l'étudier plus en détail.

¹ N. Rondot, *Les peintres de Lyon du XIV^e au XVIII^e siècle*, Paris, 1888, in-8°, p. 153.

² Ces textes sont écrits en caractères plus grands que les textes latins et différemment disposés, ce qui trahit une époque postérieure.

³ Le texte de l'édition de 1588 de la Bible des pasteurs de Genève est plus complet. Il n'aurait pu trouver place intégralement sur le cartouche. On a dû, dans la restitution, supprimer après *assiste en l'assemblée* les mots : *du Dieu fort*.

⁴ On voit que Moïse a été posé sur les rinceaux primitifs, qui s'aperçoivent derrière son buste.

L'ARCHITECTURE GENEVOISE AU XV^e SIÈCLE

Résumé des premiers chapitres. — Influence de la maison de Savoie à Genève. — Origine des constructions en brique de la Suisse romande. — Décoration intérieure des édifices. — Importance de l'étude des monuments de la Savoie, comme points de comparaison avec les édifices genevois. — Caractères généraux de l'architecture genevoise avant la Réforme.

Nous avons vu la Maison de ville naître et se développer pendant le XV^e siècle; nous allons la voir grandir encore après l'établissement de la Réforme, quand la République aura remplacé la Communauté. Avant d'aborder le sujet qui forme la seconde partie de ce travail, il est peut-être utile de résumer les conclusions que l'on peut tirer jusqu'ici de notre étude. C'est entre 1440 et 1450 que la Communauté genevoise installa sa Maison de ville dans une maison particulière, voisine du lieu où les syndics prononçaient les sentences criminelles. Cet édifice fut agrandi à plusieurs reprises, en particulier lorsqu'on construisit, en saillie sur le mur d'enceinte sud de la ville, la tour du Conseil, le beffroi. La première Maison de ville était conforme, selon toute apparence, au type genevois de la maison privée; la tour adjointe à cet édifice a conservé les caractères de l'architecture militaire et féodale. La base servait à la défense et les parties hautes renfermaient la grande salle, décorée de peintures, où siégeait le Conseil.

D'où procèdent les formes de cette architecture civile et militaire du XV^e siècle? L'étude du seul bâtiment important de cette époque qui ait été conservé ne permet pas de répondre à cette question d'une façon absolument certaine. Il suffit cependant d'examiner la position géographique de Genève et son rôle historique avant la Réforme, pour en tirer déjà quelques indications très instructives. Nous

avons vu quelle était la situation de Genève, isolée au milieu des Etats de Savoie, et nous avons constaté l'importance que prit cette maison à partir du XV^e siècle.

Avant même de consulter les monuments, nous pouvons donc prévoir sans témérité que l'influence de la Savoie sur l'architecture genevoise sera prépondérante. Sans reprendre un à un tous les caractères de cette architecture, examinons-en quelques-uns de plus près. Nous avons signalé ailleurs l'usage de la brique et les petits motifs de décoration pour lesquels elle fut employée. On les remarquait jadis à Genève dans d'autres constructions de la même époque, dans une aile de l'ancien Evêché¹, à la tour Maîtresse², à la maison de l'évêque de Nice³ et dans quelques maisons particulières⁴. On peut les voir aujourd'hui encore à l'église de Saint-Gervais. Ils sont bien fréquents aussi dans la Suisse romande; parfois des tours entières, ou, comme à Genève, leur couronnement seul, sont construites en brique et décorées des frises caractéristiques que nous avons signalées. Nous pouvons citer dans ce genre: le château de Vufflens, construit entre 1390 et 1435, la partie supérieure du château de Lausanne, construite entre 1397 et 1431, la partie supérieure de l'Evêché de la même ville, certaines parties des châteaux de Grandson et d'Estavayer, etc⁵.

A quelle cause devons-nous l'introduction de ce genre de construction peu usité dans nos pays? Précisément à l'extension que prirent les états de Savoie au XIV^e et au XV^e siècle. C'est au nord de l'Italie que l'on trouve les prototypes de ces châteaux en brique. Les exemples en sont nombreux. L'un des plus beaux et des plus intéressants est, en Lombardie, le château de Milan, reconstruit après 1450, en Piémont, ceux d'Ivrée (1358) et de Turin (1416). La maison de Savoie, dont les possessions s'étendaient du golfe de Gênes au lac de Neuchâtel, apporta dans nos contrées, directement ou indirectement par le moyen de ses officiers, ces formes d'architecture. Les ouvriers piémontais, envoyés dans le Pays de Vaud pour élever les châteaux les plus importants, laissèrent sans doute des traces de leur passage en construisant d'autres édifices moins considérables.

Dans la décoration intérieure des édifices, nous constatons également certaines analogies. Les plafonds de la Maison de ville, tels que nous les avons décrits, et particulièrement celui de la salle des Pas Perdus, sont semblables à ceux qui ornent les châteaux savoyards. Nous en avons cité quelques exemples. Les caractères

¹ Démoli en 1840. M. D. G., t. I, p. 1 ss. et 204 ss.

² Démolie en 1864. Galiffe, *Genève hist. et archéol.*, t. I, p. 130.

³ Démolie en 1900-1901. *Anciennes maisons de Genève*, 2^e série, pl. 13-29.

⁴ *Ibid.*, pl. 67.

⁵ Nous sommes redevable de nombreux renseignements concernant l'architecture en brique de la Suisse romande à l'obligeance de M. Viollier, assistant au Musée national à Zurich.

qui les distinguent, une très grande sobriété dans l'ornementation, alliée à une grande pureté des profils, ne se retrouvent pas au même degré dans les contrées qui n'ont pas subi l'influence de la Savoie. Il suffit par exemple de passer du canton de Vaud au canton de Fribourg pour être frappé de ces différences. Au cours de notre description, nous avons cité plusieurs autres détails de construction particuliers aux provinces savoyardes. Sans doute, l'architecture d'une contrée ne présente pas de caractères locaux dans toutes ses formes ; il en est qui sont communs à tous les pays et qui ne sont que la marque d'une certaine époque. C'est le cas, par exemple, des fenêtres à croisées dont les meneaux et traverses ont des angles coupés en biseau à l'extérieur ; on les rencontre généralement au XIV^e siècle. Elles sont plus rares au XV^e et se trouvent alors surtout dans les contrées dont l'architecture s'est développée plus lentement que celle des principaux centres artistiques.

En somme, l'influence de la Savoie, indiquée par les circonstances géographiques et historiques, est confirmée par l'étude et la comparaison des principales formes d'architecture. L'examen d'un seul monument ne peut donner à cette conclusion une portée tout à fait générale. Pour arriver à un résultat définitif, il faudrait, à défaut d'autres édifices publics, étudier les nombreux restes d'architecture privée du XV^e siècle conservés à Genève¹. Nous croyons cependant que cette étude aboutirait à une conclusion analogue. Cet art savoyard, encore trop peu étudié à notre avis, du moins dans son ensemble, subissait lui-même d'autres influences ; car la Savoie ne fut jamais le siège d'une grande activité artistique, et n'exerça pas d'influence directe dans le domaine des arts, comme les provinces voisines d'Italie et de Bourgogne. Il serait néanmoins intéressant de rechercher jusqu'à quel point certaines de ses formes d'art lui appartiennent en propre. Avant tout, son architecture est caractérisée par la simplicité. L'ornementation y est rare ; la décoration est d'une grande sobriété. Les fenêtres sont à peine moulurées, la menuiserie ne doit son mérite qu'à la pureté des profils. Il est nécessaire, croyons-nous, d'insister sur ces caractères et surtout de reconnaître leur existence déjà au XV^e siècle. Ils sont communs aussi bien à l'architecture religieuse qu'à l'architecture civile². L'architecture genevoise des époques suivantes, bien loin de renverser ces traditions artistiques, les suivra, et conservera le même cachet de simplicité élégante, comme nous le verrons dans la seconde partie de ce travail.

¹ Voir : *Anciennes Maisons de Genève*, 1^e et 2^e série.

² Il est, par exemple, frappant de constater que les pierres tombales, conservées à la Cathédrale de Saint-Pierre, sont décorées, non pas d'ornements en relief, mais simplement de gravure au trait.

DEUXIÈME PARTIE

LA MAISON DE VILLE APRÈS LA RÉFORME



LA TOUR DE LA RAMPE

I

LA MAISON DE VILLE AU MILIEU DU XVI^e SIÈCLE

Après le départ de l'évêque, Genève devint une République indépendante. — Pour agrandir la Maison de ville, les Conseils font l'acquisition de plusieurs maisons privées, voisines de cet édifice. — Installation des divers organes du Gouvernement dans ces bâtiments : maisons de la banche, des secrétaires, de monsieur le sautier ; chambre des comptes, des « arnois », des appellations, du Consistoire ; corps de garde ; cour des châtelains. — Grand nombre des portes et des escaliers de l'édifice.

Le 14 juillet 1533, l'évêque de Genève quitta furtivement son palais ; il ne devait plus rentrer dans sa cité épiscopale. Le 27 août 1535, le Conseil proclamait la suppression de la messe et, l'année suivante, le peuple genevois ratifiait la décision de ses magistrats. La ville, qui perdait son chef spirituel, perdait en même temps son souverain temporel. Le peuple de Genève, soit le Conseil Général, devenait le seul seigneur de la ville. Une République de Genève, entièrement indépendante, était fondée. Elle héritait non seulement les droits de suzeraineté de l'évêque sur la ville et les trois mandements de Peney, Jussy et Thiez, mais encore ceux du Chapitre, du Prieuré de Saint-Victor et de toutes les communautés ecclésiastiques qui avaient quitté la ville après l'abolition de la messe. La Communauté vit donc s'accroître ses compétences d'une façon très sensible et de nombreux changements furent imposés à sa constitution par le nouvel ordre de choses.

L'ancien édifice communal, tel que nous l'avons décrit, ne pouvait plus suffire aux besoins nouveaux de la République ; il dut être transformé et agrandi. Dès 1541, le Conseil songe à faire l'acquisition des maisons situées à l'ouest de la

Maison de ville, le long de la ~~rue de la~~ Treille, puis de celles qui se trouvaient du côté opposé, à l'est. Cette année-là, ~~il est~~ question d'acheter la maison Navis *estant au prest la porte Baudet*¹, puis *la moyson de Braset ~~estant~~ prest la moyson de la ville*². Une maison Allardet était déjà échue à la Communauté en 1537³. Celle de Mareschaulx, *contigue à la maison de la ville*, fut acquise en 1544⁴. Il semble que le départ de l'évêque, du Chapitre et de tous les fonctionnaires ecclésiastiques ait grandement facilité les démarches du Conseil, car le quartier de la Maison de ville était aussi celui des gens d'église; Navis, Allardet et Braset sont des noms de chanoines⁵ qui sans doute abandonnèrent leur domicile en 1535. Peut-être même le Conseil s'appropriait-il parfois tel immeuble dont le propriétaire avait quitté la ville.

Nous possédons, pour le XVI^e comme pour le XV^e siècle, une liste des maisons de la ville, groupées par dizaines, avec le nom de leurs possesseurs en 1537⁶. On y trouve une maison Mareschaulx (la première à partir de la porte Baudet), puis, se suivant, une maison *de Sonnier*, une maison *qui fust des biens de feu Mons^r Brasset, chanoyne*, la maison *de Mons^r le maistre Alardet*, soit presque toutes celles que nous avons énumérées et d'autres encore. On n'est pas certain de leur position respective⁷; cela est d'ailleurs sans importance, puisqu'on est sûr de leur situation voisine de la Maison de ville.

Il est plus intéressant de chercher à savoir comment les différents organes de la jeune République s'installèrent dans ces nouveaux bâtiments, qui ne furent pas modifiés pendant près d'un siècle. C'est seulement en 1617 qu'on les groupa derrière une même façade pour former ainsi une véritable Maison de ville. Pendant tout le XVI^e siècle, ces divers édifices restent distincts, même dans la dénomination usuelle; on dit la maison de la banche, la maison des secrétaires, la maison de la Chambre des comptes, et même la maison de Monsieur le sautier. Nous ne savons naturellement rien de l'aspect de ces bâtiments, qui ont tous disparu, mais nous pouvons indiquer à peu près comment ils furent utilisés.

¹ R. C., vol. 35, f^o 115 v^o (15 mars).

² *Ibid.*, f^o 228 (7 juin).

³ Mss. hist., n^o 81 bis.

⁴ R. C., vol. 38, f^o 66 et 69 (8 et 9 février).

⁵ Besson, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarantaise, Aoste et Maurienne et du décanat de Savoye*, Nancy, 1759, in-4^o, p. 87.

⁶ « Description générale de toutes les maisons de la ville de Genève » (Mss. hist., n^o 81 bis).

⁷ Il y en eut sans doute deux ou trois à l'ouest et deux à l'est de la première Maison de ville (voir fig. 1).

Le lieutenant, dont la charge fut instituée en 1529¹, tint d'abord sa cour, semble-t-il, à la Maison de ville, *en haut*, dit l'Edit de 1543². Puis, après avoir rendu la justice quelque temps au cloître³, il occupa la *buctique et rière buctique* de la maison Allardet⁴ et ensuite la maison Navis⁵. Au milieu du XVI^e siècle, la *maison de la banche*, tel est le nom de l'immeuble occupé par le lieutenant, est située dans la rue de l'Hôtel de ville actuelle⁶; son entrée devait se trouver sur l'emplacement du portail est. Le peintre verrier Pierre Favre y plaça, en 1553, *quatre pagniaux a plomb avecque les armoyries de ceste cyté de Genève*⁷. Il y avait, semble-t-il, plusieurs chambres dans la maison de la banche : un *auditoyre*, où le lieutenant tenait sa cour, puis une *chambre* ou *salle de droyt*, dite aussi *chambre des conférences de la justice*, où se réunissaient les auditeurs, enfin le *greffe des secrétaires du droyt*. Le tribunal du lieutenant était fort incommode et ce magistrat ne cessa de s'en plaindre⁸; avant même la reconstruction de la Maison de ville, il quitta son local pour retourner au cloître. Après l'achèvement des façades, en 1620, il s'installa au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment, à l'angle, dans l'appartement actuel du concierge⁹. Le greffe conserva son ancien local¹⁰. La maison de la banche devint maison du greffe et les secrétaires du droit l'habitèrent. En 1638¹¹, elle est mise en vente, et les fonctionnaires qui l'occupent sont transportés ailleurs. Nous avons tout lieu de croire que c'est cette maison qui, en 1700, fut rachetée à la « Demoiselle Turretin » par la Seigneurie, pour construire la nouvelle salle des Deux Cents.

L'un des secrétaires du Conseil (il y en eut définitivement deux à partir de

¹ Dès 1527, le Conseil avait refusé de recevoir un vidomme de la part du duc de Savoie. La même année, l'évêque avait donné aux syndics le pouvoir de juger toutes les causes civiles. Il fallut donc établir un tribunal pour remplacer celui du vidomme et celui de l'official. Le Conseil des Deux Cents, en février 1528, avait chargé provisoirement un syndic et six assistants de juger les petites causes. En 1529, il établit d'une manière irrévocable une cour de justice, composée d'un lieutenant et de quatre auditeurs, qui exerça pendant trois siècles la juridiction civile et correctionnelle de première instance. Dans les procès criminels, le lieutenant, comme auparavant le vidomme, remplissait le rôle de juge d'instruction et d'accusateur public.

² H. Fazy, *Les constitutions de la République de Genève*, Genève et Bâle, 1890, in-12, p. 331.

³ R. C., vol. 35, f° 8 (11 janvier 1541).

⁴ *Ibid.*, vol. 36, f° 88 (11 décembre 1542).

⁵ *Ibid.*, vol. 47, f° 33 v° et 36 v° (9 et 14 mars 1553).

⁶ *Ibid.*, vol. 79, f° 51 v° (8 avril 1584). Minutes du notaire Ragueau, vol. 2, f° 263.

⁷ Pièces justif., n° VI.

⁸ R. C., vol. 57, f° 159; vol. 58, f° 127; vol. 115, f° 108 (27 novembre 1562, 30 novembre 1563 et 7 mai 1616).

⁹ *Ibid.*, vol. 119, f° 122 v° (24 juin).

¹⁰ *Ibid.*, vol. 136, f° 91 (28 mars 1637).

¹¹ *Ibid.*, vol. 137, f° 811 et 812; vol. 138, f° 297 (1^{er} décembre 1638 et 4 mai 1639).

1549) eut sa résidence près de la Maison de ville¹. En 1550, le secrétaire Roset requiert *luy bailler eslargissement pour sa résidence et demourance*. C'est pour lui qu'on fait *vascuier les chambres de la Chambre des comptes*, où il se transporte². Ce n'est qu'en 1556 que le *peylonz de la habitation du secretayre* eut des fenêtres de verre³. Cette maison devait se trouver à l'ouest de celle de la banche, derrière la chambre des « arnois », avec laquelle elle communiquait⁴. Elle avait un jardin⁵. C'est seulement au XVIII^e siècle qu'elle fut englobée dans la Maison de ville, lors de l'achèvement des façades. Les plans de la fin du XVII^e siècle l'indiquent entre la Maison de ville et la maison de « Demoiselle Turretin »⁶. Jusqu'en 1574, le secrétaire eut une écurie dans sa maison ; on l'avertit alors, dit-il lui-même, *de ne tenir ung cheval céans, ny la pasture, pour éviter le dangier de feu, nous accommodant d'un estable à granges comme le saultier*⁷.

Ce dernier fonctionnaire résidait à la Maison de ville depuis le XV^e siècle, il l'habite encore aujourd'hui⁸. Au XVI^e siècle, ses appartements étaient assez vastes ; ils se composaient d'un *grand* et d'un *petit poelle*, d'une *chambre* et d'une *grande cuisine*⁹. C'est chez lui que les personnages de qualité tenaient les arrêts¹⁰. Il reçut en pension pendant quelque temps Bonivard, alors très âgé, dans la *chambre blanche*¹¹.

¹ En 1547, il habite une maison appartenant à la ville, mais pas encore la Maison de ville proprement dite (R. C., vol. 42, f^o 237, 8 septembre). Auparavant, on avait décidé que l'un des syndics serait « résident » (R. C., vol. 30, f^{os} 52 et 175, 6 septembre 1536 et 14 février 1537). Nous ne croyons pas que cet état de choses ait été de longue durée. Ce magistrat dut habiter le corps de logis sur rue, car la Maison de ville n'avait pas encore été agrandie à cette époque.

² R. C., vol. 44, f^o 334 v^o (4 mars).

³ *Ibid.*, vol. 51, f^o 146 (21 mai).

⁴ *Ibid.*, vol. 58, f^o 8 v^o ; vol. 69, f^o 8^o ; vol. 91, f^o 33 v^o (15 février 1563, 3 mai 1574 et 4 février 1596)

⁵ *Ibid.*, vol. 111, f^o 164 (4 juin 1613).

⁶ Anciens plans de la ville (1668-1695), conservés aux Archives d'Etat, armoire 4, n^o 27 (voir fig. 17).

⁷ *Ibid.*, vol. 69, f^o 80 (3 mai).

⁸ Le sautier, chef des guets, avait la garde de la Maison de ville comme concierge. Il devait la tenir « nette » et en ordre, et avertir le contrôleur quand il y avait des réparations à faire. C'est lui qui allumait et entretenait les fourneaux de la Maison de ville ; il fournissait le bois ainsi que les chandelles destinées à l'éclairage des salles. En été, il arrosait de vinaigre la chambre du Conseil et celle du Consistoire (C. M. et Q., vol. 14, 5 juillet 1576) ; il parfumait aussi la salle du Conseil avec du clou de girofle et de l'huile d'aspic, *pour faire sentir bon à cause du fourneau* (C. M. et Q., vol. 14, 31 décembre 1576). Ses filles et chambrières l'aidaient dans son travail ; le Conseil récompensa souvent leur zèle. En 1555, il fait un don à la servante du *gros sautier* qui s'est mariée, parce qu'elle *a beubz beaucoup de poyenne pour la maison de seantz* (R. C., vol. 49, f^o 105 v^o, 14 juin).

⁹ R. T., vol. 20, f^o 10 (23 septembre 1555).

¹⁰ R. C., vol. 46, f^o 146 v^o ; vol. 51, f^o 152 v^o (5 février 1552 et 11 décembre 1556).

¹¹ M. D. G., t. IV, p. 201 note.



LE PORTAIL DE LA RAMPE

Au bas de sa maison se trouvait une boutique qui servit à divers usages¹. Lui-même avait une étable sous la Chambre des comptes². En 1574, on le pria de tenir ses vaches ailleurs³. La « maison de ville de monsieur le sautier », comme on l'appelait autrefois, était à l'angle nord-ouest de l'édifice. Sa grande cuisine communiquait peut-être déjà avec la salle des festins⁴, car les repas officiels, nombreux pendant tout le XVI^e siècle et plus fréquents encore dans la suite, étaient préparés par le sautier⁵. Si à cette époque ils n'étaient pas donnés dans une salle spéciale, comme ce fut le cas après la reconstruction des façades du XVII^e siècle, ils devaient être servis dans la salle du Conseil.

La *Chambre des comptes*, qui de fait existait déjà au XV^e siècle (*auditores et magistri computorum*), n'eut peut-être pas, avant la Réforme, de local spécial. Elle en eut un avant 1550, puisque, à cette date, elle céda la place aux secrétaires⁶ pour se transporter, croyons-nous, dans une des maisons de la face ouest, près de la porte Baudet. Pierre Favre en répara les verrières en 1553⁷. On y mit aussi des armoires *pour serrer les livres de droitz affin qu'ils ne soient ainsi à la veue d'un chacun*⁸. Outre la salle de la Chambre des comptes, la maison contenait sans doute le cabinet du trésorier, puis une chambre *en laquelle l'on fayt les essays de la monnoye*⁹ et, au rez-de-chaussée, l'étable, plus tard le bûcher du sautier¹⁰.

Les différentes maisons que nous avons énumérées ne renfermaient pas seulement les chambres auxquelles elles devaient leur nom. D'autres locaux, dont nous ne saurions sans cela où fixer l'emplacement, devaient en occuper une partie. C'est le cas par exemple de la salle des « arnois », de la Chambre des appellations et de la chambre du Consistoire.

¹ R. C., vol. 46, f^o 164 (25 février 1552).

² *Ibid.*, vol. 54, f^o 138 v^o (1^{er} avril 1558).

³ *Ibid.*, vol. 69, f^o 70 (9 avril).

⁴ Ce serait le « grand poelle sur le devant ». Voir R. C., vol. 40, f^o 329 v^o; vol. 46, f^o 164 et C. M. et Q., vol. 7 (17 octobre 1545, 25 février 1552 et 17 décembre 1558).

⁵ On banquetait à l'occasion des élections; à chaque fin d'année, le Conseil invitait à dîner les spectables ministres. Les envoyés des cantons suisses étaient toujours régalez à la Maison de ville; ce fut en particulier le cas en 1526, lors du serment de combourgeoisie avec Fribourg et Berne. La Seigneurie reçut aussi à sa table de grands personnages en passage à Genève: en 1574, le prince de Condé, en 1601, le Sgr de Lesdiguières, etc. On y faisait, semble-t-il, bonne chère. Les comptes de provisions de bouche fournies par le sautier sont fort appétissants (voir pièces justif., n^o VIII).

⁶ R. C., vol. 44, f^o 334 v^o (4 mars).

⁷ Pièces justif., n^o VI.

⁸ R. C., vol. 56, f^o 60 (15 juillet 1560).

⁹ Pièces justif., n^o VI.

¹⁰ R. C., vol. 46, f^o 258; vol. 66, f^o 124 (19 août 1552 et 9 octobre 1571).

La chambre des « arnois » est mentionnée pour la première fois sous ce nom en 1563¹. Nous la croyons cependant identique à la « salle nove » construite en 1541 dans la maison Braset², cette dénomination disparaissant lorsque celle de salle des arnois fut habituellement employée. Située à l'est de la salle des Pas Perdus et en partie derrière la tour Baudet³, elle avait au moins deux fenêtres du côté du midi et une au levant⁴, et se trouvait apparemment sur la même parcelle que la maison des secrétaires, mais dans le corps de logis le plus éloigné de la rue⁵. Au début, elle semble destinée à recevoir le Petit Conseil⁶. C'est dans ce but sans doute qu'on y plaça des bancs et des armoires⁷. Si elle servit jamais à cette destination, ce ne fut que peu de temps. Dès 1563, elle porte le nom de salle des « arnois », terme faisant supposer qu'elle était devenue une sorte de vestiaire. Elle communiquait avec la salle du Conseil par une porte aujourd'hui murée, et avec la maison des secrétaires par un « vyret ». C'est dans cette salle que ceux-ci établirent dès 1609 leur cabinet⁸, la « secrétayrie »⁹.

La Chambre des appellations, créée en 1537¹⁰, se réunit d'abord *en haut*¹¹ de la Maison de ville, comme la cour du lieutenant. Plus tard, elle occupa une salle spéciale ornée de « pagniaux », soit verrières, aux armes de Genève¹²; elle se trouvait sur le devant de la Maison de ville¹³, près de l'entrée actuelle.

Le Consistoire¹⁴ se réunit, sinon régulièrement, du moins momentanément,

¹ R. C., vol. 58, f° 8 v° (15 février).

² *Ibid.*, vol. 35, f° 228, 229 v° et 452 (7 et 9 juin 1541 et 5 janvier 1542).

³ *Ibid.*, vol. 69, f° 37; vol. 200, f° 228 et 229 (15 février 1574 et 5 août 1700).

⁴ *Ibid.*, vol. 106, f° 136 et v° (28 juillet 1609).

⁵ *Ibid.*, vol. 58, f° 8 v°; vol. 69, f° 80; vol. 91, f° 33 v° (15 février 1563, 3 mai 1574 et 4 février 1596).

⁶ *Ibid.*, vol. 35, f° 228 et 229 v° (7 et 9 juin 1541).

⁷ *Ibid.*, f° 253 (2 juillet 1541).

⁸ *Ibid.*, vol. 106, f° 136 et v° (28 juillet).

⁹ Les vues de Genève au XVII^e siècle indiquent, à l'est de la tour Baudet, un petit bâtiment à deux étages, qui pourrait bien être celui où se trouvait la salle des « arnois ». Tous les textes dont nous avons connaissance peuvent parfaitement s'appliquer à cet emplacement.

¹⁰ Au début, le Petit Conseil jugeait en deuxième instance les procès soumis à la juridiction du lieutenant. Plus tard, en 1537, on institua un tribunal des appellations, chargé spécialement de juger les procès dont il y avait appel du tribunal du lieutenant. Le Petit Conseil devenait la dernière instance, le tribunal des suprêmes appellations.

¹¹ H. Fazy., *op. cit.*, p. 331.

¹² Pièces justif., n° VI.

¹³ R. C., vol. 76, f° 154 (18 septembre 1581).

¹⁴ En 1541, Calvin fit adopter les ordonnances qu'il avait rédigées pour servir de fondement à l'organisation de l'Eglise de Genève. Ces ordonnances attribuaient un grand pouvoir au Consistoire, qui non seulement était chargé de l'administration de l'Eglise, mais encore exerçait une véritable surveillance sur les mœurs publiques.

à la Maison de ville, surtout en hiver. En 1545¹, il siège au « grand poyle sur la rue de devant », en 1553², au-dessus de l'auditoire du droit ; pendant tout le XVI^e siècle, il est fait mention de la chambre du Consistoire à plusieurs reprises et à propos d'emplacements divers³. En 1615, avant la reconstruction des façades, ce corps occupait une salle dans l'aile de la Maison de ville située au couchant, près de la Chambre des comptes⁴.

Le corps de garde occupa aussi temporairement divers locaux de la Maison de ville ; en 1587, les soldats ayant froid *soubz la hasle*, on les met dans la *boutique derrière le tribunal*⁵ ; plus tard, après avoir trouvé quelque temps un abri dans une maison voisine, ils se tiennent dans le local du Consistoire⁶, qui se plaint bientôt de ce que *les soldats se moquent des ministres et anciens, outre la pauvreté que laissent en ladite chambre qui se remplit de vermine*. En 1614⁷, le corps de garde est au *petit poisle de céans*. Après la réfection des façades, il fut toujours placé hors de la Maison de ville⁸.

Les châtelains⁹ durent tenir leur cour à Genève, à la Maison de ville, dès 1549¹⁰. Transférés de boutique en boutique¹¹, ils vinrent enfin échouer au *poielle prest la cuyisine du saultier*¹².

Nous avons maintenant une idée plus claire des différentes maisons, qui, pendant tout le XVI^e siècle, constituèrent la Maison de ville. Cet ensemble occupait déjà la même surface, à peu près, que l'Hôtel de ville actuel. Mais combien différent était son aspect ! A la place des longues et monotones façades du XVII^e siècle, s'élevait une série de petits bâtiments étroits, à un ou deux étages, sans unité. Au rez-de-chaussée, des boutiques et des étables, s'ouvrant sur la rue, devaient présenter un

¹ R. C., vol. 40, f° 329 v° (17 octobre).

² *Ibid.*, vol. 47, f° 148 (7 septembre).

³ *Ibid.*, vol. 57, f° 159 ; vol. 59, f° 115 ; vol. 65, f° 175 v° ; vol. 90, f° 40 ; vol. 99, f° 21 (27 novembre 1562, 5 octobre 1564, 24 novembre 1570, 28 février 1595 et 26 août 1603). C. M. et Q., vol. 14 (5 juillet 1576).

⁴ R. C. C., vol. 3, f° 417 (12 juillet).

⁵ R. C., vol. 82, f° 110 (2 juin).

⁶ *Ibid.*, vol. 99, f° 21 (26 août 1603).

⁷ *Ibid.*, vol. 113, f° 18 v° (15 novembre).

⁸ *Ibid.*, vol. 120, f° 198 (3 août 1621).

⁹ Après la Réforme, de nouvelles juridictions durent être créées dans les territoires dont la ville de Genève était devenue souveraine et qui étaient composés en grande partie des trois mandements épiscopaux, des terres du Prieuré de Saint-Victor et de celles du Chapitre. On établit en 1536 trois châtelains, à Peney, Jussy et Thiez et un juge de Saint-Victor et Chapitre.

¹⁰ R. C., vol. 43, f° 293 v° (30 janvier).

¹¹ *Ibid.*, vol. 45, f° 130 (17 novembre 1550).

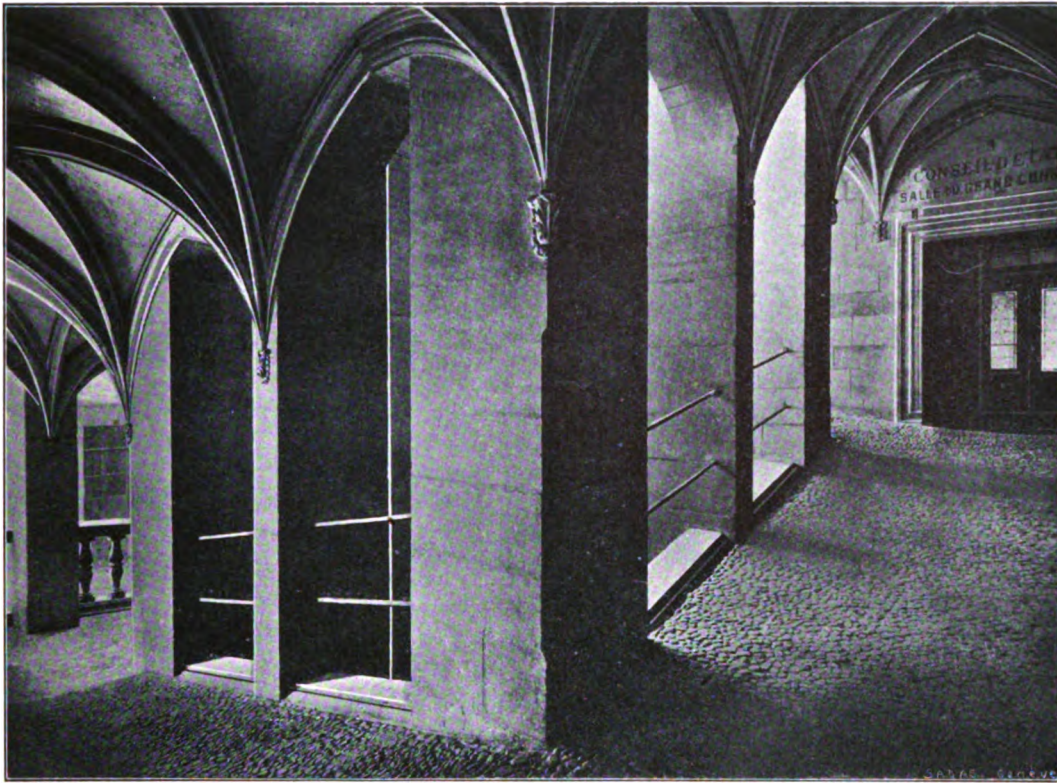
¹² *Ibid.*, vol. 47, f° 150 (11 septembre 1553).

aspect autrement pittoresque et varié que la correction froide de l'édifice moderne. Mais, il faut l'avouer, ces mesures tombaient en ruine. L'histoire de la Maison de ville au XVI^e siècle n'est que le récit de tous les efforts devenus nécessaires pour soutenir ses murs chancelants. Ces travaux de réparation et d'aménagement des divers édifices successivement annexés au bâtiment primitif ne suffiraient pas à nous donner une idée favorable de l'architecture civile à Genève au XVI^e siècle, si la construction de la rampe ne prouvait qu'elle était florissante.

Avant de décrire cette œuvre importante, récapitulons encore une fois les différents locaux dont se compose la Maison de ville du XVI^e siècle. La salle du Conseil, dans la tour, est reliée par un escalier à la petite Grotte et au grenier. La grande Grotte occupe le bas de la même tour. Derrière la salle du Conseil, la « grande salle première » ou antichambre, aujourd'hui salle des Pas Perdus; au-dessous de celle-ci, le four, des bûchers, des celliers; à l'est de cette salle, la salle des « arnois ». Sur la rue actuelle de la Treille, la maison de la Chambre des comptes, la chambre du Consistoire, la maison du sautier à l'angle, avec son grand « poelle » au-dessus de l'entrée, servant peut-être de salle des festins. Sur la rue actuelle de l'Hôtel de ville, la Chambre des appellations, la maison des secrétaires et celle de la banche; dans les boutiques, d'une façon temporaire, la cour des châtelains et le corps de garde. Il faut se représenter les locaux de ces divers organes du gouvernement répartis en tranches verticales plutôt qu'en étages correspondant à nos distributions modernes. Il n'y avait pas de communication générale dans le sens horizontal. Chaque petite maison conservait son escalier, reliant ses différents étages. Chaque maison gardait aussi son entrée. Il y eut donc au XVI^e siècle, outre les portes primitives au nord et à l'ouest vers la porte Baudet, un grand nombre d'autres portes que le Conseil se préoccupa de faire *canceler*¹ pour mieux assurer la surveillance de l'édifice.

¹ R. C., vol. 36, f^o 111 (4 septembre 1542).

A



B



INTÉRIEUR DE LA RAMPE

II

LA CONSTRUCTION DE LA RAMPE

Description de la tour de la rampe. — Portail d'entrée, structure générale de l'édifice; piliers, arcs et voûtes; couronnement; plan incliné; portes; décoration des voûtes, clefs et culs de lampe. — Historique de la construction; elle fut commencée en 1555, mais fut bientôt interrompue; reprise des travaux en 1575; Nicolas Bogueret n'est pas l'architecte de la rampe; il se borna à l'achever. — Style de l'architecture de la rampe; importance et rareté de ce genre d'édifices; constructions similaires dans d'autres pays.

La plus belle partie de la Maison de ville, la plus intéressante à coup sûr, est bien la grande rampe pavée, construite au XVI^e siècle. Ses vastes proportions, son architecture sobre mais élégante, lui assurent non seulement une place à part dans l'histoire de l'art local, mais lui donnent le droit d'être appréciée — ne fût-ce que par l'originalité de sa disposition — bien au delà de nos frontières. Bâtie au milieu d'une Maison de ville encore dépourvue d'unité, elle occupa la plus grande partie de la cour primitive; on dut sans doute, pour l'établir, démolir les façades postérieures du bâtiment formant l'aile ouest de l'édifice. De plan exactement carré, la tour de l'escalier était, semble-t-il, au début entièrement dégagée à l'est et au nord et s'appuyait des deux autres côtés contre les différentes maisons constituant alors l'édifice communal. Chacune de ses faces présentait deux rangs superposés de larges arcades (quatre à chaque étage), suivant la pente de la rampe ¹(pl. VII). A l'étage supérieur, de petites ouvertures rectangulaires au nombre de huit de chaque côté,

¹ Au nord, l'une des arcades inférieures est remplacée par une porte.

placées cette fois sur une ligne horizontale, éclairaient le haut de l'édifice. Aucune moulure n'encadre ces baies, aucune corniche ne vient saillir sur la muraille nue. La balustrade n'était même point tout d'abord prévue, et fut ajoutée postérieurement¹. Cette grande simplicité n'est pas sans caractère. Les arcs en tiers point des baies sont bien appareillés, comme d'ailleurs toutes les façades, en assises de molasse. La courbe de ces arcs ne se relie pas à la ligne des piliers; il y a partout, sauf vers les angles, des arêtes vives à la jonction de ces deux lignes. Cela donne à l'ensemble quelque chose de raide et d'anguleux, mais aussi beaucoup de solidité. Une corniche en bois supportée par des consoles en pierre couronne l'édifice, qui est couvert par un toit en pointe, à quatre pans.

La tour, telle que nous l'avons décrite, a changé d'apparence lorsque, au XVII^e siècle, on est venu appuyer contre sa façade nord les galeries communiquant avec l'aile nouvellement construite. Sur toute sa hauteur, la moitié de ses baies² ont été murées ou transformées en portes, non visibles de l'extérieur. Auparavant, la rampe n'était reliée à l'ancien corps de logis sur rue qu'au moyen d'une petite porte³, s'ouvrant probablement sur une galerie. Celle-ci ne pouvait avoir plus d'un étage et s'étendait entre deux cours, puisque les grandes baies de la rampe se retrouvent au-dessus et à l'ouest de la petite porte.

L'entrée de la rampe est située au nord; elle est aujourd'hui un peu cachée dans l'ombre des colonnades mais devait être jadis plus en vue (pl. VIII). Son portail, d'un style très pur, est un des meilleurs spécimens de l'architecture de la Renaissance en Suisse. Il contraste, par la finesse de sa décoration, avec la robustesse de l'extérieur. Sa grande ouverture en plein cintre, un peu basse, est flanquée de colonnes doriques cannelées, dont les chapiteaux sont décorés de grecques, d'oves et de perles, finement travaillées. Là-dessus repose un entablement dont la frise est ornée alternativement de triglyphes, de bucranes et de rosaces; le dessous de l'architrave est sculpté d'une grecque. Le fronton encadre un cartouche aux armes genevoises⁴, entouré de banderolles portant la devise POST TENEBRAS LVX avec la date 1556, et dont sortent des branches de laurier. Ce portail, malgré ses proportions trapues,

¹ R. C., vol. 79, f^o 129 v^o (23 septembre 1584).

² La trace de ces ouvertures n'est plus visible aujourd'hui qu'à l'intérieur de la rampe (pl. IX B).

³ L'existence de cette porte est une preuve de plus en faveur de l'existence de deux corps de logis, séparés par une cour, dans la Maison de ville du XV^e siècle.

⁴ L'écusson, détruit pendant l'occupation française, a été reconstitué au commencement du XIX^e siècle. D'après les « Inscriptions modernes de Genève » (Mss. de la Société d'Histoire de Genève, n^o 215, p. 30), il y avait autrefois, *sur le portail qui est au pié de l'escalier de la Maison de ville, cette inscription* : BEATI QVI FACIUNT IUSTITIAM IN OMNI TEMPORE.

est fort bien équilibré ; tous ses profils sont très soigneusement travaillés et les détails de sculpture ciselés d'une main très délicate. Nous ne retrouverons pas, dans le reste de l'édifice, ces qualités poussées à un si haut degré. Le portail fut sans aucun doute construit pour la rampe. Il n'a pas été, comme on l'a parfois prétendu, placé après coup ; toutes ses assises sont parfaitement liées à celles des murs de la rampe. Il était autrefois fermé par des portes, dont les gonds sont encore aujourd'hui visibles.

La rampe, dans laquelle nous entrons maintenant¹, fait le tour d'un noyau de plan également carré et très largement ouvert. Cette sorte de cage est formée de quatre gros piliers placés aux angles et de quatre piliers intermédiaires plus étroits, montant d'un seul jet de la base au sommet de l'édifice (pl. IX et XXIII-XXIV). C'est contre ces piliers et contre les murs extérieurs que s'appuient les nervures des voûtes. Celles-ci se composent de douze travées pour une révolution complète de la rampe, entre deux étages, soit en tout vingt-huit travées, une partie de la dernière volée de la rampe étant simplement couverte d'un plafond de plâtre. Chaque travée est voûtée sur croisée d'ogives entre deux arcs formerets et deux arcs doubleaux, présentant tous le même profil. Les nervures s'assemblent en des faisceaux qui retombent sur de petits culs de lampe sculptés, de forme variée. Les clefs de voûte qui marquent chaque intersection des arcs diagonaux présentent également des types très divers. Elles ont ceci de particulier qu'elles sont, pour ainsi dire, posées sur les nervures ; elles ne font pas corps avec elles. La grande originalité, et l'on peut ajouter, la grande naïveté de la construction, réside dans la manière dont les arcs formerets sont plaqués contre les piliers. La même singularité que nous avons signalée dans les arcades extérieures se retrouve à l'intérieur. Le tracé des arcs ne tient pas compte, pour ainsi dire, de la largeur des ouvertures laissées entre les piliers ; il est indépendant de celles-ci. Il a son point de départ une fois à l'angle d'un gros pilier et l'autre au milieu d'un pilier intermédiaire ; une partie de l'arcade est donc aveugle. Le pilier vient couper l'arc brutalement et sa ligne n'est point reliée à la courbe de celui-ci. Il semble, à première vue, que l'on ait monté tout d'abord les huit piliers et les murs extérieurs d'un seul jet, et que l'on ait introduit après coup dans cette ossature une série de voûtes qui durent s'y adapter tant bien que mal. Il n'en est point ainsi en réalité ;

¹ A gauche de l'entrée, on remarque un petit espace voûté, actuellement fermé par une grille. C'est bien probablement le « croton » du XVI^e siècle. Cependant les documents contemporains ne le mentionnent pas. En 1637 seulement, Davity raconte qu'il y a au bas de l'escalier de la Maison de ville • un cachot où l'on met les prisonniers après les avoir condamnés, pour les mener au supplice • (*Bulletin de l'Institut national genevois*, t. XXXIV, p. 308).

la construction est bien homogène, mais témoigne de plus de franchise et de solidité que de grâce. Le procédé est dépourvu de tout artifice, c'est là ce qui fait son charme.

Si la structure générale de l'édifice est un peu fruste, sa construction est l'œuvre d'un appareilleur habile. L'édifice est entièrement construit en assises de molasse; les voûtes, aujourd'hui recouvertes d'un enduit de plâtre, sont aussi bien appareillées. On remarque que, dans la partie inférieure de la rampe, à peu près jusqu'au niveau de la salle des Pas Perdus, la teinte de la molasse est plus foncée que dans la partie supérieure; la couleur est plutôt rougeâtre dans le bas et grise à partir du premier étage. Sauf cela, la construction est bien uniforme et ne

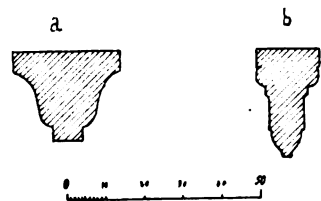


FIG. 14. — Nervures de l'oculus (a) et des voûtes de la rampe (b)

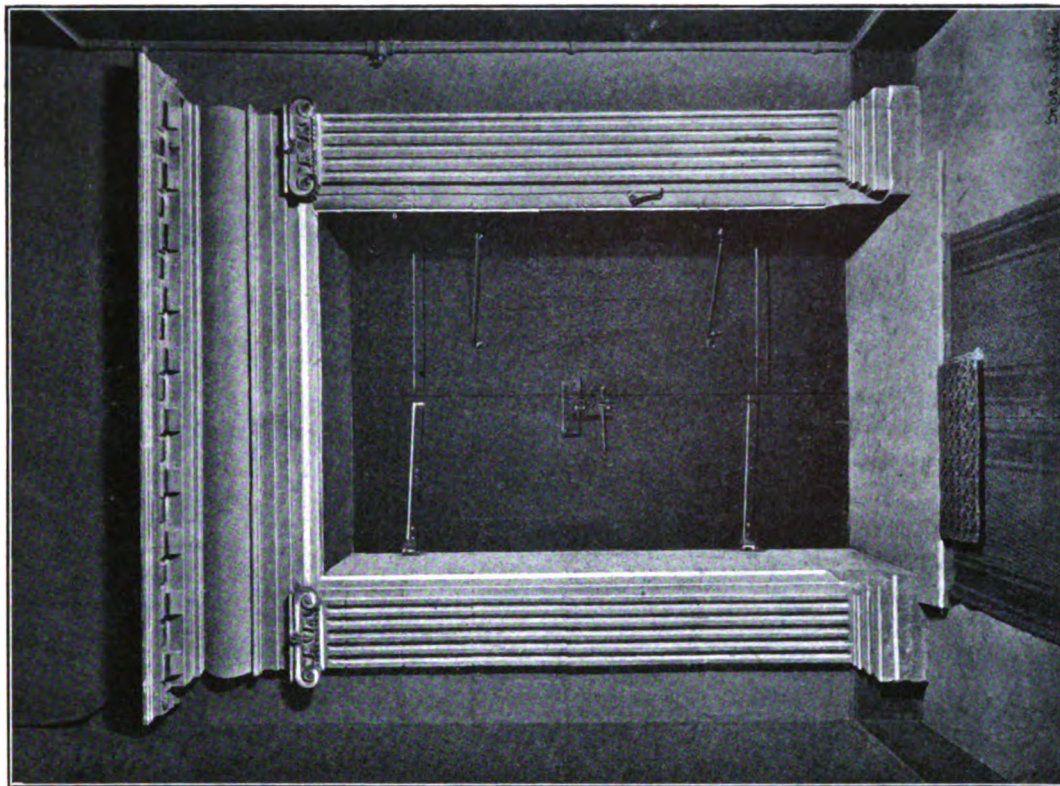
montre pas de trace de reprise avant le dernier étage, bien que la date de 1578, inscrite sur l'un des derniers piliers de la cage intérieure, soit de vingt-deux ans postérieure à celle qui est sculptée sur le portail d'entrée de la rampe¹. Cette date est accompagnée des initiales NB et B² et du mot ACHEVÉ (pl. XI_A). A partir de l'assise inférieure à celle où se trouve l'inscription, les piliers de la cage intérieure s'arrêtent brusquement. Ils sont reliés entr'eux par des arcs en plein cintre et supportent les huit nervures de la voûte qui couronne la cage de l'escalier. Ces nervures (fig. 14 a), d'un profil très lourd, s'assemblent au sommet de la voûte en un « oculus³ »; elles reposent directement sur les piliers carrés, sans qu'il y ait aucune transition entre le support et la nervure (fig. XI_B). Il semble qu'il y ait eu, à partir d'ici, un changement dans le plan primitif ou une reprise du travail après une interruption. La rampe elle-même est supportée par les voûtes, qui suivent exactement sa pente. Comme l'escalier n'a pas de palier aux angles pour faciliter les changements de direction du plan incliné, celui-ci a une pente continue et forme une surface gauche. Sa génératrice ne se meut pas parallèlement à elle-même; les lignes d'intersection du plan incliné avec les murs extérieurs et avec les piliers de la cage ne sont au même niveau qu'en un seul point, situé au milieu de chaque volée (pl. XXIII-XXIV). Aux points

¹ La date de 1274, inscrite sur l'un des piliers extérieurs supportant les arcades du deuxième étage, ne peut provenir, comme le dit Fontaine-Borgel, de la façade de l'ancienne Maison de ville, qui n'existait pas alors. Les caractères paléographiques des chiffres prouvent que la date a été gravée après la construction de la rampe, mais nous ne savons exactement quand ni pourquoi.

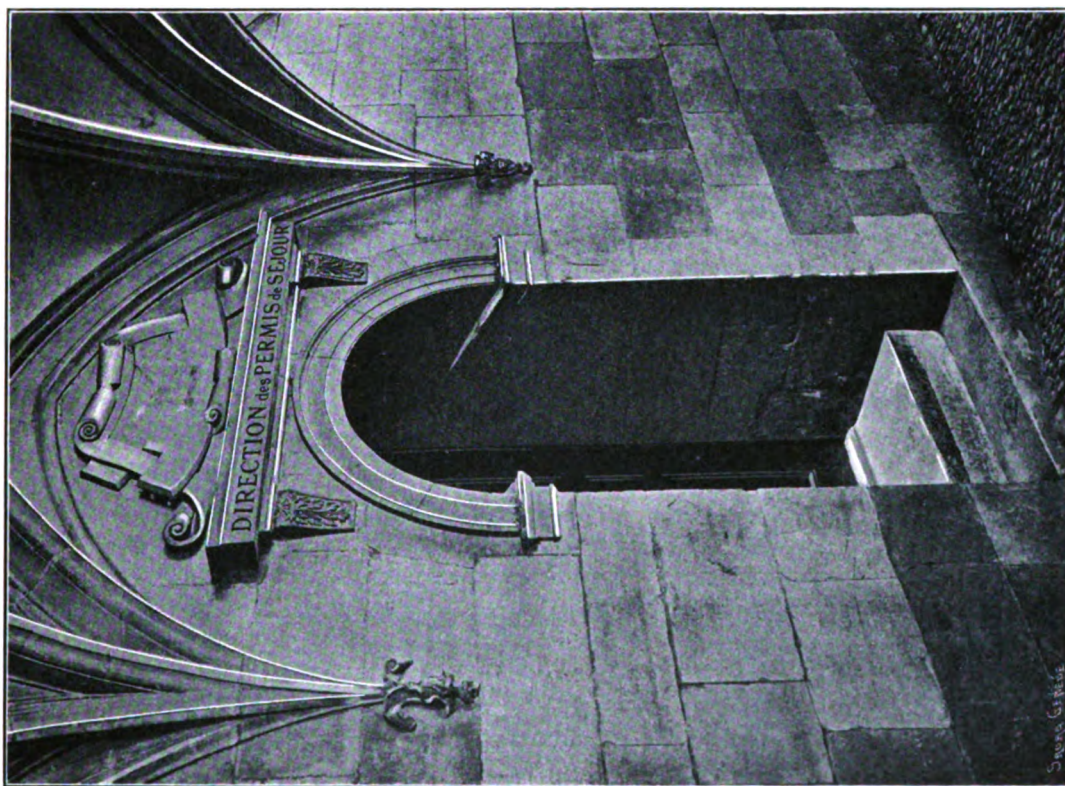
² Nicolas Bogueret et son frère Jean.

³ L'oculus, aujourd'hui fermé, s'ouvrait dans le toit de la tour. Peut-être servait-il jadis à introduire dans le grenier des charges pesantes que l'on montait dans la cage de l'escalier, au moyen d'une poulie.

B

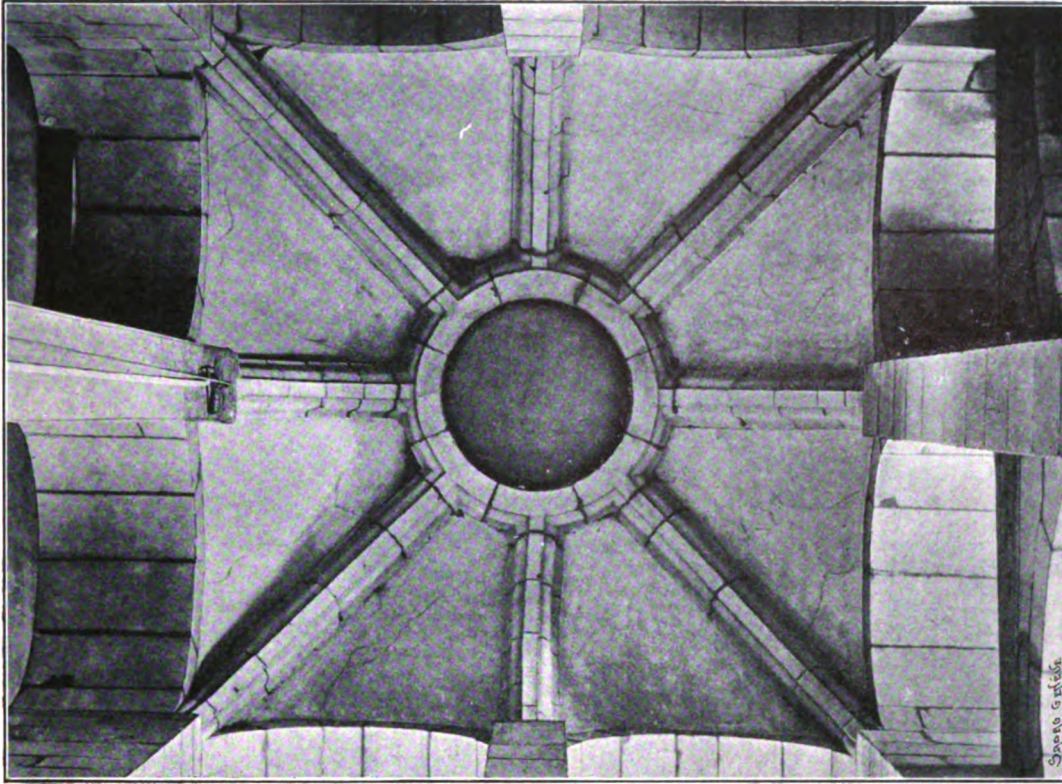


A



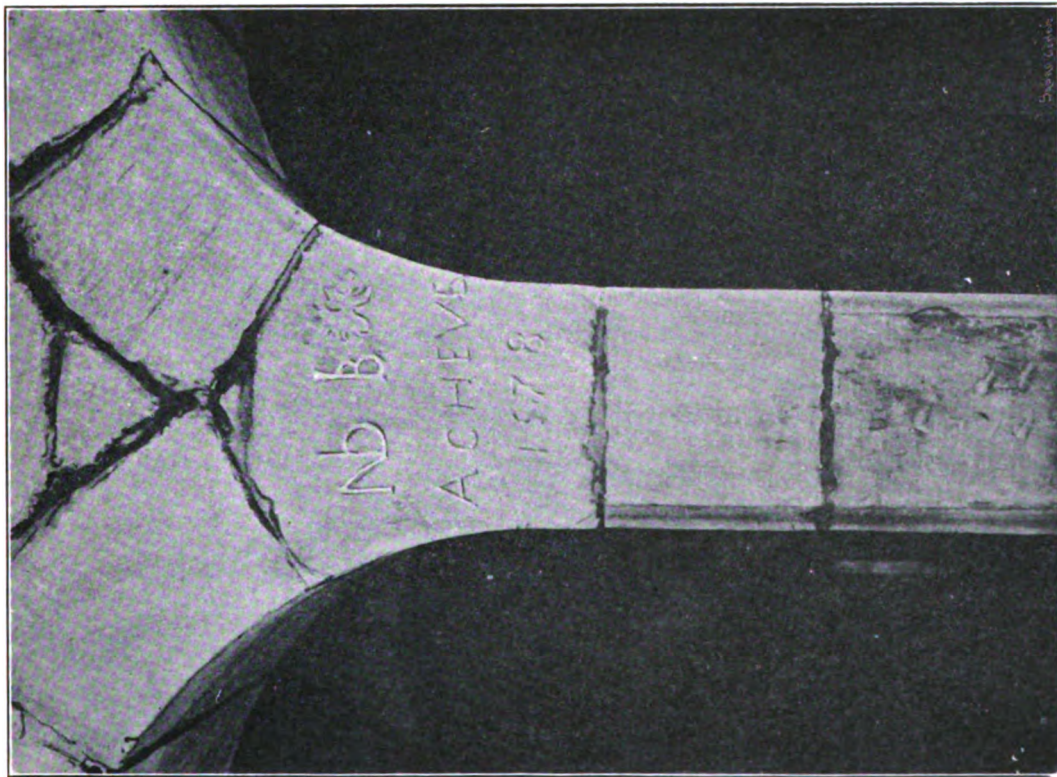
PORTES S'OUVRANT SUR LA RAMPE

B



VÔÛTE FERMANT LA CAGE DE LA RAMPE

A



INSCRIPTION DE LA RAMPE

extrêmes, elles ont des hauteurs relatives différentes. La rampe en spirale a été adaptée très habilement à un escalier de plan carré.

Le plan incliné est pavé du haut en bas de petits cailloux. Ceux-ci étaient disposés à l'origine selon des dessins géométriques qui n'ont été que partiellement conservés (fig. 15). Cette disposition, qui se retrouve dans d'autres édifices genevois et suisses¹, n'existait pas, croyons-nous, à l'origine ; l'extrados des voûtes était seulement recouvert de terre battue. Nous avons vu que la balustrade de la rampe ne fut ajoutée qu'après coup ; les balustres ont un profil tout à fait italien, tel qu'il fut employé dès le début de la Renaissance.

Toutes les portes qui s'ouvrent sur la rampe ne sont pas contemporaines

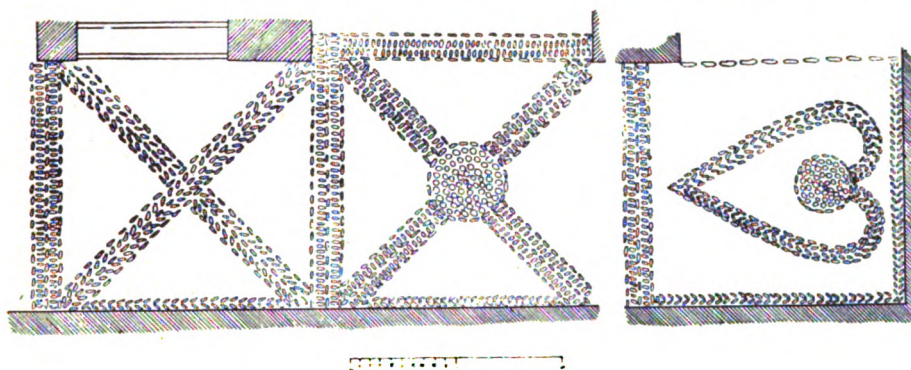


FIG. 15. -- Pavement du plan incliné

de sa construction². Nous avons déjà mentionné la transformation, au XVII^e siècle, des arcades de la face nord en portes communiquant avec la galerie. Dans la face ouest, à l'origine, il n'y eut de porte qu'au rez-de-chaussée et au second étage ; celle du rez-de-chaussée, fermée par un arc en plein cintre, est couronnée d'une corniche, supportée par des consoles et surmontée d'un cartouche ; celle du second étage est en accolade avec profil à gorge. Celle du premier, avec simple battue, est relativement moderne. Dans la plupart des portes de la face sud, les encadrements ont des profils saillants ; c'est le cas des portes voisines de l'angle sud-ouest, aux trois étages ; vu son importance, celle qui conduit à la salle des Pas Perdus et à la salle du Conseil est surmontée de panneaux taillés en facettes. Sur la face sud du même

¹ Maison du XVII^e siècle, Grand'Rue, n° 15 ; halle couverte de la salle des Armures, construite en 1634 et pavée en 1641, la poussière incommodant les promeneurs (voir B. H. G., t. I, p. 128 ss. et 387) ; tour de l'Île (voir Perrin, *Vieux quartiers de Genève*, Genève, 1904, in-12, p. 71) ; préfecture de Fribourg (XVII^e siècle).

² Les observations que nous avons pu faire à ce sujet sont confirmées par les données fournies par le plan Matthey, appartenant à M. Ch. Bastard.

mur, cette ouverture est encadrée d'un portail, formé de deux pilastres ioniques cannelés, supportant un petit entablement (pl. XB). Des autres ouvertures de la face sud, une porte au premier étage, moulurée en quart de rond, et une petite fenêtre à chanfrein au second étage, à gauche de la porte conduisant à la salle des Pas Perdus, sont seules anciennes.

Si la structure des voûtes de la rampe est encore gothique, leur décoration (clefs de voûte et supports des arcs), ainsi que les profils des encadrements, ont tous les caractères de la Renaissance française. On retrouve dans le tympan du portail d'entrée, dans le cartouche qui couronne la première porte donnant sur l'escalier, et dans plusieurs des clefs de voûte (I bis, III et IV)¹ ces ornements imitant des bandes de cuir enroulées, familiers au style François I^{er}². Les détails de l'ornementation de la rampe sont charmants. Comme les nervures des voûtes retombent directement contre les piliers et les murs, sans être supportées par un chapiteau ou une console, elles sont ornées de motifs décoratifs très variés. Sauf quelques rares exceptions, les formes végétales ne montrent plus qu'une imitation assez éloignée de la nature; mais plusieurs de ces motifs ont du mouvement et de l'élégance (3, 12, 29)³. A vrai dire ils ne présentent pas tous les mêmes qualités; si quelques uns d'entr'eux sont sculptés avec une grande finesse et beaucoup d'habileté et de précision (2, 12, 32), d'autres ont un modelé mou et sans vigueur (16, 19, 40, 55). Plusieurs mains, inégalement expertes à tenir le ciseau, ont travaillé à la décoration de la rampe. D'une manière générale, l'ornementation est beaucoup mieux traitée dans les premières volées que dans les dernières. A partir de la porte conduisant à la salle des Pas Perdus, les motifs sont des palmettes, sculptées d'après un ou deux types, présentant très peu de variations dans leur forme, et dont l'exécution est très défectueuse (40, 55). C'est seulement dans les premiers étages de la rampe que l'on voit de petits mascarons assez expressifs, placés dans le voisinage des portes (5, 7, 8, 11, 32)³.

On retrouve ces inégalités de style et de facture, un peu moins marquées, dans la décoration des clefs de voûte; celles-ci sont plaquées, pour ainsi dire, sur les nervures, sans faire corps avec elles. Leur forme est très variée; dans les unes,

¹ Ces chiffres se rapportent aux plans reproduits sur les pl. XX-XXII.

² Voir dans Palustre, *Renaissance en France*, Paris, 1879-1885, in-f°, livr. V, p. 223, la galerie François I^{er} à Fontainebleau.

³ Un écusson en pierre blanche, aux armes de Genève, est encastré dans le mur sud de la rampe, au troisième étage. La forme de l'écu permet de supposer qu'il fut sculpté à l'époque de la construction de la rampe.

le motif décoratif, de forme ronde ou ovale, est posé directement sur les nervures ; dans les autres, l'ornement en est séparé par une plaque carrée, formant clef. Nous avons déjà signalé les médaillons, encadrés d'ornements simulant le cuir, au centre desquels on voit soit la devise : POST TENEBRAS LVX (III), soit le soleil à seize rayons avec le monogramme $\overline{\text{IHS}}$ (IV). Ce dernier motif se retrouve dans une ou deux clefs de forme ronde, dépourvues d'encadrement (XI). Une clef carrée est ornée d'un médaillon ovale, entouré d'une grecque très finement travaillée (XIX). Il est impossible de décrire tous ces motifs, qui présentent une grande variété. Nous retrouvons cependant, à partir d'une certaine hauteur, un peu de monotonie dans le choix des ornements et dans la forme des clefs. On ne rencontre plus d'inscriptions ni d'emblèmes héraldiques ; les rosaces, de types il est vrai très divers, sont employées presque exclusivement (XIV, XIX, XXIV). L'étude des documents concernant la rampe nous permettra d'expliquer en quelque mesure les inégalités constatées dans sa décoration.

L'origine et l'histoire de l'édifice ne sont point parfaitement claires. Deux dates, avons-nous vu, semblent limiter la durée de sa construction, deux initiales révéler le nom des maîtres qui l'exécutèrent et en conçurent peut-être le plan. La question ne se présente pas en réalité d'une façon si simple. Il est nécessaire — le sujet en vaut la peine — de l'exposer avec quelques détails. En 1550, la Maison de ville renfermait un grand nombre d'escaliers ; à celui de l'édifice primitif étaient venus s'ajouter tous ceux des immeubles achetés au XVI^e siècle par la République. Si quelques-uns de ceux-ci devinrent peut-être superflus¹, le premier ne suffisait pas à les remplacer tous. *Il est bien requis, dit-on en Conseil, que les degrés soyent faicts plus spacieulx qu'ils ne sont*². Le Sr Desfosses, contrôleur³, chargé d'étudier ce projet, *fait faire un modele ou patrons de boys qui est à Rive*⁴. L'année suivante, le Conseil, à deux reprises, arrête *de faire mectre la main en ladite besongne le plus tost qui sera possible*⁵. Le travail paraît effectivement commencé ; car on fait des achats de pierre à la perrière de Bléchént⁶ et, à la fin de l'année, on se plaint déjà que *l'ediffice des viretz coste beaucoup* ; aussi restreint-on les dépenses, en ne retenant que six

¹ R. C., vol. 47, f^os 36 v^o et 80 v^o (14 mars et 21 mai 1553).

² *Ibid.*, vol. 48, f^o 35 (9 avril 1554).

³ Le contrôleur ou « conterolleur » était chargé de la voirie, de la police des constructions, de la surveillance des édifices publics et de leur entretien.

⁴ Probablement à la Charpenterie (R. C., vol. 48, f^o 63 v^o, 28 mai 1554).

⁵ R. C., vol. 49, f^os 25 v^o et 35 v^o (11 et 25 mars 1555).

⁶ *Ibid.*, f^o 66 (3 mai 1555).

*ouvriers et des meilleurs*¹. A partir de ce moment, à l'exception de la date (1556) inscrite sur le portail de l'escalier, aucun document ne nous renseigne sur la poursuite de l'œuvre commencée. C'est vingt ans après seulement que le Conseil se préoccupe de *hausser le viret de la maison de ceans*. Il décide de l'achever, *parce que c'est une honte de veoir en entrant ces vieilles ruynes, d'aultant aussy qu'a faulte de hausser le viret, on ne peult avoir accès au toict contre un dangier de feu*². Cette fois, le travail est terminé pendant les années 1577-1580³. L'ancien modèle, ne paraissant pas bien fait, est corrigé⁴; on en prépare même un nouveau et l'on décide de le suivre, en ajoutant une lanterne au-dessus pour éclairer la rampe⁵. Ce n'est qu'en 1580 qu'on *baille la tache de parachever l'escalier, tant pour la coiffe [charpente] que piliers et arcs*⁶.

Deux faits bien certains peuvent être déduits de ce court historique : l'escalier dont le projet fut conçu en 1555 fut commencé à cette date, mais il resta inachevé. Sa construction fut poussée, semble-t-il, assez haut, au moins jusqu'au niveau de la salle du Conseil, puisque, en 1575, lorsqu'on songe à reprendre les travaux, on se plaint seulement de ne pas avoir accès au toit. Il est très important de constater ces dates du commencement (1555) et de la reprise (1578) des travaux de l'escalier. Jusqu'ici en effet, on a considéré Nicolas Bogueret comme l'auteur indiscutable de la rampe de la Maison de ville⁷. Né vers 1537, à Langres en Champagne, réfugié à Genève probablement pour cause de religion, il mourut en défendant sa nouvelle patrie lors de l'Escalade de 1602. Sa présence n'est officiellement connue à Genève qu'en 1568, date de son mariage. Il ne figure sur le rôle des ouvriers de la Seigneurie qu'à partir de 1570. Par conséquent, en 1555, Bogueret, qui n'avait pas vingt ans et n'était pas à Genève, ne put prendre part à la confection du modèle, ni à la construction de l'escalier commencé à cette date.

Loin de nous réjouir de voir la paternité de cette belle œuvre enlevée, selon toute apparence, à Bogueret, nous en sommes d'autant plus contrarié que nous ne savons pas à qui l'attribuer à sa place. Existait-il à Genève, au milieu du

¹ R. C., vol. 50, f° 27 v° (5 novembre 1555).

² *Ibid.*, vol. 70, f° 137 (16 août 1575).

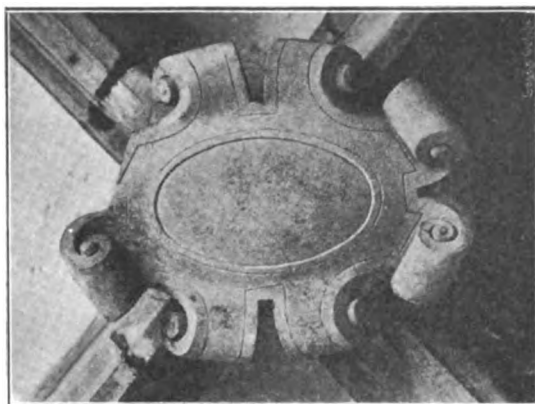
³ *Ibid.*, vol. 73, f° 134; vol. 75, f° 23 v° (30 juin 1578 et 12 janvier 1580).

⁴ *Ibid.*, vol. 73, f° 34 (17 février 1578).

⁵ *Ibid.*, f° 42 v° (27 février 1578).

⁶ *Ibid.*, vol. 75, f° 23 v° (12 janvier).

⁷ Voir Louis Dufour-Vernes, *Nicolas Bogueret, une des victimes de l'Escalade*, Genève, 1896, in-8°. Nous empruntons à cette excellente brochure plusieurs détails biographiques concernant Bogueret. Voir aussi, dans le *Schweizerisches Künstler-Lexikon*, Bd. I, l'article Bogueret, Nicolas.



1 bis



III



IV



VI et XIII



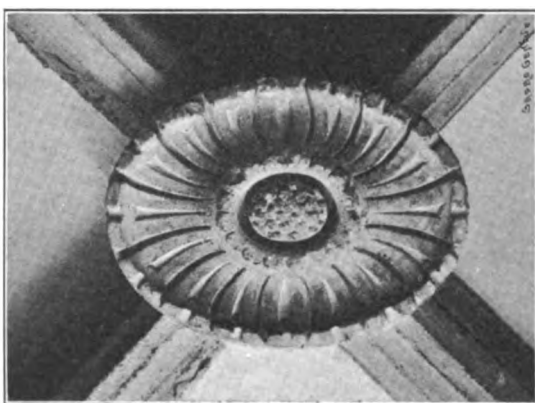
VIII et XIV



XI



XIX



XXIV

CLEFS DE VOÛTE DE LA RAMPE

XVI^e siècle, un homme marquant dans le domaine de l'architecture? Personne jusqu'ici n'a eu des raisons de le prétendre. Nous possédons cependant à ce sujet deux indices que, malgré leur nature vague et incertaine, nous nous reprocherions de taire. Voici le premier : en 1564 mourut à Genève un magistrat estimé, plusieurs fois syndic, contrôleur et maître d'œuvre sur les forteresses, Pernet Desfosses, celui-là même qui présenta en 1555 le modèle ou *patrons de boys pour les degrez de la maison de ville*. Bonivard, dans ses *Chroniques*¹, dit de lui : « Homme d'un grand esprit commun, sans soy estre adonné à l'estude des lettres, mais principalement en art de batiment et d'architecture. » D'autre part, en 1571, Bogueret, qui venait d'être reçu au service de la Seigneurie, eut la *commodité du logis que tenoyt maistre Gislier*², apparemment son prédécesseur. En effet, en 1568, la Seigneurie avait reçu du comte de La Rochefoucault deux lettres³, demandant de lui prêter *un jeune homme nommé Gillier bien expert en architecture dont il a besoin pour quelques desseings de logis et bastiment*. Cet architecte, dont la renommée avait franchi les étroites limites du territoire genevois, devait avoir exécuté un travail qui l'eût fait connaître au loin. Nous ne possédons malheureusement sur lui aucun renseignement qui permette de lui attribuer une œuvre quelconque à Genève.

Ces deux indications, si elles ne sont pas convaincantes, prouvent cependant qu'il y eut à Genève, avant l'arrivée de Bogueret, des architectes⁴ de talent. L'un d'eux, dont le nom est resté jusqu'ici inconnu, dirigeait la construction du bâtiment du Collège⁵. Bien des ingénieurs ou architectes étaient occupés

¹ Edit. Dunant, t. I, p. 86.

² R. C., vol. 66, f^o 7 v^o (16 janvier).

³ P. H., n^o 1855 (8 et 31 juillet).

⁴ Il faut d'ailleurs bien s'entendre sur le sens du terme architecte au XVI^e siècle. L'organisation des travaux à cette époque, la « mécanique », comme dit M. de Geymüller, est loin d'être exactement définie. L'artisan qui dressait les plans d'un édifice prenait souvent part, comme ouvrier, à la construction. Il n'était pas même, nécessairement, un maçon. Il pouvait être sculpteur sur pierre ou sur bois ou même être expert dans plusieurs branches de l'art. Par le terme d'architecte, il faut comprendre toute personne capable de dresser le plan ou modèle d'un édifice.

⁵ Cet édifice, commencé en 1558, ne fut achevé qu'en 1562. Les parties les plus intéressantes sont la grande rampe double, supportée par un portique voûté en croisées d'ogives, et le petit escalier conduisant au portail de l'aile sud. Sans que l'on sache rien des maîtres qui travaillèrent à cet édifice, on a toujours qualifié son style de bourguignon, sans jamais baser d'ailleurs cette allégation sur des preuves quelconques. Ce n'est point ici le lieu d'étudier ce problème. Il suffira de signaler quelques analogies entre l'architecture du Collège et celle de la rampe de la Maison de ville. Dans chacun des bâtiments, les nervures des voûtes retombent sur de petits culs-de-lampes sculptés, remplaçant des chapiteaux. Quelques mascarons présentent de grandes analogies (comparer le n^o 7 de la pl. XIII du présent ouvrage avec le n^o 35 b des *Anciennes maisons de Genève*, 2^e série; de même le n^o 11 de la pl. XIII et le n^o 32 de la pl. XIV avec les n^{os} 41 a et b, *ibid.*). On peut aussi trouver des rapports entre les profils des

alors à l'établissement de la nouvelle enceinte¹, dont les principaux boulevards furent édifiés de 1538 à 1560. L'un d'eux put, à côté de son travail ordinaire, dresser pour la Seigneurie le plan d'un édifice public. L'architecture hardie et robuste de la rampe conviendrait très bien aux aptitudes d'un maître fortificateur. Et parmi les innombrables réfugiés, reçus habitants ou bourgeois au milieu du XVI^e siècle, ne se trouvait-il pas également des gens experts en architecture? La question ne peut être résolue; mais la part évidente que prit Pernet Desfosses à la direction des travaux de la rampe doit en tout cas être reconnue. Sa compétence en matière d'architecture en fit à coup sûr le conseiller du maître encore inconnu qui dressa le plan de l'édifice. Le rôle jusqu'ici ignoré de ce magistrat genevois nous semble intéressant à signaler.

Il est donc nécessaire de bien déterminer la part de Bogueret dans la construction de l'escalier. C'est en 1575² que l'on parle pour la première fois de *hausser le viret de la maison de ceans*, et d'achever la voûte. En 1576 et 1577³, on décide d'y travailler, mais en 1578⁴ les pierres taillées attendent encore d'être employées. Un nouveau modèle du couronnement de l'escalier est présenté au Conseil et adopté, en y ajoutant cependant une lanterne pour l'éclairer⁵. L'escalier n'est *parachevé* qu'en 1580⁶. La date, inscrite sur l'un des derniers piliers de la rampe, n'indiquerait-elle donc pas l'année où Bogueret commença de l'achever? Nous n'avons constaté, jusqu'à la naissance de la voûte couronnant la cage, aucun changement dans la structure ou le style de l'édifice, mais seulement des différences dans la couleur des matériaux employés. Son architecture est uniforme. Si celui qui l'a commencé ne l'a pas achevé, son successeur n'a fait que suivre consciencieusement son modèle, sans y ajouter rien de personnel. Ce n'est qu'en 1578, à propos du couronnement, qu'on apporte au projet primitif une modification, et qu'un

nervures et la forme des clefs de voûtes des deux édifices. Le fronton du portail du Collège (*Anciennes maisons de Genève*, 2^e série, n^{os} 43 et 44) présente des ornements simulant le cuir et des feuilles de laurier, analogues à ceux que l'on voit à la Maison de ville, dans le tympan du portail et aux clefs de voûte de la rampe. En un mot, on est obligé de reconnaître certaines analogies entre ces deux édifices. Quand on commença le Collège, en 1558, la construction de la rampe de la Maison de ville semble avoir été interrompue. Quelques-uns des ouvriers purent passer d'un chantier à l'autre. Peut-être le maître qui dirigea les travaux fut-il dans les deux cas le même.

¹ Roget, *Histoire du peuple de Genève depuis la Réforme jusqu'à l'Escalade*, Genève, 1870-1883, in-8, t. II, p. 199 et t. VII, p. 83-89.

² R. C., vol. 70, f^o 137 (16 août).

³ *Ibid.*, vol. 71, f^o 105; vol. 72, f^o 92 v^o (26 juillet 1576 et 5 juillet 1577).

⁴ *Ibid.*, vol. 73, f^o 34 (17 février).

⁵ *Ibid.*, f^o 42 v^o (27 février).

⁶ Tâche de la « coiffe » (R. C., vol. 75, f^o 23, 12 janvier).

nouveau modèle est exécuté. A partir de cette année-là seulement Bogueret exerce une influence sur la construction. On ne peut donc lui attribuer plus que la conception du dernier étage de l'édifice, à partir de la naissance de la voûte fermant la cage de l'escalier¹. Puisque la date de 1578 n'est pas celle de l'achèvement de l'escalier, elle n'a de raison d'être que si elle indique le moment où les Bogueret prirent la direction d'une entreprise qu'ils n'avaient pas commencée².

La part qu'ils eurent dans sa décoration ne peut être facilement délimitée. Nous avons signalé les analogies que présente l'ornementation des premières volées de la rampe avec celle de certaines parties du Collège. Si elles sont bien contemporaines, l'escalier de la Maison de ville serait antérieur à l'arrivée à Genève des Bogueret. D'autre part, ceux-ci ont certainement exécuté à Genève des travaux de sculpture. Nicolas refit les armoiries des portes de Rive et de Cornavin. Son frère Jean est aussi l'auteur d'armoiries qui nous ont été conservées; l'une, en marbre, est encadrée dans le mur sud de la salle des Armures (ancien Arsenal) et porte les initiales B et la date 1588; l'autre orne l'inscription funéraire des victimes de l'Escalade à Saint-Gervais; elle est signée Bogueret. Si elles ne nous donnent pas une idée bien haute des capacités de cet artiste, elles ne sont cependant pas sans mérite. Ces renseignements permettent donc de supposer que les Bogueret furent capables de compléter la décoration de la rampe, mais il est impossible de déterminer l'étendue de leur travail.

Bogueret était originaire de Langres en Champagne³; on a conclu de ce fait que l'architecture de la rampe devait nécessairement présenter tous les caractères du style bourguignon. Cette assertion, déjà téméraire alors qu'on attribuait sans réserve la conception de cette œuvre à Bogueret, manque décidément de fondement

¹ Il se pourrait cependant que la rampe, avant l'arrivée de Bogueret, n'ait été construite que jusqu'à une hauteur suffisante pour donner accès à la salle du Conseil. La construction non achevée aurait été couverte d'une façon provisoire et Bogueret l'aurait reprise à l'endroit où la couleur des matériaux change. De toutes façons, sa part dans la conception du plan reste la même.

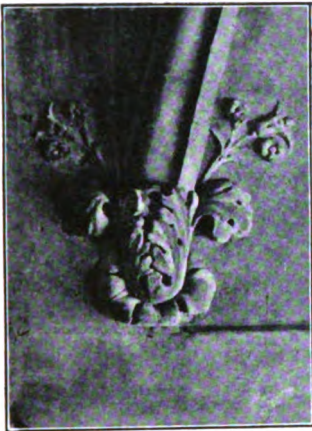
² En enlevant à Bogueret le mérite d'avoir été le seul auteur de la rampe de la Maison de ville, nous ne voulons en aucune façon diminuer l'importance que lui attribuent ses biographes; à toutes les distinctions dont il fut comblé et aux nombreux travaux qui lui furent confiés, nous ajouterons encore le mérite d'avoir dessiné un projet de façades pour la Maison de ville en 1582 et d'avoir étudié la création d'une nouvelle salle pour le Deux Cents en 1575 (voir aux chapitres suivants). Ces projets ne furent pas exécutés, mais ils exercèrent, semble-t-il, une influence sur les plans définitifs d'après lesquels les façades actuelles furent élevées de 1617 à 1620.

³ Les recherches qu'a bien voulu faire pour nous M. Royer, directeur du Musée de Langres, n'ont permis de retrouver aucune trace de l'existence des frères Bogueret dans cette ville, ni même d'aucun personnage de la même famille.

quand on admet, comme nous, les conclusions imposées par l'étude des faits et des dates. L'origine de l'artiste qui commença la rampe de la Maison de ville est aussi peu connue que son nom. C'est donc seulement par comparaison que l'on pourrait déterminer si son architecture est conforme aux types d'une école régionale plutôt que d'une autre. Là aussi, nous nous trouvons en face d'un problème difficile à résoudre dans l'état actuel de nos connaissances. L'architecture de la Renaissance française, d'où procède certainement le style de la rampe, n'a pas été l'objet d'études générales, surtout pour les régions limitrophes de la Suisse à l'est et au sud. Les recherches personnelles que nous avons pu faire à ce sujet manquent nécessairement d'étendue. Les conclusions auxquelles nous arrivons sont purement négatives. Tout au plus pouvons-nous affirmer que ce n'est pas en Bourgogne qu'il faut rechercher des types d'architecture analogue. L'on ne rencontre pas dans cette province des formes aussi sévères, une ornementation aussi sobre et un système de construction aussi dénué d'artifices. Ces caractères existent plutôt, à notre avis, dans l'architecture savoyarde, dont nous retrouverions ici l'influence déjà constatée au XV^e siècle, dans la première partie de ce travail. Mais ce n'est pour le moment qu'une simple supposition, car nous ne connaissons pas de monument présentant des analogies assez frappantes avec l'édifice genevois.

Il est plus facile de constater, dans l'architecture de la rampe, l'alliance de formes encore gothiques et de caractères purement Renaissance. On y voit des voûtes à croisées d'ogives à côté de balustres de type italien, des portes encadrées de profils saillants, tandis que d'autres sont simplement moulurées d'un quart de rond, avec linteau en accolade. Les grandes baies sont fermées par des arcs en tiers point, mais le portail, flanqué de colonnes doriques et surmonté d'un fronton, montre l'imitation déjà très précise de l'antique. Ces caractères d'un style encore transitionnel, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, témoignent de la lenteur avec laquelle les formes nouvelles d'architecture s'introduisirent dans nos contrées. Dans les grands centres, une architecture correcte et de style très pur avait alors remplacé les pittoresques compromis du style François I^{er}; dans les provinces, certains archaïsmes persistent pendant tout le XVI^e et même jusqu'au XVII^e siècle.

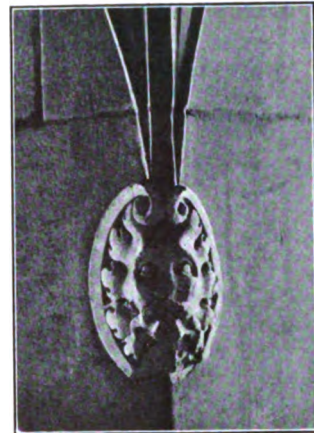
Quelle que soit l'école locale à laquelle il faille rattacher l'architecture de la rampe de la Maison de ville, il est nécessaire d'insister encore une fois sur les caractères essentiels de cette construction. Par sa disposition générale, l'escalier à rampe suit encore la tradition du moyen âge; il n'est pas englobé dans le plan de l'édifice, à la mode italienne, mais il occupe une tour isolée, faisant saillie dans la



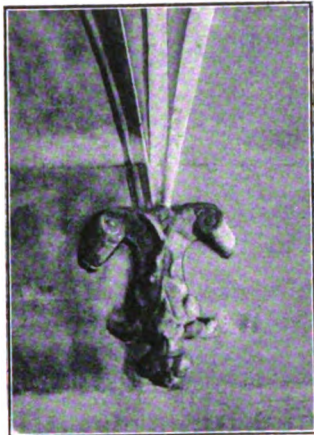
2



3



5



6



7



8



11



12

SUPPORTS DES NERVURES DES VOÛTES DE LA RAMPE

cour. Le principe des maîtres gothiques d'affirmer toute nécessité est encore une fois mis en pratique. D'autre part, l'escalier à vis, employé si fréquemment à l'époque gothique, et dans des proportions très diverses, est remplacé par l'escalier sur plan carré. Ses faces extérieures sont percées de larges baies, et le noyau central est devenu une cage également très ouverte et de construction hardie.

La rampe, qui remplace à Genève les marches d'escalier, est d'un usage assez peu fréquent pour donner à l'édifice genevois une importance particulière¹. Le plan incliné était déjà connu au moyen âge; il fut employé à la Giralda, tour mauresque de la cathédrale de Séville, et au campanile de Venise (1329). Il semble que l'invention des pièces d'artillerie sur affûts roulants ait rendu ce mode de construction plus usuel au début du XVI^e siècle. On put ainsi amener plus facilement les canons au sommet des tours et des bastions. Une tour de l'enceinte de Langres, dite tour de Navarre, possède une rampe permettant de monter jusqu'au sommet des charges pesantes. Elle date de 1515 environ. Celle du Munoth de Schaffhouse est un peu postérieure (1564-1585). Au château de Monmort (H^{te}-Marne), un escalier, également du XVI^e siècle, rendait la plate-forme d'une tour accessible même aux cavaliers. De l'architecture militaire ce procédé a pu passer dans l'architecture civile. Bramante l'a employé dans le grand escalier en spirale du Belvédère et dans la rampe droite du palais public de Bologne. En France, le plus bel exemple est celui du Château d'Amboise, bâti par Charles VIII; il présente une grande vis avec plan incliné en spirale. L'évêché de Meaux possède une rampe à noyau plein du XVI^e siècle, avec paliers intermédiaires pour diminuer les difficultés de construction qu'offrent les plans inclinés aux angles des escaliers de plan carré. Ces difficultés sont également évitées dans les rampes en spirales. A Genève, on a su les vaincre et adapter le système du plan incliné sans palier à un escalier de plan carré. C'est en ceci un exemple de construction assez rare, témoignant en faveur de la capacité du maître qui en a établi le projet et l'a exécuté².

¹ Voici ce qu'écrivit à ce sujet, en 1685, Leti (*Storia genevrina*, traduction libre de Du Bois-Melly dans le *Bulletin de l'Institut national genevois*, t. XXXI, p. 21) : « A l'intérieur [de la Maison de ville], il y a une sorte de montée, comme il en est probablement fort peu dans toute l'Europe. C'est une rampe pavée et faite de façon que deux personnes, parties à cheval de leur logis, peuvent monter côte à côte jusqu'au sommet de l'édifice, sans mettre pied à terre, et peuvent s'en retourner de la même façon. C'est une chose fort commode pour les goutteux et j'ai vu maintes fois le seigneur syndic Andrion aller à cheval depuis chez lui jusqu'à la porte du Conseil, dont la salle est au premier étage. »

² Dans une maison de campagne des environs de Genève, le Château des bois (Commune de Satigny), on pouvait voir jusqu'en 1844 un escalier à rampe, construit dans la première moitié du XVII^e siècle. Il fut probablement créé à l'imitation de celui de la Maison de ville.

Considérée du point de vue de l'histoire de l'art local, cet édifice est le premier exemple de l'emploi des formes Renaissance à Genève. Cela n'a, il est vrai, qu'une importance archéologique; mais on ne saurait trop insister sur le réel mérite artistique de l'un de nos rares monuments du XVI^e siècle. Tous ceux qui gravissent chaque jour sa rampe pavée ne peuvent manquer d'être frappés des aperçus pittoresques qu'offrent ces entrecroisements de piliers, d'arcs et de voûtes, et d'être charmés par les aspects variés que présente cette construction simple, mais hardie. Il est intéressant, croyons-nous, de constater que, vingt ans environ après l'adoption de la Réforme, la République de Genève fit construire un édifice, qui ne peut sans doute être comparé aux superbes palais élevés à cette époque dans d'autres villes, mais qui, par ses vastes proportions, par le soin avec lequel il a été conçu et exécuté, témoigne, chez les magistrats qui en ont décidé la construction, de certaines préoccupations artistiques. Au XVI^e siècle, la Maison de ville de Genève avait certes besoin d'un escalier, mais celui-ci aurait pu être moins spacieux, moins élevé, être construit d'une façon beaucoup plus simple. Si les Conseils de Genève ont voulu faire plus que ce qui était strictement nécessaire, c'est qu'ils désiraient affirmer l'importance de l'édifice gouvernemental en lui donnant, dans la mesure de leurs moyens, une forme d'art.

III

LA RÉFECTION DES FAÇADES

Premiers projets présentés au XVI^e siècle. Le travail n'est commencé qu'au XVII^e siècle et achevé après une longue interruption, dans les premières années du XVIII^e siècle. — Description des façades nord et ouest; les portails d'entrée, huisserie de la porte principale; fenêtres et toiture. — Le portique, ses colonnes, ses voûtes et leurs clefs; date et auteurs des médaillons. — Faule Petitot est l'architecte des façades de la Maison de ville et probablement aussi de la maison Turretini. — Style de ces édifices; influences italiennes et locales.

La construction de la rampe est à peine achevée qu'on songe à rebâtir les façades de la Maison de ville. Ce travail semble d'ailleurs urgent. Déjà en 1579, *le logis où se tient le saultier s'en va en ruyne*¹; on l'appuie et *advise au desseing de le reparer*². Ces mesures provisoires ne suffisant point, on fait les préparatifs nécessaires pour reconstruire tout l'édifice : on achète des pierres, on *baille en tasche* leur taille³, maître Nicolas Bogueret présente au Conseil un *modelle* à quatre tours, lequel est *trouvé bien propre*⁴. Il semble que tout soit prêt pour commencer le travail; les pierres déjà taillées sont serrées *céans pres la grand crotte* et à *St-Avre*⁵. Mais des travaux plus pressés se présentent; il n'y a pas de pierres pour faire le front de la plateforme de Rive, on prend *celles qu'on avait apresté pour la maison de la*

¹ R. C., vol. 74, f^o 114 v^o (25 juin).

² *Ibid.*, vol. 76, f^o 110 v^o (16 juin 1581).

³ *Ibid.*, f^o 192 (29 novembre 1581).

⁴ *Ibid.*, vol. 77, f^o 23 v^o (9 février 1582); voir aussi Parcelles du trésorier général, soit compte des ouvriers de la Seigneurie. vol. 1 bis (1 janvier 1582) : *A Jean Bogueret pour 4 journées à tailler le modele de la maison de ville — 3 fl. 8 s.*

⁵ R. C., vol. 77, f^o 55 (23 mars 1582).

*v*ille¹. Cependant *la maison de ceans se démolit peu à peu*². La muraille regardant vers l' Arsenal (au couchant) doit être déchargée de son avant-toit³. *La pluye a percé jusques dans la chambre où sont les titres et papiers de la Seigneurie*⁴. Une visite des lieux montre *que le toict est appuyé foiblement et la muraille crevassée et faisant ventre de sorte qu'il est du tout necessaire de refaire ce cartier de la maison de ville*⁵. On commande un modèle au sculpteur⁶ et l'on décide de *commencer cest edifice par le costé d'occident*⁷. Mais, de nouveau, la défense de la ville paraît plus importante que son embellissement, et l'on trouve bon d'employer *à la forteresse les deniers qu'on eust employé au bastiment de ceste maison de ville*, lequel on *sursoye pour le present*⁸. Le « conterolleur » se borne à le faire *estançonner* du côté du couchant⁹. Cependant l'on ne cesse de proposer dans les Conseils de *rebastir ceste maison de ville*. Des discussions sans fin naissent au sujet de la forme à lui donner. On conclut finalement de suivre l'ancien modèle en carton dressé autrefois (celui de Bogueret ou celui de 1614 ?) et de faire premièrement la façade vis-à-vis de l'arsenal, en commençant *au coin vers la fontaine, pour tirer la muraille vers la porte Bodet*¹⁰. On prévoit, à l'angle, *une tour ou parillon qui sera toute de pierre de taille, sauf le fondement qui sera de roche*. La muraille sera de *même estoffe que celle de l'arsenal, assavoir les fondemens de roche, les fenestragés et les cordons de pierre de taille et le surplus de cailloux et massomerie*¹¹. Plus tard, vu qu'il ne coûte pas beaucoup de donner ce contentement au peuple, le Conseil arrête de faire les façades de pierre de taille, sans cailloux¹².

En juillet 1617¹³, on commence à démolir les murailles de la Chambre des comptes, vers la porte Baudet, et peu après les fondations du nouveau bâtiment s'établissent. Déjà des plaintes s'élèvent; il y a, paraît-il, *de la faute; on ne suyt pas*

¹ R. C., vol. 77, f° 151 v° (27 juillet 1582).

² *Ibid.*, vol. 78, f° 4 (15 janvier 1583).

³ *Ibid.*, f° 29 (19 février 1583).

⁴ *Ibid.*, vol. 109, f° 224 v° (15 août 1612).

⁵ *Ibid.*, vol. 112, f° 67 et v° (9 mars 1614).

⁶ *Ibid.*, f° 67 v° (9 mars 1614, après diner).

⁷ *Ibid.*, f° 89 v° et 90 (4 avril 1614).

⁸ *Ibid.*, f° 96 (11 avril 1614).

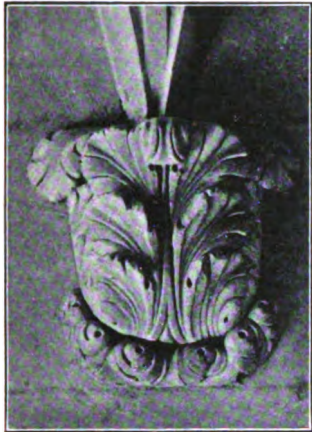
⁹ R. C. C., vol. 3, f° 417 (12 juillet 1615).

¹⁰ R. C., vol. 116, f° 85 et 86 (8 et 11 avril 1617).

¹¹ *Ibid.*, f° 98 v° et 99 (2 mai 1617). Cette décision ne fut pas exécutée, car on ne voit aujourd'hui aucune trace de cette construction.

¹² *Ibid.*, f° 211 (12 septembre 1617).

¹³ *Ibid.*, f° 166 (1 juillet).



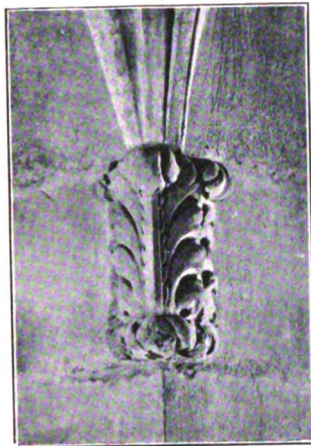
14



16



19



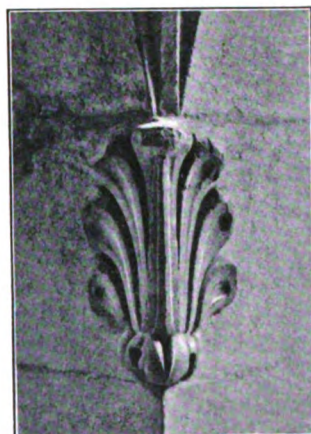
29



32



40



44



55

SUPPORTS DES NERVURES DES VOÛTES DE LA RAMPE

le *dernier modèle*¹. Des experts et des maçons, consultés par le Conseil, déclarent unanimément que le commencement est bien proportionné². Le travail peut donc se poursuivre. Il serait fastidieux de narrer par le menu toutes les discussions qui surgirent en Conseil pendant la construction, et de raconter en détail les disputes qui éclataient sans cesse entre les différents conducteurs des travaux. Quoiqu'elles remplissent bien des pages des registres du Conseil, elles sont sans intérêt pour l'histoire de l'édifice. Le 21 août 1618, le « conterolleur » baille *en tasche le second cours restant de ceste maison*³. A la fin de l'année, on posait les fenêtres du troisième étage⁴. En 1619, le bâtiment est couvert de tuiles⁵ et le toit pourvu de chéneaux en cuivre⁶. Durant cette année⁷, on poursuit l'aménagement intérieur de l'aile nouvelle qui ne fut utilisée qu'en 1620⁸.

Avant même que la façade du couchant fût achevée, on parlait de démolir le devant de la Maison de ville⁹. En janvier 1619¹⁰, les fondements du portique de l'entrée sont jetés. Les piliers doivent être en roche, de forme ronde¹¹, et la voûte de même forme que celle de l'escalier, mais avec *enrichissement* en plâtre, au lieu de pierre de taille¹². Les tâches des trois galeries superposées sont données au commencement de 1620¹³. L'année suivante, le bâtiment n'est pas achevé. Il est remontré au Conseil *que c'est une chose difforme et qui tourne au deshonneur de la ville de voir ceste ruine et ces mesures. Attendu qu'on arreste de bâtir le devant ainsi qu'il est commencé*¹⁴. Cette décision ne fut pas exécutée, pas même lorsque, en 1632¹⁵, une commission eut été nommée *pour trouver des expediens de faire achever le bastimen de la maison de ville*. L'édifice resta inachevé jusqu'à la fin du siècle.

¹ R. C., vol. 116, f° 228 v° (3 octobre 1617).

² *Ibid.*, f° 229 et v° (5 octobre 1617).

³ *Ibid.*, vol. 117, f° 178 (21 août 1618).

⁴ *Ibid.*, f° 280 v° et 281 (28 décembre 1618).

⁵ *Ibid.*, vol. 118, f° 135 v° (20 juillet 1619).

⁶ *Ibid.*, f° 190 v° (9 octobre 1619).

⁷ *Ibid.*, f° 129 et 190 (7 juillet et 8 octobre 1619).

⁸ *Ibid.*, vol. 119, f° 122 v° (24 juin 1620).

⁹ *Ibid.*, vol. 117, f° 275 v° (16 décembre 1618).

¹⁰ R. C. C., vol. 3, f° 506 (13 janvier 1619).

¹¹ R. C., vol. 118, f° 14 v° (15 janvier 1619).

¹² *Ibid.*, f° 196 v° (21 octobre 1619).

¹³ R. C. C., vol. 3, f° 520; vol. 4, f° 2 et 4 (11 janvier, 7 février et 7 mars 1620).

¹⁴ R. C., vol. 120, f° 237 v° (14 septembre 1621).

¹⁵ *Ibid.*, vol. 131, f° 20 (3 février 1632).

Ce n'est qu'après 1700 qu'il fut terminé¹. Lors de la construction de la nouvelle salle du Deux Cents (salle du Grand Conseil), on prend des mesures pour que ce nouveau travail n'empêche point le *parachèvement de la maison de ville, qui n'est faite qu'en partie*². La seconde moitié de la façade sur la rue de l'Hôtel de ville, l'escalier, le corps de bâtiment contigu et l'aile sud de la Maison de ville furent construits pendant les années 1701 et 1702 ; la dernière pierre de l'édifice communal fut posée plus d'un siècle après que les premiers projets de la construction eurent été présentés.

On ne peut savoir si, dès le début, l'idée d'un bâtiment de plan carré, avec cour intérieure, fut mise en avant. Cela semble probable puisque, en 1582, le projet de Bogueret prévoyait déjà un édifice flanqué de quatre tourelles d'angle³. Quoiqu'il en soit, ce n'est pas avant la fin du XVI^e ou le commencement du XVII^e siècle qu'on peut parler du type spécial de la Maison de ville de Genève. Auparavant, le gouvernement n'avait fait qu'adapter tant bien que mal à son usage de simples maisons particulières, ou qu'adjoindre à l'édifice primitif une tour ou d'autres constructions, sans suivre un plan d'ensemble. Maintenant le Conseil a un certain type de bâtiment en vue et cherche à réaliser son idée, tout en conservant les principales parties existantes. Ce type est celui d'un édifice carré avec cour centrale et portique à deux nefs, fermé sur l'extérieur, le long de la façade principale, au nord. Au noyau primitif, voisin de la porte Baudet, vient s'ajouter l'aile ouest, puis l'aile nord ; le plan ne fut complété qu'au XVIII^e siècle, lorsque les ailes est et sud vinrent fermer définitivement le quadrilatère.

Bien que la construction des façades nord et ouest de la Maison de ville ait duré près d'un siècle, leur style est uniforme, trop uniforme peut-être. La même ordonnance, adoptée au début pour l'aile voisine de la porte de la Treille, a été simplement reproduite tout le tour de l'édifice. Seuls les portails interrompent cette architecture un peu monotone. Des corniches, toutes également profilées, correspondent aux niveaux des étages et affirment nettement la division horizontale de la façade ; les fenêtres à meneaux sont partout identiques. L'architecte ne s'est même

¹ Au point de vue strictement chronologique, l'achèvement de cette aile de la Maison de ville devrait être traité au chapitre suivant, en même temps que la construction de la salle du Deux Cents. L'architecture des façades extérieures étant absolument uniforme, il est plus logique d'étudier celles-ci dans leur ensemble.

² R. C., vol. 200, f^o 228 et 229 (5 août 1700). La construction de la partie orientale de la façade nord réunit à la Maison de ville la maison des secrétaires restée jusqu'ici indépendante et la maison de « Dⁿⁱ Turretin », achetée par la Seigneurie en 1700 (voir ci-dessous fig. 18).

³ R. C., vol. 77, f^o 23 v^o (9 février 1582).

pas préoccupé de les grouper de façon à produire un effet architectural quelconque. Sur la face nord, la travée qui surmonte le portail principal montre, il est vrai, une certaine recherche de symétrie, mais les autres fenêtres, à l'est du portail, se suivent trop rapprochées, et à des distances variées les unes des autres. Sur la face ouest les fenêtres sont plus espacées, mais l'ordonnance générale ne trahit pas un grand souci de la composition. Nous ne pouvons guère, il est vrai, nous représenter aujourd'hui l'effet qu'a voulu produire l'architecte du XVII^e siècle. L'étage supérieur en attique, surmonté d'un comble très aigu (comme le prouvent d'anciennes gravures et une coupe faite en 1826 avant la surélévation de la façade), a été remplacé par une série de banales fenêtres modernes, couronnées d'un toit fort peu incliné qui n'a plus aucun caractère. On ne peut donc plus juger de la valeur réelle de l'œuvre primitive, mais ses défauts n'en restent pas moins évidents. L'absence de toute ornementation, le trop grand développement des façades, donnent une impression de sécheresse et de monotonie.

La façade sur la rue de l'Hôtel de ville a trois étages nettement séparés par des corniches (pl. XXV-XXVI). Au rez-de-chaussée, le mur qui s'étend entre les deux portails n'est percé d'aucune ouverture. A gauche du portail principal (ouest), une inscription gravée sur marbre fut placée le 31 décembre 1892, pour rappeler les noms des citoyens qui formèrent le gouvernement provisoire le 31 décembre 1813¹.

Elle est ainsi conçue :

¹ Auparavant, et jusqu'en 1814, une plaque de bronze également ornée d'une inscription, occupait cet emplacement. Elle avait été posée en 1558 (R. C., vol. 54, f^o 284, 13 septembre — Pièces justif., n^o VII) en mémoire de la délivrance de l'an 1535, sur la façade de l'ancienne Maison de ville, au-dessus du collier soit carcan (transporté en 1562 sous la Halle); après la reconstruction des façades au XVII^e siècle, ce tableau fut remplacé au même lieu où il étoit auparavant, pres du portail de la maison de ville (R. C., vol. 118, f^o 66 et 75 v^o, 23 mars et 9 avril 1619). N'étant plus de mise depuis que la République de Genève est devenue un canton de religion mixte en 1815, il fut déposé un temps à la Bibliothèque publique, puis, vers 1853, transporté à la cathédrale de Saint-Pierre; on peut le voir encore aujourd'hui contre le mur du bas-côté nord. Il est figuré à sa place primitive sur les anciennes vues de la Maison de ville et particulièrement sur celles d'Escuyer (voir en tête de la préface). Le texte de l'inscription est reproduit aux pièces justif., n^o IV.

Le 19 octobre 1584 (R. C., vol. 79, f^o 137), on avait placé sur la façade de la Maison de ville un tableau en bois portant une inscription composée par Théodore de Bèze « en souvenance des alliances avec Zurich et Berne », jurées la veille. Cette inscription, surmontée des armoiries des trois villes fut probablement peinte par Jean Magnin Cartier (R. C., vol. 79, f^o 137 v^o, 139 v^o et 179 v^o, 12 et 16 octobre et 18 décembre 1584). Ce monument, dépourvu de valeur artistique, fut transporté au XVII^e siècle à la salle des Pas Perdus (voir inventaire aux pièces justif., n^o X); il est actuellement conservé au Musée archéologique. Le texte de l'inscription a été publié par Fontaine-Borgel, dans la *Description de l'Hôtel de ville*, 2^e édition, p. 33.

Nous ignorons ce qu'est le tableau peint par P. Fresal, œuvre assez remarquable pour que son auteur fut reçu B. G. gratuitement, le 31 décembre 1635 (Rigaud, *op. cit.*, p. 82, note 1). D'après les

LE XXXI DÉCEMBRE

MDCCCXIII

AMI LULLIN	JEAN SARASIN
JOSEPH DES ARTS	JEAN PIERRE VIOLLIER
ISAAC PICTET	A. RICHARD CALANDRINI
PIERRE H. GOURGAS	ALEXANDRE COURONNE
FRANÇOIS DE LA RIVE	TREMBLEY-VAN BERCHEM
ALBERT TURRETTINI	ODIER-EYNARD
RENÉ G. F. PREVOST	J. P. SCHMIDTMEYER
PIERRE BOIN	DE LA RIVE-BOISSIER
NECKER-DE SAUSSURE	VERNET-PICTET
SALADIN-DE BUDÉ	JEAN LOUIS FALQUET
PICTET DE ROCHEMONT	MICHELI-PERDRIAU

CONSTITUÉS EN GOUVERNEMENT PROVISOIRE

ONT PROCLAMÉ

LE RETOUR DE LA RÉPUBLIQUE DE GENÈVE

A L'INDÉPENDANCE.

Des traces de changements opérés dans les assises, à peu près au milieu de la façade, indiquent la situation de l'ancien tribunal, où l'on rendit les sentences criminelles jusqu'en 1829¹.

Tout le long de la façade court un banc de pierre, motif autrefois fréquent devant les simples maisons d'habitation. Avec les deux paires de fenêtres² à me-

«Inscriptions modernes de Genève» (Mss. de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, vol. 215, f° 18) il y avait au-dessus de la porte de l'audience de M. le lieutenant (la première porte près de l'angle nord-ouest, sur la rue de la Treille) « un tableau de bois, distingué en deux tables ; au-dessus de chacune il y a les armes de Genève avec cette devise : POST TENEBRAS LVCEM. L'on connoit qu'il y avoit beaucoup d'écriture en ces deux tables, mais depuis la Réforme l'on l'a effacée pour y écrire, en lettres gothiques » deux passages bibliques. Ils sont transcrits aux pièces justif., n° IX. Est-ce peut-être le tableau peint par Fresal ?

¹ Ce tribunal, que l'on peut voir sur d'anciennes gravures, est décrit dans une chronique de Genève, datant de 1600 environ (M. D. G., t. XXII, p. 272.) : « Devant la Maison de ville est l'ancien trône devant lequel sont publiquement leus les procès et sentences contre les condamnez criminels, estant faict comme un parquet par barreaux qui y sont dressez qui font un enclos dans lequel les juges et officiers de justice avec le patient sont enferméz ». L'usage de rendre la justice en plein air, que nous avons constaté au XV^e siècle, s'est conservé aux époques suivantes ; il subsista jusqu'en 1798, puis fut repris en 1814 pour quelques années seulement (Bonivard, *Chroniques*, édit. Dunant, t. II, p. 345 note et p. 627). Au début, semble-t-il, on apportait pour chaque sentence des bancs mobiles qui étaient enlevés ensuite (pièces justif., n° III). Plus tard, on ordonna de faire un tribunal fixe, orné de tapisseries (R. C., vol. 40, f° 41 v°, 9 mars 1545). Après la réfection des façades, le tribunal reprit sa place primitive (voir Leti, *Storia genevrina*, dans le *Bulletin de l'Institut national genevois*, t. XXXI, p. 38).

² Ces fenêtres sont légèrement plus basses que celles des autres étages ; elles sont aussi dépourvues de panneaux au-dessous de leurs tablettes.



PORTAIL PRINCIPAL SUR LA RUE DE L'HÔTEL DE VILLE

neaux, placées à chaque extrémité de la façade, les deux portails absolument identiques sont les seules ouvertures percées dans le mur du rez-de-chaussée au nord (pl. XV). Chaque porte, fermée par un arc en plein cintre, est flanquée de deux colonnes doriques en marbre noir, entièrement dégagées. L'entablement et le fronton qui les surmontent présentent de nombreux décrochements. Des panneaux à facettes, en marbre noir, garnissent le tympan, les saillants de la frise et les écoinçons entre l'archivolte et l'architrave. Les ornements qui accompagnent la console servant de clef, ceux qui supportent l'écusson genevois, les oves et denticules de la corniche sont assez finement sculptés. L'ensemble est néanmoins lourd et mal proportionné. C'est une œuvre assez médiocre qui ne peut être comparée avec avantage au portail de la rampe du XVI^e siècle.

L'huissierie de la porte ouest, contemporaine de l'édifice lui-même, est par contre une belle pièce de menuiserie¹. Elle peut s'ouvrir entièrement, mais l'imposte et les deux montants sont généralement fixes. Le bas de la porte est décoré de panneaux sculptés d'ornements d'un faible relief, mais très finement exécutés. L'un d'eux porte une tête de lion en bronze, tenant dans ses dents l'anneau qui sert de heurtoir. L'imposte, séparé de la partie inférieure par une corniche, est la pièce la plus richement travaillée. Elle porte l'aigle impériale double, déployant ses ailes entre deux rinceaux sculptés d'une belle facture. Cette porte est l'une des rares pièces de menuiserie ancienne qu'ait conservé la Maison de ville. A ce titre déjà elle mérite d'être signalée; sa valeur artistique donne aussi une idée de l'habileté des sculpteurs sur bois à Genève au XVII^e siècle.

Les deux premiers étages de la Maison de ville sont absolument identiques. Ils sont limités l'un et l'autre par de petites corniches et toutes leurs fenêtres à meneaux sont semblables. Celles-ci, moulurées en quart de rond, ont un encadrement très peu saillant qui se décroche aux quatre angles et se prolonge au-dessus du linteau pour se rattacher aux moulures inférieures de la corniche. Les tablettes à hauteur d'appui ne sont pas poursuivies tout le long de la façade, mais sont interrompues entre chaque fenêtre, pour laisser place à de petits bandeaux biseautés, d'un faible relief. La division horizontale, à la hauteur des fenêtres, est donc beaucoup

¹ L'artisan qui en fit le dessin n'est pas connu. Ne serait-ce pas l'architecte des façades lui-même, Faule Petitot, qui était en même temps sculpteur et menuisier? L'analogie de certains ornements de l'huissierie avec la décoration du portail lui-même et avec celle des menuiseries de la maison Turrettini (voir *Nos Anciens et leurs œuvres, recueil genevois d'art*, 1901, p. 33) ne peut que confirmer cette supposition. David Chériot, maître menuisier, reçu B. G. le 6 février 1639, aurait fait à la Maison de ville des portes qui n'existent plus (voir ce nom dans le *Schweizerisches Künstler-Lexikon*, t. I, p. 294).

moins accentuée qu'au niveau du sol des étages. Au-dessous des tablettes, l'encadrement des fenêtres se prolonge en des sortes de consoles séparées par un panneau biseauté, tous deux fort peu saillants. Ces détails sont avant tout caractéristiques dans cette architecture.

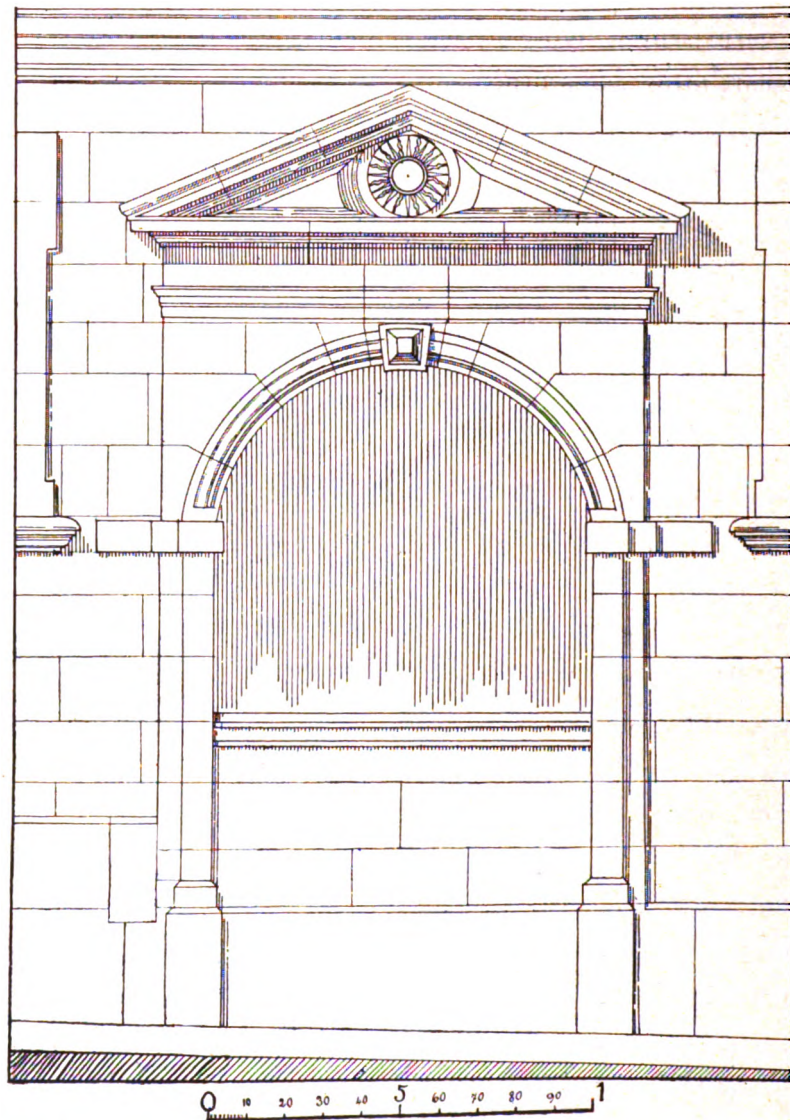


FIG. 16. — Ancien portail, sur la rue de la Treille, près de l'angle nord-ouest.

La façade ouest, sur la rue de la Treille, ne se distingue de la précédente que par son rez-de-chaussée. Les deux ouvertures surmontées de frontons, aux deux extrémités de la façade, étaient autrefois des portes qui ont été murées au

XIX^e siècle, lorsque les salles auxquelles elles servaient d'entrée furent rendues accessibles de l'intérieur de l'édifice¹ (fig. 16).

Le troisième étage et la toiture de la Maison de ville, sur ses deux faces, ont été transformés au commencement du XIX^e siècle. L'étage supérieur n'était à l'origine qu'une attique. On peut reconnaître encore aujourd'hui la hauteur des fenêtres primitives, grâce à la différente coloration des pierres. La dernière assise en molasse foncée arrive au-dessous de la couverture des fenêtres ; celles-ci devaient être pourvues d'un encadrement très simple, analogue à celui des autres fenêtres. La petite corniche qui terminait la façade était presque entièrement cachée par les chevrons du toit, faisant une forte saillie. Les combles étaient très aigus ; cela est à noter, car les maisons genevoises eurent, jusqu'à cette époque, des toitures fort peu inclinées². Mieux que toute description, l'examen d'une maison voisine de la Maison de ville nous donnera une idée de son aspect primitif. La maison Turrettini³, dont nous aurons l'occasion de reparler plus tard, présente en effet de grandes analogies avec l'édifice communal. Elle a conservé son troisième étage en attique, couronné cette fois d'un toit peu incliné. La disposition générale de la façade et les hauteurs d'étages sont les mêmes, mais les divisions horizontales plus accentuées donnent plus de solidité à l'ensemble. Si les fenêtres sont plus richement décorées, elles présentent cependant le même type. Le portail principal, moins saillant, est bien mieux proportionné ; à l'intérieur de la cour, deux petites portes, réunies sous le même fronton, rappellent certainement, par leurs détails surtout, l'architecture des différents portails de la Maison de ville sur les deux rues. Il nous faut signaler aussi, en passant, les piliers et les arcades de la cour dont nous retrouverons les types dans le portique de la Maison de ville⁴. Il suffit ici de comparer ces deux édifices pour pouvoir restituer en pensée l'aspect

¹ Grâce à la pente de la rue, la façade a un étage de plus, près de la porte de la Treille. Cette pente a été modifiée depuis la construction de cette partie de l'édifice ; le niveau de la rue a été abaissé et les proportions des portes ont été ainsi changées. Les fenêtres voisines de la porte sud-ouest n'ont été créées, semble-t-il, qu'en 1718 (R. C. C., vol. 12, f^o 164, 28 janvier).

² Nous connaissons la disposition primitive de la façade par d'anciennes gravures, mais mieux encore par une coupe faite sur l'édifice avant la surélévation (pl. XIX). Ce document est conservé aux archives du Département des Travaux publics. En 1612 (R. C., vol. 109, f^o 224 v^o, 15 avril), on se plaint que le toit de la Maison de ville est *trop plat et tout pourry*. On le refait *plus en pente, de la hauteur, avance et façon de celui de M. Michely*, probablement l'immeuble situé sur l'emplacement du n^o 4 actuel de la rue de l'Hôtel de ville.

³ Rue de l'Hôtel de ville, n^o 8.

⁴ Voir *Nos Anciens et leurs œuvres*, 1901, p. 25 ss., et Lambert et Rychner, *L'Architecture en Suisse aux différentes époques*, Leipzig, s. d., in-f^o, pl. 22-24.

primitif de celui des deux dont le caractère a le plus changé, depuis le XVII^e siècle. Nous chercherons à expliquer ailleurs les analogies et les différences qu'ils présentent.

Entrons maintenant, après en avoir fait le tour, dans l'intérieur de la Maison de ville. Les deux portails nord s'ouvrent dans un vaste portique qui s'étend presque sur toute la longueur de la façade, et se prolonge à l'angle nord-ouest de la cour jusqu'au portail de la rampe (pl. XVI). Séparée de la rue par un mur plein, mais ouverte sur la cour, la colonnade est formée de deux nefs, sauf dans le petit retour au sud, où elle est simple. Onze robustes colonnes d'ordre toscan supportent les arcades en arcs surbaissés qui s'appuient contre les murs sur des pilastres. Ces colonnes présentent une disposition assez ingénieuse : celles qui sont placées le long de la cour ont une section elliptique ; la colonne d'angle, ronde, a un diamètre égal au grand axe de l'ellipse, et les colonnes de la rangée intermédiaire, de même forme, ont un diamètre égal au petit axe de l'ellipse. Ces dimensions sont expliquées par les fonctions de ces différents supports. Ceux qui reçoivent des murs importants ont une forte section, mais, pour en diminuer la lourdeur, on leur a donné une forme elliptique. Vus de face, ils ont la même section apparente que les autres colonnes.

Les voûtes en croisée d'ogives, qui reposent sur les colonnes, sont divisées en quatorze compartiments par de forts arcs doubleaux, dont la clef est ornée de facettes. Ceux qui relient les colonnes elliptiques ont naturellement une section plus forte que les autres. Les intersections des branches d'ogives sont ornées de clefs de voûte sculptées. Les nervures ont un profil identique à celui des arcs doubleaux, mais de section plus faible. Ces profils présentent les mêmes moulures que ceux des nervures des voûtes de la rampe ; il est curieux de retrouver les mêmes formes à près d'un siècle de distance, mais ce n'est point un effet du hasard, puisque, en 1619, le Conseil décida de faire la voûte de même forme que celle de l'escalier¹. Cela explique également la présence assez inusitée de voûtes en croisée d'ogives à côté d'arcs en anse de panier. Ce sont des formes archaïques, alliées à des formes nouvelles. On a voulu établir une sorte de transition entre l'architecture du XVI^e siècle de la rampe et l'architecture plus moderne des façades. C'est ce qui constitue l'originalité de cette colonnade.

Les nombreuses clefs de voûte qui en font l'ornement méritent une étude spéciale (pl. XVII et XVIII). Les sujets qu'elles représentent sont doublement intéressants,

¹ R. C., vol. 118, f^o 196 v^o (21 octobre).



COLONNADE DU PORTIQUE

puisque, à côté de leur valeur artistique, ils nous rappellent de grands événements de l'histoire de Genève. Que de faits sont résumés dans un petit espace : le passage de César à Genève, la reconstruction (plus ou moins problématique) de la ville par l'empereur Aurélien, la confirmation des droits régaliens de l'évêque par Frédéric Barberousse, l'adoption de la Réforme, l'Escalade de 1602, les relations de Genève avec le bon roi Henri IV. Le choix de ces sujets nous prouve l'intérêt que portèrent à la construction de la Maison de ville les magistrats genevois. Au lieu de laisser au hasard et au caprice de l'artiste le choix de ces bustes, ils tinrent à faire sculpter sur ces clefs de voûte des emblèmes ou des inscriptions rappelant à tous les citoyens les principaux faits de l'histoire genevoise. Si, plus tard, des effigies absolument étrangères à ces faits, telles que les bustes de Cicéron, Pompée et Marcellus, ont été ajoutées à cette série pleine d'enseignements, cela ne nous empêche pas d'admirer le goût judicieux qui a dirigé le choix des premiers médaillons. Les quatorze clefs de voûte de la colonnade sont, comme celles de la rampe, pour ainsi dire plaquées sous les nervures, dont elles se détachent complètement. Leur forme est généralement carrée; les côtés des carrés sont parallèles tantôt aux arcs diagonaux, tantôt aux arcs doubleaux et formerets. Dans deux clefs seulement, les pans ont été coupés de façon à former une sorte d'octogone. Dans ces figures sont inscrits soit des médaillons circulaires portant des bustes, soit des inscriptions, soit des sujets allégoriques ou héraldiques : tous ces motifs étant différents, nous les décrirons rapidement en partant de l'entrée principale¹ :

1. Dans un rectangle, dont les coins sont coupés en quart de cercle, un cartouche, orné aux angles de volutes, et, au milieu des plus grands côtés, de petites têtes humaines. Au centre du cartouche une inscription moderne : JURA REPETITA, 1846.

2. Médaillon portant un soleil à 16 rayons, entourant le monogramme I.H.Σ. Aux quatre angles, doubles volutes. Légende circulaire : POST TENEBRAS LVX.

3. Un carré, posé en diagonale, avec encadrement orné de volutes. Dans les angles, de jolies têtes d'anges ailées; au centre du carré, une balance.

4. Cartouche ovale, posé en diagonale. Encadrement découpé, imitant le cuir. Dans l'un des angles, une tête d'ange ailée; dans les autres, des volutes et des feuillages stylisés. Sur le cartouche inscription en lettres capitales : PVGNATE PRO ARIS ET FOCIS. LIBERAVIT VOS DNS XII DIE XBRIS .M.DCII.

5. Médaillon à l'effigie de Jules César. Volutes aux quatre angles. Légende circulaire : AD GENEVĀ EXTREMĀ OPPIDĀ ALLOBROGĀ. QVĀ MAXIMIS ITINERIB9 PERVENIT (en grandes capitales). Tête de profil, couronnée de laurier. A gauche et à droite du buste : IVL. CAES. Lib. I. Commē.

¹ Les numéros se rapportent au plan (pl. XXI). La forme des clefs n'est pas indiquée quand elles sont n'est pas carrées.

6 Médaillon à l'effigie de Frédéric Barberousse ; aux quatre angles, des volutes. Légende circulaire : ASSERTOR LIBERTATIS .1153. : (en grandes capitales). A gauche du buste : FRIDER, à droite: BARB. .1162. : (en petites capitales); tête de profil couronnée.

7 Encadrement simulant une lanière de cuir passant au travers des volutes d'angles. Au centre du médaillon, dans un petit soleil à seize rayons, le monogramme IHS. Au-dessus du soleil, deux passages bibliques : POST TENEBRAS SPERO LVCEM. Iob. C. 17. 12. ORIETVR IN TENEBRIS LVX TVA. ESA. C. 38. 10. Au-dessous, la devise genevoise : POST TENEBRAS LVX .1536.

8 Médaillon à l'effigie d'Aurélien ; feuilles de chêne aux quatre angles. Légende circulaire : AVRELIA ALLOBROGVM (en grandes capitales), à gauche et à droite du buste : AVRELIAN^o; tête de profil couronnée.

9 Médaillon à l'effigie de Marcellus. Encadrement dont sortent des volutes, simulant le cuir découpé, posé sur un carré à pans coupés. Légende circulaire : MARCELLUS (en grandes capitales) ; tête de profil.

10 Médaillon à l'effigie de Pompée, encadrement semblable au précédent. Légende circulaire : .CN. POMPEIVS. MAGNUS. (en grandes capitales) ; tête de profil.

11 Médaillon à l'effigie d'Henri IV ; volutes ornées de feuilles aux quatre angles, interrompant la légende circulaire : HENRICUS IIII. D. G. FRANCORUM. ET. NAV: REX (en grandes capitales) ; tête de profil couronnée de lauriers.

12 Médaillon à l'effigie de Cicéron ; encadrement semblable au précédent. Légende circulaire : M. TUL. CICERO. (en grandes capitales), tête de profil.

13 Médaillon dont l'effigie a été complètement martelée ; cependant la silhouette est encore visible. Encadrement analogue aux précédents avec, aux angles, des feuilles plus grandes et trilobées. On ne voit pas de trace de légende circulaire.

14 Médaillon dont l'effigie a été remplacée par un soleil à seize rayons encadrant le monogramme IHS. Encadrement semblable au précédent. Légende circulaire : POST TENEBRAS LUX. (en grandes capitales).

On reconnaît à première vue deux manières et deux époques, dans la facture de ces médaillons. Ceux des six travées orientales, d'un modelé mou et sans relief, sont assez médiocres. Leurs inscriptions, gravées d'une main peu sûre, n'ont aucune élégance. Les abréviations y sont peu fréquentes et presque partout le V est remplacé par un U. Tout cela trahit une époque relativement moderne. L'auteur et la date de ces médaillons nous sont d'ailleurs connus. En 1706, le sculpteur Jean Delor *promis de faire six bustes sous la voûte à l'entrée de la maison de ville, suivant le dessin qui luy sera donné*¹. Quatre d'entre eux ont été conservés, les deux autres ont été détruits. Tous les autres bustes de la partie occidentale du portique ont été sculptés vers 1620. Ils sont d'une facture bien supérieure aux précédents. Les bustes de Barberousse et d'Aurélien, et particulièrement celui de César, sont très remarquables. En quelques traits sobres et fermes, le profil se dessine avec

¹ R. C. C., vol. 11, f° 90 (11 août).

beaucoup de relief. Les têtes sont bien caractérisées. Les autres clefs de voûte présentent aussi des détails charmants. Quoi de plus gracieux que les têtes d'anges ornant les médaillons des travées voisines de l'entrée? Les inscriptions sont toutes gravées en fort beaux caractères avec une grande précision. Il est très probable que les clefs de voûte ont été sculptées lors de la construction de la partie occidentale de l'aile nord de la Maison de ville¹. Aucun document ne nous le prouve, mais la simple comparaison de ces motifs avec ceux qui furent commandés en 1706 à Jean Delor, après l'achèvement de la façade nord, rend cette supposition très vraisemblable.

La façade sur cour de l'aile nord est la reproduction de la façade sur rue. La disposition générale et les détails des fenêtres sont exactement les mêmes, mais les membres d'architecture sont seuls construits en pierre de taille. Au rez-de-chaussée, les arcades du portique ont ceci de particulier, qu'elles sont séparées les unes des autres par des sortes de petits pilastres, reliés à la corniche du premier étage, mais ne descendant pas jusque sur le tailloir du chapiteau². L'aile nord est reliée à la rampe par des galeries s'ouvrant sur la cour en deux arcs semblables à ceux du portique et supportés par de petites colonnes. Celles-ci sont posées à chaque étage sur un dé, qui partage en deux parties une robuste balustrade. La galerie du premier étage est voûtée de quatre travées en croisée d'ogives, de la même façon que la colonnade du rez-de-chaussée; elle s'étend jusqu'à la face nord³. Ses clefs de voûte sont moins finement sculptées et ne présentent que des motifs ornementaux (têtes d'anges, feuillages, etc.). La seconde galerie n'est pas voûtée, et la troisième ne doit son existence qu'aux travaux de surélévation exécutés au XIX^e siècle. Auparavant, la corniche du toit de cette aile de l'édifice était certainement au niveau de celle de la tour de la rampe.

Intérieurement, les bâtiments construits au XVII^e siècle ne présentent plus aucun détail intéressant pour l'archéologue⁴. La distribution des locaux a été changée à plusieurs reprises selon les exigences de l'administration; il n'est pas même possible

¹ Le sculpteur des premières clefs de voûte est inconnu. Peut-être Petitot, qui était sculpteur sur bois, en prépara-t-il les modèles, s'il ne les exécuta pas lui-même. Rien ne permet de l'affirmer.

² Un motif analogue existe entre les arcades qui supportent la double rampe du Collège de Genève (*Anciennes Maisons de Genève*, 2^e série, n^o 31).

³ Actuellement cette galerie est coupée en deux par une cloison moderne.

⁴ En 1904, des travaux de réparation ont mis à jour le plafond à poutrelles et la décoration peinte des parois d'une salle à l'angle du 1^{er} étage. Ils n'ont pu être conservés, mais des relevés exacts en ont été pris par les soins de l'architecte cantonal. Voir *Journal de Genève*, 2 octobre 1904.

d'énumérer les différentes salles, qui servirent à bien des usages divers depuis leur installation.

L'auteur du projet des façades de la Maison de ville est connu; c'est Faule Petitot, parfois appelé simplement le sculpteur. Il fut déjà consulté en 1614 par la Seigneurie, qui lui demanda des *modeles ou figures du bastiment ou refection de ceste maison de ville*¹. Avant et pendant la construction, on recourt sans cesse à son avis²; il fait un nouveau modèle en carton et un troisième plan sur papier³. En 1619, il supplie le Conseil d'être récompensé, car, *depuis douze ans en ça*, dit-il, *il s'est employé à faire les modeles de la maison de ville, et a donner les mesures et proportions*⁴. La part qu'il eut dans le travail est donc nettement délimitée. Il présenta le projet et exécuta même tous les plans et dessins nécessaires, mais ne dirigea point les travaux. Il ne recevait pas de la Seigneurie un salaire régulier, mais des gratifications assez importantes, 300 florins en 1619, 200 en 1620⁵.

Faule Petitot, né vers 1572⁶ à Villers-le-Duc, près de Dijon en Bourgogne, n'était pas un personnage sans importance. C'est à Lyon qu'il fit son apprentissage dans l'art de la sculpture, puis il passa en Italie et séjourna surtout à Rome. « Il y était fort considéré par les sciences qu'il possédait entre lesquelles il exerçait avantageusement celle de l'architecture et de la sculpture⁷. » En 1597, après avoir refusé plusieurs offres flatteuses, entre autres celle du duc de Savoie Charles-Emmanuel I, il se retira à Genève, pour y finir ses jours. Comme il venait d'adopter les nouvelles croyances, il se sentait attiré vers la capitale du protestantisme, où le vénérable Théodore de Bèze « contribua beaucoup à son bonheur ». C'est à Genève qu'il se maria en 1598⁸. Bien vite, sans doute, il fut employé par la Seigneurie⁹, à laquelle il était recommandé par son influent protecteur. En 1615, il est reçu

¹ R. C., vol. 112, f^o 89 v^o et 90 (4 avril).

² *Ibid.*, vol. 116, f^o 85 (8 avril 1617).

³ *Ibid.*, f^o 229 v^o et 230 (5 et 6 octobre 1617).

⁴ *Ibid.*, vol. 118, f^o 79 (14 avril 1619).

⁵ *Ibid.*, et vol. 119, f^o 98 (14 avril 1619 et 19 mai 1620).

⁶ D'après l'âge indiqué à son décès.

⁷ Ces détails biographiques sont empruntés à des articles parus dans le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, t. IX, p. 176 et X, p. 419 et à l'ouvrage de E. Strömlin, *Jean Petitot et Jacques Bordier, deux artistes huguenots au XVII^e siècle*, Genève 1905, in-8°. Un ouvrage, écrit par « Monsieur Petitot, architecte de S. A. R. l'infant Don Philippe », et intitulé : *Raisonnement sur la perspective, en français et en italien*, fut publié en 1758 à Parme par P. Jacques Gaultier, chez Faure frères. Nous ignorons s'il est dû à Faule Petitot.

⁸ Minutes du notaire Siméon Butiny, vol. unique, f^o 99.

⁹ Nicolas Bogueret était mort en 1602.



1



2



3



4



5



7



6



8

CLEFS DE VOÛTE DU PORTIQUE

bourgeois gratuitement, *moyennant deux seillots et deux mousquets, en considération du service que la Seigneurie espere recevoir de luy en son art pour les bastiments publics*¹. Petitot est généralement qualifié de *maistre sculpteur et menuysier*, plus rarement d'architecte, mais jamais de maçon. Comme les grands architectes de la Renaissance, il abandonnait à d'autres l'exécution de ses projets. Il mourut à Genève en 1629², dans sa maison de la Cité, laissant plusieurs fils³ qui exerçaient aussi le métier de sculpteur. On ne peut attribuer avec certitude à Petitot l'exécution des plans d'autres édifices genevois. Mais il est permis de supposer que, consulté à plusieurs reprises au commencement du XVII^e siècle par le Conseil, il était considéré comme l'un des praticiens les plus compétents de la ville. A ce titre, il dirigea sans doute la construction des maisons particulières que se firent élever à cette époque de riches citoyens, et particulièrement celle que fit bâtir, à quelques pas de la Maison de ville, entre 1617 et 1620, François Turrettini⁴.

Avant d'examiner de plus près cette question, et pour mieux la résoudre, il nous faut dire un mot des personnalités qui, à la Maison de ville, exécutèrent les plans de Petitot. La direction des travaux et la surveillance des ouvriers revenait de droit au maître maçon de la Seigneurie, son représentant officiel. Cette charge était exercée de 1612 à 1623⁵, soit pendant la période des travaux exécutés à la Maison de ville, par Etienne Dentan. A côté de lui, et bientôt au-dessus de lui, semble-t-il, se trouve un autre personnage, Jean Pattac. Celui-ci avait été consulté par la Seigneurie en 1617 à plusieurs reprises, en même temps que Petitot et les maîtres maçons. Il est mentionné tantôt sous son nom, tantôt simplement en qualité d'architecte de la maison du Sr Turretin⁶. En 1618, pour éviter les jalousies et querelles de Pattac et Dentan, on décide que celui-ci n'aura plus à s'occuper de la Maison de ville. *M^{re} Pattac seul aura inspection sur ledit bastiment*, et il recevra

¹ R. C., vol. 114, f^o 149 (27 juin).

² Registre des décès, 1^{er} juillet : *Fore Petitot, sculpteur menuysier, aagé de 57 ans, leur demeure, rue de la Cité.*

³ Minutes du notaire P. DeMonthouz, vol. 16, f^o 239. — Minutes du notaire Estienne (2^a) DeMonthouz, vol. 3, f^o 335 v^o.

⁴ R. C., vol. 116, f^o 79 v^o (31 mars 1617) et date sur la maison.

⁵ *Ibid.*, vol. 109, f^o 172 ; vol. 122, f^o 152 (7 juillet 1612 et 2 septembre 1623).

⁶ Le 8 avril 1617 (R. C., vol. 116, f^o 85), le Conseil a appelé *maîtres Faule Petitot, sculpteur, Daniel Paschal Pattac, maitre masson, etc....* Le 5 octobre (*Ibid.*, f^o 229 et v^o), il a appelé *le maitre sculpteur, l'architecte de la maison du Sr Turretin, le maitre masson, etc....* Il semble probable que Pattac et l'architecte du Sr Turretin sont une même personne, vu que Daniel Paschal est connu surtout comme peintre et que, en 1617, Pattac n'était pas encore *le maitre masson* de la Seigneurie. Voir aussi R. C., vol. 117, f^o 56 (3 mars 1618) : *M^{re} Jean Pattac, qui travaille au bastiment du Sr Turretin.*

*vingt-deux sols six deniers pour chasque sienne journée, pendant qu'il travaillera pour la Seigneurie et le Sr Turretin*¹. Dentan semble être un maçon très ordinaire, tandis que Pattac, reçu bourgeois gratuitement en 1621², originaire de Montélimar, est qualifié de maître architecte. Il reçut en 1623³ seulement la charge officielle qu'occupait jusque-là Dentan, mais il mourut la même année.

Il semble à première vue que Pattac ait été l'auteur de la maison Turretini, et que Petitot, à n'en croire que les documents, ne s'en soit pas occupé. Cela nous paraît cependant impossible. Nous avons signalé les analogies frappantes qui existent entre l'architecture de la maison Turretini et celle de la Maison de ville, l'édifice privé paraissant même être le type plus élégant et mieux proportionné qui servit de modèle à l'édifice public, plus simple et beaucoup moins soigné dans ses détails. Petitot fit certainement, nous l'avons établi, les plans des façades de la Maison de ville et Pattac exécuta les travaux sous ses ordres. Il est donc très peu probable que ce dernier eût consenti à remplir cette besogne inférieure, s'il avait été capable de faire lui-même le projet de la maison Turretini. Il est plus vraisemblable d'admettre qu'il n'en fut pas l'auteur, et qu'il eut seulement à diriger l'exécution des travaux, comme à la Maison de ville⁴. Ce que nous savons de la vie et de la réputation de Petitot nous autorise à conclure que c'est lui, et non pas un troisième personnage, qui fut l'auteur de la maison Turretini.

Une seule chose nous étonne. C'est l'infériorité de la maison communale, non seulement au point de vue de l'ordonnance générale et de la décoration, mais surtout en ce qui concerne les détails. Si la construction de la maison Turretini avait de beaucoup précédé celle de la Maison de ville, nous pourrions supposer que celle-ci n'est qu'une copie mal comprise de l'autre. Mais, ayant été commencées toutes deux la même année et achevées en même temps, c'est par leurs plans seulement qu'elles ont pu s'influencer l'une l'autre. Un artiste tel que Petitot n'aurait certainement pas emprunté le dessin d'un de ses confrères pour le copier assez maladroitement. Les deux édifices ont donc bien été conçus par la même personne, et les inégalités d'exécution qu'ils présentent peuvent s'expliquer, bien que ce soit le même maçon, Pattac, qui ait dirigé la construction des deux maisons,

¹ R. C., vol. 117, f^o 87 v^o et 88 (31 mars).

² *Ibid.*, vol. 120, f^o 129 (5 mai).

³ *Ibid.*, vol. 122, f^o 152 (2 septembre).

⁴ Si Pattac est qualifié de maître architecte, cela n'indique pas nécessairement qu'il eut les mêmes attributions qu'un architecte moderne. On sait combien le sens de ce terme a varié jusqu'à nos jours. Il est synonyme ici, croyons-nous, de maître maçon.

pour l'une, il est vrai, avec la collaboration de Dentan. Il est probable que la maison Turrettini, bâtie pour un seul propriétaire, d'origine italienne, et par conséquent intelligent des choses artistiques, fut exécutée d'une façon plus conforme à son projet primitif que la Maison de ville, édifiée sous la direction d'un conseil nombreux, où bien des influences diverses — peut-être pas toujours très heureuses — vinrent dénaturer le plan de l'artiste. C'est la seule explication que nous puissions donner aux inégalités d'exécution que l'on constate entre ces deux édifices.

Dans tous les guides de voyageurs, et même dans les livres plus sérieux qui ont mentionné ces constructions, la Maison de ville de Genève et la maison Turrettini sont qualifiées d'édifices de style florentin. On répète encore aujourd'hui cette assertion, sans prendre garde qu'elle fut émise pour la première fois à l'époque où tout édifice qui n'était plus gothique était italien, et où tout ce qui venait d'Italie était nécessairement florentin. Qu'en est-il en réalité ?

Il faut avant tout s'entendre sur la manière dont les édifices italiens ont été imités dans les pays du nord. Nous sommes assez bien renseignés pour savoir comment le cas se présenta à Genève. L'auteur du modèle et des plans des façades de la Maison de ville n'était pas un Italien; c'est à Lyon qu'il reçut les premières notions d'art; plus tard, il voyagea en Italie et séjourna plusieurs années à Rome. Aux influences qui s'exercèrent sur lui lors de son apprentissage en France, vinrent donc s'ajouter les enseignements fournis par l'étude des édifices romains. Une fois établi à Genève, Petitot fut invité en 1614 par la Seigneurie à donner son avis sur la reconstruction des façades de la Maison de ville. A cette époque, l'ancien modèle, fait autrefois par Bogueret, existait encore¹; il semble même qu'on s'inspire de ses grandes lignes dans la plupart des projets présentés au Conseil jusqu'en 1617², puisqu'on mentionne toujours les quatre tours ou pavillons qui en font partie. En outre, avant de consulter Petitot pour la première fois, on avait décidé de faire la façade du couchant semblable à celle de l'arsenal³, situé vis à vis⁴. Plus tard, en 1619, on décidait de donner aux voûtes de la colonnade⁵ *la même forme qu'à celle de l'escalier*. On voit donc que l'influence italienne, d'ailleurs incontestable, ne s'est manifestée qu'au travers de bien des déformations. L'artiste français, qui l'a introduite à Genève et qui fut l'auteur du modèle définitif adopté par le Conseil⁶, dut en tout

¹ R. C., vol. 112, f^o 67 et v^o (9 mars).

² *Ibid.*, vol. 116, f^o 85, 86, 98 v^o et 99 (8 et 11 avril, et 2 mai).

³ Rebâti ou restauré en 1568 (voir Rigaud, *op. cit.*, p. 75).

⁴ R. C., vol. 112, f^o 67 et v^o (9 mars 1614).

⁵ *Ibid.*, vol. 118, f^o 196 v^o (21 octobre).

cas adapter son plan à des exigences locales et s'inspirer même des projets de l'un de ses prédécesseurs. C'est à ce mélange d'influences diverses, peut-être difficiles à concilier, que nous devons sans doute les défauts de l'architecture de la façade, signalés plus haut. C'est certainement à cette cause qu'il faut attribuer la présence, dans cet édifice, de caractères très divers. D'une part, les divisions horizontales nettement marquées de la façade, l'absence de tout saillant, et le caractère général des portails sont bien italiens, de l'autre, la présence de fenêtres à meneaux, de voûtes à nervures dans la colonnade, et surtout l'exécution des détails trahissent des influences locales ou peut-être l'origine lyonnaise de Petitot.

Jusqu'ici, il ne nous a pas été possible de retrouver un type défini d'édifice italien, qui ait pu inspirer directement l'œuvre de Petitot, ni de rencontrer dans une école d'architecture locale ces détails particuliers qui caractérisent la Maison de ville de Genève. Ce n'est sans doute pas à Florence, mais à Rome, où Petitot séjourna plusieurs années, dans cette ville devenue au XVI^e siècle une école d'art international, que l'on doit chercher l'origine de l'architecture de l'édifice genevois.

Faute de documents assez nombreux et assez probants, nous n'avons pu qu'indiquer par quelles influences régionales le type original fut transformé. La construction des façades de la Maison de ville et de la maison Turretini ne fut pas sans exercer une influence sur l'architecture genevoise. Jusqu'alors les maisons privées avaient conservé le type usité au moyen âge : façades étroites et hautes, percées de nombreuses fenêtres et manquant de divisions horizontales bien marquées. Avant 1620, les formes de l'architecture de la Renaissance, comme nous l'avons vu, ne s'étaient manifestées que dans un ou deux édifices publics (rampe de la Maison de ville, Collège). Après cette date, on se mit, dit Leti : « à construire dans le style moderne¹ ». Des familles riches achetèrent deux ou trois petits immeubles pour les démolir et les remplacer par des bâtiments à façades plus développées, présentant des divisions horizontales très accentuées. Ces constructions très sobres, où seul un portail plus ou moins richement décoré interrompt les lignes de la façade, sont caractéristiques du XVII^e siècle pour notre ville, et se sont conservées en assez grand nombre².

¹ *Op. cit.*, p. 59.

² Ce sont les immeubles situés à la rue de l'Hôtel de ville, n° 4, Grand'Rue, n° 15, Cité, n° 8 et 20 et à la rue des Granges n° 10, le petit bâtiment à l'ouest de la cour, lequel présente une grande analogie avec le portique et la façade de la Maison de ville.



9



10



11



12



14



2 (premier étage)



3 (premier étage)



4 (premier étage)

CLEFS DE VOÛTE DU PORTIQUE

IV

L'ACHÈVEMENT DE LA MAISON DE VILLE

Construction d'une salle pour le Deux Cents. — Premier plan de Bogueret, au XVI^e siècle, non exécuté. — Nouveau projet de 1700; achat de la maison de « D^{lle} Turretin ¹ », à l'est de la Maison de ville, pour trouver la place nécessaire à l'établissement de la nouvelle salle. — Description des constructions du XVIII^e siècle et des locaux qui s'y trouvent. — L'architecte Vennes, le maître maçon Ducommun et le décorateur Chéret. Style de cette aile de l'édifice.

Nous avons déjà mentionné, à propos de l'achèvement de la façade nord de la Maison de ville, les travaux exécutés simultanément dans d'autres parties de l'édifice. Il est nécessaire d'y revenir avec quelques détails. Si le Conseil arrêta en 1700 de terminer les façades extérieures, c'est qu'il y fut amené, en quelque sorte, par la décision de créer une salle pour le Deux Cents. L'aile nouvelle, au midi, ne pouvait en effet être bâtie avant que l'on eut achevé la façade sur rue.

Il y avait longtemps qu'un projet de construire une salle spéciale pour le Deux Cents avait été présenté au Conseil. En 1574² déjà, celui-ci trouve *la sale de ceans trop petite* et décide de l'agrandir *par delà la sale des harnois, derrier la banche*. On prépara même les matériaux et M^{re} Nicolas Bogueret présenta *le desseing d'icelle*³. Mais, en 1576⁴, le Conseil préféra *parachever la voulte des degrés de ceans, se déportant pour le present de faire la sale qu'on pretendoit*. Au XVII^e siècle, lors de la réfec-

¹ C'est à dessein que nous conservons le nom « Turretin » comme il s'écrivait au XVIII^e siècle, afin de distinguer l'immeuble acheté par le Conseil, en 1700, de la maison Turretini actuelle.

² R. C., vol. 69, f^os 9 et 37 (12 janvier et 15 février).

³ *Ibid.*, vol. 70, f^os 6, 26 et 29 (7 janvier, 4 et 8 février 1575).

⁴ *Ibid.*, vol. 71, f^o 105 (26 juillet).

tion des façades, la question de la nouvelle salle fut à nouveau débattue et ne fut pas encore résolue¹. C'est au XVIII^e siècle seulement qu'elle devait trouver sa solution définitive. Le 25 juin 1700, le Conseil examine le moyen de construire une salle pour le Magnifique Conseil des Deux Cents, *n'étant plus possible*, dit naïvement le registre, *de se servir de la chambre du Conseil des XXV, qui est huit fois inférieur en nombre et qu'ainsi un membre de maison destiné pour vingt et cinq ou vingt et huit personnes en contienne deux cents*².

On ne pouvait trouver la place nécessaire dans la Maison de ville elle-même, il fallait donc l'agrandir. En 1700, dans sa partie occidentale, l'édifice avait

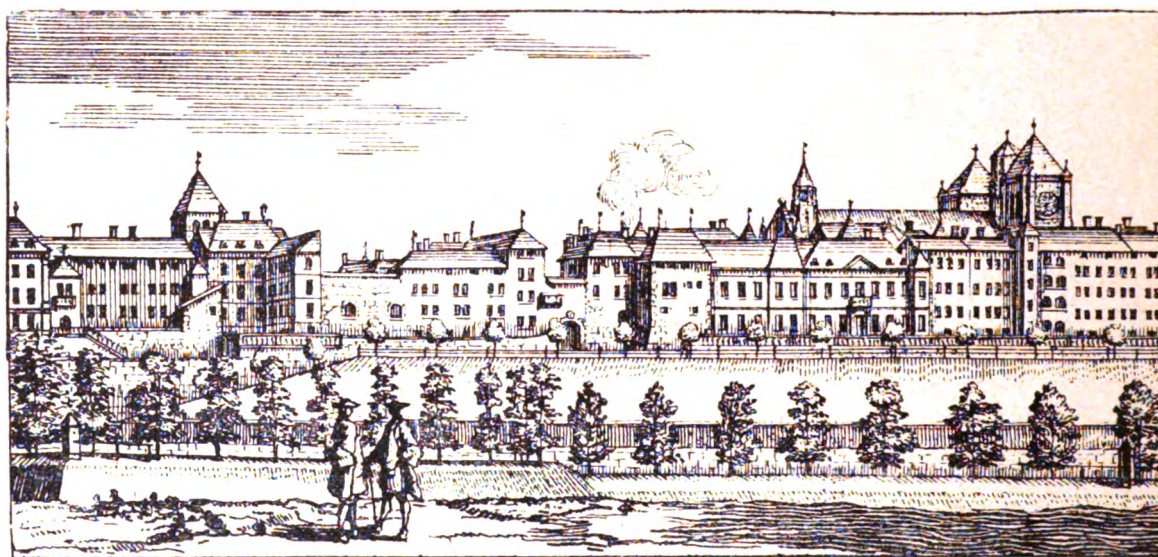


FIG. 17. — La Maison de ville, vue du midi (XVIII s.)

déjà son aspect actuel. A l'est, il était moins étendu (fig. 18). La maison du secrétaire n'en faisait point encore partie ; c'est après son incorporation, et grâce à l'acquisition de la maison de « D^{lle} Turretin », que la Maison de ville obtint sa superficie actuelle. Selon un projet présenté au Conseil, la nouvelle salle devait être construite

¹ R. C., vol. 101, f° 79 ; vol. 113, f° 45 v° ; vol. 114, f° 33 (19 avril 1605, 2 décembre 1614 et 3 février 1615).

² R. C., vol 200, f° 190. Il est donc bien certain que, jusqu'au XVIII^e siècle, le Conseil des Deux Cents s'est réuni dans le même local que celui des Vingt-cinq. On lit d'ailleurs souvent dans les registres la formule : *Intravit Consilium ducentorum...* puis plus loin : *recessit Consilium*. La séance du Conseil Ordinaire était donc interrompue pour permettre au Deux Cents de siéger dans la même salle. En 1685, Leti dit que « la salle du Conseil est vraiment trop exigue quand siège le Deux Cents et n'est pas même convenable pour les séances du Petit Conseil. Les jours où le Magnifique Conseil doit s'assembler, on se borne à y faire mettre en place dans le parquet un certain nombre de bancs portatifs » (*Bulletin de l'Institut national genevois*, t. XXXI, p. 59).

au sud, sur l'emplacement de la salle des « arnets » et du second corps de la maison Turretin. Au nord, la maison des secrétaires et le premier corps de la maison Turretin¹ devaient être englobés dans l'aile principale sur la rue de l'Hôtel de ville, laquelle put ainsi être terminée.

Avant de prendre une décision définitive, le Conseil charge des experts de lever un plan de la Maison de ville *en l'estat qu'elle est*, et de donner un dessin pour le bâtiment nouveau. Ces experts sont M. de Vennes, réfugié en cette ville, le sieur Rabbi, ingénieur, et M^{re} Ducommun, tailleur de pierres et architecte². Seuls Vennes et Ducommun présentent leurs plans et, le 5 août 1700, le Deux Cents décrète la construction de la nouvelle salle³. On traite avec la « D^{no} Turretin », qui, après de longues tractations, consent à vendre sa maison pour le prix de vingt et un mille florins⁴. On adopte le devis de la construction de la salle et du petit bâtiment en retour, à l'est de la cour⁵. Le travail est commencé en décembre 1700. Il était en tout cas terminé le 1^{er} janvier 1703, car la première séance du Magnifique Conseil fut tenue ce jour-là dans la nouvelle salle. L'achèvement de la façade sur rue et la construction de l'escalier trainèrent, semble-t-il, en longueur⁶, à cause de difficultés avec la « Dame Miqueli » qui refuse *l'espace nécessaire pour la construction de la montée*⁷. L'affaire n'est définitivement réglée qu'en 1705, quand le Conseil consent à payer à la dame trois mille cinq cents florins⁸.

Nous avons déjà décrit plus haut cette façade sur rue ; l'escalier contigu, situé à l'angle nord-est de la cour, est de plan carré ; ses paliers formant loge, avec deux arcades à chaque étage, reproduisent la même architecture que les galeries de la face opposée, adossées à la rampe. L'escalier et les paliers ne sont pas voûtés mais des dalles sont posées sur les arcs doubleaux et les colonnes. L'escalier est compris dans une sorte de tour, dont les trois étages d'arcades sont couronnés d'un toit en pointe (pl. XIX).

¹ R. C., vol. 200, f^{os} 215 et 216 (23 juillet).

² R. C. C., vol. 110 (3 juillet 1700).

³ R. C., vol. 200, f^{os} 228 et 229.

⁴ R. C. C., vol. 10, f^o 212 et v^o (6 août 1700).

⁵ Minutes du notaire J. de Harsu, vol. 16, f^{os} 90-94. — R. C., vol. 200, f^{os} 407 et 408 (25 décembre 1700).

⁶ Les médaillons des clefs de voûte des travées est de la colonnade ne furent sculptés qu'en 1707. La même année, on frappa deux médailles à l'occasion de l'achèvement de la construction de la Maison de ville. Voir Blavignac, *Armorial genevois, essai historique sur les armoiries, les sceaux, les bannières et les monnaies de Genève depuis l'époque la plus ancienne jusqu'à nos jours*, Genève, 1849, in-8^o, p. 11.

⁷ R. C., vol. 202, f^{os} 45, 46, 114 et 115 (16 janvier et 18 février 1702).

⁸ *Ibid.*, vol. 205, f^o 12 (7 janvier).

Si une partie des constructions élevées au début du XVIII^e siècle reproduit le style de l'édifice du XVII^e siècle, les nouvelles ailes, au sud et à l'est de la cour introduisent dans l'architecture de la Maison de ville un style nouveau. Ces bâtiments¹ n'ont qu'un étage sur rez-de-chaussée². La façade sur cour est revêtue de bossages lisses en molasse, dans lesquels sont simplement percées les ouvertures des portes et des fenêtres, dépourvues d'encadrements (pl. VII). La façade méridionale présente à l'est un saillant, dont les angles sont revêtus de chaînages en roche,

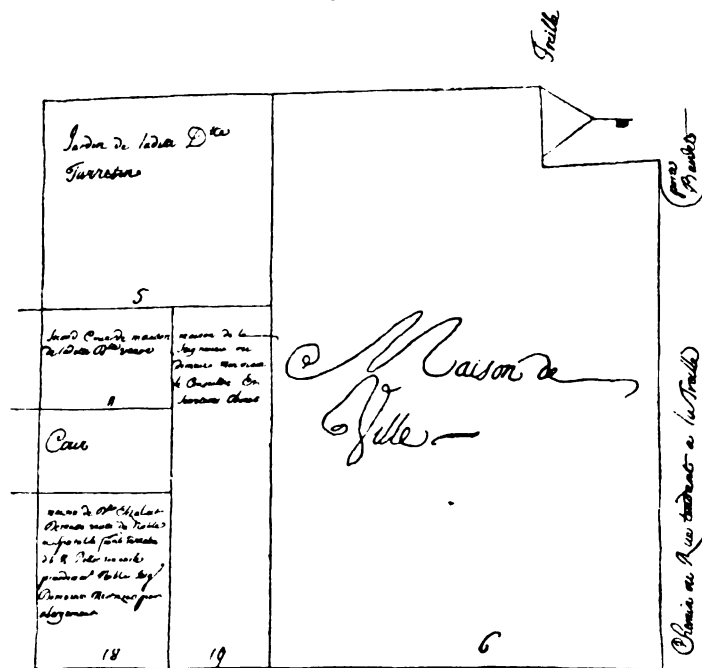


FIG. 18. — Plan de la Maison de ville au XVIII^e s., d'après les Anciens plans de la ville.

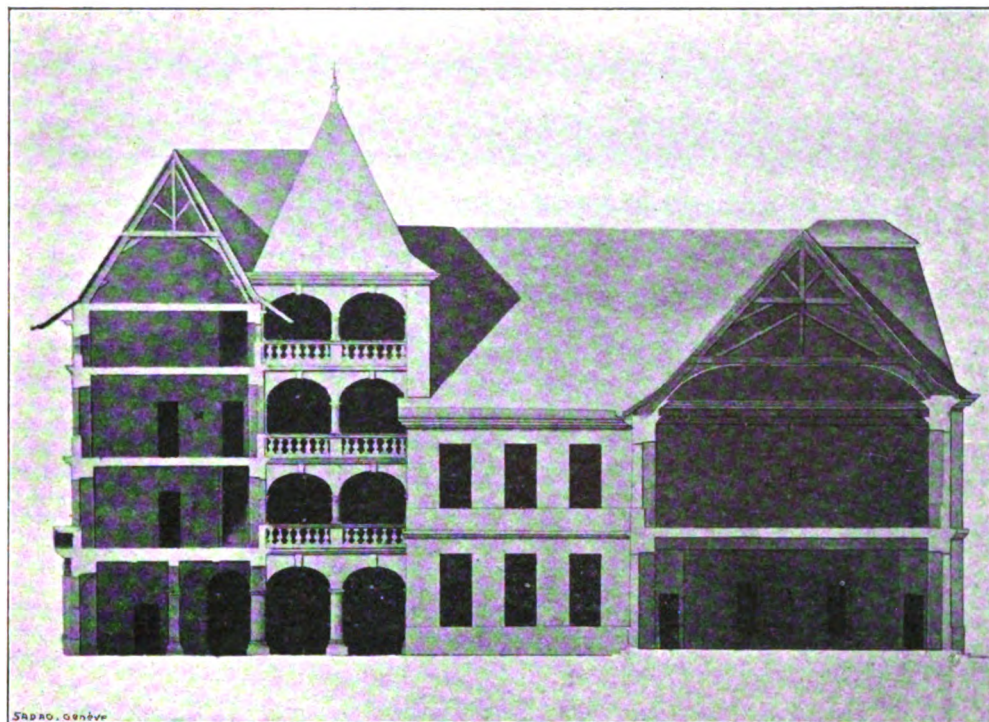
et à l'ouest l'amorce d'un autre décrochement qui vient buter contre la tour Baudet³. Les encadrements des ouvertures en roche n'offrent aucune moulure. Cette architecture est encore plus simple que celle de la façade sur la cour.

¹ Le devis détaillé de cette construction est conservé aux Archives (minutes du notaire J. de Harsu, vol. 16, f^{os} 90-94). Il est trop long et trop peu intéressant pour que nous le transcrivions ici.

² Le deuxième étage de la petite aile, à l'est de la cour, est une adjonction du XIX^e siècle. Il est contemporain de la surélévation des façades principales. La pl. XIX reproduit l'état primitif de cette partie de l'édifice.

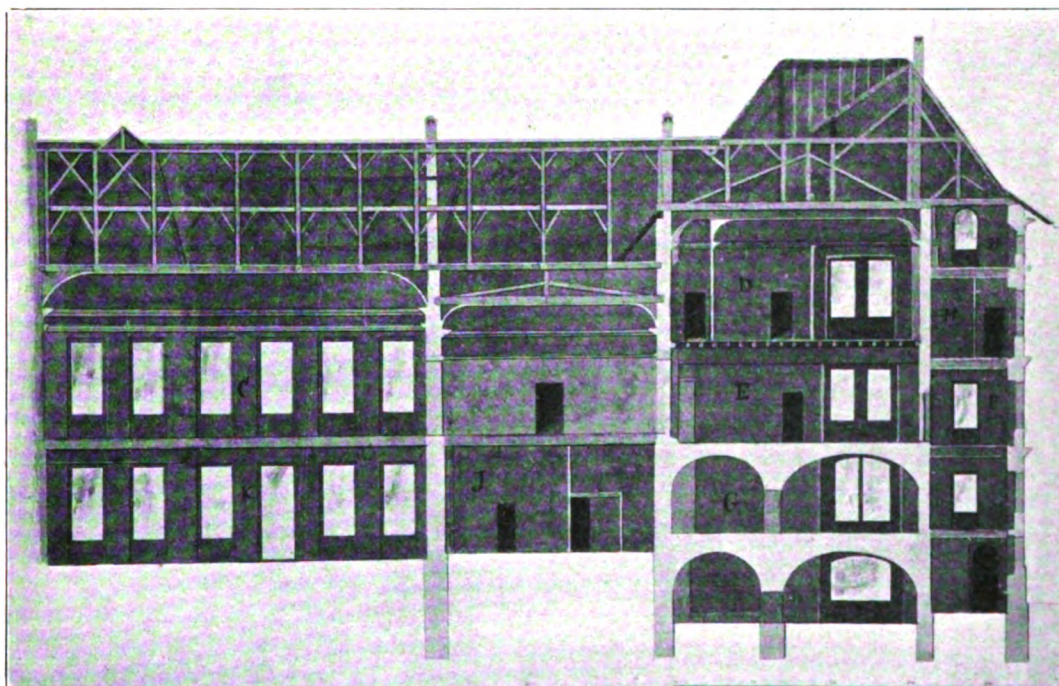
³ L'amorce du décrochement ouest avait été prévue par les magistrats du XVIII^e siècle, afin de permettre à leurs successeurs de terminer convenablement la façade sur la Treille. L'un des conseillers disait même en 1700 qu'il ne fallait pas hésiter à démolir la tour Baudet, qui ôte à ce bâtiment la symétrie qu'il doit avoir du côté de la Treille. Son avis ne fut pas écouté et personne, heureusement, n'a songé jusqu'à présent à suivre l'indication donnée il y a deux siècles. Voir R.C., vol. 200, f^{os} 407 et 408; vol. 201, f^{os} 343, 344, 349 et 350 (25 décembre 1700, 8 et 13 août 1701).

A



Coupe selon *cd* du plan

B



Coupe selon *ef* du plan

RELEVÉS DE LA MAISON DE VILLE AVANT LA SURÉLÉVATION DES FAÇADES

Au rez-de-chaussée de ce bâtiment se trouvait à l'origine la salle des festins, communiquant à l'est avec l'appartement du concierge et à l'ouest avec « l'antisalle et la desserte » reliées elles-mêmes à la grande cuisine située au-dessous de la salle des Pas Perdus (fig. 7). Après la Révolution, qui restreignit les réjouissances gastronomiques officielles, ces locaux ont été transformés en salles de séances et d'audiences, ou en bureaux¹. Au premier étage, la salle du Deux Cents sert encore aujourd'hui aux délibérations du Grand Conseil. Elle communique à l'est avec la salle dite de la Reine et à l'ouest avec une autre petite salle et un vestiaire, d'où l'on peut passer à la salle des Pas Perdus. La décoration en plâtre de la salle du Deux Cents avait été exécutée sous la direction d'un sculpteur de Montpellier, Philippe Chéret, reçu bourgeois à cette occasion le 10 janvier 1702². Tous ces ouvrages ont disparu grâce aux transformations que la salle a subies au XIX^e siècle³. La petite aile, à l'est de la cour renferme, outre plusieurs locaux sans importance, une salle au premier étage, celle de la Reine, ainsi nommée à cause du portrait de Marie Leczinska qui s'y trouve et qui fut donné à la Seigneurie en 1747⁴.

Nous avons vu que deux maîtres, Vennes et Ducommun, firent les projets des nouvelles constructions de la Maison de ville ; c'est Ducommun qui exécuta les travaux selon convention du 31 décembre 1700⁵. Il paraît cependant avoir été plutôt un entrepreneur tandis que Vennes était l'architecte, au sens moderne du mot. Celui-ci, dit le registre, rendit *divers services au public, soit dans la construction de la maison de ville, soit dans celle de l'Hôpital* [Palais de Justice actuel, construit en 1709], *soit pour le Temple* [de la Fusterie, construit en 1714] *qu'on se propose de bâtir*. On l'exempte de *cottisation* et on lui octroie cinquante louis d'or⁶. Il eut donc une part certaine dans l'exécution des plans du bâtiment de la salle du Deux Cents.

Cet édifice est le premier à Genève où l'on reconnaisse l'influence du style français, qui depuis Louis XIV était employé à peu près dans toute l'Europe. A elle seule cette modeste construction ne peut donner une idée avantageuse de l'architecture du XVIII^e siècle à Genève. C'est un simple bâtiment d'utilité publique

¹ Une partie de l'ancienne salle des festins porte aujourd'hui le nom de salle de l'Alabama, en souvenir de l'arbitrage qui termina le différend survenu entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne (1872). Voir Fontaine-Borgel, *op. cit.*, p. 46 ss.

² R. C., vol. 201, f^o 337; vol. 202, f^o 34 (23 décembre 1701 et 10 janvier 1702). Voir aussi vol. 202, f^o 248 et 249 (26 mai 1702).

³ La salle a été restaurée en dernier lieu en 1905.

⁴ Voir Fontaine-Borgel, *op. cit.*, p. 44 et Viridet, *Notes sur l'Hôtel de ville*, p. 12 ss.

⁵ Minutes du notaire J. de Harsu, vol. 16, f^o 90.

⁶ R. C., vol. 208, f^o 507 (4 septembre 1708).

où l'on chercherait en vain une idée architecturale intéressante et dont tout motif décoratif a été exclu. Il semble qu'au XVIII^e siècle les magistrats genevois aient eu le souci des choses artistiques à un degré bien moindre que leurs prédécesseurs. L'architecte Vennes fit cependant le plan d'autres édifices qui ne sont pas sans mérite et qui nous donnent la preuve certaine de son talent. On sait aussi qu'au XVIII^e siècle la construction de nombreux hôtels particuliers et de villas aux environs de Genève donna à l'architecture genevoise un grand essor. La construction de la salle du Deux Cents est un peu antérieure à cette ère d'activité. Au XVIII^e siècle, l'art reprit une plus grande place dans les préoccupations des Genevois ; ceux-ci n'ont pas su cependant achever la Maison de ville comme elle méritait de l'être. La dernière aile de l'édifice, élevée après 1700, n'est pas digne des constructions des siècles précédents ; son architecture est certes bien inférieure à celle de tous les hôtels privés élevés peu après à Genève.

Depuis le XVIII^e siècle aucun changement essentiel n'a été apporté à la Maison de ville de Genève ; certaines parties ont été surélevées, la distribution intérieure a été maintes fois changée, mais aucune construction nouvelle n'est venue s'ajouter à l'édifice dont on célébrait l'achèvement en 1707. Nous sommes donc parvenu au terme de notre étude.

CONCLUSION

Devons-nous, en terminant, nous excuser d'avoir raconté avec trop de détails l'histoire d'un monument de second ordre, et de l'avoir décrit avec un soin trop méticuleux? A en croire la plupart de ceux qui ont traité ce sujet avant nous, cela serait peut-être nécessaire. Le syndic Rigaud ne témoigne pas d'un enthousiasme excessif à l'égard du principal édifice public genevois. A ses yeux, « la tour carrée de l'Hôtel de ville ne se distingue pas par l'élégance de son architecture ». Si le portail d'entrée de la rampe possède « un petit arc qui n'est point sans mérite, les façades élevées ou reconstruites au commencement du XVII^e siècle ne présentent rien de remarquable ». Selon lui, « le gouvernement donnait lui-même l'exemple de la simplicité. Les Conseils de Genève s'interdirent toutes constructions monumentales. Il n'existe pas un seul monument élevé à la fin du XVI^e et dans le XVII^e siècle qui annonce que le gouvernement ait fait le moindre appel aux beaux-arts pour embellir des constructions publiques. On n'a pas négligé de faire élever les bâtiments publics nécessaires, mais l'architecture n'orna point ces constructions¹ ».

Ceux qui auront lu notre étude pourront juger eux-mêmes si ces affirmations sont fondées; sans exagérer la valeur artistique du monument genevois, nous estimons cependant avoir montré qu'en plusieurs occasions les autorités genevoises n'ont pas été — autant qu'on a voulu le dire — étrangères à toute préoccupation d'art. Cela établi, il faut reconnaître un fait: ce n'est pas à Genève qu'on a trouvé des artistes pour construire et décorer l'édifice public. Nous ne savons rien, il est vrai, des maîtres qui travaillèrent pour la Communauté avant la Réforme; un seul

¹ Rigaud, *Beaux-arts à Genève*, p. 54, 55, 74 et 75.

maître est connu : c'est un verrier, venu du Châble, et reçu bourgeois à l'occasion de son travail. Mais plus tard, du XVI^e au XVIII^e siècle, tous les ouvriers dont nous connaissons les noms sont étrangers et ne sont admis à la bourgeoisie qu'en considération des services rendus à la Seigneurie ; au XVI^e siècle, les peintres verriers Mercier et Pellerin viennent de Reignier et de Blois, les Bogueret de Langres ; au XVII^e siècle, Petitot vient de Villers-le-Duc en Bourgogne, Pattac de Montélimar, César Giglio de Vicence ; au XVIII^e siècle, arrivent Vennes, qui est un réfugié français et Chéret, originaire de Montpellier. Seul, le verrier Pierre Favre semble avoir été établi à Genève.

Il n'est donc pas étonnant que l'architecture et la décoration de la Maison de ville de Genève trahissent des influences étrangères très diverses. Au XV^e siècle, nous l'avons indiqué, cet édifice présente les caractères de l'architecture régionale ; à la fin du moyen âge, les traditions de construction s'étaient conservées, les influences étrangères étaient rares, sauf dans la peinture. Les formes se transmettaient de patron à apprenti et persistaient longtemps, surtout dans les contrées distantes des grands centres. Au XVI^e siècle, il en est autrement ; un maître langrois termine la rampe, sans aucun doute commencée déjà par un architecte français. Cette première manifestation de l'architecture de la Renaissance resta tout d'abord isolée, et ce n'est qu'au XVII^e siècle qu'un autre maître français, après avoir voyagé en Italie, apporte avec lui un type nouveau de façades, employé pour la première fois à la Maison de ville et souvent imité ensuite. Au XVIII^e siècle enfin, l'école française envoie non seulement des maîtres, mais souvent des plans d'édifices tout faits. Dans la Maison de ville de Genève, des bâtiments de styles divers sont juxtaposés sans aucune liaison ; c'est l'image même de l'histoire de l'architecture genevoise. Elle ne montre pas un développement logique, mais elle porte la marque d'influences étrangères se succédant les unes aux autres. Sans doute, les usages locaux ont maintes fois dénaturé la pureté des types importés ; c'est à eux que nous devons, par exemple, la persistance de certains archaïsmes dans les constructions du XVII^e siècle. Néanmoins, depuis la Réforme surtout, ce sont des étrangers qui ont apporté avec eux les modèles de l'architecture publique et privée à Genève.

N'est-il cependant pas exagéré de conclure comme Rigaud : « Jusqu'au XVII^e siècle, on ne peut que constater l'absence de l'art », ou d'affirmer comme M. Baud-Bovy¹ : « Nul art, même en ce splendide XVI^e siècle, point de sculpture décorative » et ailleurs : « L'art presque ignoré à Genève, durant le fastueux XVI^e siècle »....

¹ *Peintres genevois*, 1^{re} série, Genève, 1903, in-4^o, p. 4, et 2^e série, Genève, 1904, p. 15.

A vrai dire, notre étude ne porte que sur un monument, et il serait imprudent de trop généraliser les quelques observations que nous avons pu faire. Il nous semble cependant qu'il serait équitable d'atténuer un peu le caractère absolu des jugements que nous avons cités. On n'a jamais tenté jusqu'ici de donner un aperçu de l'activité artistique, — qui ne peut être niée —, de Genève au XV^e siècle, ni même de grouper les rares monuments et objets d'art de cette époque, pour tirer de leur étude des conclusions définitives. On n'a pas davantage établi d'une façon précise jusqu'à quel point la Réforme arrêta cette activité; il faut donc se garder de toute affirmation hâtive. Nous savons en tout cas — la construction de la rampe en est la preuve — que la Réforme n'entrava pas complètement l'essor de l'art architectural à Genève. C'est un seul fait sans doute, mais il est bon cependant de l'affirmer une fois de plus en face des opinions traditionnelles que l'on répète sans cesse aujourd'hui.

Autre chose est de savoir si la Réforme exerça une influence sur les formes et le style même des constructions élevées dans la seconde moitié du XVI^e siècle à Genève. On parle beaucoup aujourd'hui d'art protestant! Des esprits imaginatifs voudront sans doute reconnaître, dans l'architecture sobre et dépourvue d'ornements de la Maison de ville, l'expression de ce caractère austère et rigide qui doit être empreint sur toutes les œuvres de l'esprit protestant. Sans prendre part au débat, nous voudrions cependant mettre les imaginations en garde, en rappelant quelques faits positifs. Au milieu du XVI^e siècle, l'esprit réformé était trop peu développé pour s'exprimer d'une façon marquée dans une œuvre quelconque, à plus forte raison dans une œuvre où le sentiment religieux n'avait absolument rien à voir. Au XVII^e siècle, l'architecte qui fit le projet des façades venait à peine d'adopter les nouvelles croyances lorsqu'il entra au service de la Seigneurie. Sa personnalité artistique s'était constituée en dehors des centres protestants. On ne peut nier qu'une influence générale fut exercée par les magistrats genevois sur les travaux qu'ils dirigeaient; cependant, les caractères où l'on prétend reconnaître le sceau authentique de l'esprit protestant étaient déjà propres, nous l'avons vu, à l'architecture de nos contrées avant l'adoption de la Réforme. Cet événement n'a pas changé les habitudes locales. Cette simplicité et cette absence de décoration, les Réformés ne les ont pas introduites à Genève. Ils ont continué en cela les traditions du pays, qui, n'ayant jamais possédé de grand Mécène, ne put, comme d'autres contrées plus favorisées, laisser une trace très brillante dans l'histoire des arts.

Telles sont les quelques réflexions que nous a suggérées cette étude. On les trouvera bien insuffisantes, en regard des nombreux faits que nous avons

accumulés. On nous reprochera peut-être de n'avoir pas su tirer de ceux-ci des conclusions d'une importance plus générale. A cela nous répondrons que l'étude d'un monument a précisément pour but de fournir à la science archéologique des matériaux solides. Une fois ceux-ci réunis en nombre suffisant, on pourra tirer plus tard de leur examen des déductions qui seraient aujourd'hui encore téméraires. Nous n'avons pas abordé ce travail avec l'idée préconçue de démontrer une certaine thèse, mais simplement avec le désir de faire connaître la Maison de ville de Genève. En rassemblant et coordonnant les documents connus ou inédits qui s'y rapportent, en les soumettant à une critique impartiale, nous avons cherché à donner de cet édifice une idée exacte et complète. Notre dessein était, non pas d'échafauder des théories générales sur une base trop étroite, mais de rechercher la vérité. C'est vers cet idéal que nous avons dirigé nos efforts ; nous nous en sommes approché autant que le permettaient nos faibles moyens.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N^o I.

INVENTAIRE DE LA MAISON DE VILLE

29 mars 1448¹

Sequitur visio certorum bonorum, rerum et actilliariarum mobilium ad Communitatem Gebennarum pertinencium, facta et scripta per me, Petrum Roseti, notarium, scribam et secretarium dicte Communitatis de mandato nobilium Barthollomei Asinari, Johannis de Orseriis, Clementis Poutex et Glaudii de Peymes, sindicorum dicte Communitatis, et eciam de mandato tocus Communitatis michi facto in Generali Consilio ipsius Communitatis.

Et primo liber Franchiesiarum dicte Communitatis, in pargameno descriptus, copertus postibus et super ipso impinguntur arma dicte Communitatis.

Item banderia dicte Communitatis siricea.

Item alia parva banderia siricea que ponitur interdum in tula (?).

Item quidam alius penuncellus siriceus crisi et nygri coloris cum fringiis.

Item quidam pagnus tele cum depictione ymaginum Beate Marie virginis, Sanctarum Caterine et Barbare et Sanctorum Nycolay et Anthonii.

Item sex banqueria super stanis Domus Communitatis existencia.

Item quoddam parvum cimballum seu clocheta metalli.

Item selliocti corii C et quatuor.

Item faroti ferrei.

Item due mense et unum stanum in aula Domus dicte Communitatis cum tripedibus.

Item quidam muellus ferri ad faciendum carronos.

Item septem finstra (?) facum seu torchiarum.

Item quatuor baculi rotondi rubei quos defferunt syndici quando vadunt ad processionem.

Item tresdecim serrallie quatenarum dicte Communitatis in archibanco maioris ale reposite.

Item duo collaria ferri.

Item duos compedes ferri quorum unum par est in caveta, aliud in picto archibanco.

Item boete bornellorum reposite in archibanco aule maioris dicte Domus, prope caminum.

¹ Cette date est indiquée dans le Répertoire des Mss. hist., aux Archives d'Etat; elle n'est pas sur la pièce elle-même, mais sur un autre document qui se trouve à la page précédente du même recueil. Ce document, « inventaire des titres et droits de la Seigneurie portés à la cathédrale », a été dressé sur l'ordre des mêmes syndics et est écrit de la même main. Il semble donc bien contemporain de celui que nous transcrivons ici.

Item in uno sellictoe certa quantita(ti)s chivilliarum ferri in dicto archibanco existencium.

Item in archibanco dicte aule, prope portam et introitum eiusdem, due cathe ferri.

Item magis in eadem aula quidam ratellus ferri qui sollebat esse subtus portam Sancti Leodegarii.

Item in armario Communitatis Gebennarum quedam clavis cancelli Iudeorum.

Item in uno saculo corei albi modica quantita(ti)s pulveris canoni.

Item in loco ubi tenetur assisia duo crocheti contra incendium ignis.

Item in quadam archa in quadam camera a parte anteriori prope tectum colovrine garnite baculis seu manibriis et canoni videlicet xxxiiij.

Item canoni iij.

Item in eadem Domo, bombardile vij.

Item quoddam ingenium fusteum quercus desuper quo trahitur canones.

(Manuscrits historiques, n° 55, f° 83.)

N° II.

COMPTE DE TRAVAUX EXÉCUTÉS A LA MAISON DE VILLE¹

1456

for

Copia visa et calculata P. Nycod.

Ly despensa facta en la Meyson de la uilla *per* la man de Glaudo de Peymes, meistre des hôures de la uilla de Geneua².

+ Jhesus +

Isi aprex se sensuyt le dexpensa fetta en la Meyson de la uilla *per* payu lex desous en la sisa et *per* payu la chanbre de l'atillieria et *per* fayre les grex de pierre dedans et de for deuex le for et *per* rep[arell]ié le for.

¹ Cette pièce écrite en français mêlé de patois étant un spécimen unique du dialecte genevois du XV^e siècle, nous la reproduisons aussi fidèlement que possible. M. le professeur Muret a bien voulu nous aider de son expérience et revoir les épreuves de ce texte. Nous lui en sommes très reconnaissant. Nous avons adopté les règles suivantes de transcription : toutes les abréviations marquées en signes connus ont été résolues par des caractères italiques, là où il n'y avait pas de doute. Les mots abrégés sans signe, comme s, d, fl (sols, deniers, florins), etc., n'ont pas été complétés, mais suivis d'un point. Certains mots qui paraissent incomplets, mais dont nous ignorons s'ils étaient abrégés ou non, n'ont été ni complétés ni suivis de points, par exemple : derass, deras, Frans, lans. Quelques signes dont nous ne connaissons pas la signification exacte ont été reproduits au moyen de caractères typographiques imitant autant que possible les originaux : à (pour ad ou avec), A, q̄ et q̄3 (pour qui ou que) et ö (pour oe). Il n'y a pas de majuscules dans le texte ; nous en avons mis aux noms propres, à Maison de ville et à Conseil. Nous n'avons ajouté d'accent aigu qu'aux e finaux ; celui du mot « magnoërie » existait dans l'original.

Nous espérons ainsi avoir nettement distingué les parties originales du texte de celles que nous avons interprétées.

² Ces indications, ainsi que le titre, se trouvent sur le verso du premier feuillet, servant de couverture.

à xuj jor de septembre mccccvj.

Item, le dit jor, *per conte* payé ad Gauttié le fornié *per* dos jornal de cherret *per* la chaut et ad l'arena et aut sablon, à ung chiual, à sinch s. *per* jor. fl. x s. d.

Item mex, *per conte* payé au dit Gauttié *per* sinch bossot d'eige *per* fayre le morttié, à six d. *per* bossot fl. ij s. vj. d.

Item mex, *per conte* payé au dit Gauttié *per* dos jornal de cherret à ung chiual aut carrons et ad [mot illisible] sablon et aut morttié uex Palex et uex l'excolle, à sinch s. *per* jor fl. x s. d.

Item mex, aut ualet de don Forrot *per* trex uiage de sablon, à six d. *per* jor. fl. i s. vj. d.

Item mex, *per conte* payé ad Mermet Grillo et ad Johan de Plas et ad Tiennet Jorget, masson, *per* la fasson des grex dou for et *per* rep[arelli]er le dit for *per* de for et *per* fayre grex dedans la Meison de la uilla, *per* tout sinch fl. v fl. s. d.

Item mex, *per conte* payé aut ualet de meistre Piero le carronié *per* six jornal *per* pauy la chanbra de l'atillieria et la pels de la sissa, à trex gros *per* jor j fl. vj s. d.

Item mex, *per conte* païé ad Pernet (de) de Mornex et à Bottona et à Johan de la Rauoyere et à Poutton et à Nico, carronié, *per* x jornal de magnoérie *per* seruy lex masson, à dos s. *per* jor. j fl. viij s. d.

Item mex, *per conte* païé ad Nico Machon, fornié, *per* viij uiage de sablon, à six d. *per* uiage fl. iiij^o s. d.

Item mex, *per conte* payé aut ualet dou reseur et aut ualet de don Forrot et ad Gauttié *per* set uiage d'eige, de carrons et de sablon, *per* tout fl. iij s. vj d.

Somma toutta la presente pagina dix fl. et nouff gros et dimy x fl. ix s. vj d.

+ Jhesus +

Item mex, le dit jor, *per conte* payé ad Gauttié le fornié *per* ung jornal et dimy *per* aué amener lex carrons *per* fayre le dit paument à sinch s. *per* jor fl. vij s. vj d.

Item mex, *per conte* payé au dit Gauttié *per* trex perchex de sapin *per* mettre en la caua de l'atillieria en lex boclex. fl. iij s. d.

Item mex, *per conte* payé ad Frans Fauere, serrallion, *per* una cla et *per* iiij^o uoruaux *per* lex serrallieux de la loge derrié la chanbra dou Consel, *per* tout fl. i s. d.

Item mex, *per conte* payé au dit Frans *per* does experex *per* lex derass desous q3 pesont xiiij^o lb. à ix d. la lb. fl. x s. vj d.

Item mex, au dit Frans *per* una serrallie ad ferol *per* lex dittex deras et *per* tachex, *per* tout. fl. vij s. vj d.

Item mex, *per conte* payé ad Glaudo dou Biolley. chapuix, *per* la fasson et *per* la fusta de lex dittex derasse q3 sont en la gran portta dou for de uex la plas, q3 c'eston en tout. j fl. ij s. d.

Item mex, au dit Glaudo *per* ung chiueron et *per* petit long *per* fayre lex orellex de la perche et dou ratellié desux la loge deuant la chanbra dou Consel, *per* pendre rauex dex gect de la uilla, *per* tout fl. v s. vj d.

Somma toutta la presentte pagina quatre fl. et ung gros tout net. iiij^o fl. j s. d.

+ Jhesus Maria +

A xxv jor de janvier mccccvj.

Isy apprex s'ensuit ly despensa toutta *per* escrip[t], faite en la Maison de la uilla *per* la man de Glaudo de Peymes, mestre dex hœures de la uilla de Geneua.

Premier les mag[...]*ure* de la semenna pass.

Item, led. jor, *per conte* païé a Blanchin *per* iiiij^o jorna *per serui* le greur *per* platri la chanbre de l'artillieria, a xxj d. *per jor* fl. vij s. d.
lex greur

Item, led. jor, *per conte* païé a Johan de la Rauoyre greur *per* iiiij^o jorna *per* platry et enbochié la chanbre de l'artillieria, a ij s. $\frac{1}{2}$ *per jor* fl. x s. d.

Item, *per conte* païé a Johan Arneyn *per* ung boss de chaut fl. xj s. d.

Item mex, *per conte* païé a Gauctié *per* ij boss d'eygue *per* le mortier fl. j s. vj d.

Item mex, *per conte* païé a Hugonyn Ledié, a Rogemont, a Cillon et a Piero Tarer, *per* osta la terra de la trabeison, et *per* une lb. de chandeile quan on gita la dita terra de nuit, et *per* osta d la dita terra *per* tout j fl. x s. d.

Somma toute la presente pagina quatre florins, trois gros et demy tout net. iiiij^o fl. ij s. vj d.

+ Jhesus Maria +

Lex chapuix

Item, led. jor, *per conte* païé a Glaudo dou Bioley, chapuix, *per* xxxj jorna de chapuix, *per* faire la trabeyson desous de la chanbre de l'artillieria et *per* lex loges et portes et ferrestres a reparélié, a ij s. $\frac{1}{2}$ *per jor* vj fl. v s. vj d.

Item mex, *per* una grosa de lonx *per* la trabeyson de la dita chanbre, païé aud. Glaudo Bioley, chapuix vij fl. s. d.

Item mex, *per conte* païé a Uynet, cherrocton, *per* faire mener lesd. lonx en la Maison de la uilla fl. ij s. vj d.

Item mex, *per conte* païé a mestre Hans le pinctre *per* vj dozannes de lite pincta *per* la trabeyson et *per* lex logex, a xvij d. la dozanna fl. ix s. d.

Item mex, *per conte* païé a [] *per* petites taches blanchex *per* metre lesd. lytex. fl. ij s. d.

Somma toute la dita pagina quatorze florins et set gros tout net. xiiij^o fl. vij s. d.

+ Jhesus Maria +

A vijj jor de feurier mccccvj.

Lex hōurier de la semenne pass.

Item, *per conte* païé led. jor a Nico Boinda, chapuix, *per* vj jorna *per* faire l'engin *per* lex lans longex, a ij s. $\frac{1}{2}$ *per jor* i fl. ij s. d.

Item, a Johan Rochex (*per*) chapuix, *per* vj jorna *per* la dita chanbra a ij s. $\frac{1}{2}$ *per jor* j fl. ij s. d.

A xiiij^o jor de feurier.

Item mex, led. jor, *per conte* païé a Nico Boinda, chapuix, *per* iiiij^o jorna *per* la dita chanbra de l'artillieria, a ij s. $\frac{1}{2}$ *per jor* fl. x s. d.

Item, a Johan Rochex *per* iiiij^o jorna *per* la dita chanbra, a ij s. $\frac{1}{2}$ *per jor* fl. x s. d.

Somma xx jorna de chapuix, q̄ coste *per* tout iiiij^o fl. ij s. d.

Item mex, led. jor, *per conte* païé a Clement Poutex *per* ccc taches *per* la chanbra de l'artillieria fl. iiiij^o s. d.

Item mex, aud. Clement *per conte* païé a ly *per* cc taches plus gros fl. ij s. d.

Somma toute la presente pagina quatre florins et neuf gros tout net iiiij^o fl. ix s. d.

+ Jhesus Maria +

Item mex, per conte païé a mestre Piero per xx copies de lex ordinances de lex feyres per metre en lex portes et per lex caraffos, a vj d. la piese fl. x s. d.
 Item, per conte païé a Anthonyn Ballarié per ccl tachex p(?) de iiij^o per le d., per seralex, espares fl. v s. d.
 Item, conte païé aud. Anthonyn per una c de taches per le banc de la justice, de iij au d. fl. iij s. d.
 Item mais, per conte païé a Hugonet, serralion, per iij serralies per la porta de la dita chambre de l'artillieria j fl. vjs. vj d.
 Item, per conte païé a Glaudo, chapuix, per iij dozannes de lite per l'engin de lex lances longues. fl. vjs. d.
 Item mais, per conte païé a Hugonet Malliet, serralion, per une espara et ung angon a plong q̄ poise tout iiij lb., a ix d. la lb fl. iij s. d.
 Item mais, per conte païé a Frans Faure per iiij^o angons et per quatre espares per les fenestres deuant q̄ poiset tout viij lb., a ix d. la lb fl. vj s. d.
 Item mais, per una cla per la porta du pont de Rosne, ung gro et ung car. fl. js. iij d.
 Somma toute la presente pagina quatre florins, sinch gros et neuf deniers . iij^o fl. v s. ix d.
 Somma grossa xlij fl. xj s. ix d.

(Comptes, mandats et quittances, vol. 1.)

N^o III.

INVENTAIRE DU MOBILIER DE LA MAISON DE VILLE

16 août 1507

Bona mobilia existencia in Domo Communi et in aula in qua Consilium Ordinarium celebrari solet.

Et primo quendam mensam seu archam nemoris sapini existentem coram nobilibus sindicis in qua sunt duo armasia parva hinc inde pagno viridi coloris Burgundie die Byanna, coppertam et munitam desuper.

Item unum scriptorium nemoreum existentem supra eandem mansem banchum in cuius cooperlo arma Civitatis sunt affixa et depicta.

Item duas parvas tabulas memoreas unam de pagne venali pro patisseriis panem facientibus et vendentibus et aliam pro scolariibus et pueris in scola existentem in quarum tabularum calce arma Civitatis depiguntur.

Item unam aliam tabulam nemoream super qua in pargameno describuntur certe franchises Civitatis Gebennarum in quibus Communitas habet partem in penis, spretis et negletis.

Item in eadem aula consistunt quatuor expaulieres tapisserie depicte diversis coloribus cum tribus bancheriis aptis ad sedendum et super eisdem sedent syndici et consilarii, consilio durante et celebrante.

Item duo lendaria ferri grossa prope ignem in eadem aulam existencia que sunt boni valoris et bone materie.

Item unum candelabrum nemoreum ad tenandum faces [a]ptam.

Item duo magna scanna nemorea apta ad sedendum quando et quotiens Consilium Quinquagenarium celebrari solet.

Item viginti unam targuetas in eadem aula Consilii minutatas et depictas armis huius Civitatis circūcumcirca ipsam aulam Consilii existentes.

Item scanna nemorea affixa circumcirca ipsam aulam Consilii et in eadem existencia.

Item duas scabellas sapini quarum una est apta ad sedendum pro secretario ipsius Civitatis et alia apta pro thesaurario seu receptore emolumentorum eiusdem Civitatis.

Bona mobilia existencia in crota subtus aulam Domus Communis.

Et primo unam mansam sapini nemoream cum suis tripidibus.

Item unum magnum arnasium nemoris sappini in quolibet confecti per olim secretarios de agilibus Civitatis huc usque cum processibus malefactorum monetariorum et aliorum se allegantium fore franchos occasione introgii vini venalis cum libro taxe facte de bonis mobilibus, immobilibus et mercanciis civium et burgensium dicte Civitatis Gebennarum cum licteris missivis in eodem aumasio introclusis.

Item unum magnum scannum nemoreum sappini aptum ad sedendum et quiescendum.

Item unum missale in pargameno descriptum et religatum modo debito.

Item sex penuncellos parvos de fustemio nigro et griseo.

Item banneriam quam defferri solet tubicena Civitatis de taffetas barratam nygri et grisi coloris.

Item quandam aliam de taffetas grisi et nigri coloris.

Item duo ferri in quorum cuspidibus arma Civitatis sunt et depinguntur.

Item quandam magnam archam nemoris quercus tribus seris et clavibus munitam.

Item unam trompetam seu cleron cum suo extoy coreo nigro.

Item unum aliud missale in papiro et in pressura descriptum, copertum coreo albo.

Item unum registrum papireum coopertum pergameno in quo nichil descriptum comperitur.

Item unam aliam archam nemoris nucis cum duabus seris et tribus clavibus bonam et tutam.

Item quandam archam nemoris nucis sera et clave munitam bonam et tutam.

Item unam aliam sapini sera et clave carentem.

Item quatuor albardas suis cum mangiis nemoreis munitas bonas et vallidas.

Item tresdecim albardas ferri in quibus non consistunt manibria.

Item novem farotz ferri quoddam baculo longo munitos aptos ad portandum tempore nocturno et presertim dum et quando fiunt excubie.

Item banderias ferri cum baculo ferri in quibus sunt arma Civitatis numero novem.

Item quandam aliam banderiam cum baculo ferri armis illustrissimi domini Sabaudie ducis, de thola depictam.

Item quasdam ballas numero quatuor de salprestre ponderantes sexcentum et duodecim libras que balle fuere ponderate per nobilem Georgium Genodi, civem Gebennarum ad magnum pondus ale huius Civitatis inclusis ipsarum ballarum tellis seu serpillieriis.

Item unum barralle nemoris sapini in quo consistunt centum et viginti novem libre de salprestre quem supra ponderate ad magnum pondus aule incluso barrale.

Item centum et quatuor ferros piccarum aptos ad ponendum in lanceis nemoreis magnis et ad ipsas lanceas muniendum.

Item centum et quatuor ferros piccarum aptos ad ponendum in lanceis nemoreis magnis et ad ipsas lanceas muniendum.

Item ducentum et quinque libras pulveris collovrine per quem supra ponderatas incluso barralli ad predictum magnum pondus.

Item quinque cophinos seu panerios ferri unam seram cum clave et sparris ferri pro capella constructa in Domo Communi.

Item cumperte fuere in eadem crota due magne sparre ferri cum duobus magnis circulis ferri equidem pluribus peciis et particulis ferri veteris pauci valoris ponderantibus centum et viginti quinque libras omnibus inclusis per que supra ad magnum pondus ponderatis.

Item unum parvum cimbalum aptum ad ponendum ante Domum Communem eiusdem Civitatis.

Item unam colovrinam de latono pauci valoris et quatuor cunnas cupri pro farina et unam tarvellam ferri longam pauci et ferre nullius valloris.

Item quatuor modulos nemoris pro faciendo et construendo tibias equorum ad molendum cum capite equorum ad molendum prout supra.

Item modulos octo ad molendum diversorum animalium prout supra.

Item octo sedes nemoreas depictas diversis coloribus factas in adventu illustrissime domine Margarete duchisse Sabaudie ad tenendum pueros in trono facto ante Domum Communem.

Item duas catenas ferri aptas ad ligandum captivos et malefactores.

Item unum ferrum grossum ad compeditandum malefactores et in tubiis seu (pe)pedibus ponendum.

Item mensuram ferre ad construendum carronos.

Item duas mensuras nemoreas equidem ad construendum carronos.

Item quinque duodenas cum dimidia selliotorum corei nigri bulliti apte ad portandum aquam pro igne extinguendo corei novi et boni.

Item due duodene dictorum selliotorum portatorum apud Sanctum Gervasium ultra numerum superius descriptum et consistunt in allerio domus nobilis Francisci de Sancto Michaele et heredum Guichardi de Lamonea portati de anno domini millesimo quingentesimo septimo.

Item novem excussions super postibus nemoreis depictos in quibus arma dominus Sabaudie, illustrissime domine Margarete et pluribus aliis principum armis depictis.

Item quinque grossos funes canapis in eadem crota existentes.

Item unam crucem nemoream longuam in eadem crota existentem.

Item petras telle coloribus diversorum colorum depictas aptas ad ornandum equos in primo adventu illustrissime domine Margarete duchesse Sabaudie factas.

Item undecim duodenas tractus baliste ferrati ad septem grossos sex denarios pro duodena.

Item ducentum ferri tractus baliste.

Item unum scabellum existentem in crota dicte Domus Communis.

Item duos parvos selliotos corei nigri pauci valoris¹.

.....

¹ Nous ne transcrivons pas ici un inventaire d'ornements d'église conservés à la cathédrale de Saint-Pierre.

Sequitur veissella que est in Domo Communi, Michaeli Lionardi, vigilli in custodiam tradita.

Et primo quatuor magnas cocassias stagni quelibet ipsarum continens quarteronos tres vini in quibus sunt arma Civitatis.

Item quatuor alias cocassias stagni quarum quelibet continet duo quarterons vini minus dimidio pote in quibus sunt arma Civitatis.

Item duas alias cocassias stagni de uno quarteroni vini qualibet cocassia in quibus eciam arma Civitatis concistunt.

Item duas alias parvas cocassias stagni de tribus dimidis potis vini quelibet ipsarum cum armis equidem Civitatis.

Brigentine, vienge et secrete Civitatis pertinentes.

Et primo duodecim briguentinas bonas vigilibus Civitatis in custodiam traditas de quibus unusquisque vigillum habet suam brigentinam.

Item duodecim vienge equidem vigilibus in custodiam datos.

Item duodecim secretas equidem vigilibus in custodiam traditas.

Bona existencia in quadam aula seu camera superiori et anteriori Domus Civitatis.

Et primo in eadem camera comperti fuere triginta sex selliot corei nygri pauci valoris aptos ad portandum aquam pro igne extinguendum.

Item magis decem novem selliotz corei nigri boni aptos, prout supra exaratum est, ad ignem dum et quotiens scandallum oritur.

Item triginta quinque colovrinas bonas super nemore affixas.

Item unam archam nemoris sappini signatam et marcatam per II in qua concistunt decem octo duodene tractus balistarum ferris suis munitos in eadem existentes.

Item unam aliam archam prime arche superius mencionate contiguam in qua sunt viginti due duodene tractus baliste ferri muniti per III et marcatam et signatam.

Item quandam aliam archam in qua concistunt quinque centum et triginta tractus baliste ferris suis penitus carentes per IIII signatam et marcatam.

Item quandam aliam archam nemoris sappini in qua sunt tringinta sex duodene tractus baliste ferrati per IIIII signatam.

Item quandam aliam archam sappini in qua sunt quadraginta tres duodene tractus baliste ferris bonis muniti marcatam et signatam ab extra per sex tibus.

Item quandam aliam archam sappini in qua sunt quindecim duodene tractus baliste suis ferri[s] garniti per VII tibus ab extra signatam et marcatam.

Item quandam aliam archam sappini in qua concistunt decem septem duodene tractus baliste suis ferris muniti, per VIII tibus signatam et marcatam.

Item quandam aliam archam nemoris sappini in qua consistunt quadraginta duodene tractus baliste ferris suis muniti per IX tibus signatam et marcatam.

Item quandam aliam archam in qua concistunt duodecim duodene tractus baliste signatam et marcatam per XII tibus ab extra.

Item quandam aliam archam nemoris sappini longuam in qua sunt quinquaginta sex duodene tractus baliste suis ferris muniti.

Item quandam aliam archam nemoris sappini longam garnitam una sera in qua nichil est infra.

Item quandam aliam parvam archam nemoris sappini in qua nichil est infra.

Item triginta tres piccas seu lanceas magnas suis ferris modo debito garnitas.

Item plures lapides grossos et parvos aptos ad artilleriam rotundos circa quinque centum numero.

Artilleria que est infra turrin Domus Communis.

Et primo inventarizant unum grossum veugleire pulcrimi et optimi valoris super duabus rotis ferratis modo debito affixum.

Item comperitur canoni perriez duo equidem super duabus rotis ferratis in quolibet canono affixi.

Item magis unum cortaux super duabus rotis non ferratis positum et affixum.

Item magis quatuordecim pectar existentes super rotis nemoreis.

Item unum grossum faulconum super duabus rotis ferri affixum.

Item sexdecim colovrinas tam magnas quam parvas super chevaletis nemoretis et equidem etochetis nemoreis affixas.

Item duas quadrigatas ferri ad onerandum artillieriam.

Item magis tria modella lathoni apta ad faciendum et construendum lapides artillierie.

Item magis quatuordecim grossos martellos aptos ad artillieriam ferri.

Item centum et septuaginta novem lapides (lapid.) pro artillieria tam grossos quam parvos.

Item ter centum et quinque lapides (lapid.) plombi tam grossos quam parvos aptos ad artillieriam bonos.

Item magis viginti quinque archas nemoris sappini suis seris et clavibus munitas.

Quedam alia bona comperta in predicta Domo Communi.

Et primo due duodene de sellioc corei nigri supra lubeam intrando cameram Michaelis Lyonardi vigillis existentes.

Item banderatam unam de ferro in qua depingitur crocea aptam ad ponandum ante alam pro mercato bladi venalis.

Item quandam aliam banderatam de ferro pro ponendo in mercato bladi de Longue Malle.

Item duas lucernas super duobus bacculis positas et affixas.

Item sex libros ad copam aptos ad ponderandum panem et alias res ponderandum.

Item quatuor scanna sappini que ponuntur extra Domum Communem dum et quotiens sentenciis malefactorum per nobiles syndicos et alia tria parva scanna nemoris sappini.

Item duas magnas banderias de taffetas rubei et nigri colorum, deauratas auro fino quarum una est devastata prenimia senetute et pauci valoris, alia vero nova et optimi valoris.

Item comperti fuere carbones usque ad summam octo florenorum parvi ponderis relatione nobilis Ludovici Delestelley.

Item in plathea Communis Domus viginti crochetos affixos in magnis et longiis perticis nemoris ad extrahendum et ad terram ponandum nemora seu trabes igne incensa.

(Titres et droits de la Seigneurie, Inventaires, n° 9, p. 281-302.)

N° IV.

INSCRIPTION DE 1535¹

QVVM ANNO .1535. PROFLIGATA RO-
 MANI ANTICHRISTI TYRANNIDE
 ABROGATISQVE EIVS SVPERSTITIO-
 NIBVS, SACROSANCTA CHRISTI RELI-
 GIO HÏC IN SVAM PVKITATEM, ECCLE-
 SIA IN MELIOREM ORDINEM, SINGV-
 LARI DEI BENEFICIO, REPOSITA : ET SI-
 MVL PVLSIS FVGATISQVE HOSTIBVS
 VRBS IPSA IN SVAM LIBERTATEM,
 NON SINE INSIGNI MIRACVLO, RE-
 STITVTA FVERIT : SENATVS POPV-
 LVSQVE GENEVENSIS MONVMENTVM
 HOC PERPETVÆ MEMORIÆ CAUSA FIE-
 RI, ATQVE HOC LOCO ERIGI CVRAVIT :
 QVO SVAM ERGA DEVM GRATITVDINEM
 AD POSTEROS TESTATAM FACERET.

N° V.

COMPTE DE TRAVAUX DE MENUISERIE EXÉCUTÉS DANS LA MAISON DE VILLE.

18 juillet 1553

Jesus

S'ensuit le conte de mai[stre] André Furby de la besogne qu'il a fa[icte] à l'exelence de messieurs
 ses superieurs de Genaive, de l'am 1553.

Et tout premierement il a fait un[e] etablie de noier en la maisson de la ville en la
 chanbre des contes la ou est misse la lenterne, monte 2 fl.
 Item plus il a fait ung contoies en la chanbre des contes pour tenir sur la table,
 monte j. fl.

¹ Au sujet de cette plaque voir p. 87, note. D'après les « Inscriptions modernes de Genève »
 (Mss. de la Société d'histoire de Genève, vol. 215, p. 32), une inscription analogue se voyait au-dehors
 des murailles de la ville, près de l'ancienne porte de la Corratierie.

Item plus il a faict l'auditoire a monsieur le lieutenant et de maissieur l'asistance,
monte 6 escus au solei
Item plus a faict une plate forme devant l'auditoire tout de noyer, monte 3 teston
Item plus a faict ung placar en la maison de la vile auprès de l'odytoire en la sale du
droit, qui monte 2 escus, un teston
Monte some grosse 9 escus et demi, 5 sols et 9 deniers.
Somme toute et moderé ad 40 fl.

Le serviteurs se recomande à vore exelence qui vous playse de leur doner quelque chose pour le vin.

(Comptes, mandats et quittances, vol. 6, 2^e liasse.)

N^o VI.

COMPTE DE PIERRE FAVRE, PEINTRE VERRIER ¹

19 juillet 1553

S'ensuis le conte de la besongne que moy, Pierre Favre, ay faicte par le commandement de mes tres redotté Seigneurs tant aussy par le commandement de monsr le conterolleur noble Pierre Mallagniod laquelle besongne est tant en peinture que en verre.

Et premirement pour avoyr pain 6 grande banderolle des armoyries de ceste cyté de Geneve pour mettre tant sus la mayson des terraux que sus celle de Bollomy appartenant a la vile lesquelles armoyrie sont dorée d'or fin et a huille que se monten la somme de 21 fl.

Item pour avoir faict deoux placcars de verre en la chambre thochant la chambre des contes en laquelle l'on faict les essay de la monnoye et en chacun d'iceux placcars j'ay mys 16 folliez de verre que sont 32 folliez que se monten la somme de 5 fl. 4 s.

Item plus en la dicte chambre ung aultre chasier auquel chasier ay mys 9 grande pieses de verre que monten 2 fl. 3 s.

Item plus en la chambre des contes troys grande pieses en un chasier vieux et l'ay nettoyé que monten la somme de. 10 s.

Item plus pour avoyr refait un chasier et mys une pieses de verre au dict chasier, venant en la chambre des contes que monte 5 s.

Item plus 6 grand pagniaux a plom aveque les armoyrie de ceste cyté de Geneve venant iceux pagniaux 2 en la [chambre] des premiere appellation que lon a faict nove et les aultre 4 en la chambre du droyt de ceste cyté de Geneve, que se monten la somme de 21 fl.

Item plus j'ay faict et posez 2 pagniaux blam à plom venant aussy en la chambre du droyt que monten la somme de 3 fl. 4 s.

Item plus pour les 4 grand placcars venant l'un en la chambre des premiere appellation et les aultres troys placcars aussy venant en la chambre du droyt que monten la somme de 14 fl.

¹ Deux fragments de ce compte ont été publiés par Blavignac dans son *Armorial genevois*, M. D. G., t. VII, p. 110 et 111.

Item plus pour ung grand chasier venant en la chambre des premieres appellation auquel grand chasier a 28 pïeses de verre que se monten la somme de	3 fl. 6 s.
Item ung aultre chasier a 8 pïeses venant en susdicte chambre que monte la somme de	1 fl. 4 s.
	73 fl.

(Comptes, mandats et quittances, vol. 6, 2^e liasse.)

N^o VII.

COMPTE DE PIERRE FAVRE, PEINTRE VERRIER

21 décembre 1558

S'ensuit le comppte de la besongne laquelle moy, Pierre Favre, ay faicte par le commandemant de mes tres redouctés seigneurs tant en verrieres painctes que aussy en verrieres blanches que aussy de la peinture faicte à huille.

Et premirement deux grands pagniaux posé au grand poille du conseil. La sont painctes a double les armoyries de la ville ensemble leours bordures et massonneries, le tout en colleurs ensemble les armoyrie de l'empire, lesquel deux pagniaux se monte quatorze escuz.

Item pour deux aultre pagniaux ou sont aussy painctes les armoyries de la ville ensembles leurs compartiment le tout en colleurs, venant au susdict poille vallent six escuz les deux.

Item plus pour avoir mis la moytié d'eung escuson de Messieurs ensemble un chappellet, troys lozanges que pour les avoir mortirer dedens et dehors se monte seze s., laquelle besongne ay faicte aux deux pagniaux venant sus les seigneurs secretaire de Messieurs venant au susdict poille.

Item plus pour avoir rabillié les deux pagniaux venant aux deux huilles derrier le siege de messieurs les scindiques, que monte huit s.

Item plus pour dix neuf grand pïeses de verre blanc venants aux deux chassier devers le vent montent 4 fl.

Item plus pour avoir resimenté et nettoyé les aultres chassiers dedent et dehors, le tout venant aux grand poille de Messieurs, monte six s.

Item plus pour avoir mys vingt quatre pïeses de verre en deux chassiers venant au petit poille pres la cuzine que aussy pour il avoir mis huit pïeses de mon verre montent trente s.

Item plus pour avoir mys sept grandes pïeses de verre aux chassiers venant a poille sus le devant de la mayson de la ville, que de les avoir nettoyer, monte deux fl.

Item plus pour avoir painct à mes propres depans la peinture faicte à huille a lentour du placquars lequel est enchassé en la murailles sur le devant de la mayson de la ville, monte deux escuz et demye.

Laquelle besongne ay faicte en l'am present 1558 et achevée le 21^e jours de decembre, ainsy est.

Pierre FAVRE.

(Comptes, mandats et quittances, vol. 7.)

N° VIII.

COMPTE DE SOUPER SERVI A LA MAISON DE VILLE¹

1581

Pour Mesieurs pour ung soper 1581 a la maizon de ville le 6 hoctobre.

J'ay fourni premierement deux quost d'ainde	7 fl.— 0 —0—
siqx chappons conte	8 fl.— 10 s.—0—
siqx perdris	6 fl.— 8 s.—0—
une dozaines de grives.	2 fl.— 2 s.—0—
quatre gros polés farsi	2 fl.— 4 s.—0—
deux levraud	3 fl.— 2 s.—0—
troys livres de lar pour larder	1 fl.— 6 s.—0—
siqx pijons	2 fl.— 7 s.—0—
sept livres de truite	2 fl.— 4 s.—0—
dilx livres de mouton	1 fl.— 8 s.—0—
quatre patés	2 fl.— 8 s.—0—
quatre tartes	8 fl.— 8 s.—0—
quatre dozaines pain de troys quar	3 fl.— 0 s.—0—
quatre quarteron de vin blanc	1 fl.— 6 s.—0—
en poires, coin, rezins, pesches, salades	1 fl.— 6 s.—0—
en beure	0 fl.— 5 s.—0—
en hœuf, herbes pour farsi.	0 fl.— 2 s.—0—
pour l'abilliage, boys et charbons.	6 fl.— 0 —0—
plus nuf quarteron de vin blanc pris chez Iehan Ginsestre.	3 fl.— 9 s.—0—
plus siqx quarteron de vin roze ches monsieur le sautyer	2 fl.— 0 —0—
espices cy au contenu du rolle de l'apothicaire.	14 fl.— 7 s.—0—
	<hr/>
Somme	67 fl.— 7 —0—
Compterollé	81 fl.— 7 s.—0—

(Comptes, mandats et quittances, vol. 16, comptes de 1581.)

¹ C'est dans les notes d'Emile Dunant que nous avons trouvé la mention de cette pièce. M. le Dr P.-L. Dunant a bien voulu nous remettre les documents réunis par son fils, à l'occasion des travaux de restauration de l'Hôtel de ville en 1901-1902 et nous l'en remercions bien vivement. Si ces notes ne complétaient nos propres recherches que sur un point, elles nous ont permis cependant d'en contrôler l'exactitude.

N° IX.

INSCRIPTION DE LA PORTE DE L'AUDIENCE DU LIEUTENANT

S. Mathieu

au XXII. chap.

Jesus dit : Tu aimeras
Le Seigneur ton Dieu de
tout ton cœur et de toute
ton âme et de toute
ta pensée, cestuy-cy est
le premier et le grãd
commandement et le
second est semblable à
iceluy.

Tu aimeras ton
prochain comme toy
mesme, de ces deux
commandemens de-
pend toute la loy et
les Prophetes.

Au XIX ch.

du II. livre des Cro.

Le roy Josaphat dit
aux iuges : Regardés
que c'est que vous
ferés. Car vous n'e-
xercés pas le iuge-
ment de par les hom-
mes, mais de par
l'Eternel, lequel est
parmy vous au iuge-
ment.
Maintenant donc
que la crainte du Seignr
soit sur vous, prenés
garde à cecy et le faites,
car il n'y a point d'iniqui-
té en nostre Dicu, ny
acception de persōnes,
ny reception de pre-
sens.

(Manuscrits de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, vol. 115, f° 18.)

N° X.

INVENTAIRE DU MOBILIER DE LA MAISON DE VILLE ¹

2 janvier 1678

Rolle des meubles remis a Mons. François Butini, Sr Saultier, entré en charge le 2 janvier 1678 et
verifié en sa presence.

PREMIEREMENT EN LA SALE DU CONSEIL : Vingt six cussin ; un tapis vert ; trois escabeaux
garnis de vert ; une grande ardoise ; un lion de noyer a siege ; un chandelier de latton a bras ; un
grand chandelier de latton pendant au plancher tenant huict chandelles ; trois rideaux verts, trois

¹ Voir p. 87, note 1.

² Nous connaissons 8 autres inventaires de la Maison de ville : du 1^{er} janvier 1630 (R.C. C.,
vol. 4, f° 217), du 3 janvier 1649 (*Ibid.*, vol. 5, f° 107), du 24 août 1653 (*Ibid.*, f° 122), du 25 juin 1662
(*Ibid.*, f° 158 v°), du 17 mai 1664 (*Ibid.*, f° 162), du 15 janvier 1690 (*Ibid.*, vol. 9, f° 419), du 6 juin 1691

verges de fer ; une petite ardoise. — Pour le fourneau : une fourche de fer, deux gros chenets de fer.

EN LA CHAMBRE DES HARNOIS : Une table, le dessus de noyer, le dessous de sapin, grande ; six chiezes basses de noyer ; deux chemins de pierre avec les armes de la ville ; un garde-robe de noyer fermant a clef ; une bible a plaque d'argent avec son estuy ; item un grand tapis de Turquie dont l'on se sert aux fermes, sur la table de marbre, a la cour ; un tapis, armes de la ville ; un tapis de Turquie rond pour la table de l'alliance ; un grand tapis de table, vieille tapisserie ; un grand tapis a fleurs pour le marchepied du tribunal ; un grand tapis a personnage pour le tribunal ; deux cussins violets de velours, trois cussins rouges de velours figuré ; un rideau vert ; quatre bancs de sapin a dossier peint, de noyer ; une paire espinsettes ; une paille pour le feu.

A LA COUR : Les pontets tous adjutés.

AU LAVOIR : Une pierre a eau, avec son couvert et la boiette de bois ; le cendrier, avec son couver ; un lavoir de chesne ; un esgouttoir de sapin ; quatre tablas.

DANS LA CUSINE : La porte sans clef ; deux cramailleurs, suspenduës avec la barre de fer ; une plaque de fer ; un tablas a la cheminée ; huit tablas, y compris ceux de l'aumoire ; la seille de cuivre avec son couvert de cuivre ; un aumoire de sapin dans la muraille avec sa serrure et clef ; trois petites cocasses d'estein, d'environ trois demi-pots la piese, marquées a la marque de la ville, deux desquelles ont la moitié du pied fondu et l'ance du pied rompu.

AU POISLE : La porte, sans serrure et clef ; huit chevilles et porte manteaux ; un aumoire, avec deux serrures et deux clefs.

A LA SALE : La premiere porte fermant a la clef et l'autre porte sans clef et serrure ; deux grands landiers de latton ; un tapis de Turquie.

A LA CHAMBRE DES COCASSES : La porte de l'entrée fermant a clef ; les cheville a tenir les cocasses ; six grandes cocasses dont l'une a le dessus du couvecle rompu ; quatre autres cocasses ; un cabinet fermant a clef avec six tablas ; un aumoire dans le mur fermant a clef ; deux grandes chevres de fer.

SUR LA GALERIE : Une clochette de fonte.

AU GALATAS A LESSIVE : Une porte fermant a clef ; dix sept perches ; une table de sapin.

AU GRENIER A BLED : Une porte fermant a clef.

A LA CHAMBRE DES ENFANS : Deux portes dont la premiere ferme a serrure et clef.

A LA FARINIÈRE : Une porte fermant a clef.

A L'ANTISALE : Vingt six bancs de noyer pour messieurs des Deux Cens ; trois tables de sapin avec ses treteaux ; une grande carte ; un tableau d'alliance ; un tableau representant la Justice ; deux chemins de pierre, ou il y a les armes de la ville ; une grande table de noyer qui se tire ; une banque de noyer.

A LA CHAMBRE DES APPELLATIONS : Un banc de noyer a dossier ; une table de noyer ; un banc de noyer ; un tapis de coste, diverses couleurs ; une chiere couverte de peau rouge ; un mortier de pierre a feu.

(*Ibid.*, f° 525), et du 19 janvier 1698 (R. C. C., vol. 10, f° 141 v°). L'inventaire de 1630 a été publié dans M. D. G., t. XV, 2^e partie, p. 153. Celui de 1678, que nous publions ici, est l'un des plus complets ; les autres ne nous fournissent aucun renseignement nouveau sur le mobilier de la Maison de ville, et mentionnent seulement quelques salles de plus : le petit poisle (1653), la chambre des comptes (1662), la cave (1664), la petite chambre (1690, 1691 et 1698), la chambre des blés (1690), et la chambre des arrêts (1690 et 1691). Les objets mobiliers qui figurent dans ces inventaires ont presque tous disparu. Le Musée archéologique a conservé le lion de noyer à siège, le tableau d'alliance (voir p. 87, note) et le tableau représentant la Justice. On peut voir au Musée des armures un grand lustre en laitton et une table ronde avec banc circulaire, qui sont censés provenir de la Maison de ville.

Je me charge des susdits meubles aux deux feuillets cy-devant et cy-dessus.

Butini.

Les hoirs du Sr Pierre Blanchet deffunct, jadis Saultier doibvent rendre compte des meubles ci-dessous, trouvés manqués à la Maison de ville.

Pour le fourneau manque : Un grand bernard de fer.

Au-dessus de la chambre du Conseil, manque : Une porte fermant a clef ; huict tablas, fort larges.

A la chambre des harnois manque : Deux gros landiers de latton ; trois rideaux, quatre verges ; une vieille carte soit mappemonde.

Au lavoir manque : Une boette de latton et on y a mis en place une de bois.

Dans la cuisine manque : Un chemin de pierre ; une table de sapin avec ses treteaux ; un tablas a la cheminée ; une polie de bois pour pendre la chair.

Au poisle manque : Une verge de fer pour pendre les linges.

A l'antisale manque : Deux petis bancs de sapin.

A la chambre du bois : Les aix du petit cabinet des cocasses ; une eschelle, une table de sapin.

(Registre de la Chambre des comptes, vol. 9, f^{os} 16-19.)

N^o XI.

DISTRIBUTION DE L'INTÉRIEUR DE L'HOTEL DE VILLE, AVANT LA RÉVOLUTION

LE REZ-DE-CHAUSSÉE. — La salle des festins, ayant jour sur la cour et sur la terrasse du côté de la Treille ; deux pièces étaient contiguës, servaient l'une de bûcher, l'autre de chambre de service pour les repas. L'atelier de la monnoie, dans le corps de bâtiment le long de la rue de la Treille, divisé en pièces, ayant son entrée par la rue de la Treille, près de la collonnade. A l'autre extrémité de ce bâtiment était les pièces servant à l'audience, dont l'entrée principale était sur la rue de la Treille ; il se trouvait d'abord le vestibule ; à gauche, à l'angle, la chambre des consultations ou des auditeurs ; à droite, la salle d'audience ayant une porte de dégagement sous la galerie ; le greffe, communiquant à la salle d'audience avec une porte de dégagement dans la rampe du grand escalier. Le corps de bâtiment sur la rue de l'Hôtel de ville où se trouve les deux grandes portes et la galerie ; à l'extrémité, contre la maison De La Rive était le cabinet du Sr Monty ; la loge du concierge au bas du petit escalier et son logement dans le bâtiment contre Mr De La Rive et communiquait à la salle des festins.

L'ENTRESOL était la chambre des fiefs composé de la grande grotte qui est dans la tour, qui a son principal jour du côté de la terrasse ; la salle ayant jour du côté de la Treille et 2 chambres dans le bâtiment sur la rue de la Treille pour les minutes des notaires.

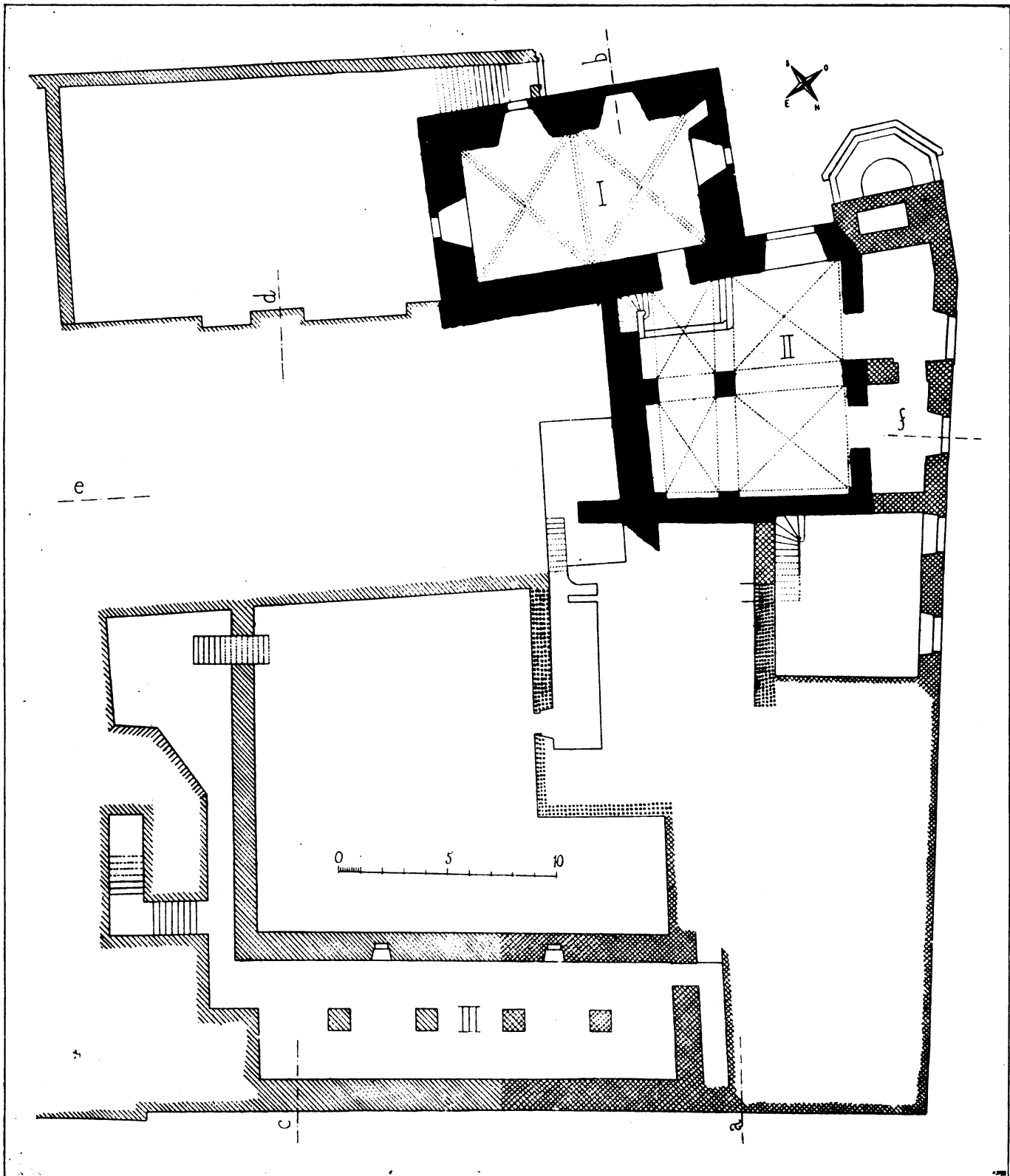
¹ A gauche du titre : Souvenir de Vaucher-Strübing.

AU PREMIER. — Au corps de bâtiment du côté de la rue de l'Hôtel de ville était le logement du sautier ayant son entrée par le petit escalier communiquant au grand escalier par le vestibule; la chambre du trésorier général; au corps de bâtiment du côté de la rue de la Treille était l'antichambre et la salle de la Chambre des comptes avec le cabinet du secrétaire ayant leur entrée par le précédent vestibule. La chambre des Pas Perdus, la chancellerie à droite, sur la rue de la Treille où était aussi un cabinet pour les secrétaires d'Etat, la salle du Conseil était dans la tour et avait une porte de communication avec l'antichambre du 200 qui est à gauche en entrant, au vestibule des Pas Perdus. La salle du 200, ayant jour sur la cour et sur la terrasse, la chambre de la Reyne ayant jour sur la cour et un petit vestibule sur le petit escalier.

AU SECOND. — Le logement des deux secrétaires d'Etat, comprenant le corps de bâtiment de la rue de la Treille et celui de l'Hôtel de ville; un escalier en bois conduit à une nouvelle chambre et aux greniers; la salle du Concert, la chambre des procédures criminelles, et deux autres remplies de vieux papiers, ces trois dernières étaient dans la vieille tour au-dessus de la salle du Conseil.¹

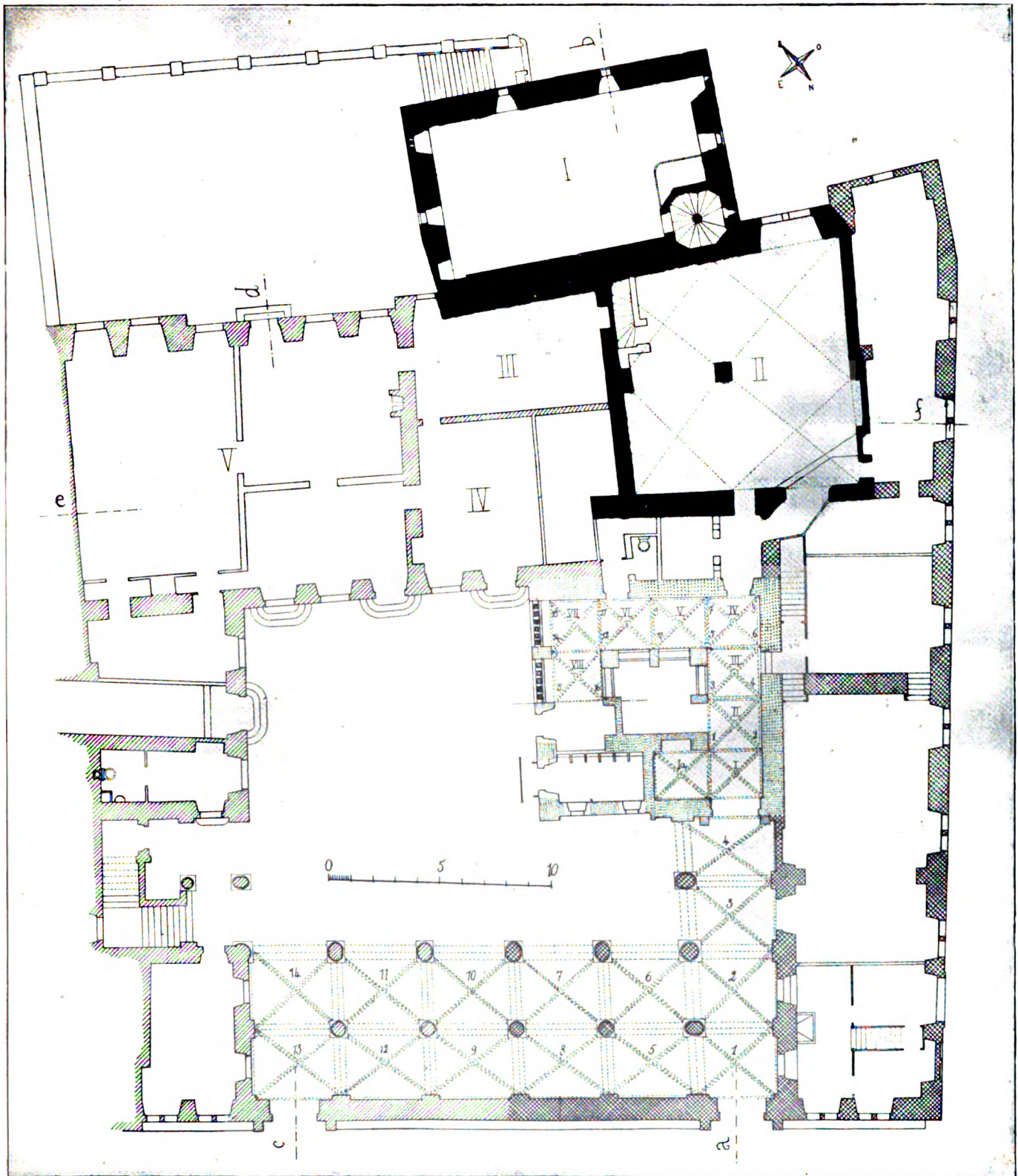
(Registre de la Chambre des comptes, vol. 110, 1700-1815.)

¹Cette description est suivie d'un « Etat actuel » de l'Hôtel de Ville, qui doit avoir été écrit pendant l'occupation française. Nous ne le transcrivons pas ici, parce qu'il n'apporte aucun document nouveau sur la construction de l'édifice.



PLAN DU SOUS-SOI.

I. Grande Grotte. — II. Salle Papon. — III. Caves.



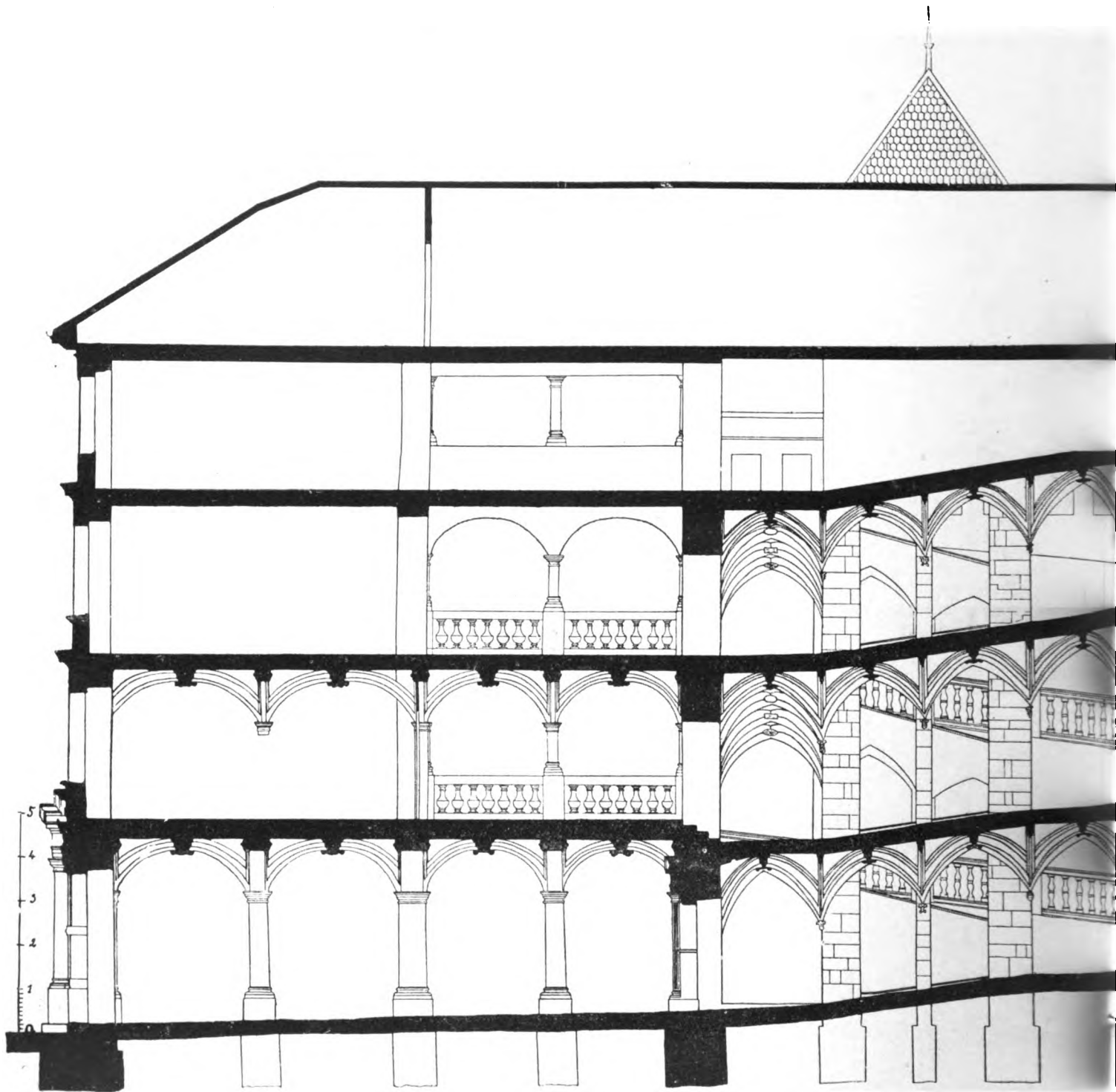
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

I. *Petite Grotte.* — II. *Salle des Archives.* — III. *Ancienne desserte de la salle des Festins.* — IV. *Ancienne antisalle de la salle des Festins.*
 V. *Ancienne salle des Festins (auj. salle de l'Alabama).*



PLAN DU PREMIER ÉTAGE

I. Salle du Conseil. — II. Salle des Pas Perdus. — III. Salle de la Présidence. — IV. Vestiaire. — V. Salle du Grand Conseil.

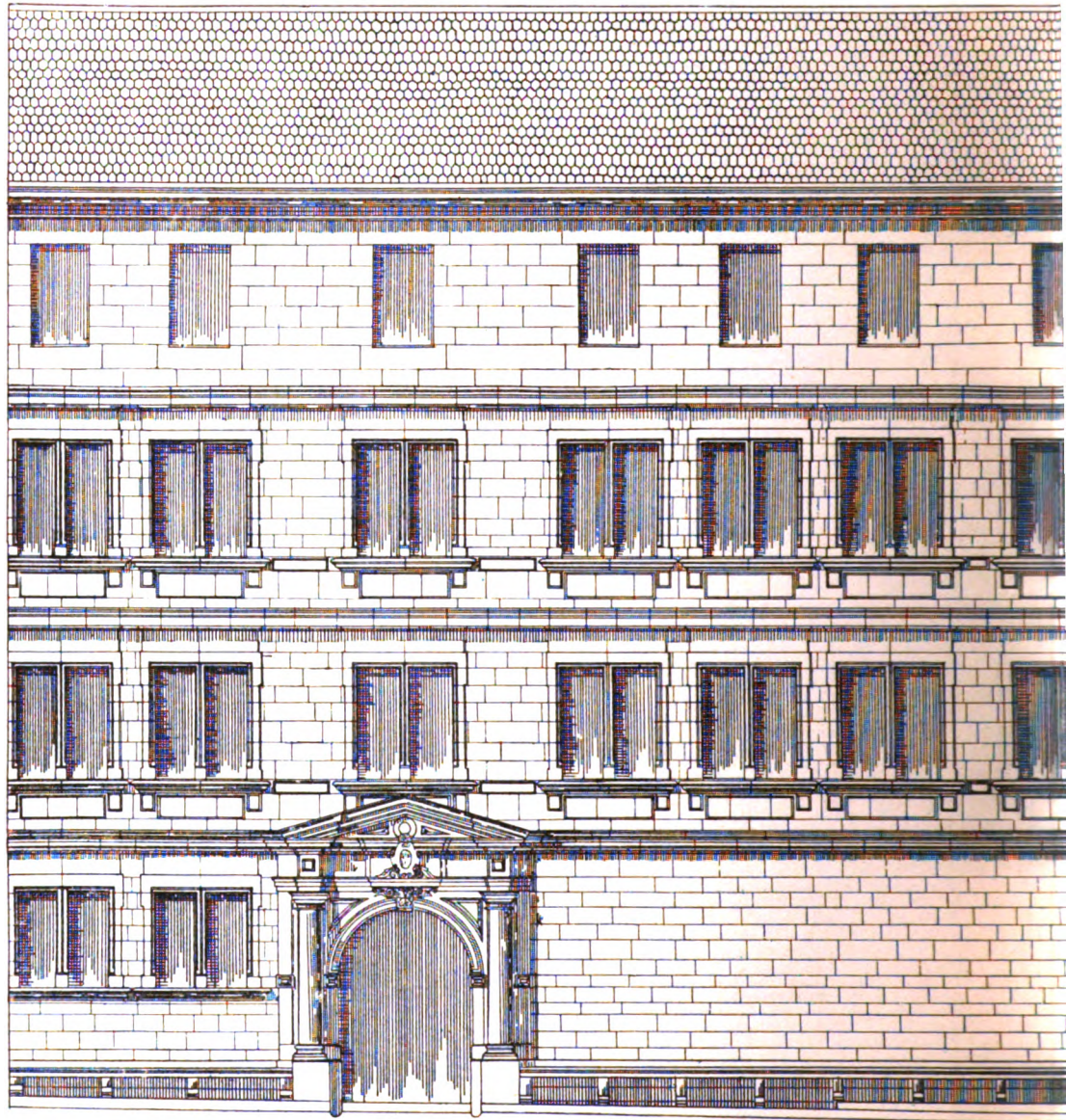


M. D. G., série in-4°, t. III.

COUPE 8

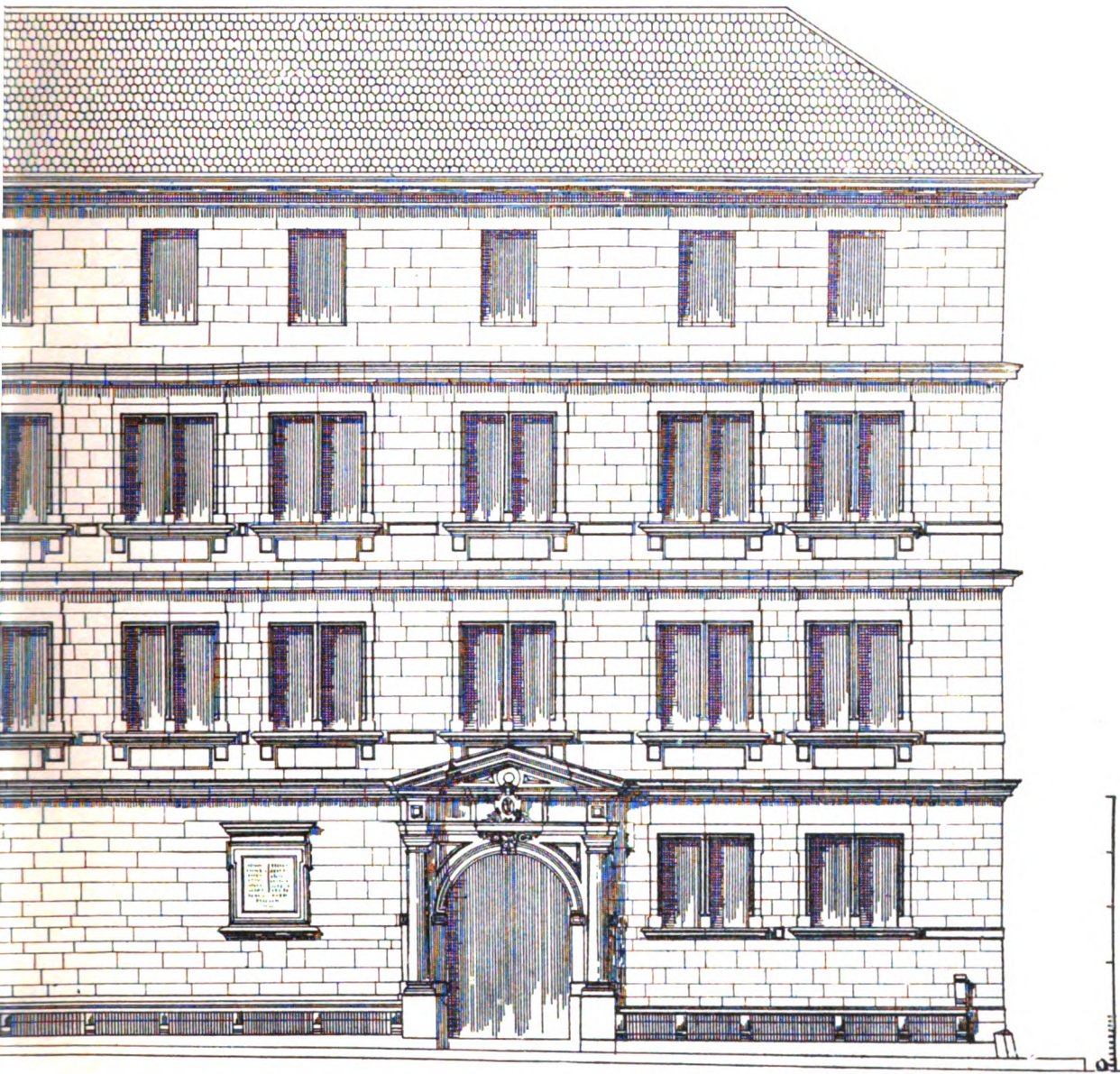


ON *ab* DU PLAN



FAÇADE SUR LA RUE D

M. D. G., série in-4°, t. III.



L'HÔTEL DE VILLE

TABLES

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

- Alanus, 49, 52.
Allardet, 62, 63.
Aristoteles (Aristote), 48, 49, 52.
Augustin (St), 50, 52.
Aurélien, 93, 94.
Auzias, 21 note 2.
- Berthodi, Mermet, 5 et note 4, 6.
Bèze (de), Théodore, 87 note 1, 96.
Bocheti, voir Du Bochet.
Bogueret, Jean, 72 note 2, 79 et note 3, 83 note 4, 108.
Bogueret, Nicolas, 72 note 2, 76 et note 7, 77, 78, 79 et notes 1, 2 et 3, 83, 84, 96 note 9, 99, 101, 108.
Bonivard, 64.
Braset, 62, 66.
Bronge, Sermet, 35 note 2.
Brunelleschi, 30.
- Cartier, voir Magnin.
César, Jules, 93, 94.
Charles VIII, roi de France, 81.
Charles Emmanuel I, duc de Savoie, 96.
Chastillon, Claude, 10 note 6.
Chéret, Philippe, 105, 108.
Chériot, David, 89 note 1.
Cicero (Cicéron), 48 note 2, 49, 52, 93, 94.
- Condé (Le prince de), 65 note 5.
Copponex (Coppunay), 11.
Coquet, J., 38 note 3.
- David, roi d'Israël, 55.
Delor, Jean, 94, 95.
Dentan, Etienne, 97 et note 6, 98, 99.
Desfosses, Pernet, 75, 77, 78.
Du Bochet, 15, 16, 19.
Ducommun, Moïse, 103, 105.
- Erythrea (Sibylle Erythrée), 49, 50.
Fabri, Adhémar, 4.
Favre, Pierre, 43 et note 6, 63, 65, 108.
Frédéric Barberousse, 93, 94.
Fresal, P., 87 note 1.
- Galterus, 47, 50, 52.
Gautier de Lille ou de Châtillon, 47 note 1.
Giglio, César, 46, 54, 108.
Girardet, C., 38 note 3.
Gislier (Gillier), 77.
Gondebaud, 9.
Guillaume, Amon, 43 note 3.
- Hans, le peintre, 15.
Henri IV, roi de France, 93, 94.
Hôte (l'), Antoine, 17 et note 2.
Hugue, le peintre, 54 note 1.

- Julio, César, voir Giglio.
- Kuntzig, Daniel, 42 note 6.
- Kurtz, Jacob, 41 note 6.
- Lactancius (Lactance), 48, 52.
- La Rochefoucault (Le comte de), 77.
- Leczinska, Marie, 105.
- Lesdiguières, 65 note 5.
- Louis XIV, roi de France, 105.
- Magnin Cartier, Jean, 87 note 1.
- Magnin, Joffred, 23.
- Marcellus, 93, 94.
- Marcossey, 10.
- Mareschaulx, 62.
- Mastoct, Pierre, 17 note 3.
- Matthey, Pierre, 23, 24 et note 3.
- Mercier, François, 43 et note 4, 108.
- Michely (Miqueli), 91 note 2, 103.
- Mies (de), François, 53.
- Moïse (Moyse), 55 et note 4
- Montyon, 17, 18.
- Navis, 62, 63.
- Nitard, Pierre, 54 note 1.
- Papon, 24 note 3.
- Paschal, Daniel, 97 note 6.
- Pattac, Jean, 97 et note 6, 98 et note 4, 108.
- Pellerin, Gabriel, 43 et note 5, 108.
- Petitot, Faule, 89 note 1, 95 note 1, 96 et note 7, 97 et notes 2 et 6, 98, 99, 100, 108.
- Pitti, 30.
- Pompée, 93, 94.
- Rabbi, 103.
- Rive (de la), G., 38 note 3.
- Rolle (de), 21 note 2.
- Roset, 64.
- Saint-Aspre, 11, 12 note 2, 36.
- Salustius (Salluste), 48, 52.
- Stacius (Stace), 36, 47, 52.
- Sonnier (de), 62.
- Tavel, 17 note 2.
- Tullius (Tertullianus ?, Tertullien) 48 et note 2, 50, 52.
- Turretini (Turretin), 11, 63, 64, 86 note 2, 89 note 1, 91, 97 et note 6, 98, 99, 100, 101 note 1, 102, 103.
- Vennes (de), 103, 105, 106, 108.
- Virgilius (Virgile), 47, 48, 49, 50, 52.
- Visscher, Claez Jansz, 10 note 6.
- Witz, Conrad, 53 et notes 1 et 2, 54 note 1.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

PLANCHES HORS TEXTE

	Pages
I A. Vestige de galerie voûtée, conservé dans un petit vestibule situé entre la salle des Pas Perdus et celle de la Présidence	20
I B. Fragment de fresque de la salle des Pas Perdus, placé au-dessus de la porte conduisant à la salle du Conseil	20
II. La tour Baudet (faces ouest et sud).	28
III. La salle du Conseil après la restauration de 1901-1902.	36
IV-VI. Les peintures de la salle du Conseil avant leur restauration	44 et 48
VII. La tour de la rampe	60
VIII. Le portail d'entrée de la rampe	64
IX A-B. Vues de l'intérieur de la rampe	68
X A. Porte s'ouvrant sur la rampe dans la première volée à l'ouest	72
X B. Porte intérieure à l'entrée de la salle des Pas Perdus	
XI A. Inscription gravée sur l'un des derniers piliers de la rampe à l'est	72
XI B. Voûte fermant la cage de la rampe	
XII. Clefs de voûte de la rampe (les chiffres indiquent la position des clefs sur les plans d'étages reproduits sur les pl. XXI et XXII).	76
XIII-XIV. Culots supportant les nervures des voûtes de la rampe (les chiffres se retrouvent sur les pl. XXI et XXII)	80 et 84
XV. Portail principal sur la rue de l'Hôtel de ville	88
XVI. Colonnade du portique	92
XVII-XVIII. Clefs de voûte du portique et de la galerie du premier étage	96 et 100
XIX. Relevés de la Maison de ville faits avant la surélévation des façades	104
A. Coupe selon <i>cd</i> du plan (pl. xx-xxii).	
B. Coupe selon <i>cf</i> du plan (pl. xx-xxii).	
XX. Plan du sous-sol, soit rez-de-chaussée du côté de la Treille.	130
Les murs teintés en noir datent du XV ^e siècle ; le pointillé indique les constructions du XVI ^e , les hâchures croisées, celles du XVII ^e et les hâchures simples, celles du XVIII ^e siècle. Les parties laissées en blanc sont des adjonctions modernes.	

	Pages
XXI. Plan du rez-de-chaussée, soit premier étage du côté de la Treille	130
XXII. Plan du premier étage, soit deuxième étage du côté de la Treille	130
XXIII-XXIV. Coupe selon <i>ab</i> du plan (pl. xx-xxii).	130
XXV-XXVI. Façade principale sur la rue de l'Hôtel de ville	130

FIGURES DANS LE TEXTE

	Pages
1. Plan de Genève au moyen âge	9
2. Plan schématique de la première Maison de ville.	14
3. Plan d'anciennes maisons genevoises situées sur l'emplacement du n° 6 actuel de la rue de l'Hôtel de ville (d'après le plan Billon)	14
4. Détail du plafond de la salle des Pas Perdus (les lettres se rapportent au plan de la pl. xxii)	20
5. La Maison de ville vue du midi (d'après une gravure de Chastillon, du XVII ^m e siècle, conservée à la Bibliothèque publique de Genève)	20
6. Fragment de plan de la Maison de ville au XVIII ^m e siècle, attribué à P. Matthey. (Collection Bastard) — sous-sol	23
7. " rez-de-chaussée	23
8. " premier étage.	24
9. Meurtrières de la grande Grotte de la tour Baudet, au midi	28
10. Meurtrières de la petite Grotte, à l'est	31
11. Coupe et perspective du couronnement de la tour Baudet	33
12. Profil de la nervure des voûtes de la grande Grotte	34
13. Détails du plafond de la salle du Conseil. Reconstitution de l'état ancien, d'après les relevés de M. G. Brocher, architecte. (Les lettres se rapportent au plan de la pl. xxii).	39
14. Profil des nervures de l'oculus (a) et des voûtes de la rampe (b).	72
15. Pavement du plan incliné	73
16. Ancien portail sur la rue de la Treille, près de l'angle sud-ouest.	90
17. La Maison de ville au XVIII ^e siècle, vue du midi (d'après une gravure de Gardelle).	102
18. Plan de la Maison de ville au XVIII ^e siècle, d'après les Anciens plans de la ville conservés aux Archives d'Etat	104

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.	Pages V
------------------	------------

PREMIÈRE PARTIE

LA MAISON DE VILLE AVANT LA RÉFORME

I. LES ORIGINES DE LA MAISON DE VILLE.	3
Gouvernement de Genève avant la Réforme. — Premier lieu de réunion des Conseils, premières archives de la Communauté. — Sentences criminelles rendues par les syndics au Vieux-Mézel. — Achat par le Conseil d'une maison située près de cet emplacement; cet édifice est le premier noyau de la maison communale. — La tour Baudet n'est pas la partie la plus ancienne de la Maison de ville; origine de cette tour, première mention de son existence au XV ^e siècle.	
II. LA PREMIÈRE MAISON DE VILLE	13
Sa situation et sa superficie par rapport à l'Hôtel de ville actuel. — Énumération des principaux locaux. — Suppositions sur l'emplacement des portes. — La salle des Pas Perdus est la première salle du Conseil, agrandie en 1473-1474. — Description de cette salle; son plafond et sa décoration. — Les autres salles et l'apparence extérieure de la première Maison de ville.	
III. LA TOUR BAUDET	26
Les différentes phases de la construction. — Description de l'extérieur; date de construction de la base, les systèmes de défense, le couronnement en brique. — L'intérieur de la tour; la grande Grotte, son accès et son utilisation; la petite Grotte; la salle du Conseil, date de son installation, sa destination première, description de la salle: le plafond, les portes, les cheminées détruites, les poêles, les bancs et les vitraux disparus.	

- IV. LES PEINTURES DE LA SALLE DU CONSEIL 45
Elles datent de deux époques différentes. La partie la plus ancienne et la plus importante date du XV^e siècle. — Description des principaux personnages de cette série : Guet, Jeune homme, Galterus, Stacius, Salustius, Lactancius, Tullius, Justice, Aristoteles, Virgilius, Cicero, Alanus, Sibylle Erythrée. — Valeur artistique des peintures. — Importance des sujets représentés. — Signification des sentences. — Auteur des peintures inconnu. — Comparaison avec d'autres fragments de la même époque, conservés à Genève. — Suppositions sur l'origine du peintre. — Peintures du XVII^e siècle, dues probablement à César Giglio, et représentant des juges aux mains coupées.
- V. L'ARCHITECTURE GENEVOISE AU XV^e SIÈCLE 56
Résumé des premiers chapitres. — Influence de la maison de Savoie à Genève. — Origine des constructions en brique de la Suisse romande. — Décoration intérieure des édifices. — Importance de l'étude des monuments de la Savoie, comme points de comparaison avec les édifices genevois. — Caractères généraux de l'architecture genevoise avant la Réforme.

DEUXIÈME PARTIE

LA MAISON DE VILLE APRÈS LA RÉFORME

- I. LA MAISON DE VILLE AU MILIEU DU XVI^e SIÈCLE 61
Après le départ de l'évêque, Genève devint une République indépendante. — Pour agrandir la Maison de ville, les Conseils font l'acquisition de plusieurs maisons privées, voisines de cet édifice. — Installation des divers organes du Gouvernement dans ces bâtiments : maisons de la banche, des secrétaires, de monsieur le sautier ; chambre des comptes, des « arnois », des appellations, du Consistoire ; corps de garde ; cour des châtelains. — Grand nombre des portes et des escaliers de l'édifice.
- II. LA CONSTRUCTION DE LA RAMPE. 69
Description de la tour de la rampe. — Portail d'entrée, structure générale de l'édifice ; piliers, arcs et voûtes ; couronnement ; plan incliné ; portes ; décoration des voûtes, clefs et culs de lampe. — Historique de la construction ; elle fut commencée en 1555, mais fut bientôt interrompue ; reprise des travaux en 1575 ; Nicolas Bogueret n'est pas l'architecte de la rampe ; il se borna à l'achever. — Style de l'architecture de la rampe ; importance et rareté de ce genre d'édifices ; constructions similaires dans d'autres pays.
- III. LA RÉFECTION DES FAÇADES 83
Premiers projets présentés au XVI^e siècle. Le travail n'est commencé qu'au XVII^e siècle et achevé après une longue interruption, dans les premières années du XVIII^e siècle. — Description des façades nord et ouest ; les portails d'entrée, huisserie de la porte principale ; fenêtres et toiture. — Le portique, ses colonnes, ses voûtes et leurs clefs ; date et auteurs des médaillons. — Faule Petitot est l'architecte des façades de la Maison de ville et probablement aussi de la maison Turretini. — Style de ces édifices ; influences italiennes et locales.

IV. L'ACHÈVEMENT DE LA MAISON DE VILLE	101
Construction d'une salle pour le Deux Cents. — Premier plan de Bogueret, auXVI ^e siècle, non exécuté. — Nouveau projet de 1700; achat de la maison de « Delle Turretin », à l'est de la Maison de ville, pour trouver la place nécessaire à l'établissement de la nouvelle salle. — Description des constructions du XVIII ^e siècle et des locaux qui s'y trouvent. — L'architecte Vennes, le maître maçon Ducommun et le décorateur Chéret. Style de cette aile de l'édifice.	
CONCLUSION	107
—————	
PIÈCES JUSTIFICATIVES	111
I. Inventaire de la Maison de ville du 29 mars 1448	113
II. Compte de travaux exécutés à la Maison de ville en 1456	114
III. Inventaire du mobilier de la Maison de ville en 1507	117
IV. Inscription de 1535	122
V. Compte de travaux de menuiserie exécutés à la Maison de ville, du 18 juillet 1553.	122
VI. Compte de Pierre Favre, peintre verrier, du 18 juillet 1553	123
VII. Compte de Pierre Favre, peintre verrier, du 19 juillet 1553	124
VIII. Compte de repas fourni à Messieurs par le Sautier, du 6 octobre 1581	125
IX. Inscription de la porte de l'audience du lieutenant	126
X. Inventaire du mobilier de la Maison de ville, du 2 janvier 1678	126
XI. Distribution de l'intérieur de l'Hôtel de ville avant la Révolution	128
TABLE DES NOMS DE PERSONNES	133
TABLE DES ILLUSTRATIONS	135

GENÈVE
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE
Péligserie, 18

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
DE GENÈVE

Mémoires et Documents. — Série in-8°. — Tomes I à XX (1841-1888), chaque volume (sauf les tomes III, VIII et X qui ne se vendent plus séparément) 7.—
 Vol. XI à XX (pris ensemble) 35.—
 Deuxième série, t. I-VII (1882-1897), chaque volume 7.—
 — t. VIII, livr. 1 et 2, chaque livraison 2.—
 — t. IX (*sous presse*)
 — t. X (1902) 10.—
 — Série in-4°. — Tome I (4 cahiers se vendant aussi séparément). 25.—
 Cahier 1 (1870). — Des premiers monuments chrétiens de Genève, par J.-B. de Rossi . . . 1.50
 Cahier 2 (1872). — Le bas-relief du Collège à Genève, par Pictet de Sergy 1.—
 Cahier 3 (1873). — Peinture de la Saint-Barthélemy, par un artiste contemporain, comparée avec les documents historiques par H. Bordier 5.—
 Cahier 4 et dernier (1887). — Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792, par Eugène Demole 20.—
 — Tome II (1892). — Histoire monétaire de Genève de 1792 à 1848, par Eugène Demole 15.—
 — Tome III (1906). — La Maison de ville de Genève, par Camille Martin. 15.—
Bulletin. — Tome I (1892 à 1897) 7.—
 Tome II (1898 à 1904) 7.—
Mémorial des cinquante premières années de la Société (1889), par Ed. Favre, 1 vol. in-8° 5.—
Régeste genevois (1886), 1 vol. in-4°, avec cartes et tableaux généalogiques, cart. 10.—
Oeuvres historiques et littéraires de L. Baulacre (1728 à 1756), recueillies par Ed. Mallet (1857). 2 vol. in-8° 5.—

EN VENTE CHEZ GEORG ET C^{ie}, LIBRAIRES A GENÈVE :

Documents sur l'Escalade de Genève, tirés des Archives de Simancas, Turin, Milan, Rome, Paris et Londres (1598-1903), publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève (1903). 10.—

EN VENTE CHEZ H. KÜNDIG, LIBRAIRE A GENÈVE :

Registres du Conseil de Genève. Tome I, du 26 février 1409 au 6 février 1461, publié par Emile Rivoire (1900) sous les auspices de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève . . . 20.—
 — Tome II, du 10 février 1461 au 9 février 1477 (*sous presse*)

1



